

Les mouvements sociaux dans le contexte de conflits armés

Causes et effets de la défense des droits humains

(1980-2012)

Association nationale paysanne-unité et reconstruction (ANUC-UR)

Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar (FÉDÉAGROMISBOL)

Conseils des communautés afro-descendantes Jiguamiandó et Curvaradó

Leila Celis

Thèse soumise à la Faculté d'études supérieures et postdoctorales comme exigence partielle
du doctorat en sciences politiques

École d'études politiques

Faculté de sciences sociales

Université d'Ottawa

Sous la direction de

Marie-Christine Doran et Frédéric Guillaume Dufour

© Leila Celis, Ottawa, Canada 2013

TABLE DE CONTENU

INTRODUCTION LES LUTTES PAYSANNES ENTRE LA CONSTRUCTION DES RELATIONS SOCIALES PROPRES ET LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS 1

CHAPITRE I LES ORGANISATIONS PAYSANNES À LA CROISÉE DES RELATIONS SOCIALES ET INTERNATIONALES 27

1.1. Les relations sociales de propriété et de domination (RSP) 28

1.2. Globalisation de la polyarchie..... 32

1.2.1. L'implantation de la démocratie de basse intensité en Colombie 38

1.2.2. La recherche de la paix : négociations avec les rebelles et réformes politiques 42

1.2.3. La Constitution de 1991 et l'engouement pour les droits 44

1.3. Opportunités politiques : structure et perceptions 54

1.3.1. Ouverture politique et libéralisation des institutions..... 57

1.3.2. Le paradoxe de la répression: accommodement-mobilisation 58

1.4. Conclusion 59

CHAPITRE II LA VIOLENCE INSTITUTIONNELLE ET RELATIONS SOCIALES POINTS TOURNANTS ET CONTINUITÉ HISTORIQUE..... 61

2.1. La violence politique institutionnelle : accumulation de pouvoir par la violence et par le droit..... 62

2.1.1. La violence politique institutionnelle (VPI) et les propriétaires latifundistes..... 65

2.2. Évolution de la VPI : émergence et essor du paramilitarisme 1980-2012 68

2.3. Modèle économique de la VPI : reconcentration de la propriété et reprimarisation de la production..... 78

2.3.1. La loi de terres et l'anéantissement du progrès social jadis réussi par l'ANUC.. 80

2.3.2. Le modèle de développement agricole et l'offensive contre les communautés afro-descendantes 84

2.3.3. La *locomotive minière* du gouvernement Santos et l'offensive contre la FÉDÉAGROMISBOL..... 88

2.4. Légalisation des acquis de la violence : les négociations de paix avec le paramilitarisme 2002-2006.....	91
--	-----------

2.5. Conclusion	95
------------------------------	-----------

CHAPITRE III LES LUTTES PAYSANNES DES ANNÉES 1980 ENJEUX, DYNAMIQUES ET CARACTÉRISTIQUES 97

3.1. La terre au centre de la lutte paysanne	99
---	-----------

3.2. L'Association nationale des paysans de la Colombie (ANUC).....	103
--	------------

3.2.1. Les années 1970 : les origines et l'émancipation de l'organisation paysanne .	103
--	-----

3.2.2. Les années 1980 : renaissance de l'organisation et mobilisation.....	107
---	-----

3.2.3. Les stratégies de résistance et ajustement des revendications face à la répression	111
---	-----

3.3. La Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar (FÉDÉAGROMISBOL).....	115
---	------------

3.3.1. Le Sud de Bolivar : une région d'accueil de déplacés	116
---	-----

3.3.2. Le mouvement paysan au Sud de Bolivar : de l'ANUC à FÉDÉAGROMISBOL ...	117
---	-----

3.3.3. Les paysans-mineurs et la défense de la richesse aurifère.....	122
---	-----

3.3.4. La stratégie de résistance face à la répression	125
--	-----

3.3.4.1. La revendication du droit à la vie.....	126
--	-----

3.3.4.2. La revendication du territoire	128
---	-----

3.4. L'économie paysanne et la construction sociale du territoire.....	132
---	------------

3.5. Les Conseils communautaires du Jiguamiandó et du Curvaradó.....	134
---	------------

3.5.1. Les dynamiques de l'organisation paysanne : de l'autogestion à l'exigibilité ..	135
--	-----

3.5.2. La répression et le déplacement.....	137
---	-----

3.5.3. L'organisation de la résistance : Communautés de paix et Résistants	139
--	-----

3.5.4. Les Conseils communautaires et la lutte pour la défense du territoire	145
--	-----

3.6. Conclusion	147
------------------------------	------------

CHAPITRE IV MOUVEMENT PAYSAN ET MOUVEMENT DE DROITS HUMAINS LES DYNAMIQUES DE LA RÉSISTANCE154

4.1. Les enjeux de la défense des droits humains pour le mouvement paysan	156
--	------------

4.1.1. La défense des droits et ses critiques	159
---	-----

4.2. La résistance pour la défense de la vie, du territoire et de la dignité	163
---	------------

4.2.1. L'ANUC	164
---------------------	-----

4.2.1.1. La lutte de la communauté de Bella Cruz	166
--	-----

4.2.1.2. Notes pour un bilan	169
4.2.2. La FÉDÉAGROMISBOL.....	172
4.2.2.1. Le processus de résistance de la communauté de Las Pavas	178
4.2.2.2. L'association des Zones humanitaires du Jiguamiandó et du Curvaradó	181
4.2.2.3. Les Zones humanitaires et les zones de biodiversité	183
4.3. Le caractère des organisations paysannes dans la phase de résistance.....	188
4.4. Conclusion	193
CONCLUSION GÉNÉRALE	200
Bibliographie	213
Entrevues.....	232
Annexe 1 - Liste non-exhaustive d'organisations paysannes	233
Annexe 2 - Versiones de la resistencia. Questionnaire d'entrevue avec dirigeants paysans appartenant actuellement aux organisations étudiées	235
Annexe 3 - Versiones de la resistencia. Questionnaire d'entrevue avec dirigeants paysans qui participent ou non actuellement aux organisations paysannes	238
Annexe 4 - Entrevue aux membres d'ONGs	241

LISTE DE CARTES ET DE TABLEAUX

FIGURE 1 CARTE DE LA COLOMBIE.....	IX
FIGURE 2 CARTE DÉPARTEMENT BOLIVAR.....	10
FIGURE 3 CARTE DÉPARTEMENT DU CHOCO	12
TABLE 1 DES LOIS IMPLIQUANT UNE POLITIQUE D'INCLUSION SOCIALE ET DU RESPECT DES DROITS HUMAINS.....	54
TABLE 2 PHASES DES LUTTES DU MOUVEMENT PAYSAN TENANT COMPTE DE SON INTERACTION AVEC L'ÉTAT	150
TABLE 3 CARACTÈRE DES ORGANISATIONS SOCIALES SELON LEUR BUT	190

REMERCIEMENTS

Cette recherche n'aurait pas été possible sans la collaboration, avant tout, des militants et militantes colombiens des luttes paysannes. Je tiens particulièrement à remercier les membres de la Fédération FÉDÉAGROMISBOL, Narciso, Gabriel et surtout Teofilo et Tafur qui m'ont généreusement donné de leur temps et ont partagé leur espoir. Merci à ces personnes extraordinaires qui ont fait partie de l'histoire et du présent de l'ANUC, particulièrement à Gilma Benites, une femme invincible, tendre et brillante; à Elias Maria avec tout mon respect et admiration; à Edilia et à Gladys. Mes remerciements aussi aux membres des communautés de Jiguamiandó et du Curvaradó, dont les noms ne sont pas écrits ici afin de préserver leur sécurité, qui m'ont montré comment la lutte pour la survie est l'école de politisation la plus radicale.

Merci à Maude Chauvin pour m'avoir accompagnée dans une première partie du chemin de cette recherche lorsque nous voulions qu'elle porte aussi sur les luttes paysannes au Mexique. À Javier Marin, pour sa disponibilité et ses conseils, ses contacts et son sourire de toujours. Merci aussi à Anahi Morales pour les commentaires prompts et pertinents qu'elle a su faire à partir du brouillon de différentes parties de cette thèse. Merci aussi aux directeurs de cette recherche Marie-Christine Doran et Guillaume Dufour pour leur appui et leurs commentaires et à l'Université d'Ottawa pour l'appui institutionnel et financier. La partie de la recherche de terrain effectuée à l'hiver 2012 a été réalisée avec l'appui financière du Centre de recherches pour le développement international. Pendant cette même période, j'ai été chercheuse invitée au Département d'histoire de l'Université nationale à Bogotá, où j'ai compté avec l'appui du professeur Mauricio Archila, spécialiste des mouvements sociaux.

Cette recherche n'aurait pas été possible sans les encouragements, l'appui et les corrections de français de mon compagnon, Gilles Cavin, et sans la compréhension de ma famille devant les privations que je lui ai imposées durant tout ce temps.

Toutes les personnes mentionnées ont contribué grandement à cette recherche et je leur en suis immensément et sincèrement reconnaissante. Toutefois, je tiens à dire que j'assume l'entière responsabilité des idées défendues dans cette thèse.

RÉSUMÉ

La place de plus en plus prépondérante qui occupe la défense des droits humains dans les organisations paysannes en Colombie est sans doute une transformation très importante. La présente recherche analyse les dynamiques qui ont amenées les organisations paysannes à s'engager dans cette voie et étudie les conséquences qui en découlent.

Deux dynamiques ont retenu notre attention dans le but de comprendre pourquoi la défense des droits humains devient si importante au sein des organisations paysannes depuis le milieu des années 1980. D'un côté, la recrudescence de la répression et, d'un autre côté, la reconnaissance croissante des droits. En effet, à partir des années 1980, les relations sociales d'appropriation et de domination se caractérisent par le contrôle paramilitaire imposé à sang et feu; alors que sous l'auspice international une série des politiques néolibérales favorables au discours des droits sont mises de l'avant. Pour les organisations paysannes, ces deux dynamiques paradoxales se transforment en opportunité politique propice au déclenchement de mobilisations et d'organisation. Cette opportunité politique s'articule autour de la défense des droits humains.

Pour les organisations paysannes, la défense des droits humains entraîne des effets paradoxaux qui vont de la radicalisation à l'institutionnalisation, tout en reléguant d'autres revendications parce que moins urgentes que la défense de la vie. Par ses caractéristiques, la dynamique de la lutte paysanne depuis les années 1990 correspondent à une lutte de résistance. La résistance, qui est initialement pour la défense de la vie, prend des routes différentes selon les communautés parviennent à rester sur le territoire ou contrairement sont obligées au déplacement. Les communautés qui restent sur le territoire, lient la défense des droits humains à la défense du territoire et ce faisant imprègnent la défense des droits d'une interprétation nouvelle axée sur la justice sociale et judiciaire. Les communautés déplacées et leurs organisations, doublement fragilisées, sont cantonnées à une dynamique défensive qui est très peu en continuité avec les luttes pour la terre et pour la construction d'une économie paysanne qu'elles menaient avant la recrudescence de la répression et la consécutive défense des droits humains.

Mots clés : violence politique institutionnelle; démocratie de basse intensité; défense des droits humains; opportunités politiques; mouvement paysan; résistance civile.

ACRONYMES

SIGLE	DANS LA LANGUE ORIGINALE	EN FRANÇAIS
ACAT	Organización campesina del Atrato	Organisation paysanne de l'Atrato
ANUC	Asociación nacional de usuarios campesinos	Association nationale paysanne
CINEP	Centro de Investigación y Educación Popular	Centre de recherche et d'éducation populaire
CREDHOS	Comité regional de defensa de derechos humanos	Comité régional de défense des droits humains
DAS	Departamento administrativo de seguridad	Département administratif de sécurité
ELN	Éjercito de liberación nacional	Armée de libération nationale
EPL	Éjercito popular de liberación	Armée populaire de liberation
FARC	Fuerzas armadas revolucionarias de Colombia	Forces armées révolutionnaires de la Colombie
FEDEAGROMISBOL	Federación agrominera del sur de Bolivar	Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar
IEPRI	Instituto de estudios políticos y relaciones internacionales	Institut d'études politiques et de relations internationales
INAT	Instituto Nacional de Adecuación de Tierras	Institut National d'adéquation de terres
INCODER	Instituto colombiano de desarrollo rural	Institut colombien de développement rural
INCORA	Instituto colombiano de la reforma agraria	Institut colombien pour la réforme agraire
JAL	Juntas de acción comunal	Comités d'action communale
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement	Programme des Nations unies pour le développement
TPP	Political process theory	Théorie du processus politique
VPI	violence politique institutionnelle	Violence politique institutionnelle
ZRC	Zonas de reserva campesina	Zones de réserve paysanne

Figure 1 Carte de la Colombie



INTRODUCTION

LES LUTTES PAYSANNES ENTRE LA CONSTRUCTION DES RELATIONS SOCIALES PROPRES ET LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

Cette recherche porte sur les organisations paysannes en Colombie, sur leur lutte pour l'accès à la terre et pour la défense de la vie. Ces deux luttes, qui ont été imposées aux organisations paysannes, ont un caractère historique, se sont intensifiées au cours de trois dernières décennies et sont aujourd'hui au centre de l'actualité. L'empreinte de la colonisation espagnole est encore visible dans les conditions de dépendance des paysans pauvres envers les grands propriétaires, comme l'est aussi celle de l'esclavage qui maintient encore aujourd'hui la population afro-descendante dans une forte marginalisation sociale et politique. Ces luttes se sont actualisées et intensifiées dans le contexte de l'escalade de la répression à partir des années 1980. Les paramilitaires ont alors entrepris une croisade dans le but d'expulser les paysans de la campagne et de destiner cette dernière aux monocultures agro-industrielles, à l'exploitation minière, à l'élevage bovin. Par conséquent, d'un côté, la structure de grande concentration de la propriété terrienne qui était déjà très importante dans les années 1970, s'est fortement accentuée depuis les années 1980 laissant chaque fois plus de paysans sans terre. D'un autre côté, le début des années 1980 est marqué par une forte augmentation des violations systématiques des droits humains dont les principales victimes sont les paysans.

De nos jours, la lutte pour la terre et pour la vie est au centre de l'actualité en raison des politiques du président Juan Manuel Santos (2010-). Ce président, qui a adopté une attitude modernisatrice pour son gouvernement¹, a déclaré publiquement son intention de dédommager les victimes du conflit. Dans ce sens, il a créé une loi dont les paysans, le groupe social de la Colombie le plus affecté par le conflit, sont les bénéficiaires directs.

Aujourd'hui, c'est un jour d'espoir national parce que non seulement les Colombiens mais également le monde entier sont témoins de la proposition d'un État qui –au nom de la société– est disposé à payer une dette morale, une dette dont l'échéance est passée depuis très longtemps, contractée auprès des victimes d'une violence qui doit s'arrêter [...] C'est maintenant qu'est testée la capacité et la volonté non seulement de l'État mais de toute la société colombienne, d'honorer nos obligations face aux victimes, à ces centaines de milliers de Colombiens qui ont perdu leurs êtres chers, leur santé ou leur terre à cause du conflit (traduction allocution présidentielle citée dans Corporación Arco Iris, 2012)².

Ces déclarations présidentielles datent d'un an, elles ont été faites lors de l'approbation de la Loi des victimes et de restitution de terres (loi 1448 de 2011). Cependant, la promesse de restitution faite aux paysans n'a pas eu lieu, bien que des institutions et des réglementations abondantes aient été créées dans ce but (Corporación Arco Iris, 2012). Pas un seul hectare

¹ L'actuel président a été ministre de la défense dans le gouvernement présidé par Alvaro Uribe (2002-2010). Alors qu'Uribe représente principalement les secteurs de la *nouvelle classe dominante* émergeant des élites rurales, le président Santos représente mieux les intérêts du secteur moderne de la classe dominante. Il s'agit donc d'un secteur moderne de la classe dominante traditionnelle. L'analyse de William Avilés à ce sujet, permet de bien dresser le panorama: "In the context of escalating internal violence the political reforms reflected the agenda of a modernising sector of Colombia's political elite, a trans-national elite intent on integrating the country into the global economy. This process involved not only neoliberal economic reforms, but political change concomitant with a Low-Intensity Democracy, a democratic regime promoted internationally as a necessary complement to the spread of free markets" (Avilés, 2006a, p. 380-381).

² "Hoy es un día de esperanza nacional en el que no sólo los colombianos sino el mundo entero son testigos del propósito de un Estado que –en nombre de la sociedad- está dispuesto a pagar una deuda moral, una deuda largamente aplazada, con las víctimas de una violencia que tiene que terminar ...Es ahora cuando se pone a prueba la capacidad y la voluntad no sólo del Estado, sino de toda la sociedad colombiana, para cumplirles a las víctimas, a esos cientos de miles de colombianos que han perdido sus seres queridos, su salud o sus tierras por causa del conflicto" (allocution présidentielle citée dans Corporación Arco Iris, 2012).

n'avait encore été restitué au titre de cette loi en décembre 2012³. Par contre, elle prévoit que si des projets industriels ont été développés sur les terres volées aux paysans, une entente doit être facilitée par les fonctionnaires de l'État entre les industriels qui ont développé le projet et les paysans à qui la terre est restituée. Déjà des fonctionnaires de l'État ont proposé à des communautés paysannes, dont les terres ont été plantées de palmiers sans leur consentement lorsqu'ils étaient déplacés, de créer des « associations productives entre paysans et entrepreneurs » (Peña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis; Acuña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

Cette situation met en lumière la violence contre les paysans et l'ambiguïté des droits qui leurs sont reconnus, ainsi que la lourdeur de l'administration. Mais plus encore, la Loi de victimes et de restitution des terres est représentative du contexte socio-politique dans lequel se débat le mouvement paysan de la Colombie aujourd'hui. Après plus de 30 ans de répression systématique et intense, la lutte pour la redistribution de la terre et les demandes de prestation de services ont été reléguées par l'urgence de défendre la vie. Les paysans aujourd'hui sont des *victimes du déplacement forcé* et de la dépossession de leurs terres. L'enjeu principal de leur lutte est d'obtenir la *restitution* des terres volées, ce qui est bien différent d'obtenir une *redistribution* des terres. Bien que la demande pour une « vraie réforme agraire » subsiste, c'est plutôt autour des demandes de redistribution que se fait la mobilisation paysanne.

Comme nous le verrons, les organisations paysannes dont nous allons traiter dans cette recherche ont assumé leur rôle de victimes avec la sagesse acquise au cours des années de

³ Les journalistes de *La silla vacía*, tenant compte des informations du Ministère de l'agriculture en mai 2012, affirme que le gouvernement « no ha restituido materialmente ninguna hectárea de tierra. ... hasta hoy el Incoder adelanta 19 procesos administrativos para devolver las tierras a personas desplazadas que suman un poco más de 18.000 hectáreas y hay 11 procesos nuevos » (La Silla Vacía, 2012). L'Institut colombien de développement rural (INCODER) fut créé en 2003 après que le gouvernement ait supprimé l'Institut colombien pour la réforme agraire (INCORA), l'Institut pour l'adéquation de terres, le Fonds de cofinancement pour l'investissement [dans le secteur] rural et l'Institut national de pêche et d'aquaculture. Voir le site web de l'INCODER www.incoder.gov.co.

lutte. Ce ne sont pas des victimes passives. Ce sont plutôt des *luchadores*, des gens qui luttent chaque jour pour ne pas perdre de vue le projet social et politique qu'ils construisaient lorsque les paramilitaires ont fait irruption dans leurs communautés. Pour ce faire, ces organisations ont élargi leurs revendications, donnant la priorité à la défense de la vie, et ont diversifié leur répertoires avec des actions de résistance qui peuvent être symboliques, juridiques ou encore physiques comme le sont les déplacements organisés à l'intérieur du territoire.

Problématique

Nous montrerons, principalement dans les chapitres 3 et 4, que la lutte traditionnellement menée par les organisations sociales et en particulier par les organisations paysannes est vue aujourd'hui comme étant une lutte pour la défense des droits humains. Cela semble évident en analysant les documents des organisations paysannes dans les dénonciations liées à la défense du territoire, contre l'exploitation minière industrielle, etc. Plusieurs chercheurs sont arrivés à des conclusions semblables (Tobasura et Rincón, 1997; Prada, 2003). Ce constat s'impose à la lumière des entrevues que nous avons réalisées avec les dirigeants paysans entre 2010 et 2012 : un point commun entre les interviewés est qu'ils identifient l'ensemble de leurs luttes à la défense des droits humains. Certains d'entre eux précisent que leur lutte se fait pour le *respect intégral* des droits humains (Henao, 2012, entretien réalisé par Leila Celis). On peut en conclure que le concept de droits humains auquel les dirigeants font référence dans les entrevues et les documents en question, englobe l'ensemble des droits que les Nations unies ont rassemblé dans les catégories des « droits économiques, sociales et environnementaux » et dans celle des « droits civils et politiques »⁴. Néanmoins, le travail

⁴ Cette analyse avec extraits des entrevues est présentée au chapitre 4.

spécifiquement lié à la défense des droits humains est relativement nouveau dans le paysage des organisations sociales en général et des organisations paysannes en particulier. À ce sujet, la militante colombienne pour les droits humains, Amanda Romero Medina (1994, p. 151-152), affirme en 1994 que :

Basés sur [la capacité de lutte démontrée par la population de Barrancabermeja et de sa région face aux attaques des paramilitaires] et sur l'expérience importantissime de la Coordination populaire, il semblerait que le mouvement populaire commence à s'intéresser au thème des droits humains seulement vers la fin des années 1980... Ainsi, avec l'appui de toutes les organisations populaires et civiques fut créé le CREDHOS, le Comité régional pour la défense des droits humains de Barrancabermeja⁵.

En effet, au début des années 1980, la défense des droits humains était presque inexistante au sein des organisations paysannes bien que les paysans aient été fortement réprimés depuis longtemps⁶. Jusqu'au milieu des années 1980, les organisations paysannes visaient des transformations sociétales et formulaient leurs revendications en termes révolutionnaires : la revendication « la terre pour qui la travaille » a été à l'origine d'un important nombre d'actions directes ou transgressives reflétant le caractère qu'avait alors le mouvement paysan.

Aujourd'hui, le paysage du mouvement social a fortement changé. Non seulement les organisations paysannes ont des départements des droits humains et participent à des coalitions sur ce sujet à côté d'autres organisations sociales, elles sont aussi beaucoup moins présentes dans la dynamique des mouvements sociaux. Les mouvements sociaux ont un

⁵ "Basados en ese eje [la capacidad de lucha demostrada por la población de Barrancabermeja y de la región frente a los ataques de los paramilitares] y en la experiencia importantísima de la Coordinadora popular, pareciera que el movimiento de la población se empieza a interesar por el tema de los derechos humanos apenas a finales de 1980. ... Así, con el apoyo de todos los estamentos populares y cívicos, se creó en 1988 el CREDHOS, Comité regional para la defensa de los derechos humanos de Barrancabermeja".

⁶ Sur le phénomène de la répression contre les paysans et leurs organisations voir chapitre 2.

protagoniste nouveau, *le mouvement de défense des droits humains*. Le mouvement paysan suit le rythme de ce dernier, comme le font, d'ailleurs, la plupart des organisations sociales.

Quelles sont les causes de ce changement et quelles en sont les conséquences? Le but de cette recherche est de comprendre les dynamiques qui ont amené les organisations paysannes à s'engager dans le travail de défense des droits humains et d'identifier les transformations que ce travail a produites dans leur sein.

Notre hypothèse est que l'action paradoxale de l'État, qui depuis le milieu des années 1980 multiplie les indices de répression tout en développant des politiques de promotion des droits humains, représente une opportunité politique pour les organisations paysannes. Cette opportunité s'articule autour de la défense des droits humains et entraîne aussi un paradoxe au sein des organisations paysannes qui radicalisent leur analyse par rapport à l'État (vu alors comme leur ennemi) tout en adoptant des pratiques plus institutionnelles.

Les organisations à l'étude

Les organisations paysannes retenues pour cette recherche sont l'Association nationale des paysans de la Colombie (ANUC), la Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar (FÉDÉAGROMISBOL) et l'Association des zones humanitaires et de biodiversité formée par la plupart des Conseils communautaires des communautés afro-descendantes du Curvaradó et du Jiguamiandó dans le département du Chocó. En analysant l'histoire de ces organisations, nous voulons aussi identifier quelques dynamiques du mouvement paysan⁷ en Colombie. Ces trois organisations paysannes, dont les revendications peuvent être classées

⁷ Pour les définitions ici utilisées d'*organisation paysanne* et de *mouvement paysan* voir chapitre 3.

comme étant à gauche, sont couramment appelées « organisations populaires » en Amérique latine (Santos 2001: 177).

Les organisations à l'étude ont en commun : 1) d'avoir été victimes directes d'actes de répression de l'État; sur leurs terres les paramilitaires se sont implantés par une stratégie combinant la terreur et le contrôle socio-économique; 2) d'avoir ajouté à leur travail un volet de défense des droits humains suite à cette répression. Elles sont différentes 1) de par leur longévité : l'ANUC date des années 1970 et FÉDÉAGROMISBOL et les conseils communautaires sont nés à la fin des années 1990; 2) de par leur couverture géographique : l'ANUC est une organisation nationale, la FÉDÉAGROMISBOL est une organisation régionale et les Conseils communautaires du Jiguamiandó et du Curvaradó sont des organisations locales.

Les dynamiques organisationnelles que l'ANUC a déployées dès le début des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980 sont caractéristiques du mouvement paysan de cette période. Non pas que l'ANUC soit la seule organisation existante mais, créée sous l'auspice de l'État et bénéficiant des ressources nécessaires à son développement, elle regroupe alors la grande majorité des paysans. Très visible et très combative, l'ANUC est une cible de choix pour la répression contre le mouvement paysan. Les transformations auxquelles l'organisation se soumet sous l'effet de la répression sont facilement identifiables. La FÉDÉAGROMISBOL est sans doute née de l'ANUC. Elle est apparue dans une des régions où, historiquement, l'ANUC était très active et bien organisée. Comme nous le démontrerons au chapitre 3, les caractéristiques organisationnelles de la FÉDÉAGROMISBOL correspondent au type d'organisation paysanne en phase de résistance, comme les conseils communautaires du Jiguamiandó et du Curvaradó. Les communautés organisées dans l'Association des Zones humanitaires du Jiguamiandó et du Curvaradó et dans la FÉDÉAGROMISBOL se sont déclarées Communautés en résistance pour la défense de la vie, du territoire et de la dignité en 1996 et 1998 respectivement (voir chapitre 3).

Décider d'étudier seulement trois organisations paysannes, alors qu'il en existe une constellation riche et plurielle, est un choix très restreint qui ne se justifie que par les dimensions de cette recherche et la limite de mes capacités. Ce choix ne reflète aucunement un jugement de valeur discriminant entre les organisations à l'étude et d'autres organisations populaires aussi présentes et conséquentes dans les luttes paysannes en Colombie. Pour un aperçu de la diversité des organisations paysannes populaires, voir l'annexe Liste non-exhaustive d'organisations paysannes.

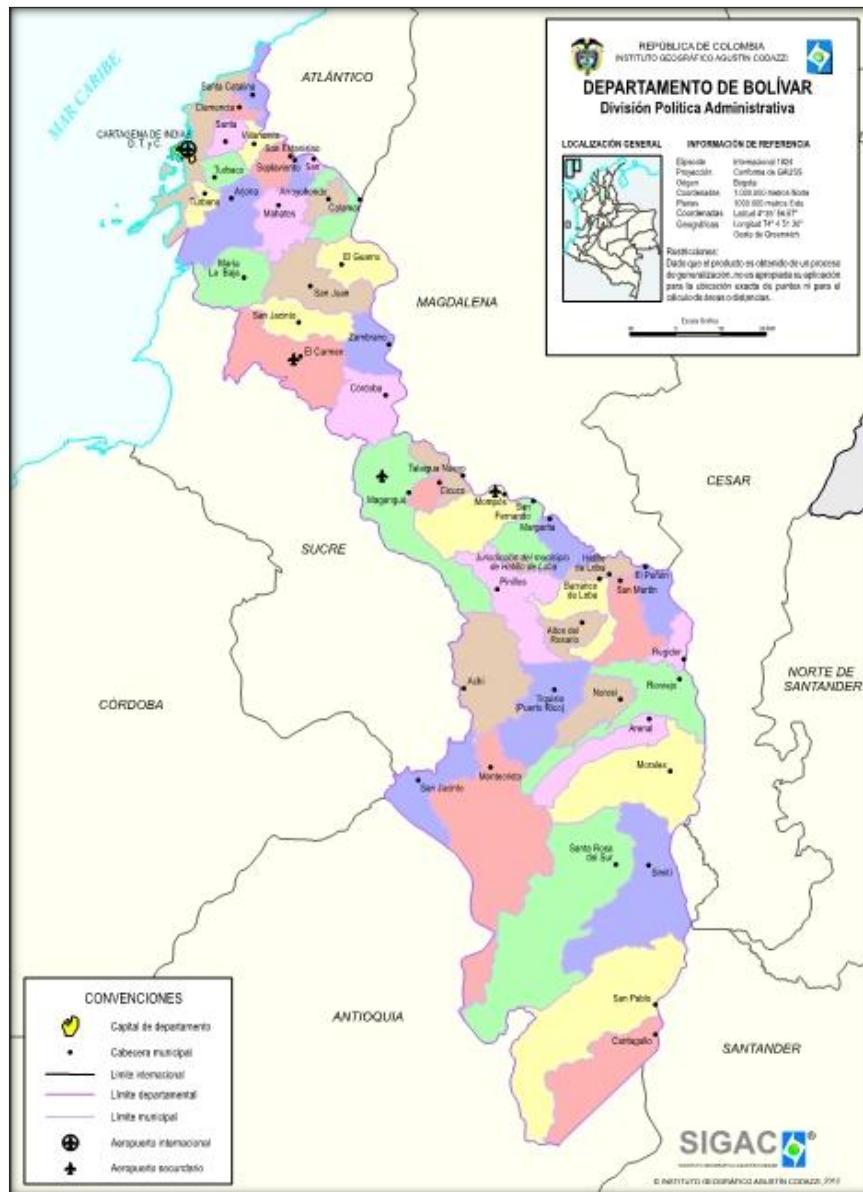
L'Association nationale paysanne-Unité et reconstruction (ANUC-UR)

L'Asociación Nacional de Usuarios Campesinos, fut créée par le Décret 755 du 2 mai 1967 dans le but d'organiser la prestation des services de l'État aux paysans. Créée et instrumentalisée par un gouvernement libéral pour avancer ses politiques de développement pour le secteur rural, cette organisation paysanne se divise en 1972 donnant naissance à *l'ANUC línea Armenia* et à *l'ANUC línea Sincelejo*. Alors que la première reste très proche de l'État et du Ministère de l'Agriculture, la línea Sincelejo adopte des revendications propres pour défendre les intérêts des paysans pauvres et sans terre. Elle promeut les occupations de terres dans tout le pays et prend le nom d'*ANUC-Unidad y reconstrucción (ANUC-UR)* en 1989. Très active jusqu'à la fin des années 1980, l'ANUC-UR existe toujours mais elle est nettement affaiblie, sa capacité de mobilisation a été considérablement affaiblie. Il s'agit d'une différence importante avec la dynamique nationale qu'elle menait dans les années 1980. Depuis le milieu des années 1980, la défense des droits humains, particulièrement des paysans déplacés, est devenue centrale à son activité et plusieurs de ses dirigeants sont inscrits au programme présidentiel de protection des défenseurs des droits humains.

La Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar (FÉDÉAGROMISBOL)

La FÉDÉAGROMISBOL, née en 1994 sous le nom d'Association des associations et comités des paysans et mineurs artisanaux du Sud de Bolivar (ASSOAGROMISBOL), est le résultat de l'expérience des luttes menées par l'ANUC. Le Sud du département de Bolivar est situé dans la région du Magdalena Medio. Sur cette région s'est développé un des projets pilotes de la stratégie paramilitaire, par conséquent les habitants y ont subi la répression dès le début des années 1980. La FÉDÉAGROMISBOL a été très active au niveau de la mobilisation dans les années 1990. Plusieurs de ses dirigeants ont été torturés, assassinés, enlevés ou emprisonnés. Les organisations membres de la Fédération, autour de 40 associations de mineurs artisanaux et de paysans, se sont déclarées en résistance civile pour la défense de la vie et du territoire à partir de 1999. Depuis, lorsque les communautés sont attaquées par les paramilitaires, elles se déplacent dans le territoire. La FÉDÉAGROMISBOL fait partie de la Red de Hermandad, une organisation de coordination qui regroupe une vingtaine d'organisations sociales colombiennes (qui forment la Red Colombia) et une dizaine d'organisations européennes travaillant en solidarité avec les processus de résistance civile en Colombie (la Red Europea).

Figure 2 Carte département Bolivar



Les Conseils communautaires du Jiguamiandó et du Curvaradó

Les Conseils communautaires sont la forme d'organisation prévue par la Loi 70 de 1993 pour les communautés afro-descendantes afin qu'elles puissent obtenir des titres de propriété collective sur le territoire ancestral. Les communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó, habitant une partie de la région du Bas Atrato ont formé les Conseils pendant qu'elles étaient déplacées de leur territoire entre 1998 et 1999 (voir carte département Chocó). De membres de ces communautés sont retournées dans leur territoire en 2000 mais, après cette date, ils ont été forcés à de nombreux nouveaux déplacements. Inspirées du droit international humanitaire ou droit de guerre, ils ont créé à partir de 2004 des Zones Humanitaires dans le but de rendre visible leur existence en tant que population civile habitant dans une région en conflit armé⁸. Sur leur territoire collective, des entrepreneurs colombiens ont semé plusieurs millions d'hectares de palmiers à huile, avec la complicité des paramilitaires et le financement du gouvernement colombien et de fonds de la coopération internationale.

⁸ Nous verrons qu'après 2004, ces Conseils organisent des Zones humanitaires. Par la suite les Zones humanitaires se sont regroupées dans l'Association des zones humanitaires du Jiguamiandó et du Curvaradó.

Figure 3 Carte département du Choco



Démonstration

Méthodologie

Cette recherche est multidisciplinaire, elle emprunte des outils aux sciences politiques, à la sociologie et à l'histoire. Cette recherche s'attache au champ des relations internationales car nous postulons que l'impact de la politique hégémonique états-unienne de promotion de la polyarchie a eu un effet direct sur la dynamique du conflit colombien et sur les organisations paysannes que nous étudions. Aussi parce que le concept des relations sociales que nous avons emprunté a été développé dans ce champ d'étude ainsi que dans la sociologie historique (Aston et Philpin, 1985; Dufour et Rioux, 2008; Rosenberg, 1994; Teschke, 2002; Wood, 2008). D'un autre côté, l'analyse de la dynamique des organisations paysannes en Colombie s'inspire des recherches sur les mouvements sociaux principalement développées dans le champ de la sociologie et de la politique comparée (McAdam, Tarrow, et Tilly, 2009; McAdam, Tarrow, et Tilly, 2001; Tilly, 2006; Tilly et Tarrow, 2008).

Cette recherche utilise une méthodologie qualitative pour comprendre les causes et les conséquences des transformations dans les luttes menées par les organisations paysannes déjà mentionnées. Une recherche de terrain a été accomplie auprès de membres des organisations, de membres des ONG et de chercheurs spécialisés dans l'étude des mouvements sociaux. Outre l'utilisation de la littérature existante, les thèses et les conclusions avancées au long de cette étude proviennent de deux sources principales : 1) les documents produits par les organisations elles-mêmes et 2) l'information recueillie par des échanges réguliers soutenus depuis plusieurs années avec les membres des organisations à l'étude et par le biais d'entrevues réalisées en Colombie à l'été 2010 et à l'hiver 2012. Les entrevues ont été guidées par trois formulaires sensiblement semblables adressés 1) aux dirigeants actuels des organisations paysannes à l'étude; 2) aux anciens dirigeants (*la vieja*

guardia); 3) aux membres des ONG et aux chercheurs. Nous avons fait quatre entrevues avec des membres des Conseils majeurs du Jiguamiandó et deux avec des membres du Conseil majeur du Curvaradó. Huit autres entrevues ont été réalisées avec des membres de la Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar. Nous avons interviewé un professeur spécialiste des mouvements sociaux, deux autres spécialistes de la violence et cinq fonctionnaires des ONG. Dans le cadre d'une autre recherche, portant sur la souffrance, nous avons fait un total de sept entrevues auprès des membres de l'organisation colombienne Mouvement des victimes de crimes d'État (MOVICE). Les témoignages recueillis ont également servi à l'étude ici présentée (voir les différents questionnaires en annexe).

La méthode qui a encadré ces échanges correspond à celle de la recherche-action participation⁹. Ce type d'interaction avec les organisations sujet de cette étude, qui dénote une proximité avec leurs luttes, s'explique par le fait que j'ai été liée à ces luttes et continue de l'être aujourd'hui. En effet, j'ai milité dans l'Association nationale des paysans de Colombie entre 1987 et 1989 –et comme membre de l'ANUC j'étais déléguée au Comité régional de défense des droits humains (CREDHOS) en 1988-. À présent, je suis membre d'une organisation basée à Montréal, le Projet d'accompagnement et solidarité avec la Colombie¹⁰, qui accompagne les processus de résistance de la FÉDÉAGROMISBOL ainsi que ceux des communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó, entre autres.

Pour les fins de l'explication méthodologique, on peut dire que l'analyse présentée dans ce travail est fait en trois temps parallèles. Le premier, qui sert de base pour les deux autres,

⁹ Sur la méthode de la recherche action-participation (*investigación-acción participativa*) le sociologue colombien Orlando Fals Borda affirmait qu'elle « est intégrante, c'est-à-dire, ce n'est pas seulement une méthode de recherche, ni seulement une façon de contacter des groupes de base, et non plus une forme d'action politique. C'est une combinaison de ces trois formes de procéder » (Fals Borda, 1986, p. 206-207).

¹⁰ Je suis membre cofondatrice du Projet d'accompagnement et solidarité Colombie. Basé à Montréal, cet organisme accompagne les communautés de Jiguamiandó et de Curvaradó depuis 2003 et la FÉDÉAGROMISBOL depuis 2006. Voir aussi le site web www.pasc.ca (Projet Accompagnement Solidarité Colombie, 2012).

correspond à une analyse de l'histoire de chaque organisation. Cette analyse est très synthétique et ne porte que sur des aspects ciblés, dont les enjeux de ses luttes, le contexte socio-économique, le type d'organisation, les actions et les réponses à la répression. Les sources principales sont les entrevues et les documents des organisations comme les dénonciations¹¹.

Comme ces organisations et les luttes qu'elles mènent font partie d'un mouvement paysan plus large, nous cherchons aussi, à travers l'histoire des organisations, à identifier les transformations du mouvement paysan. Pour établir les phases ou dynamiques de la lutte paysanne, après avoir analysé les données disponibles (le type d'organisation ou la forme dans laquelle les paysans s'organisent, les revendications et les répertoires d'action), il apparaît que la variable dépendante est la perception que les paysans et leurs organisations ont de l'État. C'est pourquoi, nous réalisons dans un deuxième temps, une comparaison diachronique¹² (voir table Phases des luttes du mouvement paysan tenant compte de son interaction avec l'État). En plus des sources utilisées dans le « premier temps » d'analyse, la littérature sur les tendances de la protestation sociale paysanne, déjà mentionnée, a été importante. Les différents chercheurs confirment que la défense de la vie devient progressivement la revendication prioritaire.

¹¹ La littérature académique sur les mouvements paysans depuis les années 1990 se focalise principalement sur l'étude des actions de protestation – ou plus précisément sur leur diminution – (Archila Neira, 2002; Archila Neira, Pardo, et Fals Borda, 2001; Prada, 2002; Archila Neira et al., 2006; Prada, 2003; Salgado et Prada, 2000; Tobasura et Rincón, 1997; Acuña Tobasura, 2005) et sur les actions de résistance civile aux acteurs armés, menées principalement par les autochtones contre la guérilla (Delgado Hernández et Posada, 1999; Hernández Lara, 2012; Peñaranda, 2006; Silva, 2007).

¹² Les comparaisons diachroniques sont une contribution épistémologique de la sociologie historique à la recherche en sciences sociales. Les tenants de cette approche épistémologique ont démontré l'utilité de comparer un sujet sur des périodes historiques différentes (Hobson, 2000; Dufour et Lapointe, 2007). Sur ces bases, nous comparons les caractéristiques des luttes paysannes des années 1970 à celles des années 1980-90 et d'aujourd'hui pour identifier le rapport que les organisations entretiennent avec l'État et leurs revendications.

Le troisième moment de l'analyse vise à établir le caractère des organisations sociales lors de la phase de résistance. La résistance est une opposition (refus ou rejet) à la violence politique institutionnelle contre les paysans. La résistance prend diverses formes. Elle est avant tout une dynamique défensive. Pour les paysans, les autochtones et les afro-descendants, la résistance a été historique afin de défendre la culture, la liberté, d'avoir accès à la terre, etc. Depuis les années 1990, l'appellation « en résistance » vise à rendre compte des luttes paysannes qui prennent place dans le contexte du conflit armé. Dans la phase de résistance, les organisations paysannes radicalisent leur analyse (ce qui était déjà constaté dans notre hypothèse) mais contrairement à ce que nous avons présupposé, ce n'est pas principalement le facteur temps qui va faire la différence entre le caractère des luttes mais plutôt la capacité des paysans à rester dans le territoire ou non (voir chapitre 4). À cet égard, nous identifions que les organisations paysannes en résistance ont suivi deux voies bien distinctes. Alors que l'ensemble d'organisations travaillent pour la défense des droits humains, un axe de distinction apparaît entre celles qui luttent pour la défense de la propriété et celles qui réussissent à rester sur le territoire. Pour les premières, les dédommagements économiques peuvent être considérés comme des réponses adéquates aux demandes de restitution de la propriété de la terre aux paysans dépossédés. Dans les dernières, la défense du territoire est liée à la défense de la vie et de la dignité. C'est la voie suivie autant par la Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar (FÉDÉAGROMISBOL) que par l'Association des Zones humanitaires du Jiguamiandó et du Curvaradó. La défense du territoire n'implique pas que la défense de la terre. Elle comprend aussi une notion de souveraineté et de lutte pour la sauvegarde de tous les éléments de l'étendue géographique qui traversent la région sur laquelle se trouve la terre (rivières, montagnes, forêt)¹³. Dans ce cadre, la défense du territoire ne peut pas être monétarisée, elle implique le maintien des paysans sur le territoire. Ces deux voies de résistance luttent pour la restitution de la terre usurpée mais la première, la défense de la propriété de la terre, n'est pas nécessairement en

¹³ Les chercheurs du Grupo de Memoria Histórica, ont identifié deux dimensions complémentaires de la notion du territoire: la socio-culturelle et la juridico-politique (2009, p. 77-97). Selon leur étude, ces dimensions sont communes aux communautés autochtones, afro-descendantes et paysannes.

opposition avec les politiques menées par le gouvernement du président Juan Manuel Santos (2010-).

Les répertoires de la résistance se nourrissent de l'expérience historique transmise de génération en génération comme les occupations, l'autogestion pour l'éducation, la santé, etc. Ces répertoires s'élargissent et se renouvellent avec d'autres types d'actions comme les zones humanitaires, les actions de sauvetage des séquestrés (voir aussi Hernández Lara, 2003; Hernández Lara, 2012). De plus, les actions de résistance paysanne sont épaulées par d'autres actions de résistance, par exemple des actions juridiques, comme l'habeas corpus ou des droits de tutelle. La résistance a permis à un pourcentage des paysans de survivre et de rester dans leur territoire. Il s'agit d'une réussite importante surtout si l'on tient compte de l'ampleur de l'offensive contre la paysannerie et du pouvoir énorme des agresseurs. La résistance était une lutte nécessaire pour la survie physique et pour la subsistance. En la livrant, les paysans et leurs alliés ont nourri l'espoir et donné un souffle de renouveau aux générations futures de paysans et aux autres luttes sociales. Néanmoins, la résistance n'est pas une lutte que les paysans ont choisie par eux-mêmes. Elle leur a été imposée. Elle a pris de plus en plus d'importance dans l'organisation paysanne et dans la quotidienneté des communautés. Elle a concentré progressivement des ressources et a fini par marquer le rythme de l'action.

Nous avons déjà mentionné que cette recherche s'inspire de la méthodologie d'action-participation. La première conséquence des méthodes adoptées est que cette recherche n'a pas de prétention d'objectivité scientifique. Le choix du sujet et des éléments théoriques pour l'aborder reflètent une vision politique sympathisante et engagée avec les luttes des organisations objets de cette étude. C'est pourquoi cette recherche va au-delà du constat et de l'analyse de la violence contre la paysannerie et de ses effets. Nous interrogeons les causes de cette violence dans le but de comprendre la logique socio-économique sous-jacente et la transformation des relations de domination. En revanche, dans les limites de nos capacités,

nous nous sommes astreinte à une démarche très rigoureuse visant à confirmer les faits et à les étudier dans leur complexité, ce qui n'est pas, sûrement, une garantie d'exhaustivité.

Ce travail n'a pas la prétention d'élaborer des lois permettant d'expliquer, par exemple, dans quelles circonstances les organisations sociales sont plus ou moins révolutionnaires, ou quels sont les facteurs « démocratiseurs » d'un régime politique. Par contre, il nous semble possible et plausible de s'impliquer dans une démarche rigoureuse qui puisse permettre de mieux comprendre ces phénomènes. À ce propos, en analysant la lutte de trois organisations paysannes du secteur populaire¹⁴ (De Sousa Santos, 2001, p. 177-180) : l'ANUC, la FÉDÉAGROMISBOL et les Conseils des communautés afro-descendantes du Jiguamiandó et du Curvaradó, cette recherche souhaite contribuer à l'analyse des mouvements sociaux :

- En identifiant des dynamiques de résistance des organisations paysannes dans le contexte d'une forte répression armée à leur rencontre.
- En faisant la distinction entre droits en général et *droits humains* (ou droits à la sûreté) en particulier.
- En soulignant les traits particuliers des opportunités politiques dans un régime qui présente à la fois des traits démocratiques et des traits autoritaires (voir à ce sujet Dabène, 2008), puis en identifiant les implications de ces opportunités pour les mouvements sociaux.
- En s'attardant à l'étude de régimes politiques, mettant en évidence les incohérences de l'interaction entre les relations sociales basées sur le pouvoir politiquement constitué (Brenner, 1997) et les relations internationales à l'heure de l'hégémonie de la démocratie de basse intensité (Avilés, 2006a).

¹⁴ L'utilisation des termes « organisation paysanne » et « mouvement paysan », sont présentés au chapitre 3. Nous faisons référence à l'adjectif « populaire » pour souligner, entre autres, la provenance sociale des membres des organisations à l'étude. Sur la distinction et caractérisation des mouvements populaires sujet voir Boaventura de Sousa Santos (2001, p. 177-180).

Ceci ne veut pas dire que nous ayons identifié *un* mouvement paysan et *son* comportement. Bien au contraire, nous verrons la complexité de ces réalités tout au long des chapitres 3 et 4. Chaque organisation a ses propres dynamiques organisationnelles et ses propres dynamiques de résistance. Plus encore, les dynamiques d'une même organisation changent dans le temps en fonction de la capacité que les organisations et leurs membres ont d'atteindre ou non les bénéfices recherchés, bénéfices qui peuvent se synthétiser dans l'idée d'améliorer les conditions de vie par l'accès à la terre, la production directe et la commercialisation sans intermédiaires.

Les organisations changent aussi au rythme de l'économie : les comités de mineurs artisanaux sont apparus là où des mines d'or ont été découvertes. Toutefois, ces comités n'ont pas remplacé les organisations paysannes. Finalement, la dynamique des organisations paysannes change aussi avec les niveaux de violence qu'elles subissent. Elles s'adaptent par exemple en changeant la portée de leur juridiction : les organisations tendent à devenir locales ou régionales plutôt que nationales.

Les conclusions que nous présentons ici ne sont pas des vérités tranchées mais bien des analyses des phénomènes sociaux très complexes. Cette posture ne cherche pas à entretenir d'ambiguïtés mais plutôt à reconnaître que l'analyse des enjeux étudiés ici est teintée par notre perception de la réalité ainsi que par la durée de la période historique de l'étude. Les luttes des organisations paysannes et l'incidence que la répression et la défense des droits humains ont sur elles sont sans doute intelligibles. Une autre mise en garde : bien que liée aux organisations paysannes, à leur vécu et à leurs luttes, cette recherche est fortement influencée par les théories et les théoriciens des pays développés, donc elle ne parle pas au nom des organisations paysannes étudiées.

Argumentation

La répression force les organisations paysannes à développer une stratégie de défense des droits humains

La question de la répression et de ses effets sur les mouvements sociaux est au centre de notre analyse. Puisque, comme nous le soutenons, la répression est directement liée à l'ampleur que prend le travail de défense des droits humains, le cas de la Colombie montre la nécessité de diviser l'analyse de la répression entre ses effets directs (impact sur le processus et l'organisation) et indirects (conséquence de la défense des droits humains). L'analyse de ces deux types d'effets permettra de montrer leurs caractéristiques distinctes et de contribuer au débat sur les impacts de la répression sur les mouvements sociaux.

En Colombie, la répression qu'ont subi régulièrement les secteurs populaires et leurs organisations sociales s'est intensifiée à partir de 1980 dans le cadre de la lutte contre le communisme qui légitima la création de groupes paramilitaires contre-insurrectionnels (Inter-American Commission on Human Rights 1999), puis avec l'irruption du trafic de cocaïne¹⁵ qui normalisa la militarisation (Duncan, Rangel Suárez et al. 2005; 2007). La répression dont il est question ici s'inscrit dans la continuité des mécanismes d'accumulation historiquement utilisés par les classes dominante. Nous caractérisons cette dynamique de violence politique institutionnelle (VPI) et la présenterons dans la première section du chapitre 1 et au chapitre 2. Cette répression, synthétisée dans le processus d'expansion du paramilitarisme, prend diverses formes parmi lesquelles le déplacement forcé, les assassinats, les massacres, les disparitions forcées, la torture et la criminalisation de l'action sociale. Les responsables de ces actions contre la population colombienne et contre ses organisations sociales sont tout d'abord l'État et les groupes paramilitaires qui entretiennent

¹⁵ Le trafic de drogues commence en Colombie avec l'exportation de marijuana dans les années 1970 mais il ne revêt les magnitudes d'un problème sociétal que lorsque les narcotrafiquants se tournent vers le commerce de la cocaïne dans les années 1980. Voir aussi (Celis, 2008).

des liens avec lui. À eux deux, les agents de l'État et les paramilitaires sont responsables d'approximativement 70% des violations des droits humains. La guérilla est responsable d'environ 30% des agressions contre les paysans (Comisión Andina de Juristas Seccional Colombiana, 1994). L'absence de mesures judiciaires et politiques sanctionnant ces actions violentes (impunité ou absence de justice) fait croître la vulnérabilité des organisations sociales.

L'expansion du paramilitarisme remonte au début des années 1980. Aux ordres des grands propriétaires terriens, du narcotrafic et de la haute hiérarchie militaire, les escadrons de la mort ou groupes paramilitaires, qui existaient déjà comme armées aux services des grands propriétaires, débute un processus de centralisation dans la région du Magdalena Medio. Depuis, la violence politique institutionnelle a évolué dans le cadre d'une stratégie nationale généreusement financée avec des capitaux nationaux et étrangers. Il n'y a qu'à voir les poursuites à l'encontre des multinationales telles que Coca-cola, Chiquita Brands et Drummond pour l'assassinat des leaders syndicaux. Chiquita Brands et Drummond sont aussi accusées de l'assassinat de dizaines d'habitants des régions rurales (Radio Cadena Nacional, 2010; CNN Wire Staff, 2011; Campaign to Stop Killer Coke, 2010). La violence politique institutionnelle a aidé à renforcer les grandes concentrations terriennes et a participé à la reprimarisation de l'économie. Cette affirmation sera démontrée dans cette thèse en utilisant le vécu des trois organisations paysannes à des fins illustratives.

Au cours du processus d'implantation du paramilitarisme, les fours crématoires, les fosses communes et les cadavres dans les rivières, sont devenus des faits quotidiens. Des actes de barbarie se sont reproduits dans tous les coins du pays et ont fini par installer la terreur parmi la population, principalement à la campagne, scénario privilégié par tous les acteurs armés. Entre 1982 et 2007, les paramilitaires ont réalisé plus de 2 505 massacres¹⁶ au cours desquels ont été assassinées 14 660 personnes (Grupo de Memoria Histórica 2010). Entre 1982 et

¹⁶ Un massacre est un acte criminel au cours duquel trois personnes ou plus sont assassinées.

2009, les paramilitaires et les Forces Armées ont forcé plus de cinq millions de Colombiens à se déplacer et ont torturé plus de 15 000 personnes. Entre 1977 et 2007, les mêmes acteurs ont perpétré plus de 80 000 assassinats sélectifs, alors que depuis 1965 le nombre de détenus-disparus¹⁷ s'élève à 50 000 (MOVICE 2010). Les narco-paramilitaires ont enlevé plus de 5.5 millions d'hectares aux déplacés (Garay Salamanca et Comisión de seguimiento 2009, 5:57) et ont investi dans les monocultures. Ce processus a été mené à terme à travers des institutions de l'État, avec la participation active des classes dominantes, qui en ont bénéficié directement.

Or, si depuis les années 1980, la répression des organisations sociales atteint des sommets, elle n'est pas nouvelle¹⁸. Elle ne vise pas seulement à mater l'opposition politique, la contestation ou à rétablir l'ordre (répression défensive propre à tous les appareils politiques modernes). L'exercice de la coercition contre la paysannerie est un trait historique de la société colombienne car cette coercition sert à asseoir des relations sociales d'appropriation non-économiques. Les modèles de développement social et économique de la Colombie sont caractérisés par une grande violence héritée des relations sociales de systèmes archaïques, tels que l'hacienda et le caciquisme (Rouquié 1987: 70; Halperín Donghi 2008). La répression

¹⁷ Selon la loi de 2000, la disparition forcée est la "privación de la libertad de una o varias mediante cualquier forma (aprehensión, detención o secuestro), seguida de su ocultamiento y de la negativa a reconocer dicha privación de la libertad o de dar información sobre la suerte o el paradero de la persona".

¹⁸ Le chercheur William Avilés a démontré cette escalade répressive de l'État dans divers travaux (Avilés, 2006b; Avilés, 2006a). Dans *Paramilitarism and Colombia's Low-Intensity Democracy* (2006a, p. 379) il affirme que "The Colombian state has been engaged in a counter-insurgency war against different guerrilla armies since the 1960s. That counter-insurgency war intensified during the 1980s and reached unprecedented proportions in the 1990s, as guerrilla forces increased their manpower and military capabilities". Bien que les méthodes utilisées par l'État colombien soient des méthodes de contre-insurrection (combattre la population civile pour affaiblir la guérilla), il est important, à notre avis, souligner que la convergence du paramilitarisme et du narcotrafic ont donné une dynamique particulière à cette violence politique institutionnelle (voir chapitre 1).

ou violence politique institutionnelle¹⁹ est donc inhérente au mode d'organisation sociale, politique et économique de la Colombie où l'accumulation de richesse ne se fait pas principalement par la création de plus-values et par le réinvestissement mais par l'appropriation de richesse existante et par l'accumulation de pouvoir politique et militaire.

Le narco-paramilitarisme et les programmes de développement économique mis en place par l'État ont pour objectif un développement du secteur rural sans paysannerie. Pour ce faire, ils ont restructuré la propriété terrienne en accentuant la concentration ainsi que le modèle de production favorisant largement la reprimarisation de l'économie sur la base de l'élevage bovin, des monocultures industrielles, de l'extraction des ressources minières et des hydrocarbures, de la production d'électricité. La reprimarisation de l'économie qui se concrétise ainsi, s'ajuste au système économique international où la Colombie occupe une place de fournisseur de matières premières. Au plan de l'interaction entre l'économie nationale et le système international, il faut noter aussi que la dérégularisation et la financiarisation de l'économie sont favorables à l'essor du narcotrafic et d'autres activités criminelles qui bénéficient de la mobilité du capital pour blanchir et rapatrier les profits des transactions criminelles.

La profusion des droits issus de la polyarchie encourage la défense des droits humains

Plusieurs hypothèses peuvent être avancées ici pour expliquer pourquoi, malgré que la défense des droits humains est très récente, elle est devenue la revendication prioritaire des luttes paysannes : 1) le contexte des attaques aux paysans et leurs organisations font de la défense de la vie le préalable nécessaire et *sine qua non* de toute autre revendication; 2) en se popularisant le concept de droits humains a englobé les différentes luttes; et 3) la défense

¹⁹ Ce concept fait référence à l'accumulation de richesse et de pouvoir par des mécanismes issus directement du pouvoir politique (Aston et Philpin, 1985; Wood, 1981; Teschke, 2002). Voir aussi chapitre 1, section 1.2.

de la vie et la défense du territoire sont indissociables étant donné la coercition que les paysans subissent. Ces hypothèses ne sont pas exclusives.

Il faut noter que malgré les niveaux élevés de répression atteints, la Colombie n'est pas une dictature à proprement parler, la dernière période de dictature ayant pris fin en 1957. Au même moment où les niveaux de répression augmentent, les groupes dominants entament un processus pour re-légitimer le pouvoir et ses institutions. Depuis le début des années 1980, la dynamique politique est marquée par une série de réformes s'inscrivant dans l'universalisation de la polyarchie, un type de démocratie néolibérale ou de basse intensité²⁰. La répression qu'ont subie la population et ses organisations sociales, est mise en œuvre dans le cadre institutionnel de démocraties de basse intensité promues par Washington (Robinson, 1996, p. 6; Avilés, 2006b).

Le but de l'ouverture politique et institutionnelle que les différents gouvernements de la Colombie ont mise en place depuis le début des années 1980 est la stabilisation du régime politique, par la consolidation d'une démocratie procédurale. Si les groupes dominants de la Colombie ont accepté des réformes c'est dans la perspective d'institutionnaliser les mouvements de contestation armés et civils. Pour mettre fin au conflit armé, les dialogues et les négociations avec la guérilla ont été nombreux. Les différents gouvernements visent aussi à encadrer les organisations sociales. Par rapport au mouvement paysan, l'encadrement « démocratique » vise à éviter les atteintes à la propriété privée latifundiste ainsi que la contestation du modèle économique. Pour ce faire, – en plus de sa politique traditionnelle de divisionnisme et de répression –, l'État a mis en place des politiques sociales sans continuité visant les causes socio-économiques du conflit et, de façon plus systématique, un cadre juridique à l'intérieur duquel peuvent avoir lieu les luttes sociales. Ce cadre, construit progressivement depuis le début des années 1980, prévoit des mesures pour encourager et assurer la participation citoyenne autour des questions d'intérêt public; il reconnaît des droits

²⁰ (Robinson, 2000; Avilés, 2006b), voir aussi chapitre 1, section 1.3.

aux communautés afro-descendantes et autochtones sur le territoire ancestral, des droits aux déplacés et assure la restitution des terres volées aux paysans; il pénalise la disparition des personnes, etc. (voir chapitre 1).

Bref, sous l'administration des mêmes gouvernements, la Colombie s'est appliquée à mettre en œuvre une politique fortement répressive et une autre fortement progressiste. Comment expliquer cette réalité en apparence paradoxale? Elle est le résultat de la convergence de deux dynamiques qui se chevauchent sans se heurter : celles des relations sociales et des relations internationales. Nous verrons que ces deux dynamiques configurent une opportunité politique pour les organisations sociales qui trouvent dans ce paradoxe un interstice pour continuer leurs luttes.

Structure de la thèse

En plus de cette partie d'introduction et de la conclusion, cette thèse est divisée en quatre chapitres. Le premier présente les outils théoriques pour comprendre 1) les particularités de la violence politique institutionnelle; 2) la polyarchie et sa mise en œuvre en Colombie et 3) l'opportunité politique qu'offre aux organisations paysannes la convergence de la répression et du contexte d'ouverture politique.

Le chapitre 2 analyse quant à lui la violence politique institutionnelle à partir des années 1980. Il démontre que la violence, responsable entre autres crimes du déplacement forcé et du vol de terres aux paysans, est un phénomène historique, étroitement lié aux relations de reproduction des groupes dominants. À titre d'exemple, trois cas -touchant chacun une des organisations paysannes à l'étude-, sont succinctement présentés pour démontrer que l'action paramilitaire 1) visait le renforcement du modèle économique de reprimarisation de

l'économie; 2) que ce modèle et les projets industriels développés grâce au contrôle paramilitaire sont appuyés par l'État et la coopération internationale et 3) qu'ils ont été entérinés par les politiques de développement des gouvernements successifs.

Le chapitre 3 illustre, dans la portée de l'étude de cas choisi, les dynamiques du mouvement paysan et les enjeux de ses luttes, identifiant en même temps l'évolution des organisations paysannes en réponse à la répression mise en œuvre contre elles et leurs membres. L'analyse de la dynamique du mouvement paysan entre 1980 et 2012, a permis d'identifier trois phases des luttes paysannes tenant compte de la perception qu'elles ont de l'État : autogestion, exigibilité et résistance.

Le chapitre 4 étudie la phase de résistance de la lutte paysanne depuis les années 1980. D'abord, il synthétise l'importance que la défense des droits humains a pour les organisations paysannes dans cette phase. Ensuite, les aspects les plus polémiques du travail de défense des droits sont présentés. À partir des cas spécifiques présentés, nous analysons comment chacune des trois organisations à l'étude a fait son cheminement de résistance. Il apparaît que les organisations qui parviennent à rester sur le territoire parviennent aussi à élargir la portée de la défense des droits humains qui devient ainsi la défense intégrale des droits humains pour la vie et pour le territoire.

CHAPITRE I

LES ORGANISATIONS PAYSANNES À LA CROISÉE DES RELATIONS SOCIALES ET INTERNATIONALES

L'objectif de ce chapitre est de présenter les outils théoriques qui serviront à comprendre les causes de la prééminence progressive que prend la revendication des droits humains dans les luttes des organisations paysannes en Colombie et ses conséquences. Selon notre thèse, la place prépondérante qu'a pris la défense des droits humains au sein des organisations paysannes s'explique par 1) des relations sociales domestiques marquées par la violence politique institutionnelle et 2) un contexte international marqué par la globalisation d'une démocratie de basse intensité favorable au discours des droits humains. L'intensification et l'imbrication de ces deux phénomènes crée des opportunités politiques pour la mobilisation des organisations sociales, qui s'articulent autour de la défense des droits humains.

Le chapitre est divisé en trois parties. D'abord, nous traitons le concept marxiste des relations sociales de propriété et de production. Inspirés de ce concept, nous aborderons au chapitre 2, les phénomènes de violence politique institutionnelle (VPI) et d'enrichissement par le droit en Colombie. Dans un deuxième temps, nous présentons la thèse de la globalisation de la polyarchie en l'instrumentalisant pour comprendre l'engagement de l'État colombien dans le

renforcement des institutions dites démocratiques. En troisième lieu, nous présentons le concept d'opportunité politique, soulignant les dimensions d'ouverture politique et de répression qui façonnent le contexte colombien.

1.1. Les relations sociales de propriété et de domination (RSP)

Comme tous les concepts qui ont servi à faire évoluer les débats en sciences sociales, le concept de relations sociales de production a été interprété de différentes manières. Dans la littérature marxiste, il a donné lieu à une production impressionnante allant des versions structuralistes, pour lesquelles les rapports économiques constituent l'unité de base pour comprendre la société, à d'autres versions dites relationnalistes qui circonscrivent historiquement les relations sociales sans les réduire à leur dimension économique (Dufour et Rioux, 2008) Pour ces derniers, les rapports économiques ou les relations sociales médiatisées par le salaire ne deviennent le vecteur de la vie en société que dans le contexte des relations sociales capitalistes qui, elles, ont émergé en Angleterre « In the period between the end of the Glorious Revolution and the accession (1714) of the first Hanoverian king, George I... » (Teschke, 2002, p. 30).

Un programme de recherche relationnaliste sur le concept des relations sociales²¹ s'est développé autour du travail de Robert Brenner qui publia en 1977, *The Origins of Capitalist Development: A Critique of Neo-Smithian Marxism* (1977). Les travaux de Brenner et de ses collègues sur la périodisation de l'histoire du capitalisme ont provoqué un débat en sciences sociales (Aston et Philpin, 1985) au cours duquel la nouvelle approche a été qualifiée de « marxisme politique » (Bois, 1985). Cette appellation convient bien aux chercheurs interpellés car, à la base de leurs thèses, se trouve une revendication de la place que le

²¹ Pour d'autres théories relationnalistes dans le débat de la transition et de l'articulation des modes de production voir (Rey, 1969).

pouvoir politique a eue – et a encore comme nous le proposerons plus bas –, dans la compréhension des relations sociales de propriété et de production.

Dans la perspective du marxisme politique, les *relations sociales* de propriété et de production constituent l'ensemble des relations matérielles, économiques, politiques, techniques et culturelles qui encadrent les diverses formes que revêt le pouvoir et les rapports entre les membres d'une société. Ces rapports sont particuliers à chaque société et ne s'appliquent universellement ni dans le temps ni dans l'espace. Dans une société régie par le marché, l'argent *peut* servir de salaire si quelqu'un accepte de le prendre en échange de sa force de travail. Dans ces circonstances, l'argent est aussi un moyen [*économique*] d'accumulation, c'est-à-dire, il sert à élargir le capital lui-même en ajoutant au capital initial la valeur produite par le salarié. Karl Marx illustre clairement cette idée, dans le passage suivant (1969, p. 774) :

Tout d'abord Wakefield découvrit dans les colonies que la possession d'argent, de subsistances, de machines et d'autres moyens de production ne fait point d'un homme un capitaliste, à moins d'un certain complément, qui est le salarié, un autre homme, en un mot, forcé de se vendre volontairement. Il découvrit ainsi qu'au lieu d'être une chose, le capital est un rapport social entre personnes, lequel rapport s'établit par l'intermédiaire des choses [a]. M. Peel, nous raconte-t-il d'un ton lamentable, emporta avec lui d'Angleterre pour Swan River, Nouvelle-Hollande, des vivres et des moyens de production d'une valeur de cinquante mille l. st. M. Peel eut en outre la prévoyance d'emmener trois mille individus de la classe ouvrière, hommes, femmes et enfants. Une fois arrivé à destination, « M. Peel resta sans un domestique pour faire son lit ou lui puiser de l'eau à la rivière [b] » Infortuné M. Peel qui avait tout prévu ! Il n'avait oublié que d'exporter au Swan River les rapports de production anglais.

Une société où les propriétaires des moyens de production paient des salariés pour accroître leur capital et trouvent des personnes prêtes à accepter le salaire est donc une société de marché ou une société capitaliste. Dans cette société, les producteurs directs ont été déjà expropriés de leurs moyens de production et sont par conséquent obligés de vendre leur capacité de travail pour subvenir à leurs besoins. Si les catégories d'ouvrier ou employé sont contingents, celle du capitaliste l'est aussi. Dans ses recherches sur les sociétés précapitalistes européennes, Brenner constate que pour « les grands propriétaires terriens [...] la meilleure règle de reproduction était 'l'accumulation politique'. Plutôt que d'investir dans de nouveaux

et meilleurs moyens de production agricole ou d'ouvrir de nouvelles terres, les propriétaires terriens cherchaient à augmenter leur revenu en investissant dans l'amélioration de leur potentiel militaire et politique, en construisant des communautés politiques et des États féodaux plus forts, mieux armés, plus larges et plus coercitifs pour dominer et contrôler la paysannerie et faire la guerre plus efficacement » (Brenner, 1997, p. 21)²². Pour Brenner, le pouvoir qui s'érige à partir de ce type de relations sociales est un *pouvoir d'appropriation constitué politiquement*.

Bref, *l'accumulation politique* se fait en privilégiant le pouvoir militaire et politique comme moyen d'accumulation, alors que l'accumulation économique utilise des moyens économiques, pour continuer le cycle de l'accumulation.

Les travaux marxistes ont identifié l'accumulation politique dans les sociétés précapitalistes et ont réservé l'utilisation de ce concept pour ce type de sociétés. Nous proposons une utilisation diachronique de ce concept et soutenons que les relations sociales de production et de propriété en Colombie sont structurées, de façon prédominante et stable, par des mécanismes d'accumulation politique. Nous identifierons dans ce travail, deux de ces mécanismes : la coercition et le droit, que nous analyserons comme *violence politique institutionnelle*. La législation en tant que mécanisme d'accumulation fait référence à la réglementation juridique (codes, lois, jurisprudence, décrets, etc.) dictée en vue de légaliser la violence politique institutionnelle et de transférer directement des ressources de l'État aux groupes dominants.

²² "In the absence of access to new land, lords had little means to increase their income except by improving their ability to coercively redistribute wealth from peasants or other lords. As a result, lords often found their most viable rule for reproduction to be 'political accumulation'. Rather than investing in more and better agricultural means of production or in opening up new land, lords would seek to increase their income by investing in their military and political potential by constructing stronger – better armed, larger and more cohesive – political communities and feudal states, to better dominate and control the peasantry and to wage war more effectively".

Nous postulons que la violence institutionnelle est un mécanisme d'accumulation, propre aux relations sociales colombiennes. La violence politique institutionnelle fait référence à la coercition physique commanditée par les groupes dominants de la société et par l'État. Cette coercition peut être exercée directement par l'État (Forces armées, police, services d'intelligence) ou peut être décentralisée (groupes paramilitaires créés, encouragés, entraînés par l'État, armées privées liées aux groupes dominants). Elle sert à défendre l'establishment, à modifier les rapports de pouvoir à l'intérieur de la classe dominante et à enrichir directement les groupes dominants. Dans la Colombie contemporaine, la violence politique institutionnelle sert l'accumulation de richesse et de pouvoir :

- en expropriant les terres de petits et moyens propriétaires en fonction d'une logique de grand propriétaire terrien –selon laquelle la terre n'est pas seulement un moyen de production mais aussi de subjugation sociale et politique;
- en faisant prospérer des économies illégales;
- en empêchant les revendications des travailleurs pour extraire des taux de profit plus élevés que ceux que déterminerait la contrainte économique (en plus d'être obligés de travailler pour recevoir un salaire nécessaire à la survivance, les ouvriers et employés de ce pays sont obligés d'accepter des salaires et de conditions de travail très en dessous des niveaux marqués par le marché, à cause de la coercition physique);
- en étouffant l'opposition sociale et politique.

On peut qualifier cette violence de *répression* à condition de donner quelques précisions qui nous permettent d'identifier les similitudes et les différences qu'elle a avec la répression connue dans les États développés. Parmi ces distinctions, il faut noter que le degré de coercition de la violence politique institutionnelle outrepassé largement « l'utilisation légitime de la violence ». La violence en question est exercée par l'État et ses agents aussi bien que par des structures paramilitaires (escadrons de la mort) dont la création et le fonctionnement ont été facilités à différents degrés par l'État. Vu ainsi, l'exercice de la souveraineté ne relève pas du monopole de la force dans les mains des institutions de l'État mais dans sa capacité à déléguer ou distribuer cette force pour faire respecter le statu quo.

Finalement, son but n'est pas seulement de défendre les institutions mais aussi de permettre directement l'enrichissement des groupes qui la commandent.

Nous démontrerons dans le chapitre suivant que, depuis 1980, la violence politique institutionnelle participe activement au processus de *despojo* ou dépossession de près de 10 millions d'hectares de terre de paysans, d'autochtones et d'afro-descendants. La consolidation de la concentration terrienne à travers la coercition, a renforcé une économie primaire basée sur les monocultures, l'extraction minière et l'exploitation énergétique dans laquelle l'économie paysanne n'a plus de place. La violence politique institutionnelle ainsi déployée a amené les organisations paysannes à lutter pour leur survie en défendant les droits humains.

Le travail urgent de défense des droits humains, que les organisations paysannes ont dû assumer, coïncide avec une conjoncture favorable : la mise en place d'institutions néolibérales pro-droits humains. Pourquoi le régime colombien a-t-il mis en place de telles institutions et en quoi consistent-elles?

1.2. Globalisation de la polyarchie

Dans le contexte de la Guerre froide et de la lutte idéologique Est-Ouest, la caractérisation des régimes politiques était en soi un terrain de confrontation. Pour l'Ouest, États-Unis en tête, la tâche de légitimer le capitalisme et donc d'éloigner la menace communiste, passe par une réactualisation institutionnelle et discursive de la suprématie de la démocratie libérale et des valeurs qui mettent au centre l'individualisme, le respect de la propriété privée, les procédures démocratiques et les droits humains. Même les régimes autoritaires voire dictatoriaux, mis en place ou appuyés par les États-Unis, arborent en théorie ces valeurs et prennent le pouvoir sous prétexte de les défendre (Koonings et Kruijt, 1999). Dans le but de souligner la prestance morale de l'Ouest par rapport à l'Est, une catégorisation des régimes

non-démocratiques fut effectuée en différenciant les régimes *autoritaires* capitalistes des régimes *totalitaires* de l'Est communiste²³. Selon cette catégorisation, les régimes autoritaires étaient susceptibles de devenir des démocraties alors que les régimes totalitaires étaient l'antithèse de la démocratie (Linz et Stepan, 1996).

Mais au-delà des appellations, les régimes autoritaires posent un problème qui n'est pas d'ordre éthique, au sens où il ne relève pas des abus de pouvoir et des crimes que les dictateurs commettent, mais d'ordre pratique : ils sont instables. Les régimes autoritaires, bien que servant les intérêts dominants nationaux et étrangers, provoquent des révoltes qui sont autant de facteurs de risque pour le capital transnational dont le capital peut avoir à subir les aléas des révolutions. William Robinson souligne comment la montée des luttes anticoloniales, des luttes des classes sociales et des luttes antidictatoriales au long des années 1970 ont suscité des réflexions sur l'instabilité politique, le renversement d'Anastasio Somoza ayant été un point tournant des politiques de promotion de la « démocratie » pour contrer la révolution²⁴. La fragilité de ce type de régime amène les États-Unis à trouver et à promouvoir de régimes politiques plus stables, plus sûrs. De régimes politiques capables de chercher une base sociale large pour rendre acceptables les politiques néolibérales sans remettre en question les conséquences du néolibéralisme. Le régime qui y émerge est une démocratie amputée ou « restreinte » (Dabène, Massardier et Geisser, 2008). En suivant les théoriciens du *capitalisme global* (Cox, 1987; Avilés, 2006b; Robinson, 1996; Gill, 2002; Gills, Rocamora, et Wilson, 1993), nous appellerons « polyarchie » ou démocratie de basse intensité ce type de démocratie nécessaire pour consolider l'hégémonie étatsunienne dans le système

²³ Michel Camau nous rappelle que « la plupart des dirigeants arabes, y compris Saddam Hussein, ont bénéficié du double standard qui les préservait, à tout le moins, d'une sévère mise à l'index et d'une éventuelle politique de la canonniers dont seul Qaddhafi a fait les frais » (Camau, 2006, p. 61).

²⁴ Robinson rappelle aussi que « The Trilateral Commission, in its seminal 1975 report, *The Crisis of Democracy* (Crozier, Huntington, and Watanuki, 1975), diagnosed the problem as too much democracy and therefore not enough "governability" (read: social control and obedience) » (2008, p. 14).

international et, ce faisant, rendre acceptables les conséquences sociales du mode de production et de commercialisation capitaliste.

Avec la fin de la Guerre froide, la démocratie libérale ou polyarchie devient le régime politique par excellence. Telle qu'elle a été définie par Robert Dahl, la démocratie ou polyarchie est un régime politique dans lequel le gouvernement est élu au cours d'un processus institutionnalisé, transparent et libre. Tous les sujets de droit sont des citoyens. Tous les citoyens ont le droit de s'exprimer et de s'organiser librement ainsi que d'accéder à différentes sources d'information (1972; 1989).

Jouissant d'une hégémonie internationale²⁵ qui lui confère la capacité d'imposer ses politiques par des mécanismes qui ne sont pas uniquement contraignants mais aussi consensuels, les États-Unis se sont donnés pour mission de répandre la démocratie procédurale. Il faut souligner que, dans l'analyse néo-gramscienne que nous suivons ici, cette promotion de la polyarchie ne revient pas seulement à l'appareil d'État. Elle est prise en charge par la « société civile », qui pour Gramsci constitue la force des classes dominantes. Une société civile s'identifiant avec l'État participe activement à ce processus. Au moment de la globalisation de l'économie, la société civile en question a cela de particulier qu'elle ne se cantonne pas aux frontières nationales. La classe capitaliste transnationale, issue du processus croissant de transnationalisation des capitaux²⁶, a joué un rôle central dans cette « promotion de la polyarchie ». La diffusion de cette « norme démocratique » passe par divers mécanismes dont la politique extérieure états-unienne. Pour les États-Unis, la diffusion du modèle de démocratie néolibérale est une priorité et par conséquent des mesures

²⁵ Le concept d'hégémonie dans les études gramsciennes fait référence à la capacité d'une classe ou d'un État de faire accepter ses intérêts et sa volonté par des mécanismes qui ne sont pas seulement coercitifs mais aussi par le leadership moral. L'idée de légitimité est donc étroitement associée à l'exercice de ce type d'hégémonie.

²⁶ « Increasingly, the TCC is a class group with subjective consciousness of itself and its interests. Its members increasingly socialize together in their private institutions and have developed a transnational class consciousness. In this sense it is a class for itself, whereas the global working class is a class- in- itself but not yet for- itself ».

d'encouragement ont été mises en place pour amener les alliés des États-Unis à adhérer à ce type de régime. À titre d'exemple, rappelons avec William Avilés qu'en 1989 le Congrès a amendé la Loi relative à l'aide internationale (Foreign assistance act) afin d'incorporer des conditions sur le respect des droits humains (Avilés, 2006b, p. 102-103).

Outre le soutien aux régimes politiques respectueux de procédures électorales, la promotion de ce type de démocratie utilise les *think tanks* ou centres d'experts qui diffusent massivement la littérature sur la démocratie procédurale produite par les programmes de recherche des « transitologues » (O'Donnell et al., 1986) et des « consolidologues » (Diamond, 1999; Linz et Stepan, 1996). Largement accepté aujourd'hui, le concept de démocratie souhaité pour les pays adhérant au consensus de Washington se rapproche de définitions comme celle de Juan Linz et de Alfred Stepan (1996, p. 3) ci-dessous :

A democratic transition is complete when sufficient agreement has been reached about political procedures to produce an elected government, when a government comes to power that is the direct result of a free and popular vote, when this government de facto has the authority to generate new policies, and when the executive, legislative and judicial power generated by the new democracy does not have to share power with other bodies de jure.

La *consolidation démocratique* est une situation politique dans laquelle la « democracy has become 'the only game in town' », vise la stabilisation du statu quo. Pour Linz et Stepan, elle peut se vérifier à l'aide de trois dimensions 1) comportementale : aucun acteur ne déploie des mécanismes violents ou antidémocratiques pour atteindre ses objectifs; 2) attitudinale : l'opinion publique favorise majoritairement la démocratie comme la forme la plus pertinente pour gouverner sa société; 3) constitutionnelle : les forces gouvernementales et non-gouvernementales acceptent la prépondérance des lois, des procédures et des institutions démocratiques pour régler les conflits (1996, p. 5).

Les régimes coercitifs ne sont plus nécessaires pour défendre une idéologie – et de toute façon ils sont trop instables –. Ils ne sont plus nécessaires non plus pour faire fonctionner

l'économie. L'économie mondiale n'a plus besoin de coercition pour continuer à accumuler la richesse car à présent le système est en ordre : la société mondiale est devenue une société de marché.

Après l'implosion du Bloc socialiste qui relègue les politiques d'endiguement du communisme, l'universalisation d'une démocratie de basse intensité vient s'ajouter à la liste des priorités internationales à côté de la « lutte contre les drogues », de combat du « terrorisme ».

Cela ne veut pas dire que les coups d'État disparaissent ou qu'ils se fassent sans l'appui états-unien, les incidents au Venezuela en 2002, en Haïti en 2004²⁷ ou au Honduras en 2009 sont là pour rappeler que cette pratique n'est pas désuète. Une fois que la polyarchie devient la norme, qu'elle est acceptée comme le standard universel auquel doivent s'ajuster les régimes politiques, la domination mondiale et l'interventionnisme se pratiquent au nom de la transparence, de la démocratie et des droits humains. Pour les gouvernements des pays périphériques, la standardisation 'démocratique' dévient la norme qu'il faut suivre afin d'accéder aux prérogatives du système international, principalement les prêts, l'aide internationale, les investissements étrangers. Le nouveau contexte conditionne les gouvernements qui doivent rehausser leur image démocratique. Dans cette logique, en 1997, le Département d'État des États-Unis a imposé au gouvernement colombien un « conditionality agreement that would require that all military units receiving military aid

²⁷ Le 24 février 2004, jour du départ de Jean-Bertrand Aristide d'Haïti, le gouvernement des États-Unis a manifesté que "Son échec à adhérer aux principes démocratiques a contribué à la profonde polarisation et aux violentes émeutes auxquelles nous assistons aujourd'hui en Haïti. Ses propres actions remettent en question sa capacité à gouverner Haïti. Nous l'invitons à examiner sa position soigneusement, à accepter la responsabilité, et à agir dans l'intérêt du peuple d'Haïti" (cité par Chossudovsky, 2004).

would have to be vetted for human rights violators before receiving the assistance » (Avilés, 2006b, p. 102)²⁸.

Compte tenu que ce type de démocratie ne relève pas du concept classique de démocratie en tant que pouvoir du peuple, les auteurs de la théorie du capitalisme global l'analysent à travers les concepts de démocratie de basse intensité ou de polyarchie (Cox, 1987; Avilés, 2006b; Robinson, 1996; Gill, 2002; Gills, Rocamora, et Wilson, 1993). Comme William Robinson l'a démontré, il s'agit d'une démocratie vidée de toute référence aux questions de justice sociale et attachée au respect des droits civils et politiques libéraux (2000; 1996). D'ailleurs, la polyarchie devient hégémonique au moment où la globalisation de l'économie et la transnationalisation du pouvoir décisionnel ont vidé la démocratie de certaines de ses caractéristiques principales : les élus ne sont plus redevables devant les électeurs mais plutôt devant des organisations internationales telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le Club de Paris, etc., toutes des institutions influencées par les pays développés²⁹.

Le respect *formel* des droits que prône la polyarchie ainsi que les institutions politiques et les mécanismes qu'elle met en mouvement servent à légitimer ce régime politique. Ainsi, pour les défenseurs de la démocratie procédurale, si un gouvernement respecte le droit de vote, s'abstient de trop réprimer ses citoyens, il est démocratique. Il est démocratique parce que les gens peuvent manifester leur mécontentement et parce que les mécanismes pour *transformer la réalité* sont prévus dans le régime politique : élections, pétitions, tribunaux. Un régime encadré par la démocratie de basse intensité fonctionne comme filtre pour le

²⁸ Toutes les tentatives du gouvernement colombien pour négocier un tel accord ont été clairement rejetées par le gouvernement étatsunien. Le commandant des Forces Armées, le Général Harold Bedoya, qui symbolisait l'opposition de l'armée fut licencié (Avilés, 2006b, p. 102).

²⁹ Stephen Gill, affirme que la globalisation de l'économie capitaliste demande la mise en place d'un constitutionnalisme nouveau "...attempting to make transnational liberalism, and if possible liberal democratic capitalism, the sole model for future development. [It] emphasise market efficiency, discipline, and confidence; economic policy credibility and consistency; and limitations on democratic decision-making processes" (1995, 412).

mécontentement. Il crée les espaces pour l'entendre et est capable de le reformuler dans les termes admis par la démocratie. Il fait en sorte que ce mécontentement soit traité sans le laisser déborder les limites institutionnelles.

Quand le mécontentement ne peut pas être traduit et résolu dans les termes de la démocratie de basse intensité, il est disqualifié, il devient non pertinent et peut être classé dans les actions qui portent atteinte à la démocratie. Ceci est important car la consolidation de la démocratie passe aussi par la capacité d'exclure du champ du possible toute opposition jugée non-recevable au sein du régime. Ainsi, si les citoyens ne sont pas d'accord avec les choix d'un gouvernement qui taxe plus les travailleurs et les étudiants que les grandes entreprises, qui subventionne plus l'exploitation minière que la santé, ils peuvent le remplacer. Par contre, le fait, par exemple, qu'une élite s'enrichisse avec le travail des masses appauvries relève d'autre chose que de la politique ou des qualités du régime en place. Ce fait n'est donc pas recevable.

Une des conséquences de l'implantation de ce type de régime est que « The demands, grievances and aspirations of the popular classes tend to become neutralized less through direct repression than through ideological mechanisms, political co-optation and disorganization, and the limits imposed by the global economy » (Robinson, 2008, p. 275). La caractérisation du régime politique de la Colombie pose problème si l'on tient compte du fait que la répression a été constante et la démocratie aussi, comme nous l'analyserons ici.

1.2.1. L'implantation de la démocratie de basse intensité en Colombie

À la lumière des préceptes de la théorie de la démocratie de basse intensité, la Colombie est une démocratie. Dans l'histoire contemporaine du pays, la tenue des élections n'a été interrompue que brièvement entre 1953 et 1957, lorsqu'un militaire a pris le pouvoir pour arrêter *La Violence*, cette guerre partisane très sanglante. Par conséquent, le défi pour le régime politique n'est pas la démocratisation, ce pays l'étant déjà, mais sa consolidation (Hartlyn et Dugas, 1999). Il faut noter que, dans ce sens, la consolidation démocratique

implique la sauvegarde des institutions politiques alors mises en danger par l'action de différents groupes armés (narcotrafiquants et guérilla).

Pour les théoriciens de la polyarchie (Hartlyn et Dugas, 1999; Diamond, 1999; Cepeda, 2001), la stabilité du régime politique colombien est menacée par des indices importants d'exclusion politique et par la violence. En effet, l'État colombien fait face à une opposition armée des plus anciennes. La présence d'une guérilla marxiste est au centre d'un conflit qui dure depuis 1964 et que les différents gouvernements n'ont pas réussi à éliminer par des politiques musclées. En réalité, ces politiques ont eu des conséquences plutôt opposées aux buts recherchés : le pouvoir très important que les militaires se voient octroyer dans le contexte du conflit ainsi que les déclarations d'état d'exception, n'ont fait qu'exacerber les violations aux droits humains, situation qui, à son tour, a exacerbé le conflit. Par exemple, une opération durant laquelle le groupe de guérilla Mouvement 19 avril (M-19) vole plus de 5 000 armes d'une installation militaire à Bogotá, le 31 décembre 1979, déclenche une chasse aux sorcières contre des gens vus comme proches et sympathisants de ce groupe. En prison, ils sont torturés puis jugés par des tribunaux militaires. En réponse, le M-19 prend d'assaut l'ambassade de la République dominicaine le 26 février 1980. Comme le rapporte 30 ans après le magazine *Semana* :

Emilia, un membre du groupe de guérilla [M-19] qui a participé à la prise [de l'ambassade] a affirmé des années après que *cet acte était une réponse à la répression de la contestation sociale en Colombie*, à la persécution des intellectuels de gauche. L'objectif était de questionner le sens de la démocratie colombienne, en rendant visible pour le monde ce que les guérilleros appelaient les violations des droits humains³⁰ (García, 2010).

Il faut néanmoins dire que les violations aux droits humains n'étaient pas une préoccupation exclusivement de la guérilla. Deux ONG de droits humains avaient déjà vu le jour : le Comité

³⁰ 'Emilia', una integrante del grupo guerrillero que participó de la toma, afirmaría años después que ese acto fue una respuesta a la represión de la protesta social en Colombia, a la persecución a los intelectuales de izquierda y que el objetivo era cuestionar el sentido de la democracia colombiana visibilizando ante el mundo lo que ellos llamaban violaciones a los derechos humanos (García, 2010).

de solidarité avec les prisonniers politiques en 1973 (Comité de solidaridad con los presos políticos, 2012) et l'Association des parents de détenus-disparus en 1983 (Association des parents des détenus-disparus, 2012).

Les initiatives belliqueuses pour mettre fin au conflit ont été un échec, alors que les manifestations militaires des groupes en marge de l'État semblent ébranler non pas seulement la « démocratie » déjà fragilisée mais l'ensemble de l'ordre économique et social (Buitrago et Zamosc, 1990). La démocratie apparaît comme la solution la plus efficace pour redonner la stabilité politique et, ce faisant, assurer la stabilité des investissements nationaux et étrangers. Parce que l'objectif des groupes dominants est de stabiliser le régime, les réformes issues de la démocratie procédurale visent la démobilisation des groupes insurgés et l'ouverture institutionnelle pour les mouvements sociaux.

La promotion de la démocratie de basse intensité fait son chemin. L'accent est mis sur la recherche de la paix, les énoncés du respect des droits humains et de la reconnaissance juridique des droits civils et politiques. Les avantages de cette « norme démocratique » sont alors présentés et mis en valeur par des instances nationales, internationales et plus souvent qu'autrement transnationales. William Avilés souligne que la démocratisation est devenue un sujet névralgique à l'Universidad de los Andes, lieu de choix pour la formation de la classe dominante de la Colombie (Avilés, 2006b, chapitre 3). Les présidents, ministres, directeurs de planification, directeurs des renseignements militaires, de nombreux élus, les conseillers du gouvernement central et les plus hauts fonctionnaires des gouvernements colombiens depuis le début des années 1980 ont été formés à cette université ou font partie de son corps enseignant. Les agences états-uniennes National Endowment of Democracy (NED) et Center for International Private Enterprise collaborent avec l'Universidad de los Andes dans le cadre du financement des programmes destinés à consolider la démocratie et l'économie (Avilés, 2006b, p. 53)³¹. L'auteur remarque aussi que contrairement à l'accès privilégié dont jouit

³¹ Avilés fait aussi ressortir les liens entre cette université, les hommes politiques les plus influents de la Colombie dans les derniers décennies et l'*Interamerican Dialogue*, fondée en 1982 par « World Bank,

l'Université Los Andes aux cercles du pouvoir, les académiciens de l'Universidad Nacional travaillant sur le conflit (l'Institut d'études politiques et des relations internationales – IEPRI –) ou du Centre de recherche et d'éducation populaire (CINEP) sont systématiquement isolés ou marginalisés (Avilés, 2006b, p. 106). À la différence des chercheurs de l'Université de los Andes, les chercheurs de l'IEPRI et del CINEP s'interrogent sur les causes du conflit et non pas seulement sur ses conséquences.

Bien que l'acceptation de la norme démocratique gagne du terrain à partir des années 1980, les secteurs plus conservateurs et militaristes opposent une certaine résistance. Mais cette résistance doit faire face à la décision pro-démocratie de basse intensité adoptée clairement par les classes transnationales et les gouvernements des États-Unis et de l'Europe. On peut dire de cette ouverture politique qu'elle reflètent un compromis des secteurs les plus traditionnels de la classe dominante, qui demandent en échange plus de liberté d'action sur le terrain, ce qui a donné lieu à la création des groupes paramilitaires (Avilés, 2006b; Avilés, 2006a). On peut aussi dire qu'en manifestant leur refus devant ces politiques modernisatrices, les secteurs les plus conservateurs ont créé les groupes paramilitaires (Duncan, 2006; Barón Villa, 2011; Romero, 2003). Dans tous les cas, il est clair qu'un lien existe entre l'ouverture politique et l'escalade militaire de l'extrême droite. Nous développerons notre analyse sur le sujet au chapitre 2.

Disons pour l'instant qu'en Colombie, l'application des préceptes de la polyarchie met en œuvre un processus de libéralisation politique impliquant différentes transformations institutionnelles, politiques et normatives. Ces transformations commencent à se mettre en

the Inter-American Development Bank), foundations (including the MacArthur Foundation, the Ford Foundation, and the Rockefeller foundation), and governmental institutions (including the United States Agency for International Development, United Kingdom Department for International Development pour « of democracy promotion, economic reform, and economic integration (i.e., neoliberalism) throughout Latin America, to bring “fresh, practical proposals for action to the attention of governments, international institutions, and private organizations” (Interamerican Dialogue 1998) » (Avilés, 2006b, p. 54-56).

place au début des années 1980; nous le survolerons très rapidement. Cependant, il est important d'identifier deux points tournants dans ce processus d'ouverture politique : la Constitution de 1991 et la loi des victimes et de restitution de terres (loi 1448 de 2011).

1.2.2. La recherche de la paix : négociations avec les rebelles et réformes politiques

L'approche utilisée par le gouvernement de Belisario Betancur (1982-1986) pour la consolidation de la démocratie combinait trois axes, à savoir :

- l'implantation de politiques sociales dans le but de diminuer la pauvreté et de redistribuer la terre, ce qui implique la reconnaissance que le conflit a des raisons sociales;
- des dialogues avec les groupes de guérilla pour obtenir leur démobilisation (Colonel (r) Velásquez et Fundación Ideas para la paz, 2011; Palacio, 2001) en échange de transformations socio-économiques et politiques éventuelles, ce qui implique la reconnaissance de la guérilla en tant qu'acteur politique plutôt que criminel;
- des réformes administratives de consolidation de la démocratie

En mettant l'accent sur l'un ou l'autre, ces axes ont été repris par la suite par tous les gouvernements jusqu'à présent (2012), sauf par celui du président Alvaro Uribe (2002-2010) qui a priorisé les actions musclées. L'angle choisi par le gouvernement pour traiter la guérilla a un impact direct aussi sur le traitement que reçoivent les mouvements sociaux, les organisations non-armées qui défendent les intérêts des étudiants, des paysans, des travailleurs, et aussi celles qui défendent les causes féministe, des droits humains, etc. Lorsque les gouvernements choisissent d'entretenir des dialogues avec la guérilla, ils doivent reconnaître que leur interlocuteur est un acteur politique, que par son action délictueuse il vise à transformer des injustices socio-économiques. Alors, avec plus ou moins de sérieux, les gouvernements entament des réformes sociales. Lorsque les gouvernements — et parfois, ce sont les mêmes gouvernements —, misent sur une solution militaire au conflit, les

mouvements sociaux reçoivent une piètre considération. Ils sont accusés d’être des pions de la guérilla, accusés de vouloir déstabiliser le pays et sa démocratie.

Si les politiques sociales du gouvernement Betancourt ont un impact positif, particulièrement pour la population paysanne à travers le Plan national de réhabilitation, loi 35 de 1982 (Buitrago et Zamosc, 1990), les efforts faits pour obtenir la démobilisation de la guérilla ont tourné à l’échec. Seule réussite, la création d’un parti politique, l’*Union Patriótica* (1985) qui reflète l’engagement des Forces armées révolutionnaires de la Colombie (FARC) à faire la politique sans arme, bien qu’elles ne se soient pas démobilisées. L’Union patriotique était formée par quelques ex-membres de ce groupe et par des membres d’autres secteurs de la gauche non armée, notamment du Parti communiste. Toutefois, la réussite que fut l’engagement de la guérilla dans la politique institutionnelle sera ternie par le sort réservé au nouveau parti politique. Les membres de l’Union patriotique furent systématiquement tués: au total plus de 3000 militants furent assassinés, dont deux candidats présidentiels et 13 parlementaires (Verdad abierta, 2012). Quant aux réformes administratives, le président Betancourt a mis en œuvre des politiques de décentralisation et instauré l’élection des maires au suffrage universel (Hartlyn et Dugas, 1999).

En 1987, sous la présidence de Virgilio Barco, fut créé le Bureau des droits humains de la Présidence de la République sous le nom de « Conseil pour la Défense, la protection et la promotion des droits humains », par le Décret présidentiel 2111 de cette même année. L’ouverture de ce bureau fut un tournant dans le traitement public et politique du thème des droits humains en Colombie. Jusque-là, ce sujet d’une importance capitale pour toute démocratie, était abordé avec réserve, d’une manière défensive et les politiques qui en traitaient étaient peu proactives³² (Site web du Programme

³² “En 1987, bajo la presidencia de Virgilio Barco, se abrió la Oficina de Derechos Humanos de la Presidencia de la República con el nombre de "Consejería para la Defensa, protección y promoción de los Derechos Humanos" mediante el Decreto Presidencial 2111 del mismo año. La apertura de esta oficina marcó un hito en el tratamiento público y político del tema de los derechos humanos en Colombia. Hasta ese momento esta materia de capital importancia para toda democracia, era vista con prevención, de una manera defensiva, y se presentaba poca proactividad en las políticas públicas relacionadas con ella” (Site web du Programme présidentielle pour la protection et la surveillance des droits humains et du droit humanitaire international (2012).

présidentielle pour la protection et la surveillance des droits humains et du droit humanitaire international (2012).

Le gouvernement de son successeur, Virgilio Barco (1986-1990,) poursuit les politiques de paix avec plus de succès. Il réussit à avancer les négociations en vue de démobiliser plusieurs groupes de guérilla : le Quintin Lame, une guérilla autochtone, le M-19 et l'armée populaire de libération (EPL). Par contre, ni les FARC ni l'Armée nationale de libération (ELN) ne participent à ces négociations.

Le président Barco entame aussi des démarches politiques et juridiques en vue d'adopter une nouvelle Constitution mieux adaptée à la démocratie de basse intensité, devenue déjà à ce moment-là une valeur hégémonique capable de mobiliser des masses en Colombie. En effet, manquant d'avenues juridiques pour modifier la Constitution, l'initiative du président a besoin d'un mouvement politique inédit. En quelques mois, un mouvement étudiant invite la population à voter pour manifester son appui à la convocation d'une Assemblée constituante. Cette consultation est ajoutée aux élections déjà prévues, au moyen d'un « septième bulletin » de vote que les électeurs peuvent se procurer dans les journaux. Le mouvement pour la Constituante prend ainsi le nom de *La septima papeleta*. Résultat : le 11 mars 1990, 89% des électeurs votent en faveur de l'Assemblée constituante (Cepeda, 2001, p. 467).

1.2.3. La Constitution de 1991 et l'engouement pour les droits

Sous l'administration du Président Cesar Gaviria (1990-1994) se concluent les négociations de démobilisation entamées par l'administration Barco. Mais le président Gaviria passe surtout à l'histoire parce que son gouvernement promulgue la nouvelle Constitution de 1991. Celle-ci est avant tout une concession que la classe politique a faite aux guérillas dans le but de les convaincre à se démobiliser. L'Assemblée constituante et la nouvelle Constitution qu'elle rédige sont un point tournant dans le processus de consolidation démocratique en Colombie (Martinat, 2005). L'Assemblée fut présidée par une commission tripartite formée par un représentant du parti libéral, un conservateur et un ex-guérillero du Mouvement 19 avril (M-

19), ce qui marque déjà la volonté d'intégrer les groupes de guérilla dans les institutions de l'État. Cette Constitution est sans doute le résultat d'une volonté et d'une décision fermes d'inclure une grande majorité de la population dans la vie politique institutionnelle.

Les valeurs de la nouvelle Constitution sont l'égalité, la paix et la participation. Elle met de l'avant des droits, quatre de ses cinq chapitres leur sont destinés explicitement : 1) droits fondamentaux; 2) droits sociaux, économiques et culturels; 3) droits collectifs; 4) mécanismes de protection et d'applications des droits et 5) devoirs et obligations des citoyens. Elle avance substantiellement la décentralisation administrative et fiscale, modernise le système électoral. Elle promulgue aussi un nombre important de mécanismes efficaces de protection des droits : l'action de tutelle, le droit de pétition, « la protection constitutionnelle, l'action de *cumplimiento*, les règles spéciales de votation et d'approbation des projets de loi, la création de l'Ombudsman, surveillant permanent de l'effectivité des droits humains, la création de la Cour Constitutionnelle... » (Cepeda, 2001, p. 480).

Si la Constitution de 1991 ne remet pas complètement en question les causes des injustices socio-économiques – elle n'avait pas le mandat ni la capacité de le faire non plus –, elle demeure très progressiste. Comment expliquer cet engouement pour les droits et la justice sociale? Outre le fait que la démocratie – avec des adjectifs différents selon les acteurs – était devenue un impératif transmis par les médias et relayé partout³³, il faut savoir aussi que les groupes dominants traditionnels ont négligé cet exercice. Ils ne l'ont pas boycotté mais la rédaction de la Constitution n'était pas une priorité pour ces groupes³⁴. Le fait de que les

³³ Le juriste Manuel José Cepeda affirme que la Constitution est une œuvre collective qui a compté avec la participation du gouvernement depuis 1988, des étudiants, « des universités transformées alors en forums de débat, des citoyens qui ont participé aux tables de travail dans tous les coins du pays ...des médias de communication qui ont informé, promu et donné leur avis, des autochtones..., des guérilleros qui ont abandonné la lutte armée pour faire partie de l'Assemblée... » (Cepeda, 2001, p. 478-479).

³⁴ Comme l'ont noté différents chercheurs, dont Jonathan Hartlyn et John Dugas « The low voter turnout is explained in part by the fact that many legislators chose not to run for a seat in the Assembly and thus did not activate their broker clientele networks » (1999, p. 281, voir aussi Cepeda, 2001).

membres de la Constituante ne pouvaient se présenter aux élections législatives suivantes a dû jouer sur cette décision. Sans les machines électorales des partis conservateur et libéral, la participation des groupes marginalisés comme les autochtones, les afro-descendants, a pu être plus importante, bien que la légitimité d'un corps législatif élu avec un taux d'abstention de 73.9% puisse être critiquée (Hartlyn et Dugas, 1999, p. 281; Cepeda, 2001). La présence d'ex-guérilleros a fait avancer des sujets sociaux.

La politique des droits humains s'en trouve dynamisée comme jamais auparavant en Colombie. Une panoplie de mesures pour promouvoir le respect des droits humains formulé en termes de lois et de jurisprudences voit le jour; des institutions à l'intérieur de l'État et partenaires de l'État se multiplient. Nous verrons plus loin dans ce chapitre comment la situation des déplacés et des paysans dépossédés de leurs terres a été traitée dans le cadre de cette politique des droits humains. L'armature des droits humains solidifiée devient une pièce centrale de la version officielle du conflit, à savoir, que l'État est en conflit contre des groupes armés multiples (guérilla, narcotrafic et paramilitaires) pour protéger la population et les droits humains.

Devant la persistance du conflit armé, la paix et la guerre demeurent des sujets chers aux Colombiens et ils sont centraux dans les campagnes électorales. Ils sont aussi de haute priorité pour les firmes transnationales et nationales affectées directement par la guerre ainsi que pour les militaires, entre autres. Ainsi, tous les gouvernements colombiens depuis celui de Belisario Betancourt – à l'exception de celui du président Alvaro Uribe –, ont offert à la guérilla tantôt des solutions politiques (négociations de paix et réformes) tantôt une réponse militaire.

Le gouvernement d'Ernesto Samper (1994-1998) eut peu d'impact dans les questions de la guerre et de la solution politique au conflit pour deux raisons. D'abord, à cause de son « évolution » dans la façon d'aborder ces questions : au début de son mandat, le président manifeste une volonté de dialogue avec les groupes de guérilla mais ensuite il décide de les

confronter militairement. Ensuite, à cause du scandale entourant sa campagne électorale, vraisemblablement financée par le narcotrafic (Dugas, 2001) : sa marge de manœuvre s'en est trouvée sensiblement réduite. Il faut noter néanmoins, que c'est sous le gouvernement de Samper que fut approuvée la loi 337 de 1997 pour la prévention du déplacement forcé et pour la protection, la consolidation et la stabilisation socio-économique des déplacés. À partir de ce moment, une législation abondante sur la problématique du déplacement voit le jour. Comme l'affirme le représentant en Colombie du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Julio Roberto Meier « La Colombie a été reconnue comme un des pays ayant une des législations des plus avancées pour la protection des droits des personnes déplacées et pour son système complet de réponse aux besoins des déplacés » (Meier, 2007, p. 13)³⁵.

Le président Andrés Pastrana Arango (1998-2002) est celui qui a entretenu le plus longtemps des négociations avec les deux groupes les plus importants : les FARC et l'ELN. Le processus, qui fut très polémique, s'est à nouveau terminé par un échec. Les FARC, qui avaient obtenues la démilitarisation d'une importante zone dans le Sud du pays dans laquelle se tenaient les négociations, ont accusé le gouvernement de manquer de volonté politique et le gouvernement les a accusées de ne pas vouloir vraiment la paix. Les dialogues avec l'ELN ont moins avancé : les groupes paramilitaires s'étant opposés à la démilitarisation de quelques municipalités dans le Sud de Bolivar exigée par l'ELN pour ouvrir les négociations.

Le gouvernement d'Alvaro Uribe (2002-2010) a eu une position claire contre les négociations avec la guérilla. Dès sa première campagne électorale il a promis d'éliminer celle-ci militairement et de s'attaquer à tous ceux qui collaboreraient avec elle. Les chemins empruntés par son administration pour stabiliser le régime colombien et ses institutions n'ont pas suivi de façon orthodoxe les prescriptions de la consolidation démocratique. Il nia carrément l'existence d'un conflit politique et ne cessa pas de répéter que la guérilla n'était

³⁵ « Colombia ha sido reconocida como uno de los países que tiene la legislación más avanzada para proteger los derechos de las personas desplazadas y por tener un sistema integral de respuesta frente a sus necesidades » (Meier, 2007, p. 13).

que des bandits qu'il fallait combattre. Il accusa aussi les paysans, les autochtones, les ONG nationales et internationales des droits humains d'être des collaborateurs de la guérilla. Nous avons analysé les raisons de cette singularité ailleurs (voir Narco-paramilitarisme: évolution de la violence institutionnelle, dans Celis, 2008).

Le président Juan Manuel Santos (2010-) a ouvert son mandat sur un ton de réconciliation avec les mouvements sociaux. Son discours, mettant l'accent sur l'importance du respect des droits humains, convainquit bientôt les défenseurs pour qui « cette nouvelle ambiance a permis de maintenir la communication entre le mouvement des droits humains et le gouvernement central et a permis de redonner vie à des initiatives telle que la Table nationale de garanties pour les défenseurs et leaders sociaux du pays »³⁶. Le gouvernement a aussi approuvé la loi 1448 de 2011 des victimes et de la restitution des terres. La politique de restitution des terres de l'administration Santos a divisé le mouvement paysan et celui des victimes : alors que certains se sont mobilisés à l'appel du Président Santos pour défendre la loi (Forero, 2012), d'autres se sont mobilisés pour la dénoncer (Movimiento nacional de victimas de crímenes de Estado, 2012).

Ainsi, les gouvernements colombiens, confrontés aux demandes pro-polyarchie de la communauté internationale et des élites colombiennes, ont entamé un processus d'ouverture institutionnelle et politique afin de réinsérer la guérilla et d'autres mouvements contestataires non-armés à portée révolutionnaire dans la vie politique, civile et institutionnelle. Néanmoins, si le régime politique colombien rejoint progressivement les conditions de la consolidation démocratique, il ne parvient pas pour autant à se stabiliser. Au contraire, les problèmes de 'gouvernance' causés par la violence sont plus évidents au milieu des années 1990.

³⁶ "Este nuevo ambiente permitió dar continuidad a la interlocución del movimiento de derechos humanos con el gobierno central y reanudar algunas iniciativas como la Mesa Nacional de Garantías para los defensores y líderes sociales del país" (Somos defensores, 2012, Introduction).

Currently, Colombia remains far from consolidating a democratic political regime, despite the introduction of a number of significant political reforms, including a notably democratic constitution in 1991. Indeed, basic state coherence and civil rights continue to be challenged by multifaceted violence from left-wing guerillas, drug traffickers, state security forces, right-wing paramilitary groups, and common delinquency (Hartlyn et Dugas, 1999, p. 249; voir aussi Diamond, Hartlyn, et Linz, 1999, p. 31).

Pour comprendre les raisons de ces tensions, il faut abandonner l'analyse unidimensionnelle, trop souvent faite à propos de la Colombie : la violence révolutionnaire des guérillas marxistes et la violence pro-statut quo des paramilitaires et narcotrafiquants (voir chapitre 2) ne sont pas un même phénomène. Il faut ensuite décortiquer les phénomènes sociaux qu'ils ont mélangés dans les recettes de démocratie et les analyser un par un.

Bien que quelques groupes de guérilla se soient démobilisés, la guérilla continue d'exister en tant que phénomène politique qui veut prendre le pouvoir et en tant que phénomène militaire avec une certaine capacité de nuisance. Pourquoi? Parce que les réformes inspirées et encouragées par la polyarchie 1) ne pouvaient pas transformer les causes de la contestation et 2) ne correspondaient pas aux relations sociales de domination et de production de la Colombie.

Premièrement, sans vouloir juger de la volonté des gouvernements qui ont participé aux négociations avec la guérilla, il faut reconnaître que les réformes qu'ils ont effectuées pour faciliter la démobilisation de ces groupes n'avaient pas le pouvoir de transformer les relations sociales responsables de l'existence des guérillas. Elles ne s'attaquaient pas aux causes et par conséquent il était difficile de régler le problème, surtout en tenant compte de sa magnitude. Néanmoins, ces réformes avaient l'intention et la volonté de neutraliser la contestation, d'institutionnaliser le mécontentement et sur ce point, il faut reconnaître que les réformes de consolidation de la démocratie ont fait du chemin. Les mouvements de contestation utilisent de plus en plus les voies institutionnelles pour se manifester, donc, ils le font de moins en moins en dehors des canaux prévus à cet effet par le régime politique.

Deuxièmement, non seulement la guérilla existe encore mais en plus, une relation semble s'établir entre les droits reconnus par les réformes de consolidation démocratique et l'augmentation de la violence. C'est le cas, par exemple, des communautés afro-descendantes qui ont été ciblées par la répression après avoir obtenu des titres de propriété sur le territoire. La première clarification à faire ici, c'est qu'on ne parle pas du même phénomène de violence. La seule relation entre la contestation à portée révolutionnaire visée par les réformes démocratiques et la violence contre les bénéficiaires de ces réformes (nouveaux sujets de droits) est que la première sert de prétexte à la deuxième³⁷. Il faut bien dire *de prétexte* et pas *de cause* parce que cette violence vise, avant tout, le maintien, la reproduction, la continuité des relations sociales historiques de domination (voir chapitre 2). Sinon comment expliquer que les victimes soient principalement des paysans non-armés et que l'action paramilitaire à la campagne s'est cantonnée aux régions aptes à la production?³⁸ D'ailleurs, il faut le répéter, les relations sociales de domination n'ont pas été transformées par les réformes en question. Dans les meilleurs des cas, les chasses gardées des relations de domination ont été « interpellées », amenées comme sujet mais surtout pas démantelées. C'est-à-dire, par exemple, que la grande concentration terrienne n'a pas été mise en cause, bien que la propriété collective de la terre ancestrale ait été reconnue aux communautés afro-descendantes³⁹.

La deuxième précision à faire sur ce point est que les réformes pour la consolidation de la démocratie et la législation pour le respect des droits humains ne sont pas en opposition avec la violence politique institutionnelle. Elles sont dans le meilleur des cas parallèles, sinon

³⁷ Pour certains analystes, à l'origine de l'offensive paramilitaire depuis les années 1980, se trouve le refus des élites régionales menacées par les concessions faites à la guérilla par les gouvernements, commençant par celui de Belisario Beancourt. Voir à ce sujet chapitre 2.

³⁸ Selon la *Red Nacional de Iniciativas Ciudadanas por la Paz y Contra la Guerra*, la grande majorité des victimes du conflit et particulièrement des déplacés proviennent des régions rurales (2008, p. 7).

³⁹ « Les territoires collectifs afro-colombiens correspondent au 4.6% du territoire national. 72.4% de ce territoire sont des réserves forestières » (Asistencia Técnica Internacional del Tercer Laboratorio de Paz et Murillo, 2011, p. 9), ce sont des territoires que les communautés ne peuvent pas exploiter, que leur sont données pour qu'elles les protègent.

complémentaires. Le cas de la loi de Justicia y paz, analysé au chapitre 2, en est un exemple. Un autre exemple, la justice militaire. Le *fuero militar* ou *for militaire*, qui est le privilège des militaires à être jugés par des pairs, est resté intact⁴⁰, bien que les militaires n'aient plus le droit de juger des civils (voir aussi Andreu-Guzman, 2007). Cette institution, datant de la colonie espagnole, a servi et sert encore aujourd'hui comme mécanisme d'impunité dans plusieurs pays de l'Amérique latine (Calleros, 2009).

La question du *fuero* militaire est intéressante parce qu'elle illustre les contradictions d'une pratique qui veut donner raison aux préceptes de la polyarchie sans bouleverser les relations de domination et donner aux tribunaux civils les pouvoirs qui leur permettraient de mettre fin à l'impunité en matière de violations des droits humains par les militaires en exercice (sur cette question voir Calleros, 2009). Le 27 août 2012, le président Santos a annoncé que son gouvernement était en contact avec les FARC dans le but de mener des négociations qui pourraient mener à la fin du conflit. En même temps que le gouvernement entretenait ces contacts, il présentait un projet de loi pour renforcer le *for* militaire. Le 11 septembre 2012, le ministre de l'intérieur annonce que cette initiative était une priorité pour le gouvernement car « il est essentiel de renforcer la sécurité juridique pour les militaires » (Rédaction politique, 2012). Le débat sur le *for* militaire ressurgit parce qu'un traité signé entre la *Fiscalía* et le Ministère de la défense en 2006, statue que la *Fiscalía* devait connaître en première instance les cas de « morts au combat et de délits commis dans les casernes militaires » (Rédaction judiciaire, 2012). Le projet de loi pourrait être analysé comme un recul nécessaire du gouvernement pour faire progresser la cause de la paix : « le gouvernement vous donne le *for* militaire et vous ne mettez pas d'entraves au processus de paix ». Néanmoins, il faut prendre en compte que le compromis en question se fait au détriment des droits humains : l'accord entre la *Fiscalía* et le Ministère de défense avait permis d'éclairer les assassinats de

⁴⁰ "De los delitos cometidos por los miembros de la fuerza pública en servicio activo, y en relación con el mismo servicio, conocerán las Cortes Marciales o Tribunales Militares, con arreglo a las prescripciones del Código Penal Militar. Tales Cortes o Tribunales estarán integrados por miembros de la Fuerza Pública en servicio activo o en retiro", article 221 de la Constitution de 1991.

plusieurs dizaines de jeunes gens aux mains de militaires colombiens, faits connus sous le nom de faux positifs⁴¹.

La violence politique institutionnelle ayant lieu parallèlement à l'instauration de la démocratie de basse intensité permet de comprendre le comportement, en apparence schizophrénique, des classes dominantes colombiennes à partir des années 1980. L'augmentation de la répression et l'implantation de la démocratie de basse intensité sont deux dynamiques sociales différentes qui entrent en interaction : les relations sociales de domination (basées sur la violence politique institutionnelle) et les relations internationales marquées par la promotion de la polyarchie. La convergence de ces deux phénomènes permet de comprendre comment les mêmes législateurs ont pu approuver des lois profondément respectueuses des droits des citoyennes (voir table ci-dessous) et d'autres qui ont été à l'origine de violations systématique des droits humains, du droit international des droits humains et du droit international humanitaire.

Nous avons présenté au cours des deux dernières sections un aspect central pour la compréhension des luttes sociales, objet de cette recherche : les caractéristiques du régime politique colombien. Selon nous, le fait que les groupes dominants acceptent comme universel le droit de voter et d'être élu, la régularité dans la tenue des élections ainsi que des lois permettant la participation des citoyens dans la vie politique, n'est pas le signe d'une démocratie achevée, qu'il s'agisse de la Colombie ou d'un autre pays d'Amérique.

⁴¹ « Le Rapporteur spécial des Nations Unies concernant les exécutions arbitraires a défini les « 'faux positifs' comme « l'assassinat à sang froid et prémédité de civils innocents à des fins de profit ». Selon les recherches avancées par la Coordination Colombie – Europe – États-Unis (CCEEU), le nombre de ces exécutions extrajudiciaires s'élève à 3.796 cas » (Bureau international des droits humains. Action Colombie, 2010) ». Los “ 'falsos positivos' [han sido] definidos por el Relator Especial de las Naciones Unidas para las ejecuciones arbitrarias como “el asesinato a sangre fría y premeditado de civiles inocentes, con fines de beneficio” Según las investigaciones adelantadas por la Coordinación Colombia – Europa – Estados Unidos (CCEEU), estas ejecuciones extrajudiciales se elevan a un número de 3.796 casos” (Oficina internacional de derechos humanos. Acción Colombia, 2010).

Cela dit, il faut aussi dire que la démocratie limitée que les pays développés sont en train de consolider s'est avérée un facteur de stabilité pour les régimes politiques de ces pays jusqu'à présent. Il faut aussi reconnaître que si la procédure électorale, les mécanismes de participation et les droits humains étaient respectés en Colombie, le sort de cette société serait bien meilleur. Le problème réside dans l'utilisation de la violence pour maintenir une structure de domination (Rouquié, 1987, chapitre 8).

Table 1 Des lois impliquant une politique d'inclusion sociale et du respect des droits humains

Table non-exhaustif.

Loi ou décret	Énoncé
Loi 35 de 1982	Plan national de réhabilitation
Loi 70 de 1993, règlementée par le décret 2248 de 1995	Titres collectifs pour les communautés afro-descendantes
Loi 60 de 1994	Dispose et réglemente les Unités agricole familiale; l'expropriation de domaine; les Zones de réserve paysanne (réglementées par le décret 1777 de 1996)
Loi 387 de 1997	Loi des mesures de prévention du déplacement forcé et d'attention, protection, consolidation et stabilisation socio-économique aux déplacés par la violence
Décret 2569 de 2000 Décret 951 de 2001 Décret 2562 de 2001 Décret 2007 de 2001 Décret 3777 de 2003	Décrets sur l'attention aux déplacés
Loi 589 de 2000	Contre la disparition forcée
Loi 128 de 2003	Amnistie
Loi 975 de 2005	Ley de Justicia y Paz ⁴²
Loi 1448 de 2011	Loi des victimes et de restitution des terres

1.3.Opportunités politiques : structure et perceptions

Nous allons maintenant présenter la dernière partie des concepts qui serviront à bien articuler notre analyse de la lutte paysanne. Comme nous l'avons postulé, et comme nous le

⁴² La Loi de justice et paix (Loi 975 de 2005) créa la Commission nationale de réparation et de réconciliation (CNRR). Le Groupe de mémoire historique (GMH) est une équipe de recherche qui fait partie de la CNRR et dont les travaux ont pris fin le 31 décembre 2011. La Loi des victimes et de restitution des terres (Loi 1448 de 2011), dans le chapitre dédié aux mesures de satisfaction, inclut la création du Centre de mémoire historique (CMH) dont le passage obligé fut le travail réalisé par le CMH (Centro de memoria histórica, 2012; Grupo de memoria histórica, 2012).

démontrerons plus en détail dans les chapitres suivants, le contexte pour les organisations paysannes est marqué par des signes contradictoires depuis le milieu des années 1980 : elles se voient offrir plus de droits et subissent en même temps plus de répression. Comment réagissent-elles devant ces signaux opposés? Quelles conséquences la répression et l'ouverture politique ont-elles sur l'action et le caractère de ces organisations? Pour répondre à ces questions nous allons emprunter une thèse très précise de la théorie du processus politique, celle des opportunités politiques (Tilly 1984; Tilly 1978; McAdam 1999; S. Tarrow 1998; S. G. Tarrow 1989). Ce concept sera utilisé ici à des fins analytiques plutôt qu'explicatives. C'est-à-dire qu'il nous permettra d'identifier et d'analyser le changement dans les luttes des organisations paysannes, changement qui se matérialise dans la prééminence de la défense des droits humains. Le concept d'opportunité politique ne sera pas considéré à des fins explicatives en premier lieu parce que les aspects théoriques du concept même ne le permettent pas et ensuite parce que la nouvelle dynamique des organisations paysannes s'explique et est encadrée par les caractéristiques des relations sociales nationales et internationales. À travers le concept d'opportunité politique nous comptons analyser les implications – pour les organisations paysannes –, de l'articulation des phénomènes de répression et de promotion de la « démocratie » en Colombie.

Le concept d'opportunité politique est apparu pour la première fois dans *The Conditions of Protest Behavior in American Cities*, pour analyser « various political environmental conditions associated with the incidence of political protest activities directed toward urban institutions, agencies, and officials in 43 American cities » (Eisinger 1972, 1). Depuis, le concept d'opportunité politique est au centre de la théorie du processus politique (TPP) (Tilly 1984; Tilly 1978; McAdam 1999; S. Tarrow 1998; S. G. Tarrow 1989), tenue par plusieurs auteurs comme le paradigme dominant dans l'étude des mouvements sociaux (Goodwin et Jasper, 2004). L'utilisation de ce concept, et d'autres qui gravitent autour de lui, a été élargie et généralisée au cours des dix dernières années, afin d'analyser l'incidence qu'ils peuvent avoir sur un ensemble plus large de dynamiques de confrontation ou de conflit politique. L'application des outils théoriques propres à l'analyse des mouvements sociaux à d'autres

dynamiques de confrontation politique a donné naissance à une nouvelle théorie qui s'occupe d'identifier les relations ou points communs de phénomènes tels que révolutions, mouvements sociaux, nationalismes, et qui est connu comme la théorie de la politique du conflit (McAdam, Tarrow, and Tilly 2001; McAdam, Tarrow, and Tilly 2009; Tilly and Tarrow 2008).

Les auteurs de la théorie du processus politique postulent que les possibilités de matérialisation d'une mobilisation, d'un mouvement social ou d'une contestation dépendent des changements dans la structure politique de l'État, du régime politique et des institutions et dynamiques qui leurs sont attachées. Les changements dans la structure politique créent une fenêtre d'opportunité *qui peut être perçue et appropriée* par les acteurs contestataires. L'opportunité politique est un « ensemble de caractéristiques d'un régime ou de ses institutions [...] qui, à un moment donné, facilite ou au contraire entrave l'action collective de certains acteurs politiques » (Tilly et Tarrow 2008: 335). Les individus acceptent de participer à des actions collectives lorsque le contexte politique favorise l'accroissement de leurs acquis ou lorsque leurs acquis sont menacés (Almeida, 2008; Almeida, 2003).

Le concept d'opportunité politique est très polémique, certes. Son utilisation très large a donné place à de multiples applications, ce qui a amené certains à le qualifier de concept fourre-tout (Goodwin et Jasper, 2004). Conscients de cette réalité, les auteurs associés à cette théorie soulignent l'importance de limiter son utilisation aux opportunités *politiques* qui découlent de l'État et de ses institutions. Plus précisément, quatre dimensions ont été identifiées comme composant les opportunités politiques⁴³ (McAdam, McCarthy, et Zald, 1996, p. 27).

⁴³ « The relative openness or closure of the institutionalized political system; The stability or instability of that broad set of elite alignments that typically undergird a polity; The presence or absence of elite allies; The state's capacity and propensity for repression ». Une classification alternative des dimensions des opportunités politique est présentée par Tilly et Tarrow qui en identifient six: 1) La multiplicité des centres autonomes de pouvoir; 2) Le degré d'ouverture à des nouveaux acteurs; 3)

- Le niveau relatif d'ouverture ou de fermeture du système politique institutionnel
- La stabilité ou l'instabilité des alignements au sein de l'élite
- La présence ou l'absence d'alliés dans l'élite
- La capacité et la propension de l'État à réprimer

Étant donné que l'intensification de la répression et la prolifération des droits sont des phénomènes essentiels à la compréhension de la dynamique de résistance des luttes paysannes, nous nous intéresserons principalement aux dimensions *d'ouverture institutionnelle* et aux *niveaux de répression* dans ce travail. Nous aborderons les causes de ces dynamiques ainsi que l'incidence qu'elles ont sur les organisations paysannes à l'étude. Bien qu'à première vue l'opportunité politique facilite la contestation et que la menace la décourage, dans l'analyse empirique, il s'est avéré que souvent la répression favorise la mobilisation. Dans ce sens, Charles Tilly et Sidney Tarrow affirment que « Il faut donc bien comprendre que les structures d'opportunité politique ne comportent pas seulement des opportunités au sens habituel, mais aussi des menaces... » (2008, p. 94).

1.3.1. Ouverture politique et libéralisation des institutions

Dans le concept d'opportunité politique, *l'ouverture institutionnelle* fait référence à l'ensemble des gestes posés par la classe gouvernante et ses institutions dans le but de reconnaître et de respecter les droits de la population ou de lui accorder une plus grande liberté. Les gestes reflétant une ouverture politique comprennent autant le changement de régime politique (p.ex. le passage d'une dictature militaire à un gouvernement élu, les réformes institutionnelles, particulièrement par la voie de nouvelles constitutions) que la promulgation de lois (telles que les lois des victimes, des minorités ethniques, des autochtones, etc.). Ces gestes provenant des autorités peuvent encourager la mobilisation et l'organisation s'ils sont perçus comme de nouvelles occasions de faire avancer des

l'instabilité des alignements politiques; 4) l'existence des alliés pour les contestataires; 5) la mesure dans laquelle le régime réprime ou au contraire facilite la revendication collective; 6) des changements importants intervenant dans les cinq domaines ci-dessus (2008, p. 106).

revendications. Sur le long terme, l'ouverture des institutions peut avoir un impact sur le type d'actions déployées par les mouvements sociaux décourageant la mobilisation en permettant d'autres actions moins risquées, telles que la signature de pétitions, par exemple.

1.3.2. Le paradoxe de la répression: accommodement-mobilisation

L'impact de la répression sur les dynamiques de contestation sociale n'est pas uniforme. Bien des fois il est paradoxal et dépend du contexte dans lequel la répression s'inscrit (Almeida 2003; Brockett 2005; Davenport, Johnston et al. 2005; Almeida 2008; Davenport 2009). En effet, la répression a montré son efficacité en limitant de façon importante la protestation, écrasant les conflits et les possibilités d'organisation sociale. Ceci est connu dans la littérature sous l'appellation d'*accommodation* : les protestataires acceptent les limites de leur force devant l'État (Brockett, 2005). Sous la répression et pour se protéger, les organisations sociales tendent souvent à transformer ou à limiter la portée de leurs revendications puis à restreindre leurs actions au cadre institutionnel (actions principalement juridiques et symboliques plutôt qu'actions directes comme les occupations de terres, par exemple).

Néanmoins, dans d'autres cas, la répression provoque au contraire de nouvelles vagues de protestation et radicalise les mouvements de protestation. Ceci peut se traduire par un appui aux mouvements insurrectionnels armés, ce que les chercheurs ont expliqué par l'hypothèse du *backlash* : les victimes et d'autres groupes sociaux se révoltent contre la répression (Brockett 2005: ch. 9 et 10). Dans cette perspective, les effets de la répression réveillent des sentiments de rébellion, de rage, d'indignation et de solidarité, qui favorisent la mobilisation et même l'organisation sociale. Les révolutions du Printemps Arabe sont des exemples de mouvements dans lesquels la répression a manqué ses objectifs.

James DeNardo explique que, lorsque la répression s'amorce, « the political backlash caused by the regime's repression exceeds the deterrent effect, and the movement actually mobilizes more people than it would have if there had been no repression at all. However, as repression increases, deterrence exceeds moral backlash, and the regime finds that each extra measure

of repression reduces the movement's support even further » (cité dans Brockett, 2005, p. 269-270). Dans le même sens, Charles D. Brockett, affirme que si l'État réprime lorsqu'un cycle de mobilisation intense est en cours, il doit recourir à des niveaux de répression très élevés pour parvenir à dissuader les protestataires (Brockett 2005: 269-270).

En Colombie, les niveaux de répression ont augmenté depuis le milieu des années 1980 et ont perduré plus de vingt ans. Les organisations sociales et les mouvements de protestation ont été très affaiblis, certes, mais ils n'ont pas disparu. Dans le mouvement paysan, de nouvelles organisations locales et régionales sont apparues. Pour la plupart, elles sont des héritières des organisations les plus réprimées et ont subi à leur tour la répression. Devant la répression, les organisations ont adapté leurs types d'action et de revendications : une variante des effets de la répression semble se dessiner dans laquelle, au lieu du paradoxe *accommodement-backlash*, des dynamiques d'*adaptation pour continuer dans la mobilisation* voient le jour.

À notre connaissance, les organisations paysannes apparues depuis les années 1980 ont toutes, sans exception, affronté la répression par une dénonciation qui s'appuie sur les droits humains. L'hypothèse proposée pour cette recherche est que la répression et l'ouverture institutionnelles offrent une opportunité politique pour les organisations paysannes. Nous démontrerons aux chapitres 3 et 4 que cette opportunité s'articule autour de la défense des droits humains. Dans le chapitre 4, nous traiterons aussi de l'importance grandissante qu'occupe la défense des droits humains au sein des organisations paysannes et de leurs alliés et des conséquences de celle-ci avec, en toile de fond, le débat et les critiques qu'elle suscite.

1.4.Conclusion

Nous avons présenté l'ensemble de concepts qui seront utilisés dans cette recherche. Ils permettront de démontrer que les relations sociales marquées par *l'accumulation politique*

et les relations internationales encadrant *l'instauration d'une démocratie de basse intensité* ont constitué une *opportunité politique* pour les organisations paysannes. Cette opportunité a poussé et encouragé les organisations paysannes à ajouter la défense des droits humains à leurs autres revendications et, ce faisant, les organisations paysannes ont été transformées de façon significative. Dans le chapitre suivant, nous analyserons deux *mécanismes d'accumulation politique* qui poussent les organisations paysannes à inscrire la défense des droits humains dans leurs luttes, à savoir, la violence politique institutionnelle et la législation d'enrichissement.

CHAPITRE II

LA VIOLENCE INSTITUTIONNELLE ET RELATIONS SOCIALES POINTS Tournants ET CONTINUITÉ HISTORIQUE

Le conflit armé colombien commence à prendre sa forme actuelle dans les années 1940 pendant la période de *la Violencia*. C'est à ce moment que surgissent les premiers groupes paramilitaires appuyés par l'État et les latifundistes et qu'émergent, en réaction, les premières guérillas libérales. Depuis, la présence de ces deux acteurs armés s'est consolidée progressivement et les guérillas libérales sont devenues marxistes. Ceci dit, Forces armées, paramilitaires et guérillas ne sont pas les seuls acteurs du conflit : le narcotrafic et une variété de délinquants « ordinaires » ont aussi recours aux armes pour atteindre divers objectifs économiques et politiques. À la complexité d'un conflit armé s'ajoute donc celle d'un conflit social.

Pour rendre compte de cette complexité, certains chercheurs utilisent le terme de « violence » mais il nous paraît trop large (Camacho Velásquez, 1999; Guzman Campos, Fals Borda, et Umaña Luna, 1986; Pécourt, 1991; Pécaut, 1994; Restrepo A, Aponte, et Pontificia Universidad Javeriana (Bogota), 2009). Nous proposons une analyse qui permet de

différencier deux types de violence. D'abord, la *violence sociale* qui fait référence aux actions criminelles réalisées dans la poursuite d'objectifs personnels. Ensuite, la *violence politique*, qui implique l'utilisation de la force dans la dispute du pouvoir. Cette violence politique peut être révolutionnaire ou, au contraire, pro-statu quo (Hagan, 1997; Szabo, 1970). La violence révolutionnaire a des objectifs altruistes de transformation sociale alors que la violence pro-statu quo défend les institutions de l'État et assure la reproduction des classes dominantes. C'est uniquement à ce dernier type de violence que nous nous attarderons dans cette recherche. Pour l'opposer à la violence politique révolutionnaire et pour prendre en compte les mécanismes essentiellement politiques à travers desquels elle s'exerce en Colombie (voir 1.1), nous la désignerons par le concept de *Violence politique institutionnelle* (VPI).

2.1. La violence politique institutionnelle : accumulation de pouvoir par la violence et par le droit

La *violence politique institutionnelle* est un phénomène historique en Colombie. Nous avons identifié certains des points tournants de ce processus dans un autre travail (Celis, 2008). Elle est tout d'abord imprégnée par les rapports coloniaux qui liaient les fonctionnaires de la couronne espagnole aux autochtones et aux esclaves, obligés par la force et par la loi à contribuer à la métropole par leur travail et leur argent⁴⁴. Mais elle ne prend pas fin avec la colonisation. Lors des luttes pour l'indépendance, d'autres logiques sociales apparaissent, particulièrement celle de *los comuneros* ou communes. Toutefois, elles ont été trahies et

⁴⁴ Fernando Guillén rappelle les formes qu'a pris cette relation « A) Prélèvements en or aux autochtones subjugués, pillage de bijoux, aliments et textiles aux groupes rebelles, violation de sépultures (1502-1537). B) Exigence de services personnels, justification de l'esclavage et obtention du 'repartimiento' des autochtones (1530-1560); C) Organisation stable de l'encomienda comme système de cobranza du tribut et d'utilisation de la main d'œuvre servile (à partir de 1540) » (2006, p. 60). Les *demoras* ou tribut que les autochtones devaient payer à l'*encomendero* comprenaient « les pensions particulières, le cinquième pour le roi, la rétribution pour le curé doctrinaire et le salaire pour les corregidores » (Tirado Mejía, 2001, p. 27).

anéanties par les *hacendados*, les grands propriétaires terriens, qui prennent le pouvoir de la République de Colombie naissante en 1819 (Guillén Martínez, 1979, p. 195-245). Dès lors, par les différentes relations sociales tissées autour de l'économie de l'*hacienda*, la propriété et le contrôle de la terre deviennent les voies d'ascension sociale et politique. La lutte pour l'appropriation de la terre devient indissociable de celle pour le pouvoir politique.

La violence politique institutionnelle est loin de disparaître au XIX^e siècle puisqu'elle sera au cœur de plus de quatorze guerres civiles initiées par les grands propriétaires terriens et leurs armées, dans le but d'accéder aux lieux de pouvoir⁴⁵ et d'élargir leurs propriétés par les récompenses de l'État pour services rendus durant les guerres.

On peut distinguer trois périodes-clés pendant lesquelles la violence politique institutionnelle (VPI) est exacerbée au XX^e siècle. D'abord, lors de *la Violencia* de 1948 à 1958, puis à partir des années 1960 sous forme de lutte contre-insurrectionnelle et à partir des années 1980 lors de la convergence du paramilitarisme et du narcotrafic. Pendant *la Violencia*, les groupes les plus conservateurs de la classe dominante ont utilisé la coercition directe afin d'empêcher la réforme agraire et la réforme du travail de type libéral. Ces réformes étaient jugées dangereuses parce qu'elles introduisaient le concept de « fonction sociale de la terre » donnant des droits aux métayers, ces paysans sans terre qui travaillent pour les grands propriétaires terriens, et qu'elles légalisaient l'existence des syndicats. Ainsi, dès 1934, l'Association patronale économique nationale (APEN) composée par des grands propriétaires et des grands industriels lance des actions violentes contre les paysans dans le but de défendre les grands *latifundios* et les processus d'industrialisation-*hacendataria* (Guillén Martínez, 1979, p. 367-482). À partir de 1940, sous l'apparence d'une lutte entre les partis conservateur et libéral, la violence armée de la police et des groupes paramilitaires (*los*

⁴⁵ Pour Gonzalo Sánchez « L'enjeu de ces guerres n'était donc pas la prise du pouvoir, le changement du système ou la substitution d'une classe politique par une autre, comme dans les révolutions. Ce qui se jouait là c'était simplement la participation administrative et l'incorporation des forces qui avaient été occasionnellement exclues de l'appareil institutionnel » (1998, p. 20).

pájaros et los chulavitas) contre les paysans prend une ampleur sans précédent. Cet épisode de *la Violencia* se solde par le déplacement de plus de deux millions de paysans et l'assassinat de plus de 200 000 autres, par l'anéantissement de tout type d'organisation sociale et par une concentration accrue de la terre (Guzman Campos, Fals Borda, et Umaña Luna, 1986).

La seconde période qui met en exergue l'utilisation de la VPI débute au milieu des années 1960, dans le contexte de l'ordre bipolaire de la Guerre froide. La Colombie, comme tout le reste de l'Amérique latine, met de l'avant la doctrine de sécurité nationale pour lutter contre le communisme, sous les auspices des États-Unis (McSherry, 2002). À travers le continent, cette doctrine participe à la mise sur pied de dictatures. En Colombie, elle se traduit par des attaques contre les organisations sociales, vues comme les nids du communisme (Centro de investigación y educación popular, 2004). En 1965, sous le gouvernement de Guillermo León Valencia, l'État colombien émet le décret 3398 qui crée les groupes paramilitaires, des groupes de « civils » qui peuvent utiliser un armement jadis réservé à l'armée. Ce décret, émis sous l'état de siège, devient permanent par la loi 48 de 1968 qui n'est déclarée inconstitutionnelle qu'en 1989. À cette législation s'ajoute le décret 3567 de 1994 qui autorise la création des coopératives de sécurité rurale. Ces « Convivir » ont fonctionné comme des entreprises de façade pour les groupes paramilitaires (Verdad abierta, 2012a; voir aussi 2.2 infra). La doctrine de sécurité nationale, à la base une stratégie contre-insurrectionnelle, rejoint ainsi les intérêts des grands propriétaires terriens qui, depuis longtemps, utilisent la violence politique comme mécanisme de reproduction du pouvoir et d'appropriation de la richesse. Elle légitime et institutionnalise une idéologie conservatrice et un *modus operandi* déjà présent dans la dynamique militaire et politique : l'utilisation d'armées privées par la classe dominante (Guillén Martínez, 1979). La doctrine de sécurité nationale renouvelle ainsi la logique sociale qui fait de la violence un mécanisme d'accumulation économique et de reproduction du pouvoir.

La troisième période prépondérante dans l'évolution de la VPI au cours du XXe siècle correspond à l'apparition du narcotrafic dans les années 1980 et au développement de ses

connexions au paramilitarisme. La suite de ce chapitre analyse le processus d'implantation du paramilitarisme, explore le modèle économique qu'il impose en pointant les convergences de celui-ci avec le modèle économique néolibéral et finalement examine le processus institutionnel par lequel l'État entérine les acquis du paramilitarisme (impunité politique, plans de développement favorisant l'économie imposée par le narco-paramilitarisme).

2.1.1. La violence politique institutionnelle (VPI) et les propriétaires latifundistes

Depuis l'indépendance et depuis que les grands propriétaires l'ont emporté sur la couronne et sur les petits propriétaires (Guillén Martínez, 1979), le pouvoir en Colombie est lié à la grande propriété terrienne. Les *terratenientes* ou latifundistes ont une emprise quasi-totale 1) sur les mécanismes répressifs que sont armées privées, police, Forces armées; 2) sur le système électoral, en désignant des candidats et en mobilisant des électeurs; 3) sur l'appareil politique, en contrôlant la nomination des fonctionnaires. Les propriétaires terriens exercent donc un grand pouvoir sur les politiques publiques (Duncan, 2006; Grupo de memoria histórica, 2009)⁴⁶. Cette emprise recrée un système clientéliste⁴⁷ ou de fidélité *adscripticia*⁴⁸

⁴⁶ La Loi de justice et paix (Loi 975 de 2005) créa la Commission nationale de réparation et de réconciliation (CNRR). Le Groupe de mémoire historique (GMH) est une équipe de recherche qui fait partie de la CNRR et dont les travaux ont pris fin le 31 décembre 2011. La Loi des victimes et de restitution des terres (Loi 1448 de 2011), dans le chapitre dédié aux mesures de satisfaction, inclut la création du Centre de mémoire historique (CMH) dont le passage obligé fut le travail réalisé par le GMH (Centro de memoria histórica, 2012; Grupo de memoria histórica, 2012).

⁴⁷ « Le clientélisme fonctionne comme instrument efficace pour l'appropriation de l'appareil d'État par des intérêts privés en effaçant irréductiblement la ligne qui sépare la sphère privée de la sphère publique et en situant les citoyens dans une relation de subordination devant l'élite politique. De cette façon, les personnes qui dépendent d'un réseau clientéliste ne se voient pas comme des citoyens complets qui jouissent effectivement de leurs droits mais comme des citoyens clients qui doivent être reconnaissants de ce que le réseau clientéliste fait pour eux. À son tour, le système clientéliste a pu se développer grâce au modèle politique de l'hacienda » (Grupo de memoria histórica, 2010, p. 85).

⁴⁸ Depuis le Code justinien, le terme *adscriptii* désigne ceux qui sont liés à la terre dès la naissance (Fernández, 1997; Marguerite, 1995).

issue de l'*hacienda* et joue un rôle central dans la structuration des relations sociales dans leur ensemble.

Le pouvoir des grands propriétaires revêt des formes différentes d'une région à une autre et d'une période à une autre, mais il comporte des traits communs dont le principal est l'exercice de la coercition directe pour affirmer, défendre et élargir son pouvoir. Pour ce faire, les grands propriétaires terriens utilisent tout autant des individus à leur solde que les institutions de sécurité de l'État. Comme le relate, Elías Manuel María Flórez, dirigeant paysan de l'Association nationale des paysans colombiens (ANUC) « Une fois [c'était en 1975 ... 1976], nous avons rencontré le cas d'un paysan qui avait été arrêté dans la région de Valledupar. Il s'agissait du seul paysan de qui un grand propriétaire n'avait pu acheter la parcelle de terre. Le grand propriétaire avait fait tuer une vache et jeter des parties de l'animal sur la terre du paysan. La police arrêta celui-ci, l'emmena à El Banco [département du Magdalena] où il subit un procès pour vol de troupeau et fut condamné... il y avait déjà six mois qu'il était en prison... »⁴⁹. L'ANUC réalisa une manifestation en solidarité avec le paysan devant le poste de police d'El Banco, au cours de laquelle un dirigeant paysan résuma la situation ainsi : « Nous tenons à faire savoir que notre camarade est détenu illégalement parce que ce gouvernement est plus enclin à servir les intérêts des grands propriétaires terriens que les nôtres, nous qui n'arrivons pas à obtenir de crédits, n'avons pas de terre, n'avons rien en fait et qui sommes la cible de policiers qui sont nos amis, nos camarades, car ils sont aussi pauvres que nous... »⁵⁰. La coercition directe contre les paysans est la dimension de base de la violence politique

⁴⁹ « Una vez se nos presentó a nosotros un problema con un campesino que cogieron por allá por la zona de Valledupar, un terrateniente que el único campesino que no le había podido comprar la parcela era ese. Entonces cogió y mandó a matar una res y le tiraron el mondongo en la parcela de él. Buscó la policía y se la echaron. Lo trajeron al Banco ahí le hicieron un juicio [por abigeato] y lo tenían ahí. Ya tenía 6 meses de estar en la cárcel... » (María Pérez, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

⁵⁰ « Damos a conocer que el compañero está preso ilegalmente porque este gobierno está interesado en atender las peticiones de los grandes terratenientes, mientras tanto nosotros no tenemos créditos, no tenemos tierra, no tenemos nada y estamos siendo golpeados por la policía que son nuestros amigos y nuestros compañeros porque ellos tampoco tienen plata... » (María Pérez, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

institutionnelle et celle-ci se déploie à différents niveaux en fonction des défis à relever. Au niveau local, comme dans l'exemple rapporté par Elias Maria, la violence politique institutionnelle est exercée presque quotidiennement vis-à-vis des paysans qui ne plient pas devant le pouvoir. L'utilisation de la VPI au niveau local est peu documentée, car normalisée, et faiblement mise en lien avec l'histoire du paramilitarisme, bien qu'elle en ait été un fondement. L'exercice autonome de la violence politique par les classes dominantes dans les régions ne correspond pas à une quelconque incapacité de l'État à monopoliser l'utilisation de la force. Bien au contraire, la décentralisation de la violence est institutionnalisée et elle est une expression de la souveraineté et de l'hégémonie des groupes dominants. Tel est le contexte qui donne naissance aux groupes paramilitaires au début des années 1980. D'abord, à Puerto Boyacá, après dans les départements d'Urabá et de Córdoba et ensuite dans tout le pays.

Les grands propriétaires ont su articuler une réponse aux échelles régionale et nationale chaque fois qu'un gouvernement s'est essayé à des réformes ou lorsque les organisations paysannes ont remis en question la structure de la propriété de la terre ou demandé une redistribution de la richesse à travers des services publics et des infrastructures. Ainsi par exemple, devant la loi 200 de 1936 qui permet l'extinction de propriété pour les terres non cultivées, les destinant à la réforme agraire, les latifundistes regroupés dans l'Association patriotique économique nationale lancent l'offensive de la « reconquête » qui donnera naissance à *la Violencia* déjà évoquée. La même logique latifundiste, cette fois exercée par l'entremise de la loi, se concrétise dans les *Accords du Chicoral* en 1972. Ces accords empêchent l'expropriation et l'achat de terre dans le but de la redistribuer aux paysans sans terre comme le visait la loi 135 de réforme agraire de 1961 (Asociación Nacional de Usuarios Campesinos, 1972; Mondragón, 2001). La réponse des grands propriétaires contre les tentatives de réforme agraire est d'autant plus violente lorsque ce sont les paysans eux-mêmes qui défient la structure de la propriété, comme le signale le chercheur León Zamosc, spécialiste des luttes paysannes et de l'histoire de l'ANUC. Il rappelle qu'en 1975 la persécution contre les leaders locaux et régionaux de l'Association nationale paysanne

(ANUC) est systématique et se matérialise par « de nombreux cas d'assassinats commis par des *sicarios* à la solde des grands propriétaires terriens, ainsi que [par] des détentions arbitraires et des actes de torture commis par des membres de la police et de l'Armée » (1987, p. 227)⁵¹.

À partir des années 1980, l'expansion paramilitaire est le reflet de la défense des intérêts des latifundistes traditionnels et d'une nouvelle « classe émergente ». Cette classe émergente, initialement composée de trafiquants de drogues et d'émeraudes, s'élargit ensuite aux « seigneurs de la guerre » (Duncan, 2006) qui font de la protection de l'économie illégale leur profession. Le pouvoir politique des groupes dominants sert de point d'ancrage à l'expansion paramilitaire dans les années 1980 lorsque ce phénomène converge avec le narcotrafic.

2.2.Évolution de la VPI : émergence et essor du paramilitarisme 1980-2012

Tout a recommencé il y a quatre ans, lorsque le gouvernement national a eu l'idée brillante d'installer une brigade des Forces armées à Puerto Berrío afin de neutraliser l'escalade subversive qui s'emparait du Magdalena Medio.

Carlos Vanegas Herrera
Revista Municipios 1987
(Séptima División Ejército Nacional, 2012).

Propulsé par des prix fortement à la hausse en raison d'un marché international prometteur et des profits accrus par l'illégalité, le narcotrafic s'installe en Colombie au début des années

⁵¹ "la represión en 1975 fue la sistematización de la persecución contra los líderes locales y regionales de la ANUC, registrándose numerosos casos de asesinatos por parte de los matones a sueldo de los terratenientes, así como detenciones arbitrarias y torturas llevadas a cabo por los efectivos de la policía y el Ejército" (Zamosc, 1987, p. 227).

1980 et prospère rapidement. Dans son essor, il bénéficie de la situation précaire des paysans à la campagne qui, faute de routes, de crédits ou d'assistance technique acceptent volontiers de cultiver la coca (Henaó, 2012, entretien réalisé par Leila Celis). Il profite également du chômage généralisé et de l'absence de perspectives d'avenir pour les jeunes, pour qui le *sicariato* à la solde du narcotrafic s'offre comme une des rares possibilités de mobilité sociale. La coercition nécessaire au narcotrafic est rendue possible car elle s'inscrit dans la continuité de la violence politique institutionnelle dont le paramilitarisme est l'expression « classique ». Forts du pouvoir économique et militaire qu'ils acquièrent en quelques années, les narcotrafiquants impriment une toute nouvelle dynamique au paramilitarisme dans laquelle les « narco-paramilitaires » ne sont plus les serviteurs des grands propriétaires mais leurs homologues, comme il sera démontré ici.

En 1981, le groupe paramilitaire MAS (Mort Aux Ravisseurs) fait son apparition. Il regroupe les principaux narcotrafiquants colombiens qui refusent dorénavant de payer des rançons à la guérilla et décident de lui déclarer une guerre sans merci : cette déclaration est rendue publique par le lâcher par hélicoptère de tracts au-dessus d'un stade de football l'année de la création du MAS (Semana, 1987). L'élément déclencheur est l'enlèvement de Martha Nieves Ochoa par la guérilla du M-19. Martha Nieves est membre de la famille Ochoa, qui appartient à l'« aristocratie latifundiste traditionnelle d'Antioquia », une des plus impliquées dans le narcotrafic (Atehortúa Cruz et Rojas Rivera, 2008). Les représailles du MAS auxquelles participèrent les Forces armées colombiennes selon des rapports du gouvernement colombien lui-même (Procuraduría General de la Nación, 1983), coûtèrent la vie à plus de cent membres et proches du M-19.

Entre 1978 et 1982 les premiers groupes paramilitaires créés explicitement pour combattre les guérillas sont apparus dans la région du Magdalena Medio. Il s'agit de petits groupes, sous le commandement d'un grand propriétaire terrien qui refuse de payer la *vacuna*, l'impôt de guerre établi par la guérilla. En 1982, ces groupes paramilitaires se regroupent pour donner naissance aux Autodéfenses de Puerto Boyacá. Comme le rappelle Mauricio Barón Villa :

À la première réunion convoquée pour créer un groupe organisé d'autodéfenses dans le but de combattre les FARC... assistèrent huit personnes qui ont par la suite assumé le leadership de l'organisation paramilitaire née de cette rencontre. Il s'agit de Gonzalo de Jesús Pérez et Henry de Jesús Pérez (père et fils), les deux étaient éleveurs de bétail et sont devenus de grands narcotrafiquants au cours des années 1980; de Nelson Lesmes qui était propriétaire d'une ferme avicole; de Pedro et Jaime Parra, terratenientes de Puerto Boyacá; de Luis Suárez représentant de Gilberto Molina, alors un des plus puissants chef de la mafia impliquée dans l'exploitation de mines d'émeraudes; de Rubén Estrada, représentant de quelques éleveurs de bétail du département frontalier de Caldas; de Carlos Loaiza et de ses trois fils, bien qu'ils aient perdu rapidement de leur influence dans le projet paramilitaire et évidemment, du Lieutenant-Colonel Jaime Sánchez Arteaga⁵² (2011, p. 40).

Les Autodéfenses de Puerto Boyacá jouent un rôle de projet-pilote pour le paramilitarisme. En 1985, elles sont déjà présentes dans toute la région du Magdalena Medio. Ce projet-pilote du paramilitarisme se répand ensuite dans tout le pays comme stratégie de contre-insurrection et comme mécanisme d'accumulation économique.

Coïncidence ou pas, en même temps, les Forces armées procèdent à une restructuration interne « avec l'objectif de faciliter le commandement et le contrôle opérationnel » (Segunda división Ejército Nacional, 2012) et décident de la création de la Deuxième division pour commander les brigades I, V et XIV avec juridiction sur les départements de Boyacá, Santander, Norte de Santander, Sud de Bolivar et Sud du Cesar »⁵³. Cela correspond à la même

⁵² « À la primera reunión para crear un grupo organizado de autodefensas con el propósito de combatir a las FARC... asistieron ocho personas que posteriormente asumieron el liderazgo de la organización paramilitar que nació de allí. Se trató Gonzalo de Jesús Pérez y Henry de Jesús Pérez (padre e hijo), ambos eran ganaderos y en algún momento en la década de 1980 se convirtieron en narcotraficantes a gran escala; Nelson Lesmes quien era propietario de una granja avícola; Pedro y Jaime Parra, terratenientes de Puerto Boyacá; Luis Suárez, representante de Gilberto Molina, [quien] para esa época era uno de los jefes más poderosos de la mafia alrededor de la explotación de las minas de esmeraldas. Rubén Estrada, representante de algunos ganaderos del vecino departamento de Caldas. Carlos Loaiza y sus tres hijos aunque rápidamente perdieron influencia en el proyecto paramilitar; y obviamente, el Teniente Coronel Jaime Sánchez Arteaga”.

⁵³ “... con jurisdicción en los departamentos de Boyacá, Santander, Norte de Santander, Sur de Bolívar y Sur de Cesar”. « La Segunda División del Ejército Nacional, conduce operaciones militares en su jurisdicción, con el fin de derrotar militarmente las organizaciones narcoterroristas, doblegar su voluntad de lucha, forzar su desmovilización, asegurar la cobertura terrestre sobre la frontera con

région contrôlée progressivement par les Autodéfenses de Puerto Boyacá. Le 26 avril 1983, le Ministère de la Défense choisit comme siège de la XIV^e Brigade, la municipalité de Puerto Berrío (Antioquia), située à seulement 55 kilomètres de Puerto Boyacá, « parce que c'est un chef-lieu stratégique à partir duquel se contrôle toute la région et parce que cette municipalité est un centre économique qui connecte l'intérieur du pays avec la Côte [Caraïbe], essentiel à la commercialisation des matières premières et des produits de transformation » (Segunda división Ejército Nacional, 2012).

L'expansion entre 1982 et 1988 des Autodéfenses de Puerto Boyacá passe par le recrutement de personnes qui sont affectées par l'action de la guérilla, de tueurs au service des latifundistes et d'individus qui cherchent un emploi ou un mécanisme d'ascension sociale (Barón Villa, 2011). L'endoctrinement et l'entraînement militaire de ces hommes ainsi que le soutien opérationnel se fait directement par des membres des Forces armées dans le cadre de la législation nationale (décret 3398 de 1965, loi 48 de 1968 et loi 356 de 1994, voir section 2.1).

Quelles dynamiques permettent l'expansion du paramilitarisme de Puerto Boyacá à l'ensemble de la Colombie? Parmi les analyses de l'histoire du paramilitarisme les plus répandues se trouvent celles qui veulent que les processus de paix avec la guérilla mis en place par les gouvernements de Belisario Betancur (1982-1986) puis d'Andrés Pastrana (1999-2002)⁵⁴ soient un facteur déclencheur de l'essor du paramilitarisme (Barón Villa, 2011; Romero et Arias, 2010; Romero, Valencia, et Iris, 2007). Selon cette analyse, les politiciens régionaux qui s'opposent à de telles négociations et les victimes de la guérilla, auraient entamé la mobilisation armée pour se défendre. De cette dynamique surgiraient « les seigneurs de la guerre » qui, à l'image des capos de la mafia, deviennent autonomes et

Venezuela, para garantizar la seguridad y el desarrollo de la región » (Segunda división Ejército Nacional, 2012).

⁵⁴ Sur ces négociations voir les tomes deux et trois de la série *El proceso de paz en Colombia, 1982-2002* (Villarraga Sarmiento, 2008).

indépendants de toute forme de pouvoir politique et militaire (Duncan, 2006; Duncan, Rangel Suárez, et Fundación Seguridad y Democracia, 2005). Ces différentes analyses peuvent être illustrées par des preuves empiriques telles que celles relevées le Groupe de Mémoire historique pour les régions de Córdoba et Sucre (2010, p. 89) :

Dans le département de Córdoba, depuis la fin des années 1980, les élites politiques se servirent des groupes paramilitaires pour défendre leurs terres et leur pouvoir politique menacés par les différentes guérillas qui opéraient dans la région. Dans le département de Sucre, les élites utilisèrent aussi les autodéfenses pour se défendre contre les enlèvements et les extorsions mais, à la différence de ce qui arriva dans le département de Córdoba, les paramilitaires consolidèrent leur propre pouvoir après les différentes démobilisations de guérilla dans la région⁵⁵.

Mais ces analyses nous paraissent oublier de faire ressortir qu'au-delà des raisons idéologiques et économiques qui ont pu susciter et ranimer l'anticommunisme des groupes dominants devant le scénario des négociations entre le gouvernement et la guérilla, et au-delà des intérêts économiques de la criminalité armée, la violence politique institutionnelle dominait déjà le paysage social au début des années 1980. Ils négligent aussi le fait que les élites régionales ne sont pas étrangères au pouvoir politique central et aux corporations et groupes économiques les plus puissants et *modernes* du pays⁵⁶. La convergence des deux phénomènes que sont la violence institutionnelle exercée par les groupes dominants armés et l'économie criminelle fleurissante est le point tournant dans l'histoire de la violence politique institutionnelle. Elle marque l'apparition du narco-paramilitarisme⁵⁷. En fin de

⁵⁵ En Córdoba, desde finales de los años ochenta, las élites políticas promovieron los grupos paramilitares para defender sus tierras y su poder político, amenazado por las diferentes guerrillas que operaban en la región. En Sucre, las élites también utilizaron a las autodefensas para defenderse del secuestro y el «boleteo», pero a diferencia de lo ocurrido en Córdoba, los paramilitares consolidaron su propio poderío, después de las diferentes desmovilizaciones guerrilleras en la región.

⁵⁶ Hartlyn et Duglas rappellent que « Producer associations have largely supported civilian rule. As a consequence of the heterogeneity of the two traditional parties, all major producer associations have been bipartisan in makeup, often carefully balancing partisan and regional representation on their boards of direction » (Hartlyn et Dugas, 1999, p. 292).

⁵⁷ En 1989, un rapport de l'organisme d'intelligence de l'État, le Département administratif de sécurité (DAS), identifie quatre fonctions de l'action paramilitaire : 1. Protéger la communauté et ses propriétés des crimes; 2. Veiller à la sécurité des *leaders* tant du Cartel de Medellin que des Autodéfenses ; 3.

compte, les narco-paramilitaires, cette nouvelle classe émergente dont nous avons parlé plus haut, ne font que recréer les relations sociales sur lesquelles se base déjà le pouvoir de la classe dominante traditionnelle (concentration de la propriété, coercition, contrôle de l'appareil d'État), comme le révèle l'analyse de l'expansion du projet-pilote de Puerto Boyacá au reste de la Colombie.

À preuve les frères Castaño⁵⁸, en contact avec les Autodéfenses de Puerto Boyacá depuis le début des années 1980⁵⁹, s'installent dans l'Urabá (sous-région du département d'Antioquia)

Produire de la cocaïne dans les laboratoires de l'organisation (et, bien sûr, protéger ces mêmes laboratoires) ; 4. Organiser des attaques contre des secteurs de la gauche, des fonctionnaires du gouvernement, des politiciens qui s'opposaient aux narcotrafiquants » (Procédé 1589, Délit : Accord pour commettre un délit. Cahier Copie no. 6, Feuilles 86-172, Secret, 16 mars 1989. Cité dans Barón Villa 2011, 53). « 1. Proteger a la 'comunidad' y sus propiedades del arrasamiento de la guerrilla y grupos rivales; 2. Velar por la seguridad de los líderes tanto del Cartel de Medellín como de las autodefensas; 3. Producir cocaína en los laboratorios de la organización (y claro proteger dichos laboratorios); 4. Organizar ataques contra sectores de izquierda, funcionarios del gobierno políticos que se oponían a los narcotraficantes » (Proceso 1589, Delito: Concierto Para Delinquir. Cuaderno Copia No. 6, Folios 86-172, Secreto, 16 marzo de 1989. Cité dans Barón Villa 2011, 53).

⁵⁸ La famille Castaño Gil fut centrale dans le développement du paramilitarisme en Colombie depuis le début des années 1980. Les frères Vicente, Carlos et Fidel Castaño Gil ont été des narcotrafiquants reconnus, associés d'abord à Pablo Escobar dans le Cartel de Medellín et ensuite allié du Cartel de Cali et de la DEA contre le *capo*. Fidel Castaño fut le fondateur du groupe paramilitaire Autodéfenses paysannes de Córdoba et Urabá (1994). Carlos Castaño consolide l'unité des groupes paramilitaires avec la création des Autodéfenses Unies de Colombie et devient, avec Salvatore Mancuso, le chef de ce groupe jusqu'à son assassinat, qui aurait été commandé par son frère Vicente Castaño (Verdad abierta, 2008).

⁵⁹ Carlos Castaño reconnaît qu'ils ont été entraînés comme paramilitaires par l'armée. Aussitôt aptes à l'action en cellule armée, ils se sont présentés au bataillon de Puerto Berrío (plus tard devenu brigade 14 de l'armée) où un Colonel les a mis en contact avec un Major « qui fut le pionnier des autodéfenses de Colombie (...) C'est ce Major qui a commencé à recruter des paysans, non destinés à l'armée – étant actif – mais aux autodéfenses, et à les former et à renforcer leurs capacités (Revue Cromos, édic. del 22 de enero de 1996: 26). Carlos Castaño reconoce que fueron entrenados como paramilitares por el Ejército. Luego de actuar en una célula armada, se presentaron al batallón de Puerto Berrío (más tarde brigada 14 del ejército) y un Coronel los conectó con un Mayor *“que fue el pionero de las autodefensas de Colombia (...) fue ese Mayor quien comenzó a reclutar campesinos, no para el ejército -siendo activo-sino para las autodefensas, y a formarlas y a darles capacitación”* .

et dans le département de Córdoba pour des raisons essentiellement économiques comme l'explique Vicente Castaño (cité dans Cepeda Castro et Rojas, 2008, p. 48) :

Nous avons besoin d'une région équidistante...où...nous étendre. Nous cherchions à avoir une sortie vers la mer et des frontières avec les départements de Córdoba, Antioquia et du Chocó. Je me rappelle que nous avons sorti une carte en relief pour choisir la région dans laquelle nous allions nous implanter, le Haut Sinú. Nous avons mis le bout du crayon sur les terres autour du fleuve. Il y avait la guérilla jusqu'à Montería mais être près de la capitale du département de Córdoba comportait des avantages. Cela nous offrait des étendues de terre abandonnées à bon marché et surtout fertiles⁶⁰.

La XI^e brigade des Forces armées s'installe à Montería, capitale de Córdoba, en 1987 et ses membres participent depuis régulièrement aux activités criminelles des paramilitaires conduits par les Castaños puis par Salvatore Mancuso, soit directement, soit indirectement, c'est-à-dire en fermant les yeux. Sous le commandement de Carlos Castaño, les paramilitaires reprennent leur expansion et, vers la fin de 1994, ils proclament la création des Autodéfenses paysannes de Cordoba et Urabá (ACCU par ses sigles en espagnol).

Dans le processus d'expansion paramilitaire, de contrôle territorial et de dépossession de terres qui suit (voir 2.3 et chapitre 4), les Coopératives communautaires de surveillance rurale Convivir, créées en tant qu'entreprises de sécurité privée par le décret 3567 de 1994, jouent un double rôle fondamental : elles facilitent l'organisation logistique des paramilitaires et servent de vitrine politique pour « légitimer » leur projet. C'est ainsi qu'elles ont été conçues par les chefs narco-paramilitaires Salvatore Mancuso et Carlos Castaño. Grâce à la flexibilité que leur confère leur double standard légal et illégal et à la promotion ouverte qu'en font différents fonctionnaires de l'État, hommes d'affaires et politiciens, les Convivir se multiplient

⁶⁰ « Necesitábamos una zona equidistante ... donde ... expandir[nos]. Aspirábamos a tener salida al mar y frontera con los departamentos de Córdoba, Antioquia y Chocó. Recuerdo que sacamos un mapa de alto relieve y definimos una nueva zona donde nacer, el Alto Sinú. Pusimos la punta del lápiz en las tierras alrededor del río, allí existía guerrilla hasta llegar a Montería, pero estar cerca de la capital del departamento de Córdoba, conllevaba sus ventajas. Nos ofrecía extensiones de tierra abandonadas, a buenos precios, y sobre todo, fértiles”.

rapidement et « selon les chiffres de l'époque leurs effectifs atteignent le nombre de cent vingt mille ». La nature des activités des Convivir en faveur du paramilitarisme est décrite dans la Sentence du Tribunal Supérieur d'Antioquia (17 avril 2012) lorsque celui-ci conclut que :

[l'association Convivir de Papagayo] fut créée et gérée par l'autodéfense [AUC], donnant au groupe illégal l'appui logistique et les moyens d'intelligence dont il a eu besoin pour réaliser des actions militaires dans la région...l'emprise des autodéfenses sur la Convivir était d'une magnitude telle que, dans la pratique, les deux organisations, l'une d'origine légale et l'autre une organisation criminelle, avaient les mêmes objectifs, les mêmes acteurs et les mêmes cadres (cité dans Verdad abierta, 2012a)⁶¹.

Le rôle des Convivir n'est pas seulement d'aider à étendre le narco-paramilitarisme à l'échelle nationale et, ce faisant, de déposséder les paysans de leurs terres. Les chefs narco-paramilitaires qui ont conçu et forgé les Convivir, ont aussi développé une stratégie politico-militaire afin de doter le narco-paramilitarisme d'un statut politique (voir la section 2.4).

Entre 1995 et 1997, l'expansion paramilitaire se poursuit. Sur la Côte Caraïbe, c'est Salvatore Mancuso qui dirige ce processus. D'autres *Bloques* paramilitaires font irruption dans différentes régions. En 1997-1998, ils se regroupent, bon gré mal gré, au sein des Autodéfenses Unies de Colombie (AUC).

Dans le commandement des différents groupes paramilitaires, on retrouve, de façon invariable et sur le modèle du projet-pilote de Puerto Boyacá, des grands propriétaires terriens, des leaders politiques, des membres des Forces armées et des chefs du crime organisé lié au narcotrafic et à l'exploitation des émeraudes (voir entre autres Barón Villa, 2011; Centro de investigación y educación popular, 2004; Duncan, 2006; Hristov, 2009;

⁶¹ “[La Convivir de Papagayo] fue creada y manejada por la autodefensa, brindando al grupo ilegal apoyo logístico y de inteligencia, fruto de lo cual los armados ilegales realizaron acciones militares en la región... el dominio de las autodefensas sobre ella era de tal magnitud que, prácticamente, ambas organizaciones, una de origen legal y la otra una organización criminal, confluían en objetivos, actores y directivos”.

Redacción Política, 2008; Romero, 2003; Romero et Ávila Martínez, 2011; Verdad abierta, 2012c).

Grace à la littérature sur la stratégie de pénétration et de contrôle territorial du paramilitarisme, il est possible d'identifier trois périodes distinctes. Chaque période est marquée par la prépondérance d'un type d'action, actions que se retrouvent à un degré moindre dans les autres périodes⁶² :

- une période d'implantation militaire;
- une période d'implantation sociale et
- une période de fusion avec l'establishment.

L'implantation militaire est la période la plus sanglante : les exemples de massacres publics, au cours desquels des victimes sont torturées, leurs corps brulés ou dépecés sont nombreux. Les barrages militaires pour contrôler les déplacements de la population et l'accès aux denrées alimentaires sont monnaie courante. L'objectif des paramilitaires est de détruire le tissu social et de semer la terreur pour provoquer le déplacement forcé, un élément central du processus de dépossession. Les épisodes de cette implantation militaire dans les régions où sont présentes les organisations à l'étude dans cette recherche⁶³ sont présentés au chapitre 3.

⁶² Nous avons limité cette périodisation à l'implémentation du paramilitarisme depuis les années 1980 non pas pour ignorer ses antécédents mais pour circonscrire le sujet de notre recherche. D'autres périodisations tiennent compte de l'apparition du narcotrafic, de différents processus d'unification des groupes paramilitaires ou encore de la « nouvelle génération » du paramilitarisme d'après 2006 (Celis, 2008; Duncan, 2006; Estrada Alvarez, 2008; Hallé, 2007; Loingsigh, 2002; Romero, 2003; Romero et Arias, 2010; Romero et Ávila Martínez, 2011).

⁶³ À savoir, l'Association nationale des paysans de la Colombie (ANUC), la Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar (FÉDÉAGROMISBOL) et les Conseils communautaires du Jiguamiandó et du Curvaradó.

L'implantation sociale correspond à une période d'occupation de l'espace public et du contrôle des ressources des administrations municipales, départementales et régionales. Les paramilitaires créent des organisations comme l'Association paysanne d'éleveurs de bovins et d'agriculteurs du Magdalena Medio (Acdegam) ou la Fondation pour la paix de Córdoba (Funpazcor), à travers desquelles ils réalisent diverses activités sociales allant de la vente de médicaments à bas prix, à la réalisation de processus de réforme agraire par donation des terres, comme le fit Vicente Castaño⁶⁴. La terreur étant déjà installée, l'action militaire n'est nécessaire que pour cimenter le pouvoir : assassinats sélectifs et disparitions forcées sont caractéristiques de cette période. Les narco-paramilitaires favorisent ce type d'action de bas profil aussi pour protéger l'image des secteurs institutionnels liés au paramilitarisme, principalement les Forces armées, affectées par les dénonciations de violations importantes des droits humains⁶⁵. En plus de contrôler l'économie et les principales sources d'emploi, l'implantation sociale sert à accaparer les revenus de l'État, à blanchir l'argent du narcotrafic et surtout à préparer le terrain pour la période de *fusion avec l'establishment*.

Celle-ci est, comme son nom l'indique, la période au cours de laquelle le paramilitarisme s'insère dans la société et se fonde dans les institutions de l'État. Elle ne peut se faire qu'au prix de la construction d'une nouvelle image du narco-paramilitarisme qui permette de faire

⁶⁴ « Les paramilitaires ont donné 12 000 hectares de terre à 2.500 familles paysannes et à 150 démobilisés de l'EPL » (Cepeda Castro and Rojas 2008, 56).

⁶⁵ Les victimes des affrontements ou des actions contre la guérilla augmentaient le nombre de victimes et affectaient les statistiques devant rendre compte de la sécurité des régions concernées. Ceci faisait tache dans le Curriculum Vitae des militaires qui commandaient ces zones. C'est donc pour s'assurer de bonnes relations avec les militaires que Carlos Castaño donna un ordre au niveau national de faire disparaître les corps des victimes. C'est ainsi qu'a été mise en place dans tout le pays la 'politique' de 'disparition forcée'. "Las víctimas que quedaban de los enfrentamientos o de las acciones en contra de la guerrilla aumentaban el número de cifras de víctimas mortales y afectaban las estadísticas de seguridad en las regiones. Esto dañaba las hojas de vida de los militares que actuaban en estas zonas. Fue por eso que para no quedar mal con ellos, Carlos Castaño dio la orden nacional de desaparecer los cuerpos de las víctimas. Así se implementó en el país la 'política' de la desaparición" (Verdad abierta, 2012b).

oublier les actions criminelles pour pouvoir lui donner un statut d'acteur politique. Cette période culmine avec la « démobilisation » des paramilitaires (voir 2.4).

Mais la fusion du narco-paramilitarisme avec l'establishment s'articule autour d'un autre élément qui, lui, est transversal à l'ensemble de l'activité narco-paramilitaire. Il s'agit de l'économie narco-paramilitaire qui coïncide avec le modèle économique encouragé par les gouvernements successifs de la République colombienne. Il nous apparaît nécessaire de dresser le portrait de cette économie avant d'analyser en détail la période de fusion avec l'establishment car celle-ci servira aussi et peut-être principalement à normaliser les acquis économiques du narco-paramilitarisme.

2.3. Modèle économique de la VPI : reconcentration de la propriété et reprimarisation de la production

Les violations aux droits humains et les infractions au Droit international humanitaire sont issues des activités de contrôle du territoire pour l'industrie minière, la prospection pétrolière, les plantations agro-industrielles de monocultures de palmiers à huile, la production d'agro-combustibles, l'élevage bovin extensif et les cultures de drogues. Les agents qui commentent le plus souvent ces violations sont les entrepreneurs, les paramilitaires, les guérillas, de secteurs des élites locales et membres de la Force publique⁶⁶ (PNUD, 2011, p. 164).

Les communautés paysannes, afro-descendantes et autochtones affirment aujourd'hui que le déplacement auquel elles ont été forcées n'était pas une conséquence du conflit mais bien

⁶⁶ Las violaciones a los derechos humanos e infracciones al Derecho Internacional Humanitario se originan en el control del territorio para minería, prospección petrolera, plantaciones agroindustriales de monocultivo de palma de aceite, producción de agrocombustibles, ganadería extensiva y cultivos de uso ilícito. Los agentes más representativos de estas violaciones son empresarios, paramilitares, guerrillas y narcotraficantes, sin descartarse en muchas ocasiones, la participación de sectores de las élites locales y de integrantes de la Fuerza Pública.

que le conflit avait été provoqué pour s'approprier leurs terres et pour en changer la façon dont elles étaient exploitées.

Les procès récents (2010) contre les entreprises transnationales comme Chiquita Brand, British Petroleum, Drummond, contre les hommes politiques à la tête des ambassades, ministères, organismes de sécurité de l'État ou contre un nombre incalculable d'agro-industriels, ont clairement montré que les paramilitaires ont favorisé le latifundio, les grandes entreprises minières, les plantations de monocultures, les mégaprojets d'infrastructure (l'autoroute Panaméricaine des années 1980 ou le canal interocéanique dans l'Atrato aujourd'hui), etc.

Les paramilitaires ont participé à un processus très complexe de dépossession des terres et de contrôle territorial et de construction d'une économie criminelle parallèle étroitement liée à l'économie légale. Nous n'essayerons pas de rendre compte de l'ampleur de l'économie du narco-paramilitarisme. Nous illustrerons plutôt une partie de ce processus à partir de l'étude de trois projets économiques qui mettent en lien l'économie en question et les organisations paysannes objet d'étude du présent travail :

- la contre-réforme agraire réalisée sur les mêmes terres que l'Association nationale des paysans de la Colombie (ANUC) avait occupées lors de la campagne *Tierra pal que la trabaja*, « La terre pour qui la travaille » (voir section 2.3.1);
- les projets agro-industriels d'huile de palme développés sur les terres des Conseils communautaires du Jiguamiandó et du Curvaradó (voir 2.3.2);
- la monoculture de palmier et l'extraction mécanisée de l'or imposés au territoire que défend la Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar, FÉDÉAGROMISBOL (voir 2.3.1).

2.3.1. La loi de terres et l'anéantissement du progrès social jadis réussi par l'ANUC

Peut être considérée comme dépossession, le processus par lequel [...] un groupe ou un individu est privé matériellement et symboliquement par la force ou la coercition, de biens meubles et immeubles, lieux ou territoires sur lesquels ils avaient un droit d'utilisation, de jouissance, de propriété, de possession, de détention ou d'occupation pour satisfaire leurs besoins... [À] partir de l'exercice de la violence ou de la contrainte sont enlevés de manière permanente à des individus et communautés des droits acquis ou reconnus de par leur condition humaine, en matière de propriétés et droits sociaux, économiques et culturels (Grupo de memoria histórica, 2009, p. 30)⁶⁷.

La dépossession, c'est-à-dire le processus par lequel la propriété ou l'accès à la terre est enlevée aux paysans, est aujourd'hui un fait reconnu par le gouvernement, les médias, les organisations internationales et le milieu académique. Plus de quatre millions de paysans en ont été victimes. Entre 5.5 et 10 millions d'hectares ont ainsi été usurpés (Garay Salamanca et Comisión de seguimiento, 2009; Movimiento nacional de víctimas de crímenes de Estado, 2012 respectivement). Révélé initialement par les dénonciations des organisations sociales et des ONG des droits humains, elle a été confirmée au cours des procès dont ont fait objet plusieurs paramilitaires, hommes d'affaires, politiciens et employés de l'État, comme nous analyserons plus bas.

Les mécanismes de dépossession sont variés. Ils comprennent, par exemple, la coercition directe exercée sur les petits propriétaires pour les obliger à vendre ou à céder sans contrepartie financière leur propriété. La coercition directe, dont le degré de violence augmente progressivement, utilise des méthodes telles que « l'assassinat, la torture, la disparition forcée et le déplacement forcé de la population. Il s'agit de ce qu'on peut appeler

⁶⁷ Puede considerarse como despojo aquel proceso por medio del cual... un grupo o un individuo se ven privados material y simbólicamente por fuerza o coerción, de bienes muebles e inmuebles, lugares y/o territorios sobre los que ejercían algún uso, disfrute, propiedad, posesión, tenencia u ocupación para la satisfacción de necesidades. ...[a] partir del ejercicio de *la Violencia* o la coacción, se priva de manera permanente a individuos y comunidades de derechos adquiridos o reconocidos en su condición humana, con relación a predios, propiedades y derechos sociales, económicos y culturales (Grupo de memoria histórica, 2009, p. 30).

la chaîne de la dépossession » (Grupo de Memoria Histórica 2010, 45)⁶⁸. Le processus se conclut par la légalisation administrative du vol de la terre, légalisation réalisée par des fonctionnaires complices du paramilitarisme (Revista Semana, 2011).

Naturellement, les victimes de dépossession n'ont pas été les grands propriétaires terriens mais les paysans, petits et moyens propriétaires qui étaient en grande partie les bénéficiaires récents de la réforme agraire qu'ils avaient réalisée eux-mêmes à travers des occupations de terre. En effet, au cours des années 1970, l'Association nationale des paysans de la Colombie (ANUC, voir chapitre trois), réalise la seule vraie réforme agraire qu'ait connue la Colombie. Cette organisation est alors très militante et formée par des milliers de paysans et autochtones désenchantés des promesses de redistribution de la terre non-tenues par l'État. Sous la direction de l'ANUC, les occupations d'haciendas se multiplient. Entre 1971 et 1972, plus de 600 grandes propriétés sont occupées. Après le milieu des années 1970, ce type d'action diminue mais au début des années 1980, elles reprennent : en 1985, 100 occupations ont lieu (Mondragón et Alternativos, 2002). Encadrées par l'ANUC, elles sont suivies d'un processus de négociation avec l'État pour la reconnaissance des titres de propriété en faveur des paysans qui réussissent à démontrer qu'ils donnent une utilité sociale à la terre. Par ce mécanisme d'occupation-négociation, un nombre important de paysans ont obtenu des terres et des titres de propriété. Toutefois, l'émission de ceux-ci n'a pas suivi le rythme des occupations, ce qui se traduit souvent par un statut précaire et par conséquent plus vulnérable pour les paysans qui ont accès à la terre sans en avoir la reconnaissance légale. Avec ou sans titres, les acteurs de la réforme agraire ont été déposés.

Le slogan *tierra pal que la trabaja* résume l'aspiration des paysans à se libérer des contraintes néo-latifundistes qui les liaient aux grands propriétaires terriens particulièrement à travers du système d'*aparcería* ou métayage. Cet affranchissement des paysans est donc éphémère,

⁶⁸ "venta forzada o al desalojo, el abandono y el posterior despojo de una propiedad, pasando por el asesinato, la tortura, la desaparición forzada y el y desplazamiento forzado de población. Se trata de lo que se puede llamar la cadena del despojo".

les narco-paramilitaires reprenant littéralement à feu et à sang 'les terres en dispute' à partir du milieu des années 1980 (voir aussi chapitre trois).

Dans une majorité de cas, les communautés sont chassées par des opérations conjointes des paramilitaires avec les Forces armées nationales : ces dernières bombardent les zones que les paramilitaires envahissent alors pour les vider des habitants restants. Une fois les paysans chassés, leurs terres sont repeuplées, semées, converties en pâturage pour le bétail, ouvertes à l'exploitation minière, etc.

Le cas de la Pola, municipalité de Chivolodo, département du Magdalena, est un exemple-type de ce processus. Le 13 juillet 1997, le chef paramilitaire « Jorge 40 » réunit la communauté et l'« informe que lui et ses hommes ont besoin de terres » (Verdad abierta, 2011a) :

Les titres de propriété sur ces terres avaient été attribués aux paysans par l'Institut de réforme agraire (Incora, aujourd'hui Incoder) dans les années 1990. Ces titres furent révoqués parce que les terres furent abandonnées après que 'Jorge 40' et ses hommes ont assassiné plusieurs paysans et ont forcé les autres à partir en les obligeant à vendre ou céder les titres à des prête-noms des paramilitaires⁶⁹.

Les terres volées aux paysans sont concentrées dans les mains de groupes ou de corporations actifs dans *les secteurs stratégiques* pour le développement économique, à savoir, l'industrie de l'huile de palme, du caoutchouc, du bétail, l'exploitation minière, etc. Cette contre-réforme agraire vise à remplacer l'économie paysanne (dont la production remplit les besoins de subsistance et dont les quelques excédents sont vendus sur les marchés local et régional) par une économie d'exportation basée sur l'agro-industrie et l'exploitation des ressources naturelles. Suit un processus complexe de légalisation de cette contre-réforme agraire qui

⁶⁹ "Estas tierras fueron tituladas a parceleros por el Instituto Colombiano para la Reforma Agraria (Incora, hoy Incoder) en los noventa. Les revocaron los títulos por abandono luego de que 'Jorge 40' y sus hombres asesinaran a varios de ellos, los desplazaran, y los obligaron a venderle o traspasarle sus títulos a testaferros de los 'paras'" (Verdad abierta, 2011a).

cherche à mettre les paysans en situation de dépendance par le lien juridique qui les attache à la terre qu'ils exploitent : commodat⁷⁰, l'usufruit ou « association » (Verdad abierta, 2011b).

Conséquemment, les mécanismes de domination et d'exploitation ainsi que le modèle économique construit par le narco-paramilitarisme sont loin de disparaître. Au contraire, l'accumulation de richesse et de pouvoir obtenue à travers de la dépossession ont permis la consolidation de relations sociales stables.

En décembre 2010, le gouvernement de Juan Manuel Santos (2010-2014) fait adopter la loi 1448, Loi des victimes et de restitution des terres. Cette loi est promulguée dans le cadre de la *justice transitionnelle* (législation édictée à la fin du conflit armé pour consolider la paix). Parmi ses objectifs, elle vise la restitution des terres aux victimes du conflit qui ont été dépossédées de leurs biens après 1991 (art. 3). Elle établit aussi que, lorsque sur les terres objets de la restitution existent des projets agroindustriels, ces projets doivent se poursuivre. Si les exploitants du projet ont agi de bonne foi (s'ils ne savaient pas que les terres étaient usurpées), les dépossédés, à qui la terre sera 'restituée', devront signer un contrat d'usufruit avec l'exploitant. Si celui-ci a participé ou bénéficié consciemment de l'usurpation de la terre, c'est l'État qui continuera l'exploitation⁷¹.

⁷⁰ "Le commodat ou prêt à usage est un contrat par lequel une des parties prête gratuitement à une autre un bien meuble ou immeuble à la charge de le restituer en nature après usage. Ce contrat ne devient effectif qu'avec la remise du bien". *"El comodato o préstamo de uso es un contrato en que una de las partes entrega a la otra gratuitamente una especie mueble o raíz, para que haga uso de ella y con cargo de restituir la misma especie después de terminar el uso. Este contrato no se perfecciona sino por la tradición de la cosa"* Art. 2200 du Code civil colombien.

⁷¹ Art. 99. Contrats pour l'utilisation de biens immobiliers restitués. Lorsque des projets agroindustriels productifs existent dans les biens immobiliers qui font l'objet de restitution et pour lesquels il y a une intention de développer totalement ce projet, le Magistrat au courant du processus pourra autoriser la signature de contrats entre les bénéficiaires de la restitution et l'opposant qui développera le projet productif, sur la base de la reconnaissance du droit de domination de celui ou de ceux à qui sont restitués les biens, et que l'opposant soit de bonne foi et exempt de toute faute dans le processus. Lorsqu'on ne peut prouver la bonne foi exempte de toute faute, le Magistrat remettra le projet de production à l'Unité administrative spéciale de gestion de la restitution de terres volées pour que

Ainsi les projets agro-industriels implantés par les paramilitaires sont légalisés, entrent dans l'économie de marché et se poursuivent malgré leurs origines criminelles. Au nom des victimes et de leurs droits, le gouvernement cautionne l'économie construite par le paramilitarisme.

2.3.2. Le modèle de développement agraire et l'offensive contre les communautés afro-descendantes

La Colombie, avec une production journalière de plus d'un million de litres, est le premier producteur latino-américain d'éthanol dérivé de la canne à sucre. Avec une production journalière d'un million huit cent mille litres, la Colombie est le premier producteur continental de biodiesel à base d'huile de palme africaine. Les conditions de notre pays nous permettent d'incrémenter ces productions sans avoir à détruire la forêt et sans restreindre la sécurité alimentaire⁷²

Intervention d'Alvaro Uribe Vélez, président de la Colombie (2002-2010), au 64^e Période de sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies (Colombian mission to the United Nations, 2009).

Dans l'étude de l'offensive du paramilitarisme pour s'approprier les terres des paysans et de la normalisation de cette nouvelle réalité par les politiques économiques de l'État, le département du Chocó constitue un cas d'espèce.

La région Pacifique de la Colombie correspond à peu près au département du Chocó. Ce département est habité majoritairement par des communautés afro-descendantes (82%)

celles-ci soient exploitées par des tiers et que les produits du projet soient destinés à des programmes de réparation collective pour les victimes habitant dans le voisinage de ces terres, incluant le bénéficiaire de la restitution.

⁷² « Colombia, con más de un millón de litros diarios al día es el segundo productor latinoamericano de etanol a partir de caña de azúcar, y con un millón ochocientos mil litros diarios es el primero de biodiesel con base en palma africana. Las condiciones de nuestro país, permiten incrementar estas producciones sin destruir la selva y sin limitar la seguridad alimentaria ».

dont les ancêtres ont été amenés dans la région pour travailler comme esclaves dans les mines d'or, et par des autochtones (12.6%). La région nord du Chocó, qui correspond aux abords de la partie basse du fleuve Atrato, reste très faiblement habitée jusqu'à la fin des années 1940, lorsqu'elle sert de refuge aux afro-descendants et aux paysans colons⁷³ provenant des départements de Córdoba, Sucre et Antioquia qui fuyaient *la Violencia*. Elle servira à nouveau de refuges aux paysans déplacés des mêmes régions qui fuyaient la violence paramilitaire au début des années 1990.

Les paysans et afro-descendants du Juguamiandó et du Curvaradó, dans la municipalité Carmen del Darien, ont développé une agriculture de subsistance dont les excédents marginaux étaient commercialisés à l'intérieur de la même région. C'est seulement en 1996 que, associés en coopérative, ils commencent à vendre la banane plantain dans les grandes villes. Jusqu'en 1999, les paysans n'avaient pas de titres de propriété officiellement reconnus par l'État colombien, car le Pacifique colombien avait le statut de *baldío*, terres incultes dont l'État est propriétaire selon la loi 2 de 1959 (Hallé, 2007).

Les paramilitaires des Autodéfenses paysannes des départements de Córdoba et Uraba (ACCU), accompagnés de la XVII^e Brigade des Forces armées, firent irruption dans toute la région du Bajo Atrato en 1996. Utilisant massacres, menaces, assassinats sélectifs, blocus de denrées, les paramilitaires obligent les habitants à fuir la région. En 2004, Tania Hallé dressait le portrait des agressions dont avaient été victimes les communautés, à ce moment

112 assassinats et disparitions forcées, 12 déplacements forcés, 15 cas de torture, 17 détentions arbitraires, 19 saccages et mise à feu de villages, ainsi que 14 incursions dans les Zones Humanitaires. Pour leur part, les FARC EP sont responsables de 4 exécutions extrajudiciaires contre des membres des communautés et de trois incursions dans les Zones Humanitaires. Enfin, on a dénombré depuis le retour des communautés sur leurs terres en 2000 seulement 3 combats entre la guérilla et l'Armée et/ou les paramilitaires dans la région du Juguamiando et aucun dans la région

⁷³ Paysans venus d'autres régions qui ouvrent une nouvelle zone agraire en la défrichant.

du Curvarado, ainsi qu'un déplacement forcé causé par ces affrontements armés (Hallé, 2007, chapitre 3).

Au début, les communautés comprennent mal les raisons de ces attaques⁷⁴. Erasmo Sierra, dirigeant des communautés afro-descendantes du Jiguamiandó rappelle que « Nous ne comprenions pas pourquoi nous étions chassés. Parfois nous faisons des réunions et nous nous demandions : qu'avons-nous fait? Nous n'avons tué personne, nous n'avons rien volé, nous n'avons rien fait. Alors, pourquoi nous faut-il fuir? Pourquoi veut-on nous tuer? ». Dans d'autres cas, au début, les attaques contre les paysans sèment la suspicion entre les membres de la communauté : en effet, certains pensent que les opérations militaires sont peut-être des réponses à une infiltration de la guérilla et se mettent à douter de leurs propres voisins (Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis). Ils finissent par comprendre que les intentions des paramilitaires sont toutes autres.

Deux dynamiques parallèles constituent la toile de fond des crimes dont les communautés de Jiguamiandó et du Curvaradó furent objet. D'un côté, en même temps que les communautés sont chassées de leur territoire, le Plan Colombie est approuvé en 1999. Avec une valeur initiale de 7.5 milliards de dollars américains, principalement destinés aux Forces armées, ce Plan vise aussi la création d'« alliances stratégiques »⁷⁵ pour promouvoir l'agro-industrie,

⁷⁴ ... nosotros no sabíamos ni porqué estábamos huyendo. Nosotros nos preguntábamos a veces...hacíamos reunión y nos preguntábamos: bueno pero nosotros qué hemos hecho? No hemos matado, no hemos robado, no hemos hecho nada. Entonces porqué andamos corriendo nosotros, porqué nos van a matar a nosotros? (Sierra, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

⁷⁵ Les *alliances productives pour la paix* de l'administration du président Andrés Pastrana (1998-2002) sont « ...des cellules productives agricoles et forestières, sur lesquelles se focalisent les efforts d'appui étatique au développement rural. Celles-ci sont comprises comme étant des processus socio-économiques générés autour d'une activité principale dans laquelle les communautés rurales s'intègrent avec le secteur privé dans des alliances stratégiques au sein de projets productifs vainqueurs ... Dans certaines régions, l'implication du capital privé cherchera des ressources financières ou des terres ... sous la modalité d'un programme d'alliances productives pour la réactivation soutenable du secteur de l'agriculture ... » (extraits tirés de Plan para construir la paz. Plan de desarrollo 1998-2002, cité dans Hallé, 2007, chapitre 2).

principalement de l'huile de palme africaine, du caoutchouc et du cacao, ainsi que l'exploitation forestière et l'élevage intensif (Hallé, 2007, chapitre 2).

Le gouvernement national fut à l'origine du développement de la production de palmiers à l'huile avec la loi 939 de 2004 "Incitation à la production de biocombustibles". Le cadre légal de ce processus d'incitation inclut ensuite le décret 1970 du 5 juin 2005, "Règlementation de la loi 939 del 2004"; le décret 76 de 2005 "Corrections à la loi 939 de 2004"; et la résolution 00351 du 10 août 2005 du Ministre de l'Agriculture et du Développement rural "Incitations pour les nouvelles plantations" (Conpes 3491; Plan National de Développement 2006-2010, chap. 4)⁷⁶.

D'un autre côté, dans le cadre de la loi 70 de 1993, règlementée en 1995⁷⁷, les communautés afro-descendantes ont droit à un titre de propriété collectif sur les terres qu'elles ont toujours habité. En 1999, étant encore déplacées, les communautés de Jiguamiandó et du Curvaradó demandent au gouvernement la reconnaissance de leur propriété collective. Elles reçoivent un titre pour cent mille hectares de terre en novembre 2000 (Résolution de l'Institut colombien de réforme agraire).

Les chefs paramilitaires démobilisés et poursuivis par la justice (Loi de Justicia y paz, voir section 2.4 *supra*) ont déclaré que les plantations de palmiers à huile avaient commencé en 2001. Par les dénonciations des communautés, des organisations des droits humains et du bureau de l'ombudsman (Defensoría del pueblo), nous savons que les institutions de l'État ont participé activement aux processus d'usurpation des terres, en le légalisant par des actes administratifs et en fournissant des ressources économiques en provenance de plusieurs institutions de l'État colombien et de la coopération internationale, notamment de l'USAID

⁷⁶ El Gobierno nacional incentiva la producción de palma de aceite iniciada con la ley 939 del 2004 "Estímulo a la producción de biocombustibles". El marco legal de este proceso de incentivación posteriormente incluyó el decreto 1970 del 5 de junio del 2005, "Reglamenta la ley 939 del 2004"; el decreto 76 del 2005 "Correcciones a la ley 939 del 2004"; y la resolución 00351 de agosto 10 del 2005 del ministro de Agricultura y Desarrollo Rural "Incentivos tributarios a nuevas plantaciones" (Conpes 3491; Plan Nacional de Desarrollo 2006-2010, cap. 4).

⁷⁷ La nouvelle Constitution de 1991, reconnaît aux communautés afro-descendantes le droit de propriété collective sur les territoires du Pacifique et par le fait même reconnaît les Conseils communautaires comme forme d'organisation de ces communautés.

(Comisión Intereclesial de Justicia y Paz, 2011; Projet d'accompagnement et solidarité avec la Colombie, 2012; La Silla Vacía, 2011).

En 2005, sur les terres communautaires du Jiguamiandó et du Curvaradó, les entrepreneurs de l'agro-industrie avaient semé 4183 hectares de palmiers à huile et avaient réservé 810 hectares à l'élevage bovin (Rapport Incoder 2005, cité dans Hallé, 2007).

2.3.3. La locomotive minière du gouvernement Santos et l'offensive contre la FÉDÉAGROMISBOL

Le Sud du département de Bolivar est situé dans la région du Magdalena Medio et comprend 18 municipalités pour un total de 1 600 000 hectares (voir carte, p. 15). Caractérisée par une très faible concentration de population jusqu'au milieu du XXe siècle (Pérez, 2005), la région vit une colonisation paysanne à la suite de *la Violencia* en 1948 et des inondations au nord du département en 1951 (Carvajal Díaz, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

À côté de l'agriculture de subsistance, l'économie de la région connaît des étapes successives d'exploitation du bois, de culture de marijuana et de coca ainsi que d'exploitation artisanale de l'or (Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis). Au cours des années 1980, des mines très importantes sont découvertes notamment dans les municipalités de Rio Viejo, Arenal, Morales, Santa Rosa, Tiquisio et Simiti. Ceci laisse penser aux experts que les gisements d'or du Sud de Bolivar sont parmi les plus importants du monde (Sintraminercol, 2004).

Dès le début, les paysans-mineurs s'organisent en associations ou en comités de mineurs. Dans les années 1980, ils entreprennent des démarches pour obtenir des services sociaux, notamment en matière d'éducation et de santé, et des titres d'exploitation minière.

Néanmoins, leur tentative de faire légaliser l'exploitation minière ne porte pas beaucoup de fruits car ils ne savent pas à quelles institutions s'adresser⁷⁸.

En 1994, par la loi 141 des redevances, le gouvernement déclare illégale l'exploitation minière artisanale et donne deux ans aux paysans-mineurs pour légaliser leur exploitation. Associations et comités se regroupent et créent l'Association agricole et minière du Sud de Bolivar –Assoagromisbol, aujourd'hui FÉDÉAGROMISBOL-, pour demander à l'État la reconnaissance de leurs exploitations minières. Les membres de la FÉDÉAGROMISBOL soumettent leurs demandes. Des entreprises nationales et multinationales font de même comme celle de la famille Illeras Palacios, qui réclamait des titres depuis 1992 sur l'or de la Serranía de San Lucas, ou comme Conquistador Mines, Corona Goldfields et AngloGold Ashanti. Les paysans-mineurs sont convaincus que l'information qu'ils ont présentée devant des fonctionnaires miniers devenus ensuite employés de ces firmes a été utilisée par celles-ci pour monter leur propre dossier. En 1996, le gouvernement présente un projet de loi minier, élaboré par l'avocate de l'entreprise minière Corona Goldfields et financé par l'Agence canadienne de coopération internationale –ACDI- (Sintramintercol, 2004).

Devant la menace de tout perdre et pour défendre leur source de subsistance, les paysans-mineurs se mobilisent pour demander à l'État de geler l'attribution des titres d'exploitation minière dans le Sud de Bolivar et, unissant leur voix à celles d'autres communautés

⁷⁸ Les premiers colons ont pensé qu'il fallait trouver une manière de légaliser l'activité minière parce que, à un moment donné l'État allait nous déposséder des mines. Ils ont commencé une campagne pour la légalisation de leur activité mais personne parmi les mineurs ne savait comment faire. Ils me racontent qu'ils partaient en groupe de cinq pour essayer de légaliser leur activité. Ils quittaient la région pendant deux ou trois mois et allaient d'un bureau à l'autre et ne savaient que faire. Le processus était à ses débuts et les gens ne savaient à quelles portes aller frapper. Ainsi, on a perdu cinq ans. Los primeros colonos pensaron que había que legalizar la actividad minera de alguna manera porque en algún momento el Estado nos iba a despojar de eso y empezaron como una campaña de legalizar su actividad pero ninguno de los mineros que quería hacer eso sabía qué hacer. Me cuentan que salía un grupo de cinco mineros a tratar de legalizar su actividad, se demoraban por fuera de la Serranía dos, tres meses pero era de oficina en oficina y no sabían qué hacer. El proceso estaba empezando y no sabían que puertas tocar. Así perdimos más o menos cinco años (Acuña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

paysannes, afro-descendantes et autochtones demandent au gouvernement d'arrêter le projet de code minier. Ils obtiennent gain de cause mais,

La réponse du gouvernement fut une agression paramilitaire sauvage. Luis Orlando Camaño et Juan Camacho furent assassinés à Rio Viejo. Sept paysans-mineurs furent massacrés à Puerto de Coca, dans la municipalité de Tiquisio. Alors, nous avons compris que, parce que nous avons réussi à arrêter tout ça [l'émission des titres et le code minier], ils s'étaient dit : nous allons créer la terreur et la panique pour que les gens s'en aillent (Acuña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis)⁷⁹.

Depuis, les paramilitaires et les Forces armées ont pris le contrôle de la région. Les assassinats ont coûté la vie à plus de 6 000 habitants, dont plusieurs leaders de la FÉDÉAGROMISBOL, et les montages judiciaires contre les membres de la FÉDÉAGROMISBOL se sont multipliés (Revista Semana, 2009).

La coercition militaire pour s'appropriier la région minière coïncide avec l'intérêt de l'establishment et des multinationales pour l'extraction minière. Depuis le gouvernement du président Andrés Pastrana (1998-2002), l'émission de titres d'exploitation augmente exponentiellement. Seulement durant l'administration du gouvernement d'Alvaro Uribe (2002-2010), le nombre d'hectares titrés pour l'exploitation minière passe de 1.13 à 8.53 millions (La Silla Vacía, 2010). L'administration actuelle du président Juan Manuel Santos a défini le secteur minier et énergétique comme l'une des quatre locomotives du développement (Santos, 2010). En 2012, les paramilitaires sont toujours présents dans cette région et ils s'en prennent encore à la population ainsi qu'aux projets économiques de la FÉDÉAGROMISBOL (Fedeagromisbol, 2012).

⁷⁹ La respuesta del gobierno fue la agresión paramilitar muy fuerte para la región: matan a Luis Orlando Camaño, a Juan Camacho en Rio Viejo, hacen la masacre de los siete campesinos y mineros allá en Tiquisio en Puerto de Coca. Vimos que era porque como se había logrado parar eso, entonces dijeron vamos a generar el terror, el pánico para que la gente se vaya.

2.4.Légalisation des acquis de la violence : les négociations de paix avec le paramilitarisme 2002-2006

L'histoire de la légalisation des acquis paramilitaires commence avec la construction et la propagation à l'échelle nationale d'une image qui présente les paramilitaires comme les héros de *la* Nation, seuls capables de défendre la démocratie, les libertés et les biens de la population contre les affronts de la guérilla.

Cette stratégie s'articule autour d'un discours antisubversif construit avec l'aide de conseillers politiques et largement repris dans les médias (Cepeda Castro et Rojas, 2008). Son essence est résumée dans le Manifeste de fondation des Autodéfenses Unies de Colombie : « Définir les AUC comme mouvement politico-militaire à caractère antisubversif qui s'organise en application d'un droit légitime de défense et qui demande des transformations à l'État sans l'attaquer » (cité dans Valencia Agudelo, 2007, p. 16). Les paramilitaires trouvent des porte-parole qui propagent l'idée de la nécessité de ce type d'organisation paramilitaire vantant carrément l'efficacité de l'action paramilitaire contre la subversion. La plupart de ces personnalités publiques sont des paramilitaires bénéficiaires directs de l'action criminelle, pas des soldats mais des cadres politiques. Ils sont grands propriétaires terriens, haut-gradés des Forces armées, politiciens, hauts-fonctionnaires.

La création de cette image passe aussi par un processus de justification des crimes d'État dont l'analyse permet d'identifier deux stratégies distinctes, mais pas exclusives; l'une de *minimisation* et l'autre de *revendication* (Celis, 2012). Dans les deux cas, un construit social s'opère autour de l'image des victimes qui sont dépeintes comme des délinquants dont les valeurs sont contraires à la société (voleurs, subversifs, paresseux, indigents).

D'un côté, la stratégie de minimisation consiste à présenter les crimes comme anodins, à atténuer leur gravité. La banalisation de la criminalité paramilitaire est construite en isolant les actes commis et se trouve confirmée par des mécanismes d'impunité administrative issus

de la lourdeur du système judiciaire, de la corruption, etc. Cette stratégie participe à la stabilisation des rapports sociaux basés sur la coercition.

D'un autre côté, la stratégie de justification des crimes par revendication consiste à rendre visibles les crimes et à les assumer publiquement, le tout en soulignant les bienfaits et la nécessité de la violence. La revendication de la criminalité sert à créer un rapport de force dans le but de restructurer la composition de la classe dominante. Ainsi, par exemple, se prononçant sur le massacre de Mapiripan⁸⁰, où 49 personnes ont été torturées et assassinées, Carlos Castaño affirme que les victimes « étaient des plus dangereuses et méprisantes » et en même temps annonce que dans le futur il y aura beaucoup d'autres épisodes comme celui-ci, « il y aura beaucoup d'autres Mapiripans » (Cepeda Castro et Rojas 2008, 71). L'impunité qui accompagne ce type de justification criminelle est de caractère politique, c'est-à-dire que les crimes ne sont pas punis ou le sont par des peines symboliques car le pouvoir politique juge qu'ils sont justifiés.

La gravité de l'action paramilitaire ne relève pas seulement du caractère atroce et systématique des crimes commis contre les secteurs les plus fragiles de la population mais aussi du fait que ces crimes ont été commis avec la participation de l'État et de plusieurs de ses agents. En dépit de la gravité de ces faits, le gouvernement Uribe a accordé au paramilitarisme un statut politique qui laisse transparaître la logique de justification des crimes par revendication.

Entre 2002 et 2006, sur la base de ce statut politique imposé progressivement à l'opinion publique, le gouvernement réalise des négociations avec les paramilitaires et signe avec eux un processus de démobilisation. Au total, 31 687 narco-paramilitaires se sont « démobilisés »

⁸⁰ « entre le 15 et le 20 juillet 1997 [...] approximativement une centaine de membres des Autodéfenses unies de Colombie [...] avec la collaboration et le consentement des agents de [...] l'État, ont privé de leur liberté, torturé et assassiné, au moins 49 civils, après quoi ils ont détruit leurs corps et ont jeté les restes dans le fleuve Guaviare, dans la municipalité de Mapiripán, département du Meta » (Corte Interamericana de Derechos Humanos 2005).

dans le cadre de ces négociations. De ce nombre, 29 000 ont bénéficié du décret 128 de 2003, qui habilite le gouvernement à gracier, à amnistier et à donner des bénéfices socio-économiques aux démobilisés pour lesquels un processus judiciaire n'avait pas été ouvert et qui n'avaient pas commis de crimes contre l'humanité. 29 000 paramilitaires ont ainsi été amnistiés par la loi 128 de 2003.

Pour les autres, une autre loi a été créée : la loi 975 de 2005 ou Ley de Justicia y Paz. Cette dernière prévoit des peines allant de la peine alternative à la prison à une peine maximale de 8 ans de prison. Elle a profité à 1 600 chefs paramilitaires. En juin 2012, le juge qui préside la Chambre pénale créée pour appliquer la loi de Justice et paix a affirmé que, d'après ce qu'il a constaté, plus de 80% des paramilitaires qui se sont prévalus de la loi de Justice et paix, étaient déjà condamnés par la justice ordinaire à des peines de 20, 30 et 40 ans de prison. Or, les peines de la loi de Justice et paix, d'un maximum de 8 ans, se substituent aux peines de la justice ordinaire (Verdad abierta, 2012e). Ces paramilitaires ont donc bénéficié d'une clémence qui frise l'impunité.

Parallèlement aux négociations entre l'administration Uribe et les groupes paramilitaires, une série de scandales connus sous l'appellation de *para-politique* voit le jour. La para-politique fait référence aux liens entre, d'un côté, des hommes politiques et des fonctionnaires de l'État et, de l'autre, des groupes paramilitaires, ainsi qu'à l'identité de leurs intérêts et objectifs. Un épisode central de la para-politique a été les *Pactes de refondation de la Patrie*. Ces accords souscrits entre les paramilitaires et des notables de différentes régions du pays, avaient pour but de désigner les candidats aux élections législatives à partir de 2001 (le premier pacte signé fut le Pacto de Santa Fe de Ralito en 2001). Ces pactes ont « changé la carte politique de la Colombie » (Cepeda Castro and Rojas 2008; Romero, Valencia, and Iris 2007; Valencia Agudelo 2007) concentrant fortement le vote en faveur des personnalités qui en étaient signataires. Plus encore, c'est grâce à ces nouveaux élus qu'a pu être approuvée la Loi de Justicia y paz (2005) qui, comme nous venons de le voir, allait servir de cadre légal aux les négociations entre le gouvernement et les paramilitaires. Les pactes sont aussi à la base de la contre-

réforme agraire que la Colombie a subie depuis le début des années 1980, comme l'a résumé Edilia Mendoza, actuelle présidente de l'Association nationale des paysans-unité et reconstruction (ANUC-UR) :

Je pense que la réforme agraire s'est faite dans les années 1970 et 1988, lorsque l'ANUC a occupé 800 propriétés dans le pays. C'est ce que nous pouvons appeler une réforme agraire. Mais 20 ans après, ces terres qui avaient été occupées, ont été usurpées. Usurpées par tous ces processus découlant des cinq pactes. Celui de Santa Fe de Ralito, qui a eu lieu dans nos communautés, celui de Chivolodó et Pivijay, dans le Magdalena, aussi dans nos communautés, les accords de Valledupar et de Curumaní, toujours dans nos communautés. S'il y a une organisation directement affectée par ses accords, c'est l'ANUC-UR⁸¹.

Avec la « démobilisation » des paramilitaires, un cycle d'enrichissement basé sur l'autoritarisme narco-paramilitaire se termine. Il est marqué par un élargissement de la classe dominante qui, à présent, a intégré ladite « classe émergente ». Ni les enquêtes judiciaires qui ont accompagné le scandale de la para-politique (Verdad abierta, 2012d) et encore moins les condamnations ne mettent en péril les mécanismes de coercition que les groupes dominants ont utilisé historiquement. Elles servent plutôt à donner à la situation actuelle une image de chose jugée et, ce faisant, à légitimer l'incorporation des acquis narco-paramilitaires à la vie normale de la société colombienne. Après avoir exercé un contrôle territorial dans un premier temps, les narco-paramilitaires ont exercé un contrôle social par le contrôle des ressources des administrations et, à partir de là, ont restructuré le modèle de développement économique de la Colombie.

⁸¹ "Creo que la reforma agraria se dio en los años 80 cuando la ANUC se tomó 800 predios en el país. Eso es lo que podemos decir que ha sido reforma agraria. Pero 20 años después esas tierras que habían sido tomadas fueron despojadas. Despojadas por todos estos procesos de los cinco pactos que hubo. El de Santa fé de Ralito, que fueron en nuestras comunidades, los de chibolo y Pivijay, que son en el Magdalena también en nuestra comunidades, los acuerdos de Valledupar y Curumaní siempre en nuestras comunidades. Si hay una organización afectada directamente por todos esos acuerdos es ANUC-UR" (Mendoza, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

2.5. Conclusion

En 2012, les groupes paramilitaires sont présents dans 209 municipalités de la Colombie (Valencia Agudelo, 2012). Comment expliquer la persistance du paramilitarisme après le processus de « démobilisation » qui a culminé en 2006? Reprenons seulement deux des dynamiques qui encouragent l'existence du paramilitarisme. Au plan économique, le modèle de production agricole et d'exploitation des ressources dans lequel le paramilitarisme s'est investi pour diversifier et blanchir ses actifs, est parfaitement synchronisé avec la demande internationale de matières premières et de minéraux et avec les priorités économiques du gouvernement. Dès lors, on peut comprendre que les projets agroindustriels développés sur les terres volées aux paysans ont compté sur le financement du gouvernement national de la Colombie et de l'aide internationale. Malgré la violence inouïe sur laquelle ces projets se sont appuyés, ils ont été entérinés dans les plans de développement officiels. Au plan social, le paramilitarisme a prouvé son efficacité comme mécanisme de mobilité, surtout après qu'il a convergé avec le narcotrafic, le processus de « démobilisation » ayant servi à institutionnaliser les acquis économiques et sociaux de l'action paramilitaire.

Ces performances sociales et économiques du paramilitarisme sont des dynamiques conjoncturelles qui n'auraient pas pu apparaître en dehors de relations sociales dans lesquelles la violence politique institutionnelle est une pratique normalisée. En effet, le paramilitarisme a joui du soutien des classes dominantes et de l'État, dès son origine, puis lors de son expansion et lors de la légalisation de ses acquis, un soutien qui a compris son encadrement juridique, normatif, social, économique et militaire.

Les groupes paramilitaires ont accumulé énormément de richesses par la coercition. Tout en demandant une place dans les cercles du pouvoir, les paramilitaires ont aussi défendu le statu quo, particulièrement en contrant l'opposition politique de gauche. Accumulation et défense du statu quo sont des composants inséparables du phénomène paramilitaire. C'est pourquoi il est important de rappeler que l'action antisubversive des groupes paramilitaires ne vise pas

principalement la guérilla. Les paramilitaires s'attaquent, presque exclusivement, à la population non-armée et surtout aux paysans.

Dans ce chapitre, nous avons reconstruit et analysé le processus d'implantation du narco-paramilitarisme ainsi que ses antécédents et ses caractéristiques principales. Or l'intensification de la coercition directe et le nombre croissant des violations des droits humains qui accompagne l'expansion du narco-paramilitarisme, a obligé les paysans et leurs organisations sociales à développer des mécanismes de défense nécessaires à leur survie. Un de ces mécanismes est la défense des droits humains. Pour le meilleur ou pour le pire, la défense des droits humains, particulièrement depuis les années 1990, est encadrée et encouragée par les politiques et institutions nationales et par l'aide et la coopération internationales. Les deux chapitres suivants analysent les luttes paysannes menées par l'Association nationale des paysans de la Colombie (ANUC), par la Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar (FÉDÉAGROMISBOL) et par les Conseils des communautés afro-descendantes du Jiguamiandó et du Curvaradó pour faire avancer leurs revendications dans un contexte d'intensification de la violence politique institutionnelle et de grand déploiement paramilitaire sur le territoire des communautés depuis le milieu des années 1990.

CHAPITRE III

LES LUTTES PAYSANNES DES ANNÉES 1980 ENJEUX, DYNAMIQUES ET CARACTÉRISTIQUES

Pour le mouvement paysan colombien, la période 1980-2012 est cruciale à plusieurs égards. Ces décennies ont été marquées par des contrastes importants dans la dynamique des organisations paysannes, caractérisées par des luttes mais aussi par des affaiblissements importants. Ce chapitre étudie la dynamique des organisations paysannes, s'attardant particulièrement à analyser l'influence de la violence politique institutionnelle (voir chapitre 2) sur leur action. À cette fin, l'étude porte sur l'Association nationale des paysans de la Colombie (ANUC), la Fédération des paysans et des mineurs artisanaux (FÉDÉAGROMISBOL) et les communautés afro-descendantes du Jiguamiandó et du Curvaradó. L'hypothèse avancée ici est que la répression a participé à transformer la dynamique de ces organisations; imposant des changements dans leurs revendications, dans leurs actions, et dans la perception qu'elles ont de l'État.

Outre le recours à la littérature, principalement sur l'ANUC des années 1970 et 1980, ce chapitre se base sur des entrevues que j'ai réalisées en 2010 et en 2012. La démarche utilisée dans ce chapitre et le suivant est présentée à la section « Méthodologie » de l'introduction de cette recherche. Rappelons néanmoins, qu'inspirés de débats épistémologiques de la sociologie historique, nous réalisons une comparaison diachronique des organisations paysannes. Comme Guillaume Dufour et Thierry Lapointe l'ont remarqué, ce type de comparaison vise à résoudre le piège des analyses historiques faites sur une base linéale de temps; piège que John Hobson qualifie de « une vision instrumentaliste de l'histoire, où elle

est utilisée non pas comme moyen pour repenser le présent, mais comme une carrière qu'il faut exploiter seulement en vue de confirmer des théories sur le présent » (2000, p. 5, cité dans Dufour et Lapointe, 2007, p. 311). À cette fin, l'analyse diachronique propose de comparer le même phénomène social à différentes périodes historiques. Dans cette recherche nous avons fait, d'un côté, une analyse synchronique pour reconstruire une partie de l'histoire des organisations paysannes (en l'occurrence : l'ANUC, la FÉDÉAGROMISBOL et les Conseils des communautés afro-descendantes). D'autre côté, nous avons fait, parallèlement, une comparaison diachronique, du caractère des organisations paysannes.

Nous procéderons en présentant avant tout, quelques aspects historiques des enjeux liés à la lutte pour la terre et ensuite les principales dynamiques organisationnelles et mobilisatrices de ces organisations ainsi que leur évolution. Mais d'abord, il convient de préciser trois termes qui seront récurrents dans ce chapitre. Pour commencer, l'appellation de *paysan* sera utilisée pour faire référence aux personnes et communautés qui tirent leur subsistance, entièrement ou en partie, de leur travail agricole. Il peut s'agir de :

- petits et les moyens propriétaires terriens qui travaillent à leur compte et commercialisent leur excédant au marché national,
- communautés afro-descendantes et autochtones qui jouissent d'un droit collectif sur la terre,
- paysans sans terre qui soit travaillent comme salariés pour de grands propriétaires et industriels agraires, soit travaillent sur la terre de grands propriétaires au travers de différents contrats comme le métayage, le commodat⁸², etc.

Le deuxième terme est celui d'*organisation paysanne*. Une organisation paysanne peut regrouper des petits colons, des afro-descendants, des autochtones et des ouvriers agricoles,

⁸² Voir note de bas de page no. 70.

comme l'a fait l'Association nationale des paysans de la Colombie (ANUC) à plusieurs reprises, bien que ces différents secteurs de la paysannerie s'organisent de plus en plus séparément. Finalement, le terme *mouvement paysan* servira à désigner l'ensemble des luttes sociales et populaires menées par les paysans, leurs organisations et leurs alliés.

3.1. La terre au centre de la lutte paysanne

D'emblée, il faut rappeler que la lutte pour la terre en Colombie est aussi longue que l'histoire du pays et va de pair avec les conflits quasi-ininterrompus caractéristiques de cette société. Bien que nous n'ayons pas la prétention de la retracer ici, il nous faut revenir sur quelques aspects de cette lutte car elle est, naturellement, au cœur du mouvement paysan⁸³ et parce que, tragiquement, elle constitue encore en 2012, le centre du conflit social, armé et politique.

Historiquement, la grande concentration terrienne a relégué les paysans à des niveaux de pauvreté, d'exploitation et de marginalisation très profonds. L'*aparcería* ou métayage est un mécanisme important dans cette dynamique d'exploitation : c'est par la perception des rentes en travail que les grands propriétaires ont accru leurs richesses et leur pouvoir. Celles-ci ont soumis les paysans à la précarité économique et à la dépendance politique. En 2009, des études du PNUD (PNUD, 2011, p. 204-206) sur la structure de la propriété terrienne ont démontré que les grandes propriétés sont en moyenne 255 fois plus grandes que les petites et que 80% des paysans propriétaires ont des lots de terre trop petits pour subvenir à leurs

⁸³ Outre la lutte pour la terre, la construction d'une économie paysanne englobe la demande d'infrastructure et de services publics tels l'éducation, le crédit et l'assistance technique. Nous reviendrons sur ce type de revendications à la lumière des différentes mobilisations paysannes analysées plus bas dans ce chapitre.

besoins minimums. Plus grave, le nombre de paysans sans terre augmente au même rythme qu'apparaissent des mégaprojets agro-industriels et d'élevage bovin.

C'est pourquoi, la lutte pour une réforme agraire distributive vise, souvent implicitement, à désarticuler les relations de pauvreté et de dépendance auxquelles les paysans colombiens ont été soumis historiquement. À la base de cette lutte, il est possible d'identifier une notion de justice sociale, qui se manifeste par le refus d'accepter comme normale l'existence des paysans sans terre, alors que les terres détenues par des grands propriétaires continuent à s'accroître. Cet accroissement de la grande propriété est d'autant plus injuste que ces terres restent souvent non cultivées et ne sont qu'un moyen d'exercer la domination sur les paysans. Dans la logique paysanne, la fonction sociale de la terre s'oppose à cette fonction de domination : la terre devrait plutôt servir à assurer aux producteurs directs, les paysans, un accès à une vie de qualité.

Forts de cette idée de justice sociale, les paysans mènent des actions directes contre la grande propriété terrienne. Ces actions sont de deux types. D'un côté, les paysans *colonisent* des terres non cultivées de la nation, d'un autre côté, ils *occupent* des terres des grands propriétaires. C'est pourquoi, les paysans sans terre demandent la reconnaissance des titres de propriété pour les terres qu'ils colonisent ou qu'ils occupent : colonisation et occupations sont ainsi des alternatives à la concentration terrienne. Ceci est un aspect important de la lutte pour l'accès à la terre que les paysans ont menée au moins depuis les années 1920 (Cardona, 2007; Mondragón, 2001). Les processus de colonisation et d'occupations des terres sont menés directement par les paysans sans la participation de l'État. Ils correspondent à une phase de la lutte paysanne qui est marquée par l'autogestion, nous y reviendrons.

Nous verrons, néanmoins, que l'accès à la terre obtenu par la colonisation et par les occupations n'est pas une solution durable. À long terme, ces terres sont reprises par les grands propriétaires renforçant ainsi les relations sociales basées sur la grande propriété. La reconcentration des terres que les paysans ont mises en valeur, constitue un modèle qui se

reproduit encore et dont le fonctionnement est favorisé par la vulnérabilité des paysans et par le pouvoir des grands propriétaires. Elle se fait par différentes manœuvres dont les plus courantes sont l'endettement et la coercition. Les mécanismes sont simples. *Grosso modo*, l'endettement fonctionne ainsi : lorsque les paysans arrivent dans une région pour la coloniser, ils n'ont que la force du travail familial. Les accapareurs de la production paysanne et les grands propriétaires terriens leur offrent des crédits en nature (épicerie, médicaments et matériels pour la production agricole) ou en argent pour mener à terme la culture. Quand à cause des aléas du climat, des prix et des calculs mal faits, la récolte ne permet pas de payer la dette, la table est mise pour une vente forcée. Le mécanisme est assez simple. Les grands propriétaires terriens intéressés à une terre font une offre d'achat, à un prix généralement beaucoup plus bas que celui du marché⁸⁴. Les paysans doivent accepter sous la menace. D'autres sont tout simplement forcés de s'en aller en abandonnant la terre. Bref, dans les relations sociales de domination et d'exploitation qui perdurent autour de la dispute pour la terre, ce sont les paysans qui sortent perdants.

La précarité issue d'un processus de colonisation, qui se fait 1) sans ressources économiques car les paysans colonisateurs ne possèdent que leur capacité de travail et 2) sans l'appui de l'État (que ce soit parce que le sort de ce groupe de citoyens lui est indifférent, ou à cause de la posture radicale des organisations paysannes qui défendent l'autonomie paysanne) pose deux problèmes. D'abord, la possession de la terre est très fragile; ensuite, l'aspiration des paysans à améliorer leurs conditions de vie ne se concrétise pas étant donné l'absence de ressources pour faire produire la terre, comme le relate ce paysan qui avait participé aux occupations en 1971 :

⁸⁴ Selon ce que relate Alfredo Molano, il y a eu des exceptions : dans certaines régions du Sud de Bolivar, les grands propriétaires ont offert des prix allant jusqu'à 10 fois le prix du marché pour développer les projets de production d'huile de palme, des projets miniers et autres. "...don Álvaro Escobar, un Antioquien qui surgit brusquement et toujours en hélicoptère, a acheté beaucoup de terres et continue d'en acquérir : il paie 20 millions l'hectare » (Molano, 2009, p.136).

La grande majorité de ceux d'entre nous qui voulaient occuper des terres les occupèrent. Ceux d'entre nous qui participèrent à cette croisade y sont arrivés. Le problème, c'est que nous sommes très peu à avoir réussi à vivre de ces terres. Nous n'avons rien pu y faire. Nous étions en train de mourir de faim sur ces terres (cité dans Rivera, 1982, p. 177)⁸⁵.

Alors, le mouvement paysan, sans abandonner sa dynamique d'autogestion, se tourne vers l'État pour exiger qu'il assume ses responsabilités envers la paysannerie. Ainsi la lutte pour la terre est indissociable des luttes pour améliorer les conditions de vie et pour construire une économie paysanne, ce que le mouvement paysan a fait par deux dynamiques qui se complètent, l'une d'autogestion et l'autre d'exigibilité. À cette dernière étape correspondent les luttes qui seront l'objet central du présent chapitre. C'est un moment où l'action vise principalement à faire que l'État reconnaisse des titres de propriété pour les terres colonisées et occupées. Les paysans veulent avec ces titres accéder aux crédits agraires; ils demandent des taux d'intérêt favorables. Inconsciemment, sans que cela ait été un objectif envisagé, l'ensemble des luttes paysannes, depuis la phase d'autogestion jusqu'à la phase de résistance, a contribué à la *construction sociale* du territoire. Celle-ci va au-delà de la lutte pour la terre. Alors que la terre est un bien matériel, le territoire comprend le « pouvoir éminent »⁸⁶ qu'exerce souverainement une organisation sociale sur l'ensemble des biens

⁸⁵ "La gran mayoría de los que quisimos tomarnos la tierra la tomarnos. Los que participamos en esa cruzada lo conseguimos. El problema es que somos muy pocos los que hemos logrado sostenernos en la tierra. No se ha podido hacer nada. Nos estamos muriendo de hambre sobre la tierra propia" (cité dans Rivera, 1982, p. 177).

⁸⁶ Sur le « domaine éminent de l'État », la Cour constitutionnelle de la Colombie statua en 2005 que "le domaine éminent n'est pas de caractère économique, comme le droit de propriété, mais de nature juridico-politique étant donné que la Nation n'est pas la « propriétaire » du territoire, dans le sens de posséder sa propriété, mais plutôt que [le territoire] lui appartient car elle exerce sa souveraineté sur ces espaces physiques et sur tous les biens publics qu'y se trouvent. Le territoire est l'enceinte spatiale de validité des normes étatiques. Selon la Cour, ceci permet d'utiliser le territoire et les biens qui s'y trouvent pour la satisfaction des exigences du bien commun. « El dominio eminente no es de carácter económico, como el derecho de propiedad, sino que tiene naturaleza jurídico-política, pues la Nación no es "dueña" del territorio, en el sentido de ser su propietaria, sino que "le pertenece" por cuanto ejerce soberanía sobre estos espacios físicos y todos los bienes públicos que de él forman parte, ya que el territorio es el ámbito espacial de validez de las normas estatales. Según la Corte, esto permite emplear el territorio y los bienes que lo forman en la satisfacción de las exigencias por el bien común" (cité dans Machado Cartagena, 2009, p. 25).

matériels et sur la société situés dans son rayonnement (voir 4.4). Grosso modo, on peut dire que pour les communautés autochtones, paysannes et afro-descendantes le territoire est la terre aussi bien que les ressources qu'elle abrite et les relations socio-culturelles et juridico-politiques qui se tissent entre les habitants et entre eux et le lieu qu'ils habitent (voir aussi la section « méthodologie » dans l'introduction de cette thèse). Cela dit, comme nous le verrons plus loin, c'est dans la phase de résistance que la défense du territoire est formulée comme telle et devient une revendication explicite des organisations paysannes et afro-descendantes. La lutte que les organisations paysannes mènent en 2012 pour la défense du territoire et des terres collectives, quoique loin d'être achevée, est un gain pour le mouvement paysan car elle ne se fait pas dans le domaine de la propriété privée, où les grands propriétaires sont fortement avantagés comme exposé plus haut.

3.2.L'Association nationale des paysans de la Colombie (ANUC)

3.2.1. Les années 1970 : les origines et l'émancipation de l'organisation paysanne

L'Association nationale des paysans de la Colombie (ANUC) naît de l'initiative du gouvernement à travers le décret 755 en mai 1967. Officiellement, son objectif était de structurer la prestation des services institutionnels liés au secteur agraire (crédit, réforme agraire, commercialisation). Dans la réalité, avec cette organisation, le gouvernement de Carlos Lleras Restrepo (1966-1970), encadré par les politiques étatsuniennes pour l'Amérique latine, principalement par le programme *l'Alliance pour le progrès* (Taffet, 2007), cherchait à contenir la menace que représentaient les paysans. En effet, la mobilisation des paysans montait, encouragée par l'indignation devant *la Violencia* –qui avait déjà donné naissance aux organisations de guérilla-, et par l'exemple de la réforme agraire réalisée par la révolution cubaine. Pour le gouvernement colombien, la création de l'ANUC servait aussi à avancer des réformes libérales devant l'opposition des grands propriétaires terriens (Rivera, 1982, p. 53-62; Bénites, 2010, entretien réalisé par Leila Celis). Pour les paysans, la création de l'ANUC

était, dès le début, un mécanisme pour réaliser une réforme agraire. En effet, de 1968 à 1971 les paysans qui se sont inscrits à l'ANUC ont fait de leur propre initiative un recensement complet des terres susceptibles d'être ciblées par une réforme agraire dans les différentes régions du pays (Bénites, 2010, entretien réalisé par Leila Celis; Tafur, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

L'ANUC des années 1970 fut l'organisation de masse la plus importante qu'a connue la Colombie et peut-être le continent (Asociación Nacional de Usuarios Campesinos, 1972; Pérez, 2010; Escobar, 1983; Zamosc, Chiriboga Vega, et Martínez Borrego, 1997; Zamosc, 1982). Dans l'histoire récente, la dynamique mouvementée des luttes paysannes a connu deux moments d'expansion et de grand dynamisme. Le premier va de 1971 à 1974 et le deuxième de 1985 à 1988. Ces deux périodes ont favorisé la consolidation de l'organisation, l'importante mobilisation paysanne et une vaste récupération de terres. Durant les deux périodes, l'ANUC a joué un rôle central.

Bien que créée par le gouvernement, l'ANUC demeure très peu de temps au service des intérêts pour lesquels elle fut créée et, un an après sa création, elle met au centre de ses actions la défense des intérêts des paysans pauvres, des sans terre et des petits propriétaires, qui représentaient dans leur ensemble la majorité des paysans de la Colombie. En juillet 1971, cette organisation se divise en deux branches : l'*ANUC-Armenia*, appelée aussi ANUC-officielle car le Congrès paysan dont elle est née fut convoqué par le Ministère de l'agriculture et l'*ANUC-Sincelejo*, ouvertement à gauche.

L'ANUC-Sincelejo, qui regroupe aussi les autochtones et les paysans afro-descendants, devient à partir de 1971 une organisation paysanne autonome qui s'oppose aux intérêts des grands propriétaires avec des revendications très radicales visant la redistribution de la terre sous le slogan « la terre pour qui la travaille ». Les actions de confrontation qu'elle a chapeauté, dont plus de 2 000 occupations ou récupérations de terre (Mondragón, 2001), des mobilisations massives dans différentes régions du pays et des occupations d'édifices publics,

reflétaient les solides niveaux d'organisation de sa base sociale et la volonté du mouvement paysan de transformer les conditions de vie à la campagne.

Silvia Rivera conclut que l'ANUC avait réussi à faire converger les intérêts des paysans sans terre et des petits propriétaires :

en formant un mouvement démocratique tournant autour de trois exigences de base: la lutte pour la terre, la lutte pour améliorer les conditions de reproduction de l'économie paysanne et la lutte pour redéfinir les relations de subordination des paysans à la structure du pouvoir dominant (1982, p. 114)⁸⁷.

Elles ont entraîné une répression très forte parrainée par les « terratenientes », les institutions de l'État et les groupes paramilitaires (Mondragón et Alternativos, 2002). Leon Zamosc affirme qu'en réaction à la mobilisation paysanne, les grands propriétaires terriens « appuyés sur leur pouvoir local, commencèrent à déloger massivement les paysans des haciendas et redoublèrent l'offensive contre les colons, faisant appel aux autorités pour réprimer la résistance et les manifestations de protestation qui étaient chaque fois plus importantes » (Zamosc, 1987)⁸⁸. Ainsi, par exemple, en 1980, le décret 100, augmente les peines d'emprisonnement pour les occupations de terre et en élargit l'application à tous les participants plutôt qu'aux seuls dirigeants de ces actions (Mondragón, 2001).

La coercition physique et juridique sur le mouvement paysan n'est qu'un complément des politiques agraires contre la paysannerie. Après les politiques réformistes du président Carlos Lleras Restrepo, qui avait créé l'ANUC et font naître l'espoir d'une réforme agraire, les politiques de l'État ont pour but de briser le mouvement social et favorisent ouvertement les

⁸⁷ Conformando un movimiento democrático en torno a tres demandas básicas: la lucha por la tierra, la lucha por mejorar las condiciones de reproducción de la economía campesina y la lucha por redefinir las relaciones de subordinación del campesinado en la estructura de poder dominante (Rivera, 1982, p. 114).

⁸⁸ "Apoyados en su poderío local, estos iniciaron el desalojo masivo de los campesinos de las haciendas y arreciaron su ofensiva en las disputas con los colonos, recurriendo a las autoridades para que se reprimiera la resistencia y las manifestaciones de protesta que eran cada vez mayores" (Zamosc, 1987).

grands propriétaires terriens. Ainsi, la Loi 4 de 1973 entrave les possibilités d'une réforme agraire contournant le respect de la fonction sociale de la terre⁸⁹, ou encore, la loi 6 de 1975 légalise l'exploitation des métayers (Mondragón, 2001). En même temps, ces mesures interdisent les occupations de terres en refusant d'accorder des titres de propriété (Mondragón, 2001; Zamosc, Chiriboga Vega, et Martínez Borrego, 1997). Pour ces raisons, la lutte paysanne était avant tout une lutte pour l'inclusion sociale. Comme le rappelle Jesus Maria Pérez, ex-dirigeant de l'ANUC « Notre lutte au long de la décade de 1970 n'était pas seulement pour la terre mais aussi pour nous libérer des ordres d'un État qui nous tenait exclus depuis toujours »⁹⁰.

L'affaiblissement de l'ANUC face à la répression et aux politiques agraires défavorisant la mobilisation paysanne. Cette tendance s'accroît également en raison des divisions internes de l'organisation. Rappelons que l'ANUC-Sincelejo était fortement influencée par les mouvements maoïstes et par plusieurs factions marxistes-léninistes (Zamosc, 1982). À la fin des années 1970, elle est divisée en six tendances dont les *Secteurs conséquents et classistes de l'ANUC* (SECCA), le Comité d'unité paysanne (CUC), les Secteurs minoritaires et un parti politique, le Mouvement national démocratique et populaire (MNDP). Silvia Rivera résume ainsi l'état de cette organisation paysanne : « L'ANUC se transforme progressivement en un appareil bureaucratique, idéologiquement radical mais incapable d'obtenir des concessions minimales pour satisfaire, même partiellement, les demandes de ses membres » (1982, p. 168)⁹¹. Résultat, à la fin des années 1970, le mouvement des masses paysannes que dirigeait

⁸⁹ La « fonction sociale de la terre » est un principe économique qui favorise la propriété de la terre dans les mains de l'exploitant direct. Depuis l'époque de la couronne espagnole, la *fonction sociale de la terre* a été utilisée comme un mécanisme pour créer la richesse afin que les contribuables puissent payer les tributs et pour encourager la colonisation des régions non-habitées (Machado Cartagena, 2009).

⁹⁰ “Nuestra franca lucha a lo largo de la década de 1970 no sólo fue por la tierra, sino también por liberarnos de las órdenes de un Estado que nos tenía excluidos desde siempre” (Pérez 2010: 20).

⁹¹ la ANUC fue convirtiéndose en un aparato burocrático ideológicamente radical, pero incapaz de obtener un mínimo de concesiones que le permitieran satisfacer así sea parcialmente las demandas de sus afiliados (Rivera, 1982, p. 168).

l'ANUC a presque disparu en raison de la répression, des multiples divisions internes ou, comme souligne Leon Zamosc, de la diversité des secteurs sociaux regroupés dans l'organisation qui rendait complexe sa cohésion (Buitrago et Zamosc, 1990).

Contre toute attente, l'ANUC-Sincelejo amorce un processus de recomposition à partir de 1981 dont le point tournant est la naissance de l'*ANUC-Unité et Reconstruction* (ANUC-UR) en 1987. Nous concentrerons notre analyse sur la réorganisation de l'ANUC-Sincelejo et de l'ANUC-UR, pour comprendre comment, au milieu de ce processus l'ANUC a dû ajuster ses revendications pour répondre à la répression.

3.2.2. Les années 1980 : renaissance de l'organisation et mobilisation

Au moment où l'ANUC était la plus affaiblie, diverses dynamiques, au début dispersées, convergent et facilitent ainsi la recomposition de la lutte paysanne au début des années 1980. Parmi ces dynamiques, il faut souligner la crise économique qui affecte substantiellement le monde paysan et qui, en conséquence, provoque des vagues de protestation. Parallèlement, le mouvement paysan bénéficie aussi du changement de stratégie pour traiter le conflit armé : alors que le gouvernement de Julio Cesar Turbay avait déployé une stratégie fortement répressive guidée par le Statut de sécurité nationale, le gouvernement de Belisario Betancur vise plutôt les « causes objectives de la violence politique » (Colonel (r) Velásquez et Fundación Ideas para la paz, 2011). Ces changements favorise la réforme agraire et donc la mobilisation paysanne (Buitrago et Zamosc, 1990; Prada, 2003; Pérez, 2010) par la mise en place du Plan national de réhabilitation, loi 35 de 1982.

Le mécontentement paysan qui se traduit par des mobilisations et l'ouverture politique du gouvernement Betancur (1982-1986), coïncide avec un processus unitaire de différents secteurs de la gauche colombienne qui facilite l'action des organisations paysannes (Bénites, 2010, entretien réalisé par Leila Celis) et qui participe à la recomposition de l'ANUC au cours des années 1980. En effet, le dynamisme que connaît alors l'ANUC passe d'abord par un processus unitaire à l'intérieur du mouvement paysan. Le processus prend différentes formes

qui vont des rencontres nationales à la coordination de la mobilisation par régions avec la participation de différentes organisations⁹². Le processus de réunification de l'ANUC fait partie d'un processus plus large visant l'unité du mouvement paysan auquel participent aussi les autochtones, donnant naissance, en 1984, au Comité unitaire agraire national (CUAN). Y participe la presque totalité des organisations paysannes du pays (Fensuagro, 2006). Le CUAN joue un rôle central dans l'avenir de l'ANUC principalement en organisant le Congrès d'Unité et Reconstruction en 1987 (Tafur, 2012, entretien réalisé par Leila Celis), où l'ANUC-UR est créée. L'unification à l'intérieur du mouvement paysan est facilitée par l'interprétation que faisait la gauche de cette période comme étant une période « prérévolutionnaire ».

En même temps que le processus unitaire, une dynamique organisationnelle interne resurgit en force alors que les structures de l'ANUC se réactivent à tous les niveaux : les associations locales, municipales et départementales convergent dans les régionales et participent à une dynamique nationale de réorganisation à partir de la base. Ainsi, par exemple, l'ANUC de Barrancabermeja (département de Santander) qui avait entamé un processus de recomposition du mouvement paysan dans la région du Magdalena Medio depuis 1977 (Zamosc, 1987), joue un rôle important dans cette étape de l'ANUC. En organisant des échanges de militants entre les différentes municipalités, elle participe à redynamiser la mobilisation pour la réforme agraire et pour les services publics (Mendoza, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

Organisation, formation et production sont des mots-clés de l'action au début des années 1980 et autour d'eux se développe une dynamique riche dans le travail pour l'amélioration des conditions de vie des paysans et pour la consolidation de l'organisation : comités de jeunes et des femmes, coopératives, comités de santé ou d'alphabétisation, et une série

⁹² Les leaders de l'organisation ouvrent alors une réflexion critique de l'expérience de l'ANUC, principalement à partir de la Rencontre Nationale des dirigeants paysans en avril 1981 (Pérez, 2010, p. 149 et ss.).

d'autres initiatives qui renforçaient le projet social de la paysannerie⁹³. Parmi ces initiatives, un système de *tiendas veredales*, ou de petites épiceries à la campagne, est mis sur pied dans le but de diminuer le coût des produits de base pour les paysans. Ces *tiendas* servent aussi de centres de stockage pour la production paysanne alors que l'ANUC prend en charge la commercialisation. Dans ce contexte apparaissent les Comités techniques autour desquels s'articule le processus de production et commercialisation. Pour l'ANUC-UR, la viabilité de l'économie paysanne était étroitement liée à la matérialisation de petites réussites au niveau local. Pour cette raison, les équipes de production et commercialisation étaient sa clé de voûte et se multiplient avec l'appui économique international. Dans cette même dynamique de réactivation interne s'inscrivent les programmes de formation qui visaient la promotion des leaders paysans et des leaders politiques, comme le rappelle Elias María Flórez (2012, entretien réalisé par Leila Celis), ancien dirigeant paysan de l'ANUC municipale de Pinillos dans le Sud de Bolívar :

La première chose à laquelle l'ANUC s'intéressa fut la formation des paysans, des leaders, sur la question de la politique agraire, des partis et de mouvements politiques. Nous faisons des ateliers de 15 jours, de 20 jours, d'un mois. Nous endurions beaucoup de moustiques, il fallait faire de la fumée...et pendant que les autres dormaient, quelqu'un avec un carton dispersait la fumée pour que les moustiques ne nous dérangent pas et après un autre prenait sa place... Il y avait des ateliers de l'ANUC au niveau corporatif et il y avait des ateliers politiques où on étudiait ce qu'était la bourgeoisie, pourquoi la bourgeoisie agissait ainsi et pourquoi elle avait le pouvoir qu'elle avait, parce que nous-mêmes le lui donnions⁹⁴.

⁹³ J'ai joint les rangs de l'ANUC Barrancabermeja comme membre de l'équipe d'alphabetisation Pablo Acuña en 1987, après avoir participé marginalement à l'organisation des Manifestations paysannes de mai 1985.

⁹⁴ La ANUC lo primero que se interesó fue por capacitar a los campesinos, a los líderes, en la cuestión política agraria, de partidos y movimientos políticos. Hacíamos talleres de 15 días, 20 días, un mes, donde nos llevábamos unas mosquiteras del carajo, donde se prendía un humo, en una casa grande y esta uno con un abanico mientras los otros dormían regando ese humo para que los mosquitos no molestaran. Mientras esos dormían el otro estaba haciendo ese trabajo, luego ya uno se levantaba y lo remplazaba... Había talleres de la ANUC a nivel gremial y había talleres políticos donde se conociera lo que era la burguesía, porqué la burguesía actuaba así y el poder que ellos tenían, porqué lo tenían? que era que nosotros mismo se lo dábamos.

La cohésion de ce processus organisationnel interne renforce 1) la lutte pour la distribution de la terre, 2) l'exigence de prestation de services publics et d'investissements en infrastructure; et 3) la mise en place d'un ensemble de services qui répond aux besoins de la production paysanne.

Ainsi, par exemple, l'ANUC régionale Magdalena Medio, où convergeaient des associations municipales de l'ANUC Santander (Barrancabermeja, Yondo, Puerto Wilches y Sabana de Torres), de l'ANUC-Sur du Cesar et de l'ANUC-Sur de Bolivar, recommencent les occupations de terres en 1983. L'ANUC régionale Magdalena Medio, mène 15 occupations de terre (Proyecto Nunca Mas, 2002). En 1985, l'ANUC a repris le leadership dans différentes régions du pays, appuyée par des secteurs de l'Église (Grupo de memoria histórica, 2008), par des syndicats et par les mouvements urbains, appelés aussi mouvements *civiques* (Proyecto Nunca Mas, 2007a). Produit de ces alliances, les manifestations massives se succèdent entre 1985 et 1988 dans les régions de la Côte Caraïbe, le Nord-Est, le Nord-Occident et le Sud du pays (Molano, 1987). En février 1985, dans la municipalité El Bagre, Antioquia, plus de 6 000 paysans se mobilisent pour demander à l'État d'investir en infrastructures (routes, construction et dotation de centres hospitaliers et d'écoles). Ils demandent aussi de participer à la définition des plans de développement et du crédit agricole pour les petits paysans. Des revendications semblables motivent les manifestations de mai 1985 à Bucaramanga qui font converger 7 500 paysans des départements de Bolivar, Cesar, Norte de Santander et Santander vers les villes capitales (Barrancabermeja et San Vicente de Chucurí)⁹⁵.

⁹⁵ Parce que la région du Magdalena Medio fut une des premières touchées par les attaques du paramilitarisme, les paysans de cette région demandaient aussi à l'État la démilitarisation de la région et d'assurer les conditions de sécurité nécessaires pour retourner à leurs terres.

3.2.3. Les stratégies de résistance et ajustement des revendications face à la répression

La réactivation du mouvement paysan réactive aussi la répression. La stratégie mise en œuvre pour liquider la mobilisation paysanne depuis les années 1970 se prolonge et s'intensifie. À titre d'exemple, les Forces armées ouvrent le feu contre les paysans concentrés dans la municipalité El Bagre pour les disperser. Résultat : 4 paysans assassinés et 26 autres blessés (Proyecto Nunca Mas, 2002). Les Forces armées ouvrent aussi le feu contre les paysans qui participent à la mobilisation vers Bucaramanga. Ils massacrent 40 personnes (Proyecto Nunca Mas, 2007b).

La persécution contre l'ANUC se renforce depuis le milieu des années 1980. Plus de 200 dirigeants de l'ANUC sont tués entre 1980 et 2005 dont 41 femmes (Bénites, 2010, entretien réalisé par Leila Celis). Les massacres, assassinats ciblés, détensions massives et détentions de dirigeants sont quotidiens. Les leaders sont victimes de disparitions forcées et assassinés. La répression ne vise pas seulement les dirigeants mais l'ensemble de la population paysanne. Le fait d'être membre de l'ANUC-UR est en soi un problème pour la sécurité des paysans. Les *casas campesinas* ou maisons paysannes de l'ANUC, qui sont les bureaux de l'ANUC en ville et qui fonctionnent en même temps comme auberges pour les paysans quand ils ont des démarches à faire en ville, ont aussi été ciblés par la répression. Ainsi, la maison paysanne de Barrancabermeja est perquisitionnée en 1989 par des agents de police et des civils non identifiés et ce, sans mandat judiciaire. Elle est également dynamitée en 1991. Seulement dans la municipalité de Barrancabermeja, entre 1990 et 1998, 25 membres de l'ANUC sont victimes des groupes paramilitaires (Proyecto Nunca Mas, 2007b). Seulement dans la région du Magdalena Medio, plus de 3 000 paysans de l'ANUC sont assassinés et 17 associations municipales anéanties par la répression. L'histoire est la même dans les départements de Caldas et de Cordoba (Mendoza, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

La force de l'ANUC ne fut pas la même dans toutes les régions du pays. Les associations municipales et départementales se sont affaiblies progressivement au rythme de l'expansion et de la consolidation du projet paramilitaire. Dans l'histoire de l'ANUC, les régions du

Magdalena Medio et de la Côte Caraïbe furent parmi les plus fortes mais, vers la fin des années 1990, l'organisation paysanne n'est plus capable d'opposer de résistance. L'ANUC a presque disparu dans tout le pays. Comme le relate un de ses dirigeants du département de Sucre :

[L'ANUC] avait environ 10 000 membres [mais] en 1999-2003 il ne restait que 2 000 environ...Les massacres cherchaient à affaiblir nos bases. Le principal massacre fut celui de Pichilín, dans la municipalité de Colosó, Sucre, en décembre 1996. 80% des gens était de l'ANUC. Après, tout le monde est parti. La région est restée seule. ... [les victimes] étaient des petits et moyens propriétaires, ce massacre a été commis pour détruire l'organisation (entrevue à un dirigeant de l'Anuc, cité dans Verdad abierta, 2010)⁹⁶. Dans ce massacre, 15 paysans ont été torturés et assassinés.

La répression imprime des dynamiques nouvelles pour les organisations paysannes et fait de la défense de la vie la priorité. Les répertoires que les paysans ont mis en œuvre pour faire face à la répression ont été multiples. Les premières réponses sont en continuité avec leurs répertoires traditionnels : les exodes⁹⁷ et les manifestations se sont multipliés et se font de plus en plus pour la défense de la vie, contre la militarisation, pour la paix et contre la guerre. Dans certaines occasions, ces déplacements constituent de vraies mobilisations sociales et servent à dénoncer l'agression et les multiples violations des droits humains commises contre les paysans et leurs organisations. Lors de ces manifestations, les paysans cherchent à attirer l'attention sur la guerre qu'ils subissent et à arracher au gouvernement central un engagement qui les mettrait à l'abri de la guerre et leur permettrait de rester à la campagne. Il s'agit d'obliger l'État et ses institutions à assumer leur responsabilité en assurant la

⁹⁶ « Teníamos como 10 000 afiliados en Sucre. En 99-2003, ya quedaban como unos 2 mil en núcleos. Nos pusieron una bomba en la oficina y nos destruyeron todo, no tenemos archivo. Las masacres buscaban debilitarnos las bases. Después todo el mundo se fue. Eso quedo solo. La principal que nos afectó fue la Pichilín, en Colosó en diciembre de 1996. El 80 por ciento de la gente estaba en la ANUC. Fue la que más nos golpeó. Eran pequeños y medianos propietarios y eso se hizo para destruir a la organización ».

⁹⁷ Il faut différencier deux types d'exodes. L'exode est en général un synonyme de déplacement dans le sens que les paysans fuient leurs terres. Dans ces cas, les exodes sont peu ou pas organisés. Dans d'autres cas, l'exode est organisé par les communautés comme moyen de pression, dans le but de négocier avec les autorités gouvernementales.

protection et la vie des paysans pour éviter qu'ils ne se retrouvent déplacés en ville. Cette logique, de demander à l'État d'assurer la sécurité des communautés, est évidente lors des mobilisations pour le respect de la vie, qui deviennent très importantes au cours des années 1990. Au cours de ces mobilisations les paysans demandent le concours de diverses entités publiques et des administrations municipales, départementales et nationales pour trouver des solutions qui s'avèrent irréalisables. Ainsi, par exemple, en août 1990, « Devant la gravité de la situation de violence du département de Cordoba, un groupe de paysans, autochtones et citoyens de Monteria, a occupé pacifiquement la Maison épiscopale » (Acte signé entre le gouvernement départemental et les organisateurs de l'occupation, Coordinadora Nacional de Movimientos Civicos, 1988, p. 157-162). Les négociations se soldent par un acte dans lequel le gouvernement départemental s'engage à faire des appels publics aux groupes armés en faveur de la paix (Coordinadora Nacional de Movimientos Civicos, 1988, p. 157-162). Les exodes ne sont pas toujours organisés pour servir de moyens de pression. À d'autres moments, lorsque les exodes ne sont pas organisés et que les paysans ne cherchent qu'à se confondre dans les masses urbaines pour sauver leur vie, ils sont le signe de la réussite de la répression : le territoire est vidé, le tissu social rompu et l'organisation sociale anéantie.

Parallèlement, les paysans créent des comités de surveillance qui doivent alerter la communauté pour qu'elle ait le temps de fuir dans l'éventualité d'incursions paramilitaires. Progressivement, ces comités de surveillance se transforment en *comités des droits humains* car ils sont aussi responsables de documenter les violations des droits humains et de communiquer l'information aux organisations des droits humains en ville pour qu'ils activent les réseaux de dénonciation.

Une autre stratégie de résistance qui mérite d'être mentionnée est la création d'*Albergue* ou Refuge pour paysans déplacés par la guerre sale. Le premier est ouvert à Barrancabermeja en 1989 avec l'appui de différentes églises, d'organismes de coopération internationale et d'organisations de droits humains. Le refuge est un lieu d'hébergement transitoire pour les déplacés en attendant qu'ils puissent retourner à leurs terres. Dans ce sens, l'albergue

s'inscrit dans les initiatives visant le retour des déplacés. Le harcèlement et les attentats dont il est objet obligent à une première fermeture en 1993 (Giraldo, 1994, p. 16-20). Le Refuge paysan est fermé définitivement en 1996 alors que le nombre d'usagers a diminué ostensiblement en raison, entre autres, du harcèlement dont sont victimes les paysans réfugiés et du changement dans le comportement des déplacés (Van Isschot, 2010), qui devant le contrôle progressif des paramilitaires dans la région, ne cherchent plus un endroit de transit en vue de retourner à la campagne mais décident plutôt de rester en ville.

L'ANUC ne s'avoue pas vaincue. Devant l'échec des initiatives visant le retour, l'organisation paysanne propose la relocalisation des communautés. Lorsque l'incapacité de retourner dans les terres convoitées par les paramilitaires est devenue évidente devant l'ampleur de l'offensive militaire, l'ANUC demande au gouvernement, à travers l'Institut de réforme agraire, d'acheter des terres pour relocaliser les communautés ciblées par le paramilitarisme, comme par exemple, dans le cas de La Hacienda Bella Cruz, à Curumaní, au Sud du département de Cesar (Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento, 1999).

Les multiples initiatives développées par l'ANUC et ses alliés révèlent l'impuissance de l'organisation paysanne devant l'offensive répressive contre la paysannerie. Au niveau national, l'ANUC-UR n'a jamais disparu totalement. Elle conserve une structure nationale, avec un Comité coordinateur national (*Junta directiva*), basé à Bogotá. En raison de la répression contre la base paysanne, entre 1980 et 2012, plus de 40% des paysans sont déplacés en ville, affaiblissant ainsi l'organisation paysanne qui voit diminuer sa base sociale au rythme que progresse l'urbanisation forcée : en 1964, 48 % de la population colombienne habite à la campagne alors qu'en 2005 ce pourcentage est passé à 25.7 (Sardi Perea, 2007). La population urbaine de Barrancabermeja dans le département de Santander augmente de 22% entre 1984 et 1985 (Van Isschot, 2010). Si l'ANUC n'a pas complètement disparu, ses bases sont fortement dispersées.

En même temps que l'ANUC est dispersée vers le milieu ou la fin des années 1980 selon les régions, d'autres organisations et espaces où convergent les paysans apparaissent. Certains de ces espaces sont des organisations paysannes à proprement parler comme, par exemple, les Comités d'action communale, la Coordination paysanne du Magdalena Medio (1984), les associations des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar à partir de 1984 ou l'Association paysanne de la vallée du Cimitarra (1996). Bien que nouvelles, ces organisations se nourrissent de l'expérience de lutte, d'organisation, d'éducation et de formation que l'ANUC avait développé dans ses années de gloire et jusqu'à sa dispersion. Parmi les nouvelles organisations, les plus nombreuses sont celles de déplacés, de droits humains et les espaces de travail en faveur de la paix. Prenons la région du Magdalena Medio : les secteurs sociaux qui sont des victimes directes de la répression y créent en 1987 la Corporation régionale pour la défense des droits humains (CREDHOS); apparaissent aussi la Coordination populaire de Barrancabermeja en 1983; le Mouvement régional pour la paix avec la participation des syndicats, notamment le syndicat des travailleurs pétroliers en 1996; et la Table régionale de travail permanent pour la paix en 1998. L'expérience du Magdalena Medio se reproduit dans toutes les régions de la Colombie où la dynamique du conflit participe à la restructuration des organisations sociales (voir aussi Grupo de memoria histórica, 2010, p. 288).

3.3. La Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar (FÉDÉAGROMISBOL)

Parmi les nouvelles organisations paysannes, héritières de l'ANUC, apparaissent dès le début des années 1980, les comités et associations de mineurs. En 1994, ces associations se regroupent pour donner naissance à l'Association des associations et comités de paysans mineurs du Sud de Bolivar (ASSOAGROMISBOL) qui prend le nom de FÉDÉAGROMISBOL (Federación agrominera del sur de Bolivar) en 1998. Située dans la région du Magdalena Medio, la FÉDÉAGROMISBOL est née au moment où la stratégie paramilitaire de contrôle territorial est à son apogée. Le contexte de guerre ouverte des paramilitaires contre les

paysans pour contrôler le territoire marque la dynamique de cette organisation. Trois ans après sa création, la FÉDÉAGROMISBOL regroupe plus de 8 000 paysans et mineurs artisanaux (Acuña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis; Henao, 2012, entretien réalisé par Leila Celis; Mesa regional permanente de trabajo por la paz del Magdalena Medio, 1999). En 2012, elle est formée par plus de 45 organisations membres parmi lesquelles on compte des organisations de petits paysans producteurs de café ou de canne à sucre, quelques coopératives, associations de pêcheurs, et bien sûr les associations de paysans et mineurs dont une trentaine de Comités de mineurs-artisanaux propriétaires de licences collectives d'exploitation minière (Proyecto Nunca Mas, 2007c, p. 14).

L'histoire de la FÉDÉAGROMISBOL remonte à la colonisation paysanne du Sud de Bolivar et s'organise autour de la lutte pour l'amélioration des conditions de vie. Dans cette lutte l'ANUC fut un acteur central et par conséquent il faut revenir sur l'histoire locale de cette organisation. Le survol de l'histoire du mouvement paysan de la région, que nous présentons à la section 4.3.2, permet de comprendre pourquoi nous affirmons que la FÉDÉAGROMISBOL est l'héritière de l'ANUC.

3.3.1. Le Sud de Bolivar : une région d'accueil de déplacés

Pour comprendre les caractéristiques actuelles de la résistance des communautés du Sud de Bolivar, il faut rappeler l'influence que *la Violencia* (1948-1958) eut sur la vie rurale en Colombie. Durant *la Violencia* les élites colombiennes encouragèrent l'affrontement armé entre les paysans libéraux et conservateurs et mirent à la disposition de cette guerre la police nationale qui agissait comme groupe paramilitaire sous le nom de *chulavitas ou pájaros* pour tuer et déplacer les paysans. En conséquence de cette confrontation, plus de 200 000 paysans furent assassinés et plus de deux millions furent déplacés. Bien qu'un nombre important des déplacés restèrent en ville, d'autres entamèrent un processus de colonisation des terres non cultivées dans toutes les régions de la Colombie, y compris le Sud de Bolivar. Outre les déplacés de *la Violencia*, les habitants du Sud de Bolivar sont en partie des déplacés du nord du département de Bolivar poussés vers le sud par les fortes pluies et les inondations de 1951

qui affectèrent la Dépression Momposina de la zone Sud de Mojana, dans le département de Cordoba ravageant les cultures paysannes (Acuña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

Si les paysans ont décidé de rester dans la région c'est parce que, en plus d'un refuge, ils y ont trouvé des terres de très bonne qualité pour l'agriculture et l'élevage bovin, d'abondantes ressources hydriques qui leur permettent de vivre de la pêche et une grande diversité de bois dont l'exploitation leur a aidé à survivre. Parmi les richesses de la région, il faut aussi compter d'importantes réserves minières dont l'exploitation traditionnelle artisanale est en *compétition* avec l'exploitation industrielle transnationale depuis les années 1990 (voir chapitre 2).

3.3.2. Le mouvement paysan au Sud de Bolivar : de l'ANUC à FÉDÉAGROMISBOL

Pour ces paysans, qui n'avaient emporté avec eux que leurs enfants et l'espoir d'un futur meilleur, l'éducation pour les générations futures semblait inhérente à l'amélioration des conditions de vie. Assurer l'éducation des enfants devient alors une priorité. Sachant qu'ils ne pouvaient compter sur l'État, ils eurent recours naturellement à l'autogestion. Il fallait trouver un lot de terre pour construire une école, aller en ville pour chercher un professeur et décider en communauté de payer son salaire (Henaó, 2012, entretien réalisé par Leila Celis; Maria Flórez, 2012, entretien réalisé par Leila Celis). Jorge Tafur, ancien dirigeant de l'ANUC et dirigeant actuellement de la FÉDÉAGROMISBOL rappelle, comment cela s'est passé dans la municipalité de Tiquisio, au Sud de Bolivar :

Elias Paredes était arrivé à la région plus ou moins en 1965. Il avait un fils, son premier fils [qui] était né dans la région de la Mojana, dans le département de Sucre. Elias s'inquiétait [au sujet de l'éducation de jeunes] et parlait beaucoup avec Felix Castro, mon oncle, et lui disait « *compadre*, ça m'inquiète que les gens d'ici soient élevés comme nous, sans professeurs. Nous ne pouvons permettre que nos enfants grandissent aussi sans savoir ni lire ni écrire. Il faut avoir une école. [C'est ainsi qu'] ils ont organisé le premier comité de parents. Mais sans aucun type d'organisation, la communauté déléguaux uns et aux autres telle ou telle tâche, et à Elias ils lui ont demandé de trouver le professeur. C'était en 1970 et en 1971 Elias Maria est allé à la région de la Mojana. Là-bas il connaissait un professeur et l'a amené ici à la localité Naranjal. En octobre 1971, ils ont ouvert les inscriptions : il y avait 150 élèves pour un

seul professeur mais nous n'avions pas d'école. L'école, nous l'avons ouvert dans la cour de la maison d'Elias Paredes, sous des arbres de Guacimo...l'école devient le centre d'attention de la communauté⁹⁸.

Déjà, à partir de cette première gestion communautaire autour de l'éducation, des leaders s'étaient formés et avaient gagné l'estime de leur communauté. Ce type d'expérience vécu par les paysans du Sud de Bolivar se reproduit un peu partout dans les nouvelles zones colonisées, qui ont aussi en commun l'abandon de l'État (Molano, 1987). L'organisation de la communauté ne s'arrête pas à la question de l'éducation. Bien au contraire, elle continue pour assurer d'autres services publics tel que la santé, les routes, etc. et crée une dynamique communautaire, dont l'existence est légalisée par le décret 19 de 1958, qui crée les *Juntas de acción comunal* (Valencia, 2008).

Dans les zones de colonisation récente, comme le Sud du département de Bolivar⁹⁹, ces manifestations de travail communautaire apparaissent presque simultanément à l'ANUC et c'est sans doute à cause de la situation précaire des paysans que l'ANUC s'est développé avec dynamisme dans ces régions. Déjà en 1972, il y a des associations municipales de l'ANUC dans plusieurs municipalités du Sud de Bolivar et, comme dans le reste du pays, les membres de

⁹⁸ ...Elias Paredes había llegado a la zona más o menos dos años antes (1965) ...y él tiene un hijo, el primer hijo había nacido en la región de la Mojana, en Sucre, y Elias comenzó a preocuparse y hablaba mucho con el señor Felix Castro, que también es mi tío, y le decía "compadre, me está preocupando una cosa, que aquí la gente está creciendo como crecimos nosotros sin maestros y no podemos permitir que los hijos nuestros crezcan también sin saber leer ni escribir. Hay necesidad de conseguir una escuela. Y se organizó la primera junta de padres de familia, sin ningún tipo de organización sino decir la comunidad lo encarga a ud de que haga esta gestión y uds hacen esta. A él lo encargaron de conseguir el maestro. Eso fue en el 70. En el 71... Elias María se fue para Sucre y conocía un profesor y se trajo al profesor para Naranjal en octubre y abrió matriculas: 150 alumnos para un solo profesor. Llega el profe y no tenemos escuela. Y la escuela la abrimos en el patio de la casa del viejo Elias Paredes bajo unos palos de Guácimo que había...la escuela se convierte en el centro de atención de la comunidad.

⁹⁹ Les autochtones qui habitaient la région ont été anéantis dans l'exploitation minière lors de la colonisation espagnole. En même temps, en s'installant dans les rivières du milieu du fleuve Magdalena ou *Magdalena Medio*, les espagnols ont commencé l'aménagement territorial actuel de la région. Fondé en 1886, Morales a été une des premières municipalités du Sud de Bolivar (Proyecto Nunca Mas, 2007c).

l'ANUC du Sud de Bolivar participent aux récupérations de terre du 21 février 1972 (Maria Flórez, 2012, entretien réalisé par Leila Celis). Outre les récupérations de terre et les mobilisations qui ont servi à faire pression sur le gouvernement pour la réalisation d'ouvrages d'infrastructure – dont la distribution d'eau potable et la création de voies publiques –, l'ANUC et ses dirigeants font reconnaître le statut de municipalités à Tiquisio, en vue de faciliter le dialogue avec le gouvernement départemental et l'accès à des ressources de l'État (Maria Flórez, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

Une parenthèse s'impose maintenant pour analyser la dynamique des luttes paysannes présentées jusqu'ici. Si l'on tient compte des alternatives mises en œuvre par les paysans dans la lutte pour la terre et des processus organisationnels de l'ANUC et de la FÉDÉAGROMISBOL, il est possible d'identifier deux phases différentes dans l'organisation des paysans. La première correspond à un processus d'organisation local nécessaire à l'autogestion en vue de remplacer l'État dans ses fonctions à un moment où l'État est absent de la campagne et les paysans se débrouillent eux-mêmes pour pallier la situation. C'est le processus d'organisation 'non-organique' et quasi-familial qui a accompagné la distribution de la terre dans les régions de colonisation ou qui sert à trouver des solutions aux problèmes comme celui du manque de services d'éducation pour les enfants. Tant les Comités d'action communautaire que la force que prend l'ANUC sont issus de cette dynamique embryonnaire du mouvement paysan.

Dans la deuxième phase, le processus d'organisation des paysans est accompagné d'un processus de mobilisation qui reflète un saut qualitatif dans la lecture que font les paysans de la situation. Ils prennent conscience que la non-prestation de services publics à la campagne relève en effet du manque de volonté politique de l'État pour remplir ses fonctions (réforme agraire, services publics, infrastructures). C'est à partir de là qu'on assiste à la constitution d'organisations paysannes et la confrontation entre ces organisations et l'État dans le but d'exiger de lui de remplir son devoir envers la paysannerie. Cela dit, si les organisations paysannes ont formulé des demandes à l'État, les paysans ont continué à participer au

développement de l'économie paysanne par leur travail collectif. Les répertoires d'action mis en place lors de la phase d'autogestion ne disparaissent pas, ils s'ajoutent à ceux de la phase d'exigibilité. Au cours de ces deux phases, les paysans participent à la création du territoire, d'abord en donnant une vocation agraire à la terre, ensuite en construisant les liens sociaux de la communauté et finalement en créant leurs organisations.

À partir des années 1980, une troisième phase dans le processus d'organisation paysanne apparaît. Cette dynamique présente des changements importants liés principalement à la répression systématique qui ébranle profondément l'organisation paysanne. Il correspond à l'étape de dispersion de l'ANUC, mentionné à la fin de la section 3.2 (*Infra*). Le premier changement devant l'ampleur de la répression implique des ajustements dans la dynamique et la forme des organisations paysannes. Le premier de ces ajustements vise à reprendre ce qui restait de l'organisation paysanne pour continuer avec les répertoires qui leurs sont familiers : mobilisations, occupations, etc.

Par exemple, dans le Sud de Bolivar, où l'ANUC avait été très active, la situation change à partir de 1982, date à laquelle 18 dirigeants nationaux de l'ANUC sont accusés par les Forces armées d'avoir participé à l'enlèvement et à l'assassinat de Gloria Lara¹⁰⁰. Ces événements donnent le coup de grâce à l'ANUC dans la région : sous la répression, la dynamique du mouvement paysan en est d'abord une de repli et de dispersion (Carvajal Díaz, 2012, entretien réalisé par Leila Celis; Maria Flórez, 2012, entretien réalisé par Leila Celis; Tafur, 2012, entretien réalisé par Leila Celis). Néanmoins, le besoin de rester ensemble dans le but de construire des alternatives et d'être entendus par l'État, ainsi que l'enseignement des luttes antérieures et la persévérance de la paysannerie ont donné un second souffle au mouvement. Dans la région, ce second souffle est accompagné d'une restructuration faite à partir des différents groupes de paysans organisés : comités d'action communale, comités

¹⁰⁰ En 1985, après que les dirigeants aient été torturés, emprisonnés et présentés dans les médias comme coupables du crime, les autorités judiciaires ont dû admettre qu'ils étaient innocents (Semana, 1985).

civiques et ce qui restait de l'ANUC. En 1985, ces organisations convergent au sein de la Coordination paysanne du Sud de Bolivar. Cet espace de coordination fait preuve d'une grande capacité mobilisatrice et ce, malgré ses faiblesses au niveau organisationnel. C'est à travers cet espace que les communautés du Sud de Bolivar suivent la dynamique nationale du mouvement paysan du milieu des années 1985 (Tafur, 2012, entretien réalisé par Leila Celis). La même année, les communautés du Sud de Bolivar participent à une grande mobilisation à Cartagena, la capitale du département, et à partir de ce moment la mobilisation dans la région devient récurrente :

À Cartagena il y avait des gens de toute la région du Sud de Bolivar. On était 8 300 personnes. On allait nous mettre au stade mais nous ne l'avons pas permis et nous avons occupé le parc Centenario...là-bas on a fait la première négociation. On a signé des accords. C'étaient des revendications sociales comme des chemins, des écoles, des professeurs, de l'énergie. L'énergie qu'il y a au Sud de Bolivar, c'est nous qui l'avons obtenue. Les ponts qu'il y a dans le Sud de Bolivar, nous les avons obtenus. Les services d'ambulances, les hôpitaux ont été améliorés par les luttes sociales. Ce sont des conquêtes des communautés...Après nous avons organisé la mobilisation de 1988 à Simiti... demandant le respect des revendications, l'exécution [des pactes signés à Cartagena]... Un mois après notre retour de Simiti nous avons manifesté à San Pablo...c'est parce que ...nous avons appris la disparition de deux jeunes à San Pablo. Les deux s'appelaient Hernando, l'un était Hernando Zuleta. L'un était originaire du département de Boyacá, l'autre d'Antioquia... et la police et l'Armée ont installé des mines dans le parc de San Pablo... c'était déjà une lutte grave parce qu'à partir de ce moment c'était pour dénoncer des disparitions et pour dénoncer la force publique qui avait miné le parc de San Pablo¹⁰¹ (Henao, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

¹⁰¹ A Cartagena fue gente de todo el sur de Bolívar, de todo. Llegamos 8300 personas. Nos iban a meter al estadio y nosotros no nos dejamos y nos tomamos el parque Centenario... ahí fue como una primera negociación que hicimos. Se firmaron acuerdos, eso eran reivindicaciones sociales como carreteras, escuelas, maestros, energía. La energía que hay en el sur de Bolivar fue conseguida por nosotros. Los puentes que hay en el Sur de Bolivar fueron conseguidos por nosotros. Las ambulancias, los hospitales, fueron fortalecidos por las luchas sociales. Son conquistas de las comunidades...De ahí en adelante hicimos la [marcha] del 88 en Simití... reclamando las reivindicaciones, el cumplimiento [de los acuerdos firmados en Cartagena]. Al mes de haber venido de Simití, salimos a San Pablo... fue que cuando llegamos [de Simití] nos dimos de cuenta que habían desaparecido dos muchachos en San Pablo. Todos dos se llamaban Hernando, uno era Hernando Zuleta. El uno era boyacense, el otro antioqueño... y la policía y el ejército minaron el parque de San Pablo... ya era una pelea grave porque ya era reclamando desaparecidos y reclamándole a la fuerza pública porqué tenía minado el parque de San Pablo.

Comme le mentionne Gabriel Henao, vers la fin des années 1980, la lutte paysanne dans le Sud de Bolivar change, elle devient *grave* car elle se réoriente vers la défense de la vie. La défense de la vie et du territoire est le deuxième changement important dans la dynamique adoptée par les organisations sociales dans les années 1980 comme réponse à l'augmentation de la répression. Mais avant d'analyser la dynamique de la défense de la vie au Sud de Bolivar, il est nécessaire de rappeler le contexte particulier dans lequel elle prend place.

Les ajustements du mouvement paysan en vue de se reconstituer, de rassembler ce qui restait après les premiers ravages de l'offensive paramilitaire, constituent un moment de transition entre la phase d'exigibilité et celle de résistance (voir table 2 Phases des luttes du mouvement paysan tenant compte de son interaction avec l'État).

3.3.3. Les paysans-mineurs et la défense de la richesse aurifère

La lutte dans le Sud de Bolivar est particulière en ce que d'importants gisements d'or ont été découverts par les paysans-mineurs depuis les années 1980 (voir chapitre 2.3.3 « De l'offensive contre FÉDÉAGROMISBOL... »). Par conséquent, l'activité minière ancestrale dont la participation dans l'économie paysanne était jusque-là équivalente à celle d'autres activités comme, par exemple, la pêche, devient plus importante. Le manque de crédits pour la production ou des voies de transport pour la commercialisation, figurent parmi les facteurs qui ont historiquement cantonné la production d'aliments à une économie de subsistance précaire qui nécessite d'autres sources de revenu pour couvrir les besoins de base de la population dans la région.

Au rythme de la production économique, de la mobilisation politique et des demandes formulées à l'État, les organisations paysannes se réorganisent. Si le temps de l'ANUC fut le temps de l'agriculture, avec la découverte des mines d'or se forment les associations

minières. Les comités de paysans-mineurs émergent naturellement et ils s'ajoutent à la dynamique du mouvement paysan de la région.

C'est à travers elles [les associations minières] que nous pouvons faire face à la responsabilité que le gouvernement devrait assumer envers nous et qui concerne toute la question de l'investissement social. Les associations minières et les comités d'action communale, prenons l'exemple du comité zonal Alejandro Uribe Chacon : là-bas la communauté a dû assumer la question de la santé, de l'éducation, tout a dû être assumé par la communauté. Dans cette dynamique, l'association n'est pas créée seulement pour l'exploitation minière, c'est une association créée pour construire des projets de vie. Dans le même espace, on fait la dénonciation, ... se formulent aussi les mandats¹⁰² que nous sommes en train de construire dans l'économie, l'environnement...cela se fait en assemblée (Acuña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis)¹⁰³.

La logique socio-économique et culturelle identitaire que met de l'avant la condition de paysans-mineurs et qui transforme les organisations paysannes, influence logiquement leurs revendications : car l'économie paysanne comprend la production agraire et l'exploitation minière artisanale, les paysans demandent que la fonction sociale de la terre s'étende aux mines. De la même façon que les paysans demandent à l'État des titres de propriété pour les terres qu'ils ont colonisé et exploité, les paysans-mineurs lui demandent des concessions d'exploitation pour les mines d'où ils tirent une partie de leur revenu. Mais l'interprétation que l'État donne à la *fonction sociale* des mines ne coïncide pas avec celle des paysans. Pour l'État, la fonction sociale du secteur minier est de participer activement à la croissance économique du pays, c'est-à-dire, à la croissance du produit intérieur brut. Ainsi, par exemple,

¹⁰² Les mandats paysans sont des décisions prises par ses derniers qui doivent être mises en œuvre par leurs organisations. Le Premier mandat paysan de l'ANUC, formulé en 1971, était guidé par le mot d'ordre « *tierra sin patrón* », « terre sans patron » (Fals Borda, 1980, p. 170).

¹⁰³ "desde ellas [las asociaciones mineras] es que podemos responder a esa carga que debía el gobierno estarnos hoy cumpliendo, cierto y es todo el tema de la inversión social. Las asociaciones mineras y las juntas de acciones comunales y por citar el ejemplo del zonal Alejandro Uribe Chacón: allí la comunidad le ha tocado asumir lo de la salud, lo de educación, todo les ha tocado asumirlo la comunidad. En esa dinámica: No es únicamente la asociación creada para ser una explotación sino es asociación creada para construir proyectos de vida. Y ahí está la denuncia, desde ahí también están los mandatos de la comunidad, mandatos que hemos venido construyendo allí, por decir en lo ambiental, en lo económico, desde ahí se construyen esos mandatos y eso se hace en asambleas.

le gouvernement mise sur la croissance des exploitations minières et des hydrocarbures¹⁰⁴ pour atteindre le but qu'il s'est fixé de réduire la dette publique de 39.4% à 28.4% du produit intérieur brut pour la période 2011-2020 (Rudas, 2010). Or, l'importante croissance économique que le gouvernement attend du secteur minier ne peut pas être fournie par l'exploitation minière artisanale mais par la grande industrie du secteur. Cette opposition d'interprétations reflète en réalité une opposition tranchée des intérêts des paysans et des grands propriétaires de capitaux, opposition qui se reflète dans la législation minière qui déclare illégale l'exploitation minière à petite échelle en 1994 (Loi 141). Pour regrouper les forces nécessaires afin de se faire reconnaître par l'État, les comités des paysans-mineurs s'associent en 1994 donnant naissance à l'Association des associations et comités des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar, Assoagromisbol, appelé aujourd'hui FÉDÉAGROMISBOL.

La découverte des gisements et l'organisation des paysans-mineurs pour les défendre devant l'État sont des traits centraux dans le contexte socio-économique du Sud de Bolivar depuis le milieu des années 1980. Les comités de mineurs s'inscrivent dans le continuum du processus organisationnel des paysans : ils participent à la dynamique d'autogestion, à celle d'exigibilité et apparaissent dans la foulée de la restructuration du mouvement paysan devant les signes avant-coureurs de l'offensive paramilitaire. Le contrôle territorial du paramilitarisme qui s'ensuit et dont les principaux traits sont décrits dans les pages suivantes, entraîne des changements dans le continuum du processus d'organisation du mouvement paysan, marqué depuis par la résistance défensive.

¹⁰⁴ Selon une étude de Guillermo Rudas, « le gouvernement estime que le volume des exportations des hydrocarbures augmentera à peu près trois fois par rapport aux chiffres actuels, celui du charbon entre 60 et 70% et celui de l'or plus de 75% » (Rudas, 2010, p. 46). “[el gobierno] estima que en la próxima década las exportaciones de hidrocarburos crecerán, en términos físicos, alrededor de tres veces en relación con las cifras actuales, las de carbón entre el 60 y el 70 por ciento y las de oro en más del 75 por ciento” (Rudas, 2010, p. 46).

3.3.4. La stratégie de résistance face à la répression

Au Sud de Bolivar, la présence grandissante des groupes paramilitaires était notable depuis le début des années 1990. Pour le chef paramilitaire Carlos Castaño, prendre le contrôle de la région est un défi qu'il justifie dans le cadre de la guerre à la guérilla de l'Armée de libération nationale (ELN) (Semana, 1998). Les premiers paramilitaires qui arrivent dans la région viennent de la Côte Caraïbe. Ils commencent par acheter des propriétés à la campagne et en ville pour construire un couloir sécuritaire pour leurs opérations militaires. Par ces achats, les paramilitaires font partir la population locale et repeuplent « avec des familles [qui soutiennent le paramilitarisme et qui réalisent un travail d'intelligence militaire] » (Grupo de memoria histórica, 2009, p. 69-70). Appuyés par les Forces armées qui transportent leurs hommes et leur intendance par hélicoptère, ils mènent une campagne sanglante qui leur permet de prendre rapidement le contrôle de toutes les routes terrestres et fluviales.

À partir de 1997, les massacres se succèdent l'un après l'autre de Puerto Coca à Rio Viejo, San Pablo, Simití et Santa Rosa, de Pueblito Mejía à Tiquisio, Monterrey, Puerto Rico et La Pacha. En 1998, le territoire contrôlé comprenait aussi San Blas, la Vallée du fleuve Cimitarra et la Serranía de San Lucas. La période la plus sanglante de l'implantation paramilitaire dure jusqu'en 2003. Pendant ces années les paramilitaires brûlent plusieurs villages, violent des femmes, démembrant et décapitent des habitants de la région et égorgent des enfants en présence de leurs parents (Proyecto Nunca Mas, 2007c; Proyecto Nunca Mas, 2007d).

Les leaders des organisations paysannes sont des cibles déclarées. En 1997 « les paramilitaires assassinent Luis Orlando Camaño, vice-président de l'Assoagromisbol. Camaño avait été négociateur dans la mobilisation de 1996. La même année, le président du Comité des mineurs de Rio Viejo est assassiné ainsi que 30 autres mineurs (Proyecto Nunca Mas, 2007d, p. 18). Edgar Quiroga et Gildardo Fuentes, dirigeants de la FÉDÉAGROMISBOL qui avaient été négociateurs durant l'exode de 1998, disparaissent le 28 novembre 1999; Alejandro Uribe Chacón, dirigeant de la FÉDÉAGROMISBOL et président du Comité d'action communale de Mina Gallo, est assassiné le 19 septembre 2006. D'autres dirigeants doivent abandonner la

région alors que, sous de fausses accusations, plusieurs leaders sont emprisonnés (Revista Semana, 2009). Le nombre des victimes du paramilitarisme est difficile à établir, plusieurs ont disparu, d'autres ont été retrouvés dans des fosses communes ou encore jetés dans le fleuve Magdalena. Encore en 2012, les paramilitaires maintiennent une présence dans la région et s'attaquent aux projets productifs brûlant les infrastructures et la production (Fedeagromisbol, 2012)¹⁰⁵.

3.3.4.1. La revendication du droit à la vie

Depuis que les paramilitaires occupent la région, les mobilisations paysannes sont de moins en moins fréquentes. Quand elles sont possibles, leur objectif principal est de dénoncer des violations aux droits humains qui augmentent au même rythme que les paramilitaires déploient la stratégie de contrôle territorial. Dans ce contexte de peur croissante, l'Assoagromisbol organise *l'exode de 1998*¹⁰⁶. Lors de cette mobilisation, 10 000 paysans se déplacent à San Pablo, Barrancabermeja et Bogotá où ils restent pendant trois mois. Cet exode marque un point tournant pour le mouvement paysan de la région à au moins deux titres :

- la revendication la plus importante qui motive cette mobilisation est la protection de la vie et de l'intégrité physique¹⁰⁷; et

¹⁰⁵ Les groupes paramilitaires aujourd'hui actifs dans le Sud de Bolivar sont las Aguilas Negras, Los Paisas, Los Rastrojos et Los Gaitanistas.

¹⁰⁶ L'Exode de 1998 comprend trois mobilisations de protestation : celle des habitants du Sud de Bolivar menée par l'Assoagromisbol; une mobilisation des habitants de la Vallée du fleuve Cimitarra et une mobilisation des habitants de la ville de Barrancabermeja contre la paramilitarisation de la région et particulièrement contre le massacre de mai 1998 (Mesa regional permanente de trabajo por la paz del Magdalena Medio, 1999).

¹⁰⁷ Certes, à cette revendication s'ajoutent toutes les autres à caractère socio-économique formulées par les paysans lors de mobilisations antérieures et sur lesquelles le gouvernement s'était engagé à agir.

- l'exode est la dernière mobilisation de masse que les organisations paysannes de la région parviennent à réaliser.

En effet, en octobre 1998, après 103 jours de mobilisation, les paysans obtiennent du gouvernement national la promesse de lutter contre le paramilitarisme, d'investir dans des projets productifs et d'avancer les programmes de réforme agraire (Mesa regional permanente de trabajo por la paz del Magdalena Medio, 1999, p. 8).

Par ailleurs, si l'exode est la dernière grande mobilisation dans la région c'est en raison du contrôle paramilitaire qui empêche ce type de mobilisations et non pas parce que l'exode avait été une expérience négative en soi¹⁰⁸. Bien au contraire, au plan de l'apprentissage, la prémisse selon laquelle les mobilisations sont en général une école de formation se trouve avérée ici : l'exode fait naître une nouvelle génération de dirigeants et est déterminant pour la nouvelle dynamique organisationnelle qu'adoptent les paysans et les petits mineurs pour survivre et pour rester dans le territoire au milieu des agressions paramilitaires. Gabriel Henao, leader paysan qui participe aux mobilisations de la région depuis 1985, affirme que l'exode sert à former plus de 140 dirigeants. Or, si la mobilisation contre la guerre paramilitaire se transforme en pépinière de leaders, la coercition continue de neutraliser cet effet : au bout de quelques années le nombre de dirigeants de la Fédération se trouve réduit à une dizaine, les autres ayant diminué leur implication par peur, ayant été obligés de fuir la

¹⁰⁸ Les résultats de cette mobilisation pour l'organisation paysanne peuvent être analysés en deux catégories : les engagements obtenus du gouvernement et l'apprentissage pour l'organisation. Sur la première catégorie il faut dire que le gouvernement réalise des investissements sociaux pour les petits mineurs et qu'il légalise deux Zones de réserve paysanne (ZRC par ses initiales en espagnol), l'une dans la Vallée de la rivière Cimitarra et l'autre dans les municipalités de Morales et Arenal au Sud de Bolivar. Les ZRC, créées par la Loi 60 de 1994 et réglementées par le décret 1777 de 1996, Les L'engagement du gouvernement pour combattre le paramilitarisme est, par contre, sans conséquence. Les paramilitaires ayant consolidé leur présence militaire, sociale et économique avec l'appui des Forces armées, des institutions de l'État pour le secteur agraire et en bénéficiant du financement provenant de la coopération internationale (Acuña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis; Molano, 2009; Soto et Hernandez, 2007).

région ou encore ayant été assassinés (2012, entretien réalisé par Leila Celis). La défense des droits humains par les organisations sociales sera analysée en détail au chapitre suivant.

3.3.4.2. La revendication du territoire

Le principal enseignement que les paysans du Sud de Bolivar tirent de l'exode de 1998 est un effet collatéral : la prise de conscience des conditions de vie qui les attendaient s'ils abandonnaient leurs terres. En effet, comme l'exode se réalise vers Barrancabermeja et vers Bogota, les paysans font l'expérience, quoique transitoirement, de ce que signifie être hors de chez soi, entassés dans des lieux de refuge, dépendant de la solidarité économique de quelques syndicats et principalement d'agences humanitaires et des ONG défenseuses des droits humains. De plus, ils ont eu un aperçu de ce qu'est la vie urbaine, sans travail et sans accès aux produits de la terre :

Quand les gens ont participé à l'exode à Bogotá, ils se sont rendus compte de comment vivaient les gens dans la rue, en dessous des ponts... À l'époque le Cartucho¹⁰⁹ était concentré dans un seul endroit...Donc ça leur a fait peur et les gens dirent : non, nous allons rester ici et nous allons résister et continuer de construire notre projet de vie (Acuña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis)¹¹⁰.

Or, comme nous l'avons déjà mentionné, les habitants du Sud de Bolivar sont d'anciens déplacés. Lorsqu'ils arrivent dans la région dans les années 1950, poussés par *la Violencia*, par les difficultés climatiques ou par l'espoir de sortir de la misère, ils prennent la décision d'y rester. La colonisation n'est pas lointaine, les histoires de comment les colons sont arrivés et de comment ils ont lutté pour construire leurs communautés sont encore fraîches dans la mémoire des habitants dont seulement deux générations sont nées sur place. Comme Narciso

¹⁰⁹ *La calle des cartucho* est une avenue qui concentre une partie importante des itinérants de Bogota (Anon, 1991).

¹¹⁰ "Cuando la gente que vino en el éxodo se dio cuenta en Bogotá cómo era que vivía la gente en la calle, debajo en los puentes, cuando eso estaba el Cartucho en una sola parte aquí en Bogotá, que hoy lo vemos que el Cartucho está en todo Bogotá. Entonces la gente eso le dio temor y dicen, no aquí nos quedamos y vamos a hacer una resistencia y seguimos construyendo nuestro proyecto de vida" (Acuña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

Veleño, les dirigeants de la FÉDÉAGROMISBOL sont pour la plupart venus dans la région très jeunes, leurs parents étant des déplacés qui avaient colonisé la région en leur transmettant les valeurs de la résistance :

[Les gens du] Sud de Bolivar sont arrivés en fuyant la violence...des années 1950. C'est à cause de ça que se transmet à toutes les générations l'idée qu'il fallait se défendre, qu'il fallait être actif pour réussir à survivre. C'étaient des combattants de la vie et des gens qui combattaient pour survivre, pour continuer à vivre et pour rester dans un territoire. Les gens étaient fatigués de passer d'un endroit à un autre et ont dit : non. Je reste ici parce qu'il y a des terres libres et un endroit où faire ma vie. Mais en plus, ils transmettent aux enfants cette nécessité de lutter pour la terre (2012, entretien réalisé par Leila Celis)¹¹¹.

Les communautés du Sud de Bolivar ont donc décidé de rester dans la région et de défendre leur territoire. La décision a été prise en assemblées dans les différentes localités de la région au retour de l'exode. La défense du territoire devant la menace et le contrôle exercé par les groupes paramilitaires est une stratégie de résistance civile pour sauvegarder la culture paysanne, pour affirmer la dignité et pour défendre la vie et le territoire. Deux types d'action de résistance ont été déployées par les paysans dans le cadre de cette stratégie : des déplacements internes pour se mettre à l'abri des actions des paramilitaires et des actions de contestation pour neutraliser une action menée par les paramilitaires ou par la guérilla.

Au Sud de Bolivar, comme dans d'autres régions de la Colombie, la stratégie de « résistance civile pour la défense de la vie, la dignité et le territoire » a permis à une grande quantité des paysans de rester dans leur région. Depuis, les paysans et leurs organisations sociales ont

¹¹¹ [la gente de] el sur de Bolívar llegó huyendo de los años 50 de *la Violencia* del país por eso se fue difundiendo a toda la generación que había que defenderse, que había que estar activo para poder sobrevivir, era gente luchadores de la vida y luchadores por seguir viviendo y por permanecer en un territorio. La gente se cansó de tanto estar de un sitio a otro y dijo: no. Aquí me quedo porque hay montaña libre y un sitio donde hacer mi vida. Pero además los hijos que fueron naciendo se les fue transmitiendo esa necesidad de luchar por la tierra.

adapté la vie et la production au conflit, comme le rappelle Teofilo Acuña, président de la FÉDÉAGROMISBOL :

Qu'est-ce que nous faisons? Nous nous préparions pour répondre aux attaques. Nous avions des gens, des amis ici dans les villages, qui restaient en alerte pour savoir comment [les paramilitaires] bougeaient et par où ils allaient. C'est pour ça que lorsque les paramilitaires arrivaient dans les hameaux, ils ne trouvaient personne. Alors, ils brûlaient les hameaux mais les gens retournaient et le reconstruisaient. Vallecito, par exemple, a été brûlé six fois et les gens retournaient. [...] parce que, bien sûr, les gens étaient cachés et quand ils voyaient [les paramilitaires] partir, ils informaient [le reste de la communauté « ils sont partis, ils sont partis »]. Peu de temps après, les gens étaient déjà en train de reconstruire la casa, montant les choses à nouveau en chantant et en dansant. Buena seña a été brûlé, Pueblito Mejía, l'hôtel de ville de Tiquisio et les maisons aussi ont été brûlées. Nous étions assiégés. Pour sortir de la région, j'ai dû marcher parfois 25 à 27 jours. C'est ça qui nous a conduit à nous déclarer comme communautés en résistance. Il y a eu même des gens qui ont caché de la nourriture dans la forêt : le sel, le sucre, la cassonade y étaient enterrés¹¹².

Il apparaît clairement que pour les habitants du Sud de Bolivar, la défense du territoire devient une nécessité en 1996 dans le contexte de deux dynamiques parallèles. D'un côté, les cultivateurs de coca de différentes régions du pays, dont ceux du Sud de Bolivar, se mobilisent pour demander à l'État des alternatives sociales à ces cultures plutôt que les mesures répressives implémentées avec le Plan Colombie. Les alternatives que les paysans demandent sont, à nouveau, des routes pour la commercialisation, des services techniques, des crédits et, très important, la réglementation des Zones de réserve paysanne prévues dans la loi 160

¹¹² "Entonces ¿qué hacíamos? Ahí mismo también nos preparábamos, cuando iban las arremetida ya teníamos gente que estaba pendiente cómo se movían, por dónde se movían, el que podía tener un amigo acá en el pueblo sabía cuando ellos iban moviendo. Entonces por eso cuando ellos llegaban a los caseríos y no encontraban a nadie. Entonces quemaban el caserío pero la gente regresaba y lo volvían a construir. Por lo menos en Vallecito lo quemaron unas 6 veces y la gente regresaba... porque claro, la gente por allá metida y se daban una vuelta y se ponían en un sitio donde los veían regresar y avisaban: ya se fueron, ya se fueron. Por ahí a las dos horas estaba la gente construyendo la casa, armando otra vez y cantando, bailando. ...Buena Señá fue quemada, pueblito Mejía, la alcaldía de Tiquisio y las casas también fueron quemadas. Era por todos lados, nos tenían cercados. Uno para salir de allá, a mí me toca caminar a veces hasta 25, 27 días para poder salir, eso fue lo que nos llevó a declararnos como comunidad en resistencia. Incluso gente que cogió y guardó comida por allá en la selva, la sal, el azúcar, la panela enterrada por allá" (Acuña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

de 1994 (Mondragón, 2002)¹¹³. D'un autre côté, les habitants de la région se mobilisent pour empêcher les entreprises nationales et étrangères de s'approprier leur territoire convoité pour l'exploitation minière et pour la plantation de palmiers à huile, entre autres. La Table permanente de travail pour la paix dans le Magdalena Medio (1999, p. 23-24), résume ainsi les exigences des mobilisations paysannes du Sud de Bolivar et de la Vallée du Cimitarra :

Les mineurs demandaient la légalisation de leurs propriétés, dotation en machinerie et capacitation ...Essentiellement, les objectifs centraux de ce secteur économique étaient de compter sur l'appui des institutions pour impulser un saut technologique, environnemental et entrepreneurial à l'exploitation de l'or. Les paysans demandaient plus d'argent pour les crédits aux petits producteurs et l'application des mécanismes prévus par la loi 160 de 1994 [sur la création des zones de réserve paysanne]...¹¹⁴ (Mesa regional permanente de trabajo por la paz del Magdalena Medio, 1999, p. 23-24)

La mobilisation de 1996 et le gel temporaire des titres miniers que les communautés obtiennent à ce moment sont les premiers pas d'un processus qui se prolonge encore aujourd'hui pour défendre le territoire. Avec l'incursion paramilitaire, la lutte pour la défense du territoire devient aussi une lutte pour la défense de la vie et de la dignité.

La résistance civile pour la défense de la vie, la dignité et le territoire est une expérience qu'ont en commun les communautés des paysans-mineurs du Sud de Bolivar avec les communautés afro-descendantes de Jiguamiandó et du Curvaradó. Avant d'analyser le cas

¹¹³ Les Zones de réserve paysanne (ZRC) sont "Las ZRC pueden ser entendidas como un mecanismo de intervención estatal focalizada dirigida principalmente a regular y ordenar la propiedad en zonas seleccionadas. Dicho ordenamiento debe propender por resolver los problemas relacionados con el ejercicio de la propiedad, corregir y evitar su concentración y/o división antieconómica, garantizar el cumplimiento de las normas ambientales y diseñar e implementar proyectos productivos sostenibles que consoliden y desarrollen la economía campesina" (Adarme Manosalva et INCODER, 2011).

¹¹⁴ "Los mineros pedían la legalización de sus propiedades, la dotación de maquinaria y la capacitación... En lo esencial el gran objetivo de este sector social y económico era contar con el apoyo institucional para dar un salto tecnológico, ambiental y empresarial en la explotación de oro. Los campesinos pedían ampliar el monto de cartera destinado por la Caja Agraria a los pequeños productores y clarificar la posesión de las tierras a través de la aplicación de algunos mecanismos previstos en la Ley 160 de 1994..."

des communautés de Jiguamiandó et du Curvaradó (voir section 3.5), il est nécessaire de s'attarder à ce qui signifie la défense du territoire dans l'histoire de la lutte paysanne.

3.4.L'économie paysanne et la construction sociale du territoire

Les revendications formulées depuis le début du mouvement paysan, comme la construction de routes, d'écoles, etc., quoique formulées dans des conjonctures diverses et dans des régions éloignées, s'inscrivent, comme nous l'avons mentionné, dans le projet (tantôt sporadique tantôt organisé) social et politique de la paysannerie : la construction et la défense d'une économie paysanne. La nécessité de continuer à vivre en tant que paysannerie a amené les paysans à se doter d'organisations sociales capables de gérer les relations de production et de propriété que ce soit pour désigner la terre à laquelle ils ont droit, pour organiser la mobilisation ou pour interagir avec l'État. À travers les luttes menées par les organisations, les paysans ont réussi, d'abord, à transformer les terres incultes (de l'État ou des grands propriétaires) en terres pour l'agriculture. Ensuite, les organisations paysannes sont parvenues à fournir à leurs communautés des services sociaux et des infrastructures essentielles, parfois en arrachant à l'État de petites contributions à cet effort. Bref, par leur travail et leurs luttes, les paysans ont construit le territoire.

Le concept de territoire, explicitement utilisé, est relativement nouveau dans le vocabulaire des luttes sociales qui s'étaient concentrées sur la lutte pour la terre, bien que dans la pratique, les luttes paysannes ont été souvent dans une dynamique de lutte pour une « gestion paysanne du territoire »¹¹⁵. Comme le remarque Narciso Veleño, dirigeant de la FÉDÉAGROMISBOL « Le territoire nous le construisons ... S'il n'y a pas de territoire alors la

¹¹⁵ Le terme est utilisé par Hector Mondragon dans « *Expresiones del campesinado* ». L'auteur, démontre comment la « gestion paysanne du territoire » est à l'origine de la figure des zones de réserve paysannes (Loi 60 de 1994).

terre est la montagne qui est là. Le territoire est la relation qui se tisse entre l'homme, la nature et la terre. Et à partir de ce moment, nous comprenons qu'il faut lutter pour ça »¹¹⁶.

L'idée de territoire étant étroitement liée à la possession, l'État a concédé la propriété sur le territoire aux communautés autochtones et aux communautés afro-descendantes et finalement pourrait faire de même pour les paysans dans le cadre des Zones de réserve paysanne, bien que ces dernières soient encore peu développées. En effet, trois formes juridiques qui reconnaissent la propriété collective de la terre ont été adoptées en Colombie comme résultat de divers conflits sociaux. Puisque nous avons utilisé le terme « organisation paysanne » pour désigner autant les organisations d'autochtones que de colons et d'afro-descendants, il faut maintenant clarifier que la lutte pour le territoire des organisations paysannes apparaît bien avant que celle des colons. Les *resguardos indígenas* sont les territoires réservés aux autochtones. Quelques 50 *resguardos* subsistent depuis l'époque coloniale et d'autres ont été reconnus par différents gouvernements. Conséquence de la lutte pour le territoire, les organisations autochtones se voient aussi reconnaître un statut particulier. L'article 330 de la Constitution politique de 1991, reconnaît que « les territoires autochtones¹¹⁷ seront gouvernés par les conseils formés et réglementés selon les us et coutumes de ces communautés ». Des droits plus restreints mais semblables sont concédés aux communautés afro-descendantes à travers leurs Conseils communautaires, chargés de la gestion des *territoires colectivos* dont la propriété a été concédée par l'État aux communautés

¹¹⁶ el territorio lo construimos, donde hay tierra tiene que haber un territorio. Si no hay territorio pues la tierra es la montaña que esta allá. El territorio es la relación y el camino que entreteje el hombre y la naturaleza y la tierra. Y desde ahí comprendemos que tenemos que luchar por eso (Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

¹¹⁷ Les autochtones, qui représentent 2% de la population colombienne, se sont vus reconnaître le droit de propriété collective sur 25% du territoire national (Archila Neira, Pardo, et Fals Borda, 2001, p. 298).

afro-descendantes (loi 70 de 1993, réglementée par le décret 2248 de 1995)¹¹⁸. Finalement, des *zones de réserve paysanne* furent réglementées par le décret 1777 de 1996.

La défense du territoire et de la vie surgit comme réponse du mouvement paysan à la recrudescence de la coercition qu'ils subissent dans les années 1980. L'analyse qui suit permet de saisir les enjeux liés à la défense du territoire à la lumière de l'expérience du processus organisationnel qui commence en 1997 pour ces communautés afro-descendantes.

3.5. Les Conseils communautaires du Jiguamiandó et du Curvaradó

Les habitants du département de Chocó connaissent les indices de pauvreté les plus importants de la Colombie, avec 64.9% de la population sous le seuil de la pauvreté en 2010 (Misión para el empalme de las series de empleo, pobreza y desigualdad, 2012, p. 85). Ce département a aussi le pourcentage le plus important de population noire ou afro-descendante : 82% des habitants du département. Le deuxième groupe social le plus nombreux du département est formé par les autochtones, qui représentent 12,67% de la population (Departamento administrativo nacional de estadísticas, 2007, p. 38).

Au Chocó, la colonisation s'est accélérée au cours du XIX siècle par l'arrivée des esclaves qui travaillaient dans les mines au sud du département et qui bénéficient de l'abolition de l'esclavage en 1851. La colonisation du Bas Atrato se poursuit ensuite par la communauté autochtone les *emberas*, qui suivent la même route que les afro-descendants vers le nord du département (Granda, 1977 cité dans Restrepo 2011, p. 47-48). Au Chocó, les sources hydrographiques donnent leurs noms aux régions. Le fleuve Atrato, avec plus de 700 km, sert

¹¹⁸ Pour une analyse qui met en lumière les tensions et les limites des luttes sociales basées sur l'activisme ethnico-politique, qui encourage un discours identitaire essentialiste, voir Margarita Chaves (2001).

à identifier trois régions différentes : le haut, le milieu et le bas Atrato. Le nord du département, la région du Bas Atrato¹¹⁹, connaît un pourcentage plus important de métis que le reste du département (Restrepo, 2008, p. 49). Ce sont des paysans originaires principalement des départements de Cordoba, Sucre et Antioquia, venus dans la région en fuyant *la Violencia* ou à la recherche de terres à cultiver.

3.5.1. Les dynamiques de l'organisation paysanne : de l'autogestion à l'exigibilité

Aux abords des rivières du Jiguamiandó et du Curvaradó, dans le Bas Atrato, les communautés autochtones, métisses et noires ont tissé des liens sociaux très solides. Alors que les autochtones ont conservé des organisations sociales propres, les afro-descendants et les métisses ont vécu généralement ensemble et donc partagent les mêmes organisations sociales. Les paysans noirs et métis se sont organisés principalement dans des Comités d'action communautaire (*juntas de acción comunal*). Ce type d'organisation, créée par l'État (décret 19 de 1958), est en quelque sorte « universel ». En effet, les Comités d'action communautaire sont des organisations « territoriales », c'est-à-dire, l'adhésion à ces organisations est donnée par le lieu d'habitation : tous les habitants appartiennent automatiquement au Comité d'action communautaire de sa localité.

Le rôle de ces comités est de veiller à améliorer les conditions de vie de sa communauté. Pour les habitants des abords des rivières du Jiguamiandó et du Curvaradó, les activités menées par les Comités étaient principalement la réalisation de travaux communautaires et quelques

¹¹⁹ « Bajo Atrato se trouve au nord du Choco et regroupe les municipalités de Bagado, Atrato, Lloro, Quibdo, Medio Atrato, Murindo, Vigia del Fuerte, Carmen del Darien, Bajira, Bojaya, Riosucio, Unguia et Acandi. Ses principaux affluents sont les rivières Napipi, Opagado, Jiguamiando, Curvarado, Domingodo, Murri, Riosucio, Truando, Salaqui et Cacarica" (Hallé, 2007, p. 137).

représentations devant des autorités municipales¹²⁰. Comme le rappelle le chercheur Dario Restrepo (Restrepo, 2008, p. 50) :

Les comités d'action communale cherchaient à améliorer les conditions de vie des localités par l'organisation des paysans. Ces entités constituèrent une stratégie d'organisation à travers la planification concertée d'activités collectives, comme le nettoyage des rivières et des chemins. Mais ils faisaient aussi pressions sur les autorités municipales ou autres sur des sujets d'intérêt commun comme les écoles, les services de santé et les magasins communautaires¹²¹.

Dans cette région peu peuplée, l'accès à la terre n'a pas été un enjeu majeur des luttes que les paysans livrent à l'État. L'accès à la terre est certes le leitmotiv de l'action paysanne. Mais en choisissant la colonisation pour répondre à cette revendication, les paysans ne font pas appel à l'État mais à leurs propres capacités. Les paysans colonisent et se distribuent la terre en fonction des besoins familiaux ou des capacités à la travailler. Organiser la vie communautaire, transformer la montagne, faire produire la terre, sont aussi parmi les tâches que les communautés réalisent en autogestion. De plus, il n'y avait pas de possibilité de demander des titres de propriété à l'État car, légalement, le territoire du Pacifique était déclaré comme zone non-cultivée appartenant à l'État (voir chapitre 2).

En 1997, la violence politique institutionnelle contre les communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó les force à abandonner leurs terres, à se déplacer pour une première fois. Ce fait change radicalement la dynamique organisationnelle de ces communautés. Avec le déplacement, les Comités d'action communautaire disparaissent, les JAC sont impuissantes

¹²⁰ Au début des années 1980, ces comités se regroupent par zones et créent des Associations des Comités d'action communautaire (Asocomunales) dans toute la région du Bas Atrato (Restrepo, 2008, p. 51).

¹²¹ Las juntas de acción comunal pretendían mejorar las condiciones de vida de las localidades mediante la organización de los campesinos. Estas entidades constituyeron una estrategia de organización, mediante la planificación consensuada de actividades colectivas. El destaponamiento de los ríos y la limpieza y adecuación de los caminos eran algunas de las actividades que realizaban, pero también presionaban a los gobiernos municipales u otras entidades con presencia local a propósito de asuntos de interés común, como las escuelas, los servicios de salud y las tiendas comunitarias (Restrepo, 2008, p. 50).

devant la répression. Elles n'ont pas été capables d'organiser une réponse quelconque. Comme le souligne Armando Mosquera (nom fictif), leader afro-descendant des communautés du Jiguamiandó :

Avant, il y avait d'autres organisations, c'étaient les Comités d'action communautaire. Mais ces organisations n'ont pas eu de succès lors du déplacement. Il a fallu alors chercher et penser d'autres stratégies pour pouvoir retourner [à nos terres] car les Comités d'action communautaire n'étaient pas capables de faciliter le retour... [Il fallait] un [autre] processus pour nous assurer le retour. Ce processus, nous l'avons appelé : communautés de paix. Ce processus était accompagné par le diocèse d'Apartado et par le CINEP aussi. C'est ainsi que nous avons pu retourner¹²².

Quelles sont les caractéristiques de la lutte que les paysans du Jiguamiandó et du Curvaradó avaient livrée avant de subir la répression de 1997? Nous avons proposé d'analyser les luttes paysannes comme un continuum rassemblant différentes phases : autogestion, exigibilité et résistance. Dans ce continuum, les activités des Comités d'action communautaire du Jiguamiandó et du Curvaradó se situent entre l'autogestion et l'exigibilité. La faillite de l'État à assurer des services sociaux et à fournir des conditions adéquates à une économie paysanne était compensée par l'autogestion. Ensuite, l'exigibilité devant les autorités locales se fait par l'envoi de délégations de la communauté qui présentent des demandes devant les autorités locales. L'objectif principal de ces demandes était d'avoir accès aux services de santé et d'éducation.

3.5.2. La répression et le déplacement

Bien que la présence paramilitaire dans les alentours de la région du Bas Atrato date de 1985, lorsqu'ils se sont installés à Santa María de l'Antigua (Rojas Castillo, 2004, p. 137), la stratégie

¹²² "Anteriormente existían unas organizaciones que eran las juntas de acción comunal pero estas organizaciones no tuvieron éxito en esta movilización o en este desplazamiento. Entonces se tuvo que buscar y pensar en otras estrategias para poder regresar porque por medio de las acciones comunales no podíamos regresar. No nos garantizaba el regreso y por medio un proceso ahí si nos garantizaba el regreso. Pues primero era un proceso de llamarse comunidades de paz. Acompañadas por la diócesis de Apartado y también del CINEP. Así pudimos regresar".

d'implantation militaire (voir chapitre 2) ne commence, elle, qu'en 1996. À partir de cette année, les paramilitaires des Autodéfenses unies de la Colombie établissent des barrages de contrôle militaire dans les villages et les villes les plus importantes du Bas Atrato : Brisas, Mutatá, Pavarandó, Riosucio. Depuis, ils assassinent des paysans et exercent un fort contrôle sur la mobilité de personnes et de denrées. Le 6 octobre 1996, ils massacrent 6 paysans dans la localité de Brisas. En février de 1997, un grand déploiement militaire, connu sur le nom d'Opération Genèse¹²³ commence. Il est mené conjointement par les Forces armées de la Colombie et par des groupes paramilitaires. L'opération Genèse affecte progressivement toutes les communautés du Bas Atrato et provoque le déplacement d'au moins 20 000 personnes (Amnesty International, 2000).

Les bombardements réalisés dans le cadre de cette opération militaire provoquent le déplacement massif des communautés de Salaquí en février 1997 qui, dans la fuite, séjournent chez les habitants de Jiguamiandó. Erasmo Sierra, leader paysan de la Communauté de Nueva Esperanza, rappelle comment sa communauté a accueilli les paysans qui se déplaçaient vers les villes pour protéger leur vie :

Là [à Nueva Esperanza, Jiguamiandó] arriva tout le Bajo Atrato: 4500 personnes arrivèrent ici, en février 97. Il y eut un bombardement à El Salaquí. Qui était le général de la Brigade XVII? Rito Alejo del Río, c'est lui qui a fait bombarder. Ici il y a des gens déplacés dans nos cimetières. Des femmes qui accouchaient en chemin, des enfants nus. Nous avons aidé tous ces gens-là. D'ici ils sont partis pour la Mutata. Nous pensions

¹²³ « Entre le 24 et le 27 février, 1997, l'opération de contre-insurrection, appelée Opération Génesis, a été exécutée. Le 24 février, 1997, les forces aériennes et les troupes de la Brigade XVII de l'armée nationale ont lancé l'opération militaire en utilisant des avions et des hélicoptères, bombardant sans discrimination les communautés des bassins de la rivière Salaquí et Cacarica, provoquant ainsi le déplacement des habitants du Cacarica. Conformément à l'Ordre des opérations No. 004/Génesis, l'opération devait se dérouler en trois étapes et avait comme objectif de « frapper avec force la bande 57 des Narco FARC et les bastions de la V, XXXIV et LVIII qui contreviennent dans la juridiction de la Unidad Operativa Menor et de libérer les 10 soldats de la Marine séquestrés par ces groupes de brigands depuis le 16 février 1997, à Juradó (Chocó) » (Commission interaméricaine des droits de l'homme, 2011, paragraphe 125) » (Comisión Interamericana de derechos humanos, 2011, paragraphe 125).

encore qu'ils ne nous arriverait rien, à nous...(Sierra, 2012, entretien réalisé par Leila Celis)¹²⁴.

Pendant que les Forces aériennes bombardent, les paramilitaires s'enfoncent dans la région faisant au passage de nombreuses victimes et poussant de plus en plus de communautés au déplacement. Les paysans des bassins du Curvaradó et du Jiguamiandó abandonnent leurs terres en avril 1997. Entre 70% et 85% des habitants de ces deux communautés réussissent à partir vers la Ville de Pavarandó, département d'Antioquia (Centro de investigación y educación popular et Comisión intereclesial Justicia y paz, 2005). Les autres membres de la communauté, qui sont restés coincés dans la région, sont connus comme *les résistants*. Les membres des communautés qui se sont réfugiés en ville acquièrent le statut de réfugiés internes et rentrent ainsi en interaction avec, d'un côté, les ONG humanitaires et des droits humains et de l'autre côté, l'État et ses institutions. Les membres des communautés qui se sont réfugiés dans la forêt, séparés du reste de leur communauté, resserrent les liens entre eux et apprennent à vivre avec et dans la nature. Malgré leurs conditions de vie différentes, les uns et les autres entament une lutte qui est en premier lieu une lutte pour la survie et progressivement pour la réorganisation et la résistance. La violence politique institutionnelle qui oblige les paysans du Jiguamiandó et du Curvaradó à se déplacer en 1997 n'est que le début des actions d'implantation du paramilitarisme sur leur territoire.

3.5.3. L'organisation de la résistance : Communautés de paix et Résistants

Lorsque le gros des membres des communautés de Jiguamiandó et du Curvaradó arrivent à Pavarandó, entre les derniers jours de 1996 et le début de 1997, ils rejoignent d'autres

¹²⁴ Aquí [a Nueva Esperanza, Jiguamiandó] llegó todo el Bajo Atrato: 4500 personas llegaron aquí, ahí en esa cancha, eso fue en febrero del 97. Hubo un bombardeo en el Salaqui. Quien era el general de la Brigada XVII? El señor Rito Alejo del Rio, él fue el que cometió ese bombardeo. Aquí hay gente enterrada en ese cementerio de nosotros, de esa gente que venían desplazados. Mujeres que alumbraban en el camino, niños desnudos y nosotros sostuvimos eso. De aquí salieron ellos para el Mutata. Nosotros todavía creíamos que no nos iba a pasar nada...(Sierra, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

communautés de déplacés qui avaient pris le stade de la ville comme refuge¹²⁵. Les communautés de Jiguamiandó et du Curvaradó restent à Pavarandó 16 mois. Les conditions de vie sont extrêmement difficiles : les déplacés sont entassés, luttant sans ressources contre les maladies et en condition de totale dépendance économique. La situation de sécurité ne fait qu'empirer la situation: les déplacés sont victimes de harcèlement lorsqu'ils sortent du camp de réfugiés et plusieurs dizaines de paysans sont assassinés (Peña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

Devant ces difficultés, les paysans capables de trouver une aide pour partir du camp de réfugiés s'en vont : approximativement la moitié des déplacés des communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó arrivés à Pavarandó repartent dans d'autres villes (Hallé, 2007, p. 129). Les membres des communautés qui restent dans le camp organisent, avec l'appui de l'Église et de l'ONG, les actions logistiques et politiques nécessaires pour retourner à leur territoire. La première étape du retour les conduit à La Marina. Ils arrivent dans cette localité en 1998 et ils y restent 14 mois avant de pouvoir retourner dans leur territoire. Les conditions sociales dans ce nouveau site de refuge sont plus difficiles qu'à Pavarandó : l'état de santé, des enfants notamment, se détériore à vue d'œil et les conditions de dépendance des paysans vis-à-vis des ONG ne font que croître. Les tensions entre les membres des communautés et les organisations qui les accompagnent grandissent aussi. Pour les paysans déplacés, continuer à attendre des conditions idéales pour le retour à leurs territoires n'a plus de sens. Pour les ONG, un retour prématuré, sans que les conditions de sécurité soient assurées par l'État, est hors de question. C'est alors que les communautés prennent la décision de retourner seules et par leurs propres moyens. Travaillant comme pêcheurs, les jeunes déplacés ont ramassé l'argent leur permettant de retourner au Jiguamiandó par transport

¹²⁵ Au total 53 communautés déplacées sont arrivées à Pavarandó entre 1996 et 1997 (Rojas Castillo, 2004, p. 142).

fluvial. Au cours du mois de décembre 1999, les communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó retournent au Jiguamiandó.

Revenons un peu en arrière pour analyser une étape importante de ce déplacement. Pendant le temps que les communautés du Bas Atrato sont réfugiées à Pavarandó, elles s'organisent en *Communautés de paix*¹²⁶. Les communautés de paix sont une organisation promue par l'Église et par les ONG qui accompagnent les déplacés¹²⁷. Elles ont comme objectif de créer les conditions de sécurité pour le retour. Pour les accompagnateurs des déplacés, ces conditions se construisent autour d'une prise de position de neutralité des membres des communautés face au conflit armé. L'idée centrale dans cette stratégie est que la neutralité affichée par les communautés les mettent à l'abri des attaques des différents groupes armés : « la stratégie des communautés de paix est d'être protégées non pas par les armes mais par leur neutralité, par leur refus actif des tactiques de guerre que développent les différents acteurs armés qui les entourent » (Rojas Castillo, 2004, p. 143)¹²⁸. Cette neutralité se traduit par un engagement individuel et collectif à « ne pas porter d'armes, à ne pas donner d'informations, à ne pas servir les intérêts d'aucun groupe armé et à chercher une sortie négociée au conflit armé » (Rojas Castillo, 2004, p. 143).

La formation des communautés de paix est le premier pas dans le processus de résistance qu'entament les communautés du Chocó pour retourner dans leur territoire, objectif qu'elles atteignent en 2000. Les communautés de paix sont la première organisation à laquelle les habitants de la région adhèrent dans le but de rendre visible l'existence des communautés et

¹²⁶ Sur la création de ces communautés ailleurs en Colombie voir *Comunidades de resistencia civil y redes transnacionales de defensa: un caso colombiano* (Silva, 2007).

¹²⁷ Les accompagnateurs des communautés étaient le Centre de recherche et d'éducation populaire (Cinep), la Commission inter-congrégationnelle de Justicia y Paz, Caritas, le diocèse d'Apartadó et les communautés religieuses des sœurs Lauritas et Dominicás (Delgado Hernández et Posada, 1999, cité dans Rojas Castillo, 2004, p. 139).

¹²⁸ « la estrategia de las comunidades de paz es la de ser protegidos no por las armas, sino por su neutralidad, por su activa negación de las tácticas de guerra que desarrollan los distintos actores armados a su alrededor » (Rojas Castillo, 2004, p. 143).

les violations aux droits humains qu'elles subissent. Les communautés de paix cherchent donc à affirmer le statut de population civile et à revendiquer des droits dans le contexte du conflit armé. L'existence de ce type d'organisation n'a pas été sans tensions à l'intérieur même du mouvement paysan. Le principe de neutralité a été critiqué par plusieurs membres des communautés qui refusent de se déclarer neutres au milieu d'une guerre où ils sont la cible principale¹²⁹.

Alors que les membres des communautés déplacées dans les villes s'organisent en communautés de paix, organisent ensuite les Conseils communautaires et retournent dans le territoire, les résistants ne quittent jamais les abords des rivières Jiguamiandó et Curvaradó. Parce que leur survie dépend directement de leur capacité à passer inaperçus, ils restent isolés, en petits groupes de seulement quelques familles. Pour protéger leur vie, ils habitent dans la forêt plutôt que dans leurs maisons, bien qu'ils y retournent en cachette ou lorsque les paramilitaires s'éloignent des lieux. En plus de faire face aux rigueurs du climat et à la précarité de la vie nomade, les résistants voient plusieurs de leurs enfants mourir de maladies comme le paludisme, faute de pouvoir les amener à un hôpital. Les interactions parmi les résistants ne commencent qu'avec les bons offices d'un père de l'église catholique qui a remonté les rivières Jiguamiandó et Curvaradó pour aller à leur rencontre. Les résistants des rivières Jiguamiandó et Curvaradó, appartenant à 23 communautés différentes, participent à une première rencontre en janvier 1999 (Morris, 2000). Ils créent par la suite le comité *Los olvidados y sin nombre de la patria*, Les oubliés et sans nom de la patrie, qui postérieurement reçoit le nom d'Organisation paysanne de l'Atrato (ACAT par ses sigles en espagnol).

Les deux groupes, déplacés et résistants, se retrouvent en 2000. Néanmoins les expériences que chaque groupe a vécues depuis le déplacement et les différents choix qu'ils ont fait en réponse à la répression finissent par les éloigner. Une méfiance mutuelle apparaît. Pour les

¹²⁹ Ces critiques ont donné lieu à d'autres processus comme celui des « Comunidades de Autodeterminación, Vida Dignidad del Cacarica », les Zones humanitaires, entre autres. Nous aborderons l'expérience des Zones humanitaires au chapitre 4.

membres des communautés de paix, – dont l'action était fortement encadrée par l'Église et par le CINEP qui a repris l'accompagnement –, entrer en rapport avec leurs anciens voisins est problématique. La raison en est une hypothèse formulée par des organisations accompagnatrices : étant donné que les résistants sont restés dans un territoire où la guérilla est présente, il est possible que ces résistants soient en contact avec ces groupes armés. Par conséquent, en fonction des engagements de neutralité, il n'est pas question de partager avec les résistants l'aide humanitaire, principalement alimentaire, que les organisations accompagnatrices continuent à offrir aux communautés de paix du Jiguamiandó et du Curvaradó jusqu'à 2001. D'autre part, pour les résistants, les normes très restrictives que l'Église et le CINEP continuent d'imposer aux communautés de paix, frisent l'ingérence et encouragent la division entre les membres de la communauté : l'attitude de ces organisations est assimilée à une attitude maccarthyste à l'égard des résistants. Cette attitude mènera à la fin de la collaboration entre, d'un part, les communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó et de l'autre part, l'Église et le CINEP.

Lorsque finalement les deux groupes des communautés se sont rapprochés définitivement, les organisations qu'ils avaient construites respectivement lors du déplacement, à savoir les Communautés de paix et l'Organisation paysanne de l'Atrato, disparaissent. Plus exactement, elles se fusionnent dans un seul *processus de résistance pour la défense de la vie et du territoire*. Ce processus est accompagné depuis 2001 par la *Commission Inter-ecclésiale de Justicia y Paz*, ONG de défense des droits humains¹³⁰.

¹³⁰ En 1996, lorsque la présence des paramilitaires dans le Bas Atrato commence à être évidente, la Commission inter-congrégationnelle Justicia y Paz, une organisation directement liée à l'église catholique, fait une première visite dans la région, à la demande de la Diocèse de Riosucio, pour sensibiliser la population à la défense des droits humains.

Les premiers répertoires d'action utilisés pour répondre à la recrudescence de la répression par les communautés du Bas Atrato, ont des différences et des points communs importants avec ceux utilisés par l'ANUC ou par les communautés du Sud de Bolivar.

En effet, alors que les mobilisations de protestation et l'occupation d'édifices ont été fréquents pour les paysans membres de l'ANUC et pour ceux du Sud de Bolivar, les mobilisations comme forme de protestation sont presque inexistantes dans le processus des communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó. Néanmoins, lorsqu'en 1997 les communautés se déplacent vers Pavarandó, l'objectif est de bloquer l'autoroute Turbo-Medellin afin de rendre visible la situation de déplacement et d'établir une négociation directe avec des autorités régionales et nationales. Pour ce faire, il faut arriver à la ville de Mutatá, située à 16 km de Pavarandó, objectif qu'elles n'atteindront pas : les Forces armées bloqueront la route et les obligeront à rester à Pavarandó.

Par contre, comme nous avons vu, ces différents processus ont en commun d'avoir envisagé la permanence dans le territoire et le retour selon les circonstances. L'*albergue campesino*, refuge des paysans de l'ANUC à Barrancabermeja jouent le même rôle que les campements de réfugiés à Pavarandó : ce sont des lieux temporaires de protection et d'organisation des paysans en vue d'organiser le retour à leur territoire.

Tel que mentionné, avant 1997 la lutte pour la terre n'est pas un enjeu des luttes paysannes du Bas-Atrato. Par contre, elle le devient avec le déplacement. D'abord, parce que très souvent, hors de leurs terres, les paysans sont confrontés aux conditions de pauvreté, de marginalité et de dépendance. Par conséquent, les liens entre la défense du territoire et la défense de la vie et de la dignité n'ont pas besoin d'être expliquées. Ensuite, parce que la lutte pour la terre acquiert une dynamique nouvelle avec la loi 70 de 1993, qui reconnaît aux communautés le droit à la propriété collective du territoire. Cette loi, issue de la Constitution politique de 1991, reconnaît la propriété collective du territoire du Pacifique aux communautés noires qui l'ont habité historiquement (voir chapitre 3).

3.5.4. Les Conseils communautaires et la lutte pour la défense du territoire

Le passage par le campement des réfugiés de Pavarandó, de 1997 à 1998, a été un point crucial pour les luttes que les communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó mènent par la suite. Outre l'organisation en communautés de paix, les communautés entreprennent aussi un processus de formation sur la loi 70 de 1993.

La loi 70 est sans contredit une loi progressiste dans le sens qu'elle reconnaît les droits issus de la possession de la terre. Elle reconnaît aussi que les afro-descendants, historiquement marginalisés et appauvris, ont contribué par leur culture et par leur relation avec le territoire, à la préservation de la biodiversité de la région et du pays. La création des *Conseils communautaires des communautés afro-descendantes* est prescrite par la loi 70 comme prérequis pour que les communautés puissent obtenir les titres de propriété collective du territoire.

Or, le Pacifique colombien n'abrite pas seulement des afro-descendants et des autochtones (à ces derniers d'autres lois ont aussi reconnus ce type de droits). Des paysans métis font aussi partie de la population de la région. Ils ont contribué par leur travail de paysans-colonisateurs et par leur implication sociale à la création de ce territoire ainsi qu'à la préservation de la nature. La loi 70 de 1993, en mettant de l'avant la condition ethnique pour reconnaître des droits, transforme de manière importante les luttes sociales dans la région (Restrepo, 2008; Ruiz Serna, 2006). Si jusque-là les organisations sociales avaient regroupé leurs luttes autour d'une identité paysanne – qui était certes, floue, avec des contenus divers et pas nécessairement consensuels –, à partir du moment où les habitants de la région s'organisent dans les Conseils communautaires, l'identité ethnique devient prépondérante.

Les Conseils communautaires du Jiguamiandó et du Curvaradó se sont formés pendant le déplacement. En 1999, ayant formé les Conseils et réalisé les démarches administratives pour les faire reconnaître devant les autorités de l'État, les communautés demandent à l'Institut de réforme agraire, les titres de propriété de leurs territoires.

Les communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó ont compris que les Conseils communautaires étaient l'espace organisationnel qu'il fallait prioriser pour mener la lutte pour la défense du territoire. Autour de ces Conseils se sont dissipées les tensions entre les membres des communautés de paix et les résistants. Les Conseils ont aussi défini clairement que les métis étaient membres à part entière de leur communauté : parce qu'ils avaient travaillé la terre comme l'avaient fait les afro-descendants et parce qu'ils avaient aussi souffert de la guerre et du déplacement, les métis avaient les mêmes droits au territoire et les mêmes devoirs envers lui. La décision de rassembler toute la communauté autour des Conseils communautaires fut prise au cours de l'an 2000 pendant la trêve que les paramilitaires accordent aux communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó.

En 2001, les attaques contre les communautés reprennent. Les paramilitaires s'installent directement dans le Curvaradó et patrouillent la région avec la collaboration de la Brigade XVII des Forces armées¹³¹. Les paramilitaires brûlent des villages, détruisent des écoles et volent les biens des communautés. Ainsi, les habitants sont obligés de se déplacer et, à nouveau, la route du déplacement divise les habitants entre ceux qui cherchent refuge en ville et ceux qui le cherchent à l'intérieur du territoire. Cette fois, le déplacement en ville n'est pas collectif mais individuel. Aucun campement de réfugiés n'est dressé. Néanmoins, comme lors du déplacement de 1997, un nombre important d'habitants quitte la région pour aller vivre en ville. Séparés de leur communauté et arrachés de leurs foyers, ils luttent pour s'insérer dans la vie et l'économie urbaines.

Les membres des communautés qui cherchent refuge à l'intérieur du territoire appartiennent à 14 communautés du Jiguamiandó et à 9 communautés du Curvaradó. Leur tactique consiste alors à se servir de la nature pour se protéger des attaques des paramilitaires. Dans cette

¹³¹ Depuis, la présence paramilitaire devient permanente et associée à des actions de terreur. Après 2006, dans le contexte de « négociations de démobilisation des paramilitaires » (voir chapitre 2), les paramilitaires se font plus discrets. Ils restent encore dans la région et leur action redevient fortement violente depuis 2011. Pour plus d'information à ce sujet voir le site web de Justicia y Paz (Commission inter-ecclésiale de Justicia y paz, 2012).

tactique, la rivière est une alliée de premier choix : lorsque les paramilitaires arrivent, les communautés traversent la rivière, mettent en lieu sûr leurs embarcations pour empêcher les paramilitaires de les utiliser et continuent à survivre en attendant, avec espoir, que les paramilitaires s'en aillent.

Les initiatives mises en place dans le cadre du processus de résistance civile pour la défense de la vie, la dignité et le territoire relèvent de la défense des droits humains que les communautés ont dû assumer suite à la répression. Elles seront analysées dans le chapitre suivant.

3.6.Conclusion

Ce chapitre a passé en revue quelques dynamiques du mouvement paysan à un moment où la répression, omniprésente, est incontournable pour analyser ce secteur social. Dans la période à l'étude (1980-2012), la lutte du mouvement paysan passe de revendications comme l'accès à la terre et le développement d'une économie paysanne; à une lutte de résistance pour la défense de la vie (Molano, 2009; Prada, 2003) et pour le territoire.

Nous avons vu, à travers de l'expérience de l'ANUC, de la FÉDÉAGROMISBOL et des Communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó, que la répression entraîne des changements directs dans les organisations paysannes, à différents niveaux.

En ce qui concerne la portée des organisations, la répression minimise les possibilités d'existence des organisations de type national en désarticulant leurs structures. Ainsi, par exemple, l'ANUC n'a pas totalement disparu mais c'est plutôt la désarticulation de structures nationales et régionales qui a fait place à de nouvelles organisations de base dont la portée

est davantage locale ou régionale. C'est précisément à l'ombre de l'expérience de l'ANUC qu'émerge la FÉDÉAGROMISBOL.

La FÉDÉAGROMISBOL a enrichi l'expérience des luttes paysannes par les spécificités de la lutte des paysans-mineurs. Née dans un contexte de confrontation aux intérêts économiques dominants nationaux et internationaux, cette fédération est à l'origine d'un nombre important de mobilisations. Or, comme les intérêts économiques qu'elle confronte sont vraisemblablement accompagnés d'un fort appareil coercitif et criminel, la Fédération est obligée de passer rapidement en mode de résistance. D'autre part, les Conseils des communautés afro-descendantes du Jiguamiandó et du Curvaradó sont des organisations locales. Ces Conseils naissent au court du déplacement forcé des communautés, avec pour objectif de réclamer les terres ancestrales (reconnues désormais par l'État) et d'organiser leur retour, c'est-à-dire, de résister.

La répression a aussi transformé les revendications des organisations paysannes. La lutte pour la terre est encore en 2012, au centre du conflit colombien. Elle est aussi au centre des luttes du mouvement paysan. Pour les paysans et leurs organisations sociales, la distribution de la terre a été une lutte pour la socialisation, pour qu'une majorité des paysans puissent bénéficier de son propre travail. Néanmoins, la forme que cette lutte prend aujourd'hui est très différente de celle du début des années 1970 et des années 1980. Maintenant, dans la phase de résistance des luttes paysannes que nous avons analysées, la demande pour la terre est étroitement liée à la défense de la vie, la dignité et le territoire¹³². Des revendications parfaitement en harmonie avec l'histoire des luttes paysannes, qui ont toujours été accompagnées d'une « gestion paysanne du territoire » (Mondragón, 2002). La gestion collective du territoire pourrait s'avérer plus performante et mieux adaptée aux capacités du

¹³² Ces demandes s'ajoutent aux revendications réitératives pour la prestation de services publics.

mouvement paysan, devant un ennemi qui maîtrise parfaitement l'engrenage de monopolisation de la propriété de la terre, basé sur la coercition directe.

Table 2 Phases des luttes du mouvement paysan tenant compte de son interaction avec l'État

Phase	Caractère	Type d'organisation	Revendications	Répertoires d'action	Perception que les paysans ont de l'État
Autogestion/	Révolutionnaire/ Réformiste	- Familiale ou de compadrazgo - Secteur de production/ par femmes, jeunes, etc.	- Accès à la terre* - Éducation, santé* - Économie paysanne ¹³³ : adéquation des terres pour l'agriculture	- Colonisation - Occupations de terre - Travail communautaire	Absent
Exigibilité	Révolutionnaire/ Réformiste	- Comités de parents - Comités d'action communautaire - ANUC - FÉDÉAGROMISBOL	- Économie paysanne : services publics, crédits, infrastructures - Réforme agraire : redistribution de la terre et émission des titres de propriété pour les colons et les occupants	- Pétitions - Mobilisations - Occupations	Irresponsable
Résistance	Défensif/ Réformiste	- Déplacés - Communautés de paix - Communautés en résistance	- Protection de la vie et de l'intégrité physique - Toutes les revendications antérieures - Terre: redistribution, titres de propriété, restitution	- Se rendre visible en tant que population civile - Poursuites judiciaires	Agresseur
	Défensif/ Révolutionnaire		- Défense et autogestion du territoire - Titres collectifs de propriété	Les antérieures + Permanence dans le territoire	Agresseur/ Exploiteur

*L'accès à la terre, aux services publics, principalement en santé, éducation, infrastructures et assistance technique, sont des revendications qui concernent les éléments indispensables pour la construction d'une économie paysanne. Bien que ces revendications deviennent moins prioritaires dans la phase de résistance, elles ne disparaissent pas.

¹³³ Les revendications de la phase d'autogestion ne sont pas adressées à l'État. Ce sont des besoins pour lesquels les communautés trouvent elles-mêmes de solutions. Ainsi, par exemple, ayant besoin de terre pour leur survie, les paysans procèdent à la colonisation de terres de l'État ou à l'occupation des terres non-productives des grands propriétaires.

Revenons maintenant à la littérature sur les effets de la répression dans la dynamique des mouvements de contestation (chapitre 1) pour l'analyser à la lumière de la réalité des organisations paysannes que nous avons étudiées. L'objectif de la répression contre le mouvement paysan en Colombie est double : 1) anéantir l'opposition et 2) déposséder les paysans de leurs terres. Le premier constat est que la littérature en question a minimisé l'importance des objectifs d'accumulation économique et politique de la répression.

Ensuite, la littérature a identifié deux réactions des mouvements de protestation devant la répression : l'accommodement (les acteurs de la contestation acceptent les limites de leurs capacités devant la répression et donc abandonnent) et le *backlash* (l'indignation devant la répression radicalise le mouvement). Logiquement, pour atteindre ses objectifs, les niveaux de répression que l'État doit appliquer sont moindres lorsque la contestation est faible et plus intenses lorsque la contestation est mieux structurée.

La répression qu'ont subi les organisations paysannes de la Colombie est sans aucun doute très intense et cela depuis les années 1980. Pour autant, le mouvement paysan n'a pas été détruit. Il a certes été affaibli mais il se réorganise et récrée des répertoires d'action et de revendications mettant la défense des droits humains au centre de cette nouvelle étape. Plus encore, si ces nouvelles revendications sont sans doute défensives, elles sont porteuses du projet politique et social de la paysannerie à partir du moment où la défense des droits humains s'articule à la défense du territoire.

La répression a radicalisé l'analyse des paysans et de leurs organisations, ce qui correspond à l'effet de *backlash* de la répression (DeNardo, 1985; Brockett, 2005). Deux précisions s'imposent néanmoins. Premièrement, alors que l'indignation relève de la tension morale devant la coercition et la souffrance infligée, la répression rend plus évident l'antagonisme entre le mouvement paysan et l'État, un antagonisme qui reflète l'opposition d'intérêts entre l'économie paysanne et le modèle exportateur qui cherche à s'approprier leurs terres. À la base de cet antagonisme se trouve le caractère ouvertement violent des relations sociales de

domination et d'exploitation. Deuxièmement, l'analyse en termes antagoniques fait par le mouvement paysan n'a pas eu le caractère éphémère propre au concept de *backlash*.

Les organisations paysannes que nous avons analysées, tout en étant atteintes par la répression, sont dynamiques, ont survécu aux niveaux inédits de répression et défendent les droits humains en leur donnant une interprétation basée sur leur vécu. Les effets de la répression sur ces organisations ne se situent pas dans l'un ou l'autre des pôles identifiés par la littérature (radicalisation et accommodement) mais quelque part entre les deux, que nous appellerons processus d'adaptation et qui a ses propres caractéristiques.

Les processus de résistance civile sont issus des transformations que la répression impose aux revendications paysannes. Ils ont pour objectif la défense des acquis des paysans obtenus à travers toutes leurs luttes. Sans doute, pour les paysans, le territoire est une construction sociale à laquelle ils ont participé. La défense du territoire signifie :

- Le refus d'abandonner la terre : les paysans prennent la décision de rester dans le territoire malgré l'offensive des groupes paramilitaires. Cela est important dans la lutte parce que la résistance est aussi un moyen de défendre leur dignité, c'est-à-dire pour l'autodétermination. Les paysans n'acceptent pas d'abandonner ce qu'ils ont construit et d'être déplacés avec tous les problèmes sociaux et la marginalisation que cela implique.
- La revendication d'un modèle paysan d'exploitation de la terre et des ressources. Les conséquences de ce modèle de production sont doubles. D'abord, ce modèle prône pour une exploitation basée sur le travail direct des paysans, laquelle exploitation doit leur permettre une vie digne, sans précarité extrême et sans dépendance. Ensuite, corollaire, le modèle de production paysan est incompatible avec la surexploitation menée par la grande entreprise et lié aux programmes de développement et de croissance économique impulsés par les groupes dominants.

Les transformations que nous avons mentionnées sont de transformations *directes*, dans le sens qu'elles sont causées par la violence politique institutionnelle. Le chapitre suivant analyse les transformations des organisations sociales causées *indirectement* par la violence institutionnelle, spécifiquement celles causées par la défense des droits humains

CHAPITRE IV

MOUVEMENT PAYSAN ET MOUVEMENT DE DROITS HUMAINS LES DYNAMIQUES DE LA RÉSISTANCE

Dans l'analyse des transformations historiques vécues par le mouvement paysan colombien, objet de cette recherche, le présent chapitre est en continuité avec le précédent. Il est guidé par la même méthodologie. Tel que démontré au chapitre 3, le caractère aigu et systématique que la répression revêt à partir des années 1980 marque profondément les luttes paysannes en Colombie. La répression oblige le mouvement paysan à dépasser les dynamiques d'autogestion et d'exigibilité et le circonscrit à une nouvelle phase, celle de la résistance civile (voir table Phases des luttes du mouvement paysan tenant compte de son interaction avec l'État). Le processus de résistance civile commence lorsque, contraintes par la violence politique institutionnelle vers le milieu des années 1980, les organisations paysannes ajoutent la défense des droits humains à leurs revendications traditionnelles (terre, services publics, etc.).

L'apparition de la revendication des droits humains est une transformation de taille. Elle implique le passage d'une attitude propositionnelle et confrontationnelle à une attitude défensive. Dans la première phase, les revendications de transformation sociétale remettent en question les bases mêmes de la société, comme la structure de propriété de la terre, de la richesse, du pouvoir et des relations de production. Ce type de revendications exprime l'existence d'une vision ou d'un projet de société qui est, au moins en partie, en contradiction avec le modèle de société existant. Dans la phase défensive ou de résistance, les revendications sont minimalistes, elles cherchent à contenir l'offensive militaire et parfois

légale (comme pour les paysans-mineurs, par exemple) qui accable le mouvement paysan et qui minimise ses capacités. Elles visent à préserver les acquis ou à obtenir la restitution ou la réparation de droits anciennement acquis.

La prépondérance que le *travail de défense* des droits humains prend au sein des organisations paysannes les oblige à concentrer une grande partie de leurs ressources à leur propre défense. Parallèlement, l'État colombien met en place un grand nombre d'institutions et de politiques libérales qui encouragent la formulation de demandes en termes de droits humains (voir chapitre 1). Ces institutions et politiques s'inscrivent dans le processus de globalisation de la démocratie néolibérale, une priorité de la politique étrangère des États-Unis, devenu aussi prioritaire pour un secteur important de la classe dominante colombienne. Ces raisons sont loin d'être exhaustives mais elles sont sans doute parmi celles qui ont le plus marqué la nouvelle dynamique de lutte des organisations paysannes et de leurs alliés¹³⁴.

À notre connaissance, les transformations de la dynamique du mouvement paysan, indirectement causées par la répression, n'ont pas été suffisamment analysées dans la littérature. Plus encore, peu d'études se sont penchées sur la question de la défense des droits humains dans des contextes dits démocratiques, bien que les violations des droits humains ne soient pas l'apanage des dictatures¹³⁵.

¹³⁴ La question a été abordée, de façon plus large, par la juriste Julieta Lemaitre (2009) mais elle cherche à comprendre pourquoi les organisations sociales octroient autant d'importance à la défense juridique dans un contexte profondément marqué par la violence. Voir aussi (Alfonso Sierra et Lemaitre Ripoll, 2011).

¹³⁵ L'excellent travail de doctorat de *Luis van Isschot The Social Origins of Human Rights: Popular Responses to Political Violence in a Colombian Oil Refinery Town, 1919-1993 s'intéresse à la dynamique de défense des droits humains dans la région de Barrancabermeja et donc, il touche indirectement à la problématique que nous avons analysée mais avec d'autres questions de recherche* (2010). Winifred Tate s'intéresse aussi à la transformation de la gauche en défenseur des droits humains dans son livre *Counting the Dead: The Culture and Politics of Human Rights Activism in Colombia* (2007).

L'objectif de ce chapitre est de saisir l'impact du travail de défense des droits humains sur les organisations sociales. Pour ce faire, la première partie correspond à l'analyse des enjeux de la défense des droits humains, d'abord pour les organisations paysannes que nous étudions (ANUC, FÉDÉAGROMISBOL et Conseils des communautés afro-descendantes) et ensuite, en prenant en compte des réflexions que ce sujet a suscitées dans la littérature. La deuxième partie est une analyse de l'activité de défense des droits humains des organisations paysannes. La dernière partie est une réflexion sur le caractère de ces trois organisations.

4.1. Les enjeux de la défense des droits humains pour le mouvement paysan

Dans le contexte de l'offensive militaire contre les paysans et du vol de terres qui l'accompagne, la défense des droits humains a un double défi à relever : tout d'abord, elle doit aider à renforcer la protection de la vie et de l'intégrité physique des paysans ; ensuite, elle doit servir à lutter contre la dépossession des terres, en soulignant le lien entre les crimes et la nouvelle destination des terres agricoles. Pour ces raisons, la défense des droits humains n'est pas seulement une revendication qui s'ajoute aux autres. Tout en restant à l'intérieur des prémisses libérales d'égalité juridique et en reconnaissant à l'État un rôle important comme gardien de la sûreté, la défense des droits humains prend rapidement de l'ampleur pour devenir un axe essentiel dans la dynamique des organisations paysannes.

Pour accomplir leur tâche, les défenseurs cherchent à rehausser les coûts politiques liés aux agressions contre les paysans aussi bien qu'à rendre effectives des mesures punitives contre les responsables de ces agressions. Dans le cas de régimes politiques dits démocratiques, comme le régime colombien, la stratégie de défense des droits humains vise à réduire la vulnérabilité de la population ciblée en la rendant visible, en le lui donnant un profil public assez important pour que les violations qu'elle subit soient punies légalement (peine de prison) et politiquement (pressions et sanctions politiques nationales et surtout

internationales). Cette stratégie se base sur l'existence d'un certain potentiel de légalité et d'éthique qui pourrait se matérialiser sous la pression des défenseurs des droits humains.

Le travail de défense comprend des actions à l'intérieur des communautés pour verbaliser et documenter les violations des droits humains et à l'extérieur pour les rendre publiques. À l'intérieur des organisations, la défense des droits humains requiert d'abord de la formation pour construire une conscience de « sujets des droits » parmi la population. Elle requiert aussi de la formation en techniques de documentation (partie théorique) et de la documentation par compilation des données détaillées sur les violations (partie pratique)¹³⁶. Elle implique ensuite la rédaction des dénonciations, leur diffusion et leur suivi. Dans ces différentes étapes, les organisations paysannes bénéficient de l'accompagnement d'organisations non-gouvernementales spécialisées sur le sujet.

Un autre aspect important de la défense des droits humains que les communautés mettent en place pour se protéger sont les activités de « récupération de la mémoire historique » (Briceño-Donn et al., 2009). Ces activités visent à retracer les agressions dont ont été victimes les communautés, leurs organisations et leurs dirigeants. La récupération de la mémoire est certes liée à la documentation des dénonciations mais elle ne s'adresse pas en premier lieu aux autorités pour les convaincre d'une violation de droits humains. La récupération de la mémoire s'adresse avant tout à la communauté. Son objectif est de rappeler par divers moyens (récits, livrets, expo-photos, messes, etc.) les projets de la communauté d'avant la répression et, ce faisant, de les garder comme projets pour l'avenir. La récupération de la mémoire vise aussi à mettre en valeur les qualités des leaders que la communauté a perdus par la répression et à identifier les responsables de leurs assassinats, disparitions forcées, emprisonnements, etc. Bref, la récupération de la mémoire équivaut à faire le bilan des dommages causés par la répression contre les projets et la vie des communautés et leurs

¹³⁶ Bien que légalement la charge de la preuve ne revienne pas à la victime, dans la réalité, la documentation et les activités liées à la preuve sont très exigeantes pour les organisations paysannes, comme nous le verrons plus loin dans ce chapitre.

membres. Ces activités de récupération de la mémoire sont une tâche fondamentalement politique. Elles font émerger l'opposition entre les intérêts des membres de la communauté et ceux des groupes dominants. C'est pourquoi la récupération de la mémoire participe à la construction d'une conscience sociale dans l'analyse des communautés, tel que cela apparaît dans cette position exprimée par Narciso Veleño, dirigeant de la FÉDÉAGROMISBOL :

Nous disons que tout le Sud de Bolivar fut victime de l'État parce que nous avons perdu tous les leaders représentatifs que nous avions. Nous avons perdu des amis et cela a fait reculer politiquement la région car on a assassiné toutes les personnes qui étaient à la tête des mouvements. C'est pour ça que nous sommes victimes. En Colombie, les victimes ne sont pas seulement les familles des personnes assassinées mais toute la population qui a été soumise au recul politique par la stigmatisation de ses leaders ou par l'assassinat ou les disparitions ou encore les poursuites judiciaires à l'encontre des leaders des régions¹³⁷ (Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

À l'externe, le travail de droits humains commence en rendant publique la dénonciation à travers divers répertoires d'action. Comme nous l'avons vu au chapitre trois, les premières actions de dénonciation sont faites à travers les répertoires traditionnels des luttes paysannes : occupations d'institutions de l'État ou d'églises, marches de protestations, etc. À mesure que la répression se consolide et fragilise le mouvement paysan, le recours aux actions de dénonciation directe est moins fréquent. Les dénonciations se font de plus en plus par l'intermédiaire des ONG, dont les membres, tout en étant aussi ciblés par la répression, sont moins vulnérables. Dès lors, les actions de dénonciation sont de plus en plus juridiques (présentation de pétitions, demandes, par exemple). Outre la dénonciation, les avocats des

¹³⁷ Nosotros decimos que todo el sur de Bolívar fue victimizado por el Estado porque perdimos a todos los líderes representativos que teníamos, perdimos a los amigos y eso nos llevó a un atraso político en la región porque nos asesinaron a todas las personas que encabezaban los movimientos. Entonces por eso somos víctimas. En Colombia no solamente es víctima a quien le matan un familiar sino toda la población a quien sumieron en un atraso político por la estigmatización de sus líderes o el asesinato o las desapariciones o incluso la judicialización de los líderes de las regiones (Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

ONG assument la représentation légale des communautés devant les tribunaux nationaux et internationaux afin de déposer des plaintes et de demander réparation.

Après la documentation détaillée des cas, pour que la dénonciation soit solide, il est nécessaire que les témoins rendent compte de leurs versions des faits. Or, rendre visible les paysans, leurs leaders et leurs organisations n'est pas sans risque. Formuler des accusations publiques contre des groupes puissants comme les entrepreneurs défendus par le paramilitarisme a été maintes fois la cause de l'assassinat ou de l'emprisonnement des paysans (sur les mécanismes de répression contre les organisations à l'étude, voir chapitre trois, *supra*). Témoigner devant des institutions étatiques, qui sont parfois impliquées directement dans les agressions dénoncées, n'est pas sans péril et sans contradiction. Une des principales difficultés du travail de défense des droits humains réside dans le fait que, pour chercher à réduire la vulnérabilité, il faut mettre les gens les plus vulnérables à l'avant-scène. Les leaders paysans et les communautés qui ont assumé la dénonciation publique de leurs agresseurs ont été *revictimisées*.

Les réflexions ci-haut présentées sont étroitement liées à la défense des droits humains au sein des organisations paysannes que nous avons étudiées. D'autres chercheurs et militants des mouvements sociaux ont, depuis longtemps, débattu sur les avantages et les inconvénients de structurer l'activité des organisations sociales autour de la défense des droits. La section suivante présente les points les plus saillants de ce débat.

4.1.1. La défense des droits et ses critiques

À première vue, la défense des droits ne peut être que positive, que l'on s'intéresse à ses effets mobilisateurs et d'*empowerment* ou aux principes éthiques : on ne peut être contre la vertu. Néanmoins, depuis les premières déclarations des droits, une vision optimiste et une vision pessimiste s'opposent quant aux conséquences que la défense des droits peut entraîner pour les organisations sociales.

Pour les optimistes, la défense des droits peut s'avérer un mécanisme important qui favorise la mobilisation, la formation, l'organisation et l'empowerment des organisations sociales (Laclau et Mouffe, 2001; Jelin, 2006; Doran, 2010a). La défense des droits a un pouvoir émancipateur et mobilisateur qui peut renforcer les capacités organisationnelles des mouvements sociaux et leur participation à la vie politique. Dans certains cas, les mouvements sociaux tendent à diversifier leurs demandes et leurs formes de lutte sous la répression (Almeida 2008) et alors la défense des droits humains peut s'avérer un mécanisme important de mobilisation, de formation et d'organisation en articulant les demandes sociales (Laclau et Mouffe 2001 [1985]; Jelin 2006). Par l'important contenu normatif qui lui est inhérent et qui facilite la mobilisation et l'articulation des revendications sociales, la défense des droits est centrale pour les mouvements sociaux à la recherche d'appuis pour faire avancer leurs causes dans différents secteurs de la société.

En Amérique latine, ce point a été illustré par les études des mouvements sociaux où la défense des droits humains a permis la mobilisation dans les moments les plus ardues de la répression. Le mouvement de las *Madres de la Plaza de Mayo*, en Argentine, en est un bon exemple. Le mouvement des droits humains peut aussi influencer le caractère des nouvelles démocraties, notamment en empêchant les gouvernements de transition de laisser impunis les crimes des dictatures, comme l'ont fait les mouvements sociaux en Argentine (Jelin, 2006). De plus, il faut noter qu'historiquement la reconnaissance des droits est issue des luttes sociales, ce qui justifie *per se* l'appel à la mobilisation pour l'acquisition et le renforcement de nouveaux droits.

D'un autre côté, pour les pessimistes, le travail de défense des droits humains risque de favoriser leur institutionnalisation, leur démobilitation ou leur neutralisation. Les pessimistes, quant à eux, attirent l'attention sur les limites et les biais inhérents à la défense des droits. Pour Karl Marx (1844), par exemple, les déclarations des droits ne visent pas à émanciper les citoyens mais à émanciper l'État moderne (l'État bourgeois, c'est-à-dire, l'organisation sociale émergente de la révolution industrielle qui est différente de l'État féodal) et à protéger

l'individu égoïste que cet État représente. D'autres auteurs attirent l'attention sur le fait que pour que les droits soient effectivement respectés, ils doivent être codifiés et institutionnalisés par l'État. Par conséquent, en formulant leurs demandes en termes de droits, les mouvements sociaux doivent adopter un langage institutionnel qui facilite l'interaction avec l'État et qui puisse être accepté juridiquement (Whiteley, 2003). Les conséquences de cette interaction sont multiples. En plus d'être individualisant, le langage juridique est réducteur et donc ne reflète pas la complexité des luttes sociales. Ainsi, « Battles over abortion, for example -which can variously be described as struggles over life and death, freedom and violence, feminism and fundamentalism- are reduced to the arid oppositions of 'choice' or 'life' » (Blomley, 1994, p. 409). De surcroît, comme la lutte pour la reconnaissance des droits se fait souvent en faisant appel à la normativité existante, elle peut entraîner les organisations sociales à légitimer un discours auquel elles s'opposent. Par exemple, comme le souligne Herman Didi: « Lesbian litigants, seeking to ensure employee benefits for their same-sex partners, may find themselves arguing that as a 'family' they enjoy the same rights as heterosexuals, despite their suspicion of patriarchal familial ideology » (Herman, 1990, citée dans Blomley 2004). Cathy Blacklock et Laura Macdonald résumant bien les plus récentes critiques faites à propos des déclarations des droits humains « Various feminist, antiracist, and postcolonial writers have criticized the conception of human rights as presently inscribed in international law as androcentric, Eurocentric, and unduly individualistic » (1998, p. 150). Finalement, comme l'ont remarqué plusieurs auteurs, la croissance spectaculaire des ONG spécialisées dans la défense des droits humains depuis les années 1990 reflète une tendance à l'ONGéisation des organisations sociales à travers le langage des droits (Bendaña, 2006; Alvarez, Dagnino, et Escobar, 1998). Plusieurs dirigeants d'organisations sociales ont été choisis par l'État. Nombre d'organisations ont assumé progressivement des plateformes, des méthodes de travail et des discours de plus en plus proches des ONG (Canel 1992; Foweraker et Landman 1997; Foweraker 2001). C'est une tendance lourde et assez étendue dans les périodes d'après dictatures (sur ce phénomène en Argentine voir Palermo 1987; en Uruguay, Canel 1992; au Chili et au Brésil Foweraker 2001).

Aujourd'hui, le débat sur la défense des droits humains ne se fait pas seulement entre optimistes et pessimistes. Une nouvelle approche émerge sur cette question. De plus en plus de chercheurs postulent que l'action des mouvements sociaux serait en train de transformer la conception des droits humains en subvertissant les valeurs que lui étaient propres. Les mouvements sociaux prioriseraient dans leur pratique de défense des droits une conception et une pratique basées sur l'idée de justice. Cette réinterprétation des droits humains permettrait, entre autres, de dénoncer les inégalités de sexe (dualisme privé/public) et les différences culturelles (Blomley, 1994; Blacklock et Macdonald, 1998; Curle, 2008; de Sousa Santos, 2002). Le concept de justice qui devient central dans ce processus fait référence à la justice pénale ou judiciaire, c'est-à-dire, à la punition qui doit suivre les violations des droits humains (Doran, 2010b; Jelin, 2006). Bonaventura de Sousa Santos propose de reconceptualiser les droits humains comme étant *multiculturels* et affirme que « The central task of emancipatory politics of our time, in this domain, consists in transforming the conceptualization and practice of human rights from a globalized localism into a cosmopolitan struggle » (De Sousa Santos, 2002).

Pour l'instant, la diversité de la provenance des chercheurs et de leurs programmes de recherche ne permet pas de les grouper dans un courant spécifique. Toutefois approcher la défense des droits en termes de justice est sans doute une dimension de la lutte menée par les organisations paysannes que nous avons étudiées ici. Ces organisations ainsi que les ONG qui les accompagnent font référence à la « défense intégrale des droits humains ». Pour eux, la défense intégrale des droits humains est en lien avec l'idée de justice et sert à faire le lien entre la lutte pour la redistribution¹³⁸ et la restitution de la terre et la lutte pour la défense de la vie (vérité, justice et réparation).

¹³⁸ Nous avons présenté au chapitre 2, la notion de justice que sous-entendent les luttes paysannes. Elle « se manifeste par le refus d'accepter comme normale l'existence des paysans sans terre, alors que les terres détenues par des grands propriétaires continuent à s'accroître. Cet accroissement de la grande propriété est d'autant plus injuste que ces terres restent souvent incultes et ne sont qu'un moyen d'exercer la domination sur les paysans. Dans la logique paysanne, la fonction sociale de la terre

Avec le débat sur la défense des droits comme toile de fond, nous analyserons les processus de résistance des organisations paysannes ainsi que les activités de défense des droits humains que mènent ces organisations.

4.2.La résistance pour la défense de la vie, du territoire et de la dignité

En Colombie, les processus de résistance civile contre la guerre ont une longue tradition. Depuis le milieu des années 1980, ils sont devenus de plus en plus nombreux et sont largement recensés par la littérature (Delgado Hernández et Posada, 1999; Grupo de memoria histórica, 2010; Hernández Lara, 2012; Silva, 2007; Rojas Castillo, 2004; Alfonso Sierra et Lemaitre Ripoll, 2011; Mondragón et Alternativos, 2002, entre autres). En 2006, Ricardo Peñaranda mentionnait l'existence de plus de 800 initiatives de ce type et en identifiait trois catégories, dont la première regroupe précisément les « communautés de paix et les organisations paysannes qui s'opposent au déplacement forcé »¹³⁹.

Parmi beaucoup d'autres processus et organisations, l'ANUC, la FÉDÉAGROMISBOL et l'Association des Zones humanitaires du Jiguamiandó et du Curvaradó, correspondent à cette catégorie. Ces organisations s'opposent aux déplacements forcés. Leur résistance se matérialise par la décision de lutter pour le territoire, de ne pas le céder aux groupes puissants qui veulent leur enlever. Comme ces groupes utilisent la coercition directe pour atteindre leurs objectifs, les paysans répondent en dénonçant les violations aux droits humains dont ils

s'oppose à cette fonction de domination : la terre devrait plutôt servir à assurer aux producteurs directs, les paysans, un accès à une vie de qualité », *supra*, 3.1.

¹³⁹ Les deux autres étant « (b) municipios de paz, localidades que desarrollan proyectos de autonomía socioeconómica y política en rechazo a las intervención de actores armados en su territorio, y (c) acciones de resistencia indígena, lideradas por las autoridades tradicionales en defensa de la autonomía » (Peñaranda, 2006, p. 316).

sont victimes. Pour les paysans sans terre et les petits propriétaires, la vie et la dignité sont inséparables du territoire. Ils sont pour la plupart des colons et descendants de colons qui ont déjà vécu le déplacement (voir chapitre trois *supra*). C'est pour ces raisons que les communautés en résistance civile pour la défense de la vie, le territoire et la dignité se multiplient au cours des années 1990.

Nous analyserons les processus de résistance de l'ANUC, la FÉDÉAGROMSIBOL et l'Association des Zones humanitaires et de biodiversité du Jiguamiandó et du Curvaradó afin d'identifier les atouts et les tensions issus de la défense des droits humains. À travers une brève présentation des cas de Bella Cruz (ANUC), de Las Pavas (FÉDÉAGROMSIBOL) et des Zones humanitaires du Curvaradó et du Jiguamiandó, il sera possible d'observer comment fonctionne concrètement la défense des droits humains.

4.2.1. L'ANUC

Avec la répression qui augmente à partir des années 1980 en suivant le rythme d'expansion du paramilitarisme, les organisations paysannes, dont l'ANUC, ont dû réorganiser leurs priorités. Tel que présenté dans le chapitre précédent, lors de la première phase de l'offensive, l'ANUC a lutté pour que l'État s'engage dans la recherche de solutions à la problématique de la violence paramilitaire. L'ANUC cherchait l'intervention du gouvernement à deux niveaux. D'un côté, l'organisation paysanne demandait que les institutions du secteur agraire, principalement l'Institut de réforme agraire, relocalisent les paysans en achetant de nouvelles terres agricoles, ce qui a été fait à San Vicente de Chucurí, département de Santander (Alvarez, 2012, entretien réalisé par Leila Celis) ou à Bella Cruz, au Sud du Cesar (voir *infra*). D'un autre côté, l'ANUC demandait aux autorités politiques, départementales et nationales de prendre les mesures nécessaires pour démanteler le paramilitarisme (Coordinadora Nacional de Movimientos Civicos, 1988). Bien que ces revendications correspondent à la catégorie « défensive », leur contenu est avant tout en harmonie avec le

projet politique de la paysannerie¹⁴⁰, pour la défense du territoire ou pour la relocalisation. Le répertoire d'action mis en œuvre pour appuyer ces demandes est encore principalement l'action directe : occupation d'édifices publics, d'églises. Ces actions marquent la transition entre la phase d'exigibilité et celle de la résistance.

Depuis, les revendications de type défensif sont devenues de plus en plus présentes. L'ANUC a dû prioriser les demandes de protection pour ses leaders. L'État a accepté d'assurer la protection des leaders au cas par cas à travers son « Programme de protection ». Ce programme, créé en 1997, a pour objectif de sauvegarder la vie, l'intégrité et la liberté des personnes menacées en raison de leur activité sociale. Il comprend des stages, des équipements en communication, des gardes du corps et des voitures blindées, selon la gravité du cas (Site web du Programa presidencial de derechos humanos, 2012). Ce type de mesures était de l'ordre de la préservation et il n'y avait pas de raison pour les paysans de les refuser car il a sûrement contribué à sauver des vies. Il a, cependant, contribué à isoler les leaders, à les éloigner des bases sociales à un moment crucial de la confrontation.

Un autre axe revendicatif de l'ANUC dans le contexte de résistance, est l'attention portée aux déplacés. Nous avons vu que, dans les régions où l'ANUC avait une présence active, beaucoup de paysans ont été déplacés par les premières vagues de répression. Ils ont fui vers les villes pour sauver leurs vies. Ceux qui sont restés ont créé de nouvelles organisations paysannes que ce soit pour la défense de la paix, des déplacés ou des droits humains. Or, avec une base sociale majoritairement déplacée en ville et avec des dirigeants menacés, l'action principale de l'ANUC et de ses dirigeants à Bogotá et dans les rares villes où ils peuvent encore aller, se

¹⁴⁰ The long-term vision of the *Comité Ecuménico* was to create a network of *albergues* or shelters for displaced people in different regions of Colombia. They did not consider the *albergue* to be a humanitarian project but rather a very visible way of building political support for *campesino* organizations while denouncing the role of the armed forces in causing displacement in the Magdalena Medio. Those *campesinos* who sought shelter in the *albergue* were often accused by the army and the paramilitaries of being subversives, and the *albergue* itself was subject to threats and acts of intimidation (Van Isschot, 2010).

centre sur l'organisation des déplacés. L'objectif alors est de faire pression sur l'État pour qu'il assume sa responsabilité dans l'attention à la population déplacée. Edilia Mendoza, présidente actuelle de l'ANUC, rappelle que

Depuis 2000 approximativement, nous avons participé à la fondation de la Coordination nationale de déplacés (CND). Nous avons fait cela avec nos communautés, et avec d'autres organisations de déplacés, avec les communautés de la Miel. Nous avons participé à la CND environ sept ans, mais il n'y avait rien qui changeait¹⁴¹ (2012, entretien réalisé par Leila Celis).

Tout en étant consciente du fait que ces déplacés étaient la base sociale de l'ANUC, il faut reconnaître qu'en concentrant une partie importante de la capacité d'action à la défense de la population déplacée, l'organisation paysanne a changé substantiellement sa raison d'être.

4.2.1.1. La lutte de la communauté de Bella Cruz

Parmi les processus de défense des déplacés, celui de l'Hacienda Bella Cruz dans la région du Sud du Cesar, est emblématique à plusieurs égards¹⁴². À partir de 1986 plusieurs familles paysannes prennent possession de 1 500 hectares de terres non-cultivées appartenant à la nation¹⁴³ et les mettent en culture. Compte tenu du fait qu'en Colombie une forme d'accession à la propriété de la terre est en la rendant productive, les paysans demandent à

¹⁴¹ "Como desde el 2000 nosotros empezamos a constituir, con nuestras comunidades y con otras organizaciones de desplazados, la coordinación nacional de desplazados (CND), con las comunidades de la Miel, ahí estuvimos como siete años pero eso no cambiaba...no podemos seguir en el papel de pobrecitos y estarle pidiendo al Estado. Hace cuatro años empezamos un trabajo de reorganización, de retorno, sin recursos, sin apoyo de nadie" (Mendoza, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

¹⁴² La description du cas que nous présentons ici est construite à partir d'entrevues réalisées avec Gilma Benites, féministe paysanne, ex-dirigeante de l'ANUC; Angel Alvarez, activiste ex-militant de l'ANUC, réfugié en Belgique; et Edilia Mendoza présidente actuelle de cette organisation. Cette description s'appuie aussi sur le dossier « En la Miel no todo es dulzura. El caso de los campesinos de l'Hacienda Bella Cruz » (Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento, 1999) et les dossiers de presse de Verdad abierta *Las trampas de Bella Cruz* et *Las tensiones de Bella Cruz* (2011a; 2012).

¹⁴³ En Colombie, *las tierras baldías*, les terres dont le seul propriétaire est l'État, sont appelées indifféremment terres de la nation ou terre de l'État pour signifier qu'elles font partie du patrimoine public.

l'État de reconnaître leur possession en leur octroyant des titres de propriété. Les paysans aspirent à se faire reconnaître 35 hectares par famille, soit une Unité agricole familiale¹⁴⁴. Les 1 500 hectares que les paysans réclament sont englobés dans l'hacienda de la famille Marulanda qui compte 25 000 hectares destinées à l'élevage bovin principalement. La famille Marulanda, dont un membre, le Docteur Carlos Arturo Marulanda a été ministre du développement en 1988 puis ambassadeur auprès de l'Union Européenne entre 1994 et 1996, contredit les paysans et déclare être propriétaire de ces 1 500 hectares.

Au milieu de cette dispute, en février 1996, les paramilitaires commandés par Francisco Alberto Marulanda -frère de l'ex-ministre devenu alors ambassadeur-, forcent la communauté de Bella Cruz au déplacement. Les paysans se réfugient dans la *Casa campesina* de l'ANUC de la municipalité de Pelaya (les maisons d'hébergement paysan servent aussi de bureaux à l'ANUC) et demandent aux autorités locales des mesures pour protéger leur vie et pouvoir retourner à la campagne. N'obtenant pas de réponse, les paysans vont à Bogotá où ils occupent l'Institut de réforme agraire en mars 1996. Suite à cette manifestation, ils obtiennent un engagement pour « assurer leur sécurité et pour faciliter le processus de légalisation de la terre ». Les paysans retournent alors dans leur région mais ne réussissent pas à reprendre leurs terres, la présence paramilitaire sur l'Hacienda Bella Cruz étant devenue permanente (Verdad abierta, 2011a). En avril de la même année, les paramilitaires assassinent quatre personnes de la communauté provoquant un nouveau déplacement à la suite duquel, 210 des paysans occupent de nouveau les installations de l'Institut de réforme agraire et, cette fois, de l'ombudsman (*Defensoria del pueblo*). Les membres de la communauté de Bella Cruz y restent pendant 10 mois. Le gouvernement s'engage alors à les relocaliser. Pour ce faire, les membres de la communauté qui restent encore dans le refuge à Pelaya sont déplacés à Bogotá et finalement les 170 familles qui continuent à lutter sont relocalisés dans les départements d'Ibagué, Santander du Nord et Tolima (Consultoría para

¹⁴⁴ L'unité agricole familiale est l'extension de terre dont une famille a besoin afin que son travail soit rentable et qu'elle puisse construire un patrimoine. Ladite extension correspond à la qualité de la terre dans une région (Loi 60 de 1994).

los Derechos Humanos y el Desplazamiento, 1999, p. 8-11). Au moins 110 autres familles décident de leur déplacement à titre individuel et partent vivre dans différentes villes. En 2012, elles ont entrepris un processus de réorganisation pour demander la restitution de leurs terres. Quelques familles seulement sont restées dans la région (Mendoza, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

Parallèlement au déplacement, les démarches juridiques de dispute pour la terre se poursuivent. L'Institut de réforme agraire a donné raison aux paysans en 1994 : 1) les 1 500 hectares demandés étaient en effet propriété de la nation et 2) les paysans les avaient effectivement travaillé et par conséquent, 3) l'Institut leur en reconnaît la possession. Les critères pour légaliser la propriété aux paysans sont remplis. Néanmoins, plutôt que de procéder, l'Institut a décidé, dans le cadre de sa politique de réforme agraire, d'acheter 2 006 autres hectares à la famille Marulanda pour les redistribuer parmi les paysans. Comme les paysans étaient déplacés, ces mesures ne leur ont pas été communiquées. C'est pourquoi la famille Marulanda -maintenant impliquée dans l'industrie de l'huile de palme à travers l'entreprise *RM de inversiones-*, continue à exploiter en 2012 les terres propriété de la nation et celles qu'elle a vendu à l'Institut de réforme agraire (Verdad abierta, 2012).

L'ANUC a accompagné le processus de Bella Cruz au long de ces 26 ans de lutte pour la défense de la terre. Elle l'a fait dans les paramètres imposés par la violence politique institutionnelle : le déplacement. Quelles sont les options pour les déplacés? Une étude de la *Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento* présente trois alternatives : le maintien dans les lieux de réception, la relocalisation et le retour (1999)¹⁴⁵. Les paysans déplacés de Bella Cruz ont expérimenté les trois.

¹⁴⁵ "En Colombia las personas en situación de desplazamiento limitan sus expectativas a: permanecer en el sitio de llegada e iniciar un proceso de integración social y económica; retornar a los lugares de expulsión, que depende de la persistencia o no de los factores de violencia que motivaron la huida; reasentarse en otros espacios similares al lugar abandonado, que en la mayoría de los casos, se presenta hacia zonas rurales" (Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento, 1999).

Le déplacement est sans doute une de plus grandes défaites infligées au mouvement paysan. Il est le premier pas d'un processus de déculturation paysanne qui est, la plupart du temps, irréversible. Éloignés de leur milieu, les paysans ont peu d'alternatives pour leur survie et celle de leurs familles. Surtout, la plupart des alternatives sont individuelles et liées à un rapport marchand auquel ils ont difficilement accès dans la situation précaire du déplacement. Parallèlement, par leur statut de déplacés, les paysans sont confrontés à une panoplie de démarches administratives pour survivre et faire reconnaître leurs droits : s'enregistrer auprès des institutions de l'État et des ONG pour accéder à des ressources, présenter leur dénonciation, témoigner, négocier une entente, attendre la décision d'une entité de l'État, perdre, contester une sentence, présenter un demande d'accès à l'information, une tutelle, etc. Dans ce contexte, ce n'est pas étonnant que lorsqu'une proposition de solution arrive, ils soient prêts à l'accepter même si elle est au rabais.

4.2.1.2. Notes pour un bilan

Pour les dirigeants de l'ANUC, la lutte pour la terre constitue toujours l'objectif de l'organisation paysanne. Ils n'ont cessé de participer aux espaces de convergence avec d'autres organisations sociales dans le but de formuler des politiques pour la paysannerie. Ainsi, l'ANUC participe à la Table d'unité agraire, organisme qui pilote en 2012 la présentation d'un Projet de loi pour une réforme agraire intégrale (Mendoza, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

L'ANUC est sans doute loin d'être le pôle d'attraction qu'elle fut dans les années 1970 ou dans les années 1980 pour les mouvements sociaux. Dans ces années, l'ANUC était une organisation solide, avec une structure nationale forte et avec des propositions capables de mobiliser des milliers de paysans. La dynamique d'interaction du mouvement paysan gravitait autour de l'ANUC. Des militants, des intellectuels et des religieux inspirés par la théologie de la libération convergeaient dans l'organisation paysanne et formaient les équipes techniques de l'ANUC (de communication, de production et commercialisation). L'interaction entre, d'un côté, la réalité paysanne qui demandait naturellement des transformations sociales radicales

et d'un autre côté, les convictions idéologiques et théoriques des intellectuels, formait un vrai potentiel révolutionnaire. Les paysans luttèrent pour améliorer leurs conditions sociales en questionnant la structure de la propriété (la défiant à travers les occupations), la structure du pouvoir (en brisant sa colonne vertébrale, la grande propriété) et le mode de production (en dynamisant l'économie paysanne). Pour les militants et intellectuels marxistes, maoïstes, latino-américanistes et anarchistes, la lutte que menait l'ANUC participait activement à une transformation sociale révolutionnaire qu'ils voyaient s'approcher.

Le mouvement paysan perd son pouvoir d'attraction lorsque l'ANUC, affaiblie et coincée par la répression, fait de la défense des droits humains le centre de son activité. Alors, le pouvoir d'attraction se transmet aux ONG. L'ANUC, avec ses meilleurs dirigeants, va nourrir les ONG des droits humains mais aussi celles spécialisées dans les questions de développement, la question paysanne, l'éducation populaire, le conflit et la paix, etc. En même temps, certaines ONG développent des axes de travail autrefois propres aux organisations paysannes comme par exemple, la distribution de semences, l'organisation des femmes, des jeunes, la promotion de l'organisation paysanne, etc.

Le fonctionnement de la coopération internationale a aussi contribué à marginaliser les organisations sociales. Les bailleurs de fonds pour la défense des droits humains sont des ONG basées principalement en Europe et en Amérique du Nord. Leurs fonds proviennent principalement de l'Aide publique au développement de ces gouvernements et sont assignés en fonction des priorités établies par les gouvernements eux-mêmes. Pour accéder à ces fonds, les ONG ont assumé progressivement des directives qui ont eu un impact important dans la capacité d'action des organisations sociales. Alirio Uribe, président du Collectif d'avocats José Alvear Restrepo, une des ONG les plus anciennes dans la défense des droits humains en Colombie, rappelle que :

... la coopération a fait plus confiance à la technocratie des ONG, en leur faisant produire des rapports techniques. Elle n'a par contre pas donné directement d'argent aux syndicats, aux organisations paysannes et encore moins aux organisations de déplacés. Donc tu vas te rendre compte que les États-Unis, le Canada, l'Union

Européenne et plein d'autres gens font de la coopération pour les victimes mais que pas une cent ne se rend directement à une victime. C'est dire que personnes ne donne d'argent à une organisation de déplacés même s'il y en a des milliers mais plutôt à des ONG pour des raisons techniques, pour pouvoir rendre des comptes, pour pouvoir rendre des rapports et cela aide aussi à affaiblir les mouvements sociaux car ils n'ont pas les capacités techniques de répondre à technification de la coopération. La coopération il y a 30 ans, c'était affaire de libres penseurs, de gens qui venaient des luttes sociales dans leur pays, qui faisaient un travail plus solidaire, plus politique. Aujourd'hui c'est affaire de technocrates, spécialistes en développement de projets et ils imposent donc une quantité de règles, de comptes-rendus, de rapports financiers, etc. auxquels seules les organisations spécialisées qui ont une infrastructure (comptables, reviseurs fiscaux, connaissance, etc.) peuvent répondre. Tout cela a contribué à affaiblir les mouvements sociaux (Uribe, 2012, entretien réalisé par Leila Celis)¹⁴⁶.

L'ANUC est devenue aujourd'hui un appareil bureaucratique avec une équipe de direction bien intentionnée mais très peu formée politiquement. L'équipe de direction est constamment en contact avec la base sociale, maintenant composée principalement de paysans-déplacés. Néanmoins, le travail que réalise l'ANUC est très peu différent de celui que réalisent les ONG, mis à part le fait que l'ANUC, sans accès aux ressources financières, n'a pas les mêmes moyens que les ONG capables d'offrir aux victimes davantage de services. Gilma Bénites, ex-dirigeante de l'ANUC, qui a vu cette transformation dans le temps, conclut que « la politique de l'État nous fait changer de langage et de discours. Alors, nous ne parlons plus

¹⁴⁶ ... la cooperación ha confiado más en la tecnocracia que tienen las ONG en la rendición de informes, en la tecnificación de los informes y no confían, por ejemplo, en entregarle dineros directamente a un sindicato, a una organización campesina y menos a una organización de desplazados. Entonces tu vas a encontrar que Estados Unidos, Canadá, la Unión Europea y mucha gente hace cooperación para las víctimas pero ningún peso pasa por una víctima directamente. Es decir, nadie le da plata a una organización de desplazados así haya miles, sino que intermedian por las ONG por el tema técnico, por el tema de entrega de cuentas, de rendición de informes y eso pues también ayuda a debilitar a los movimientos sociales porque no tienen las capacidades técnicas para responder a la tecnificación de la cooperación. La cooperación hace 30 años eran libre pensadores, era gente que venía de las luchas sociales de sus países y hacían un trabajo más solidario, más político. Hoy los que dan cooperación son tecnócratas, son especialistas en desarrollo de proyectos y entonces imponen una cantidad de reglas, de informes de cuentas, de rendición financiera, etc. que solo lo pueden soportar organizaciones especializadas que tienen la infraestructura: contadores, revisores fiscales, conocimiento, etc. Todo esto ha militado en el debilitamiento de los movimientos sociales (Uribe, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

de liste de revendications, nous ne parlons plus de mobilisations. Nous parlons plutôt de gestion, d'incidence et de projets » (Bénites, 2010, entretien réalisé par Leila Celis)¹⁴⁷.

Dans les régions, la dynamique du mouvement paysan est bien différente de celle de Bogotá et cela pour des raisons évidentes : les processus de résistance prennent place au sein du territoire.

4.2.2. La FÉDÉAGROMISBOL

Comme nous l'avons signalé dans le chapitre trois, la dynamique de contestation très intense à laquelle les habitants du Sud de Bolivar avaient participé depuis les années 1980, diminue radicalement à partir de 1998, conséquence du contrôle paramilitaire sur toute la région. L'exode paysan à Barrancabermeja en 1998 fut la dernière grande mobilisation des habitants de la région. L'objectif principal de cette mobilisation était de dénoncer la répression grandissante à l'égard des paysans de la région. Les paysans posaient la défense de la vie comme leur priorité. Les termes de la dénonciation et des demandes formulées indiquaient clairement leur position face à l'État. La formulation du *Plan de développement et protection intégrale des droits humains pour le Magdalena Medio* est significatif à cet égard lorsqu'il

...déclare en première instance et en concordance avec les accords signés, que l'État a le devoir d'éradiquer le paramilitarisme. Pour cela il doit exercer la justice à l'intérieur des Forces armées et entreprendre des actions immédiates contre les bandes paramilitaires et leurs supporters économiques (éleveurs de bovin, secteurs politiques imbriqués avec le latifundio, narcotrafiquants, etc.) (Mesa regional permanente de trabajo por la paz del Magdalena Medio, 1999, p. 8)¹⁴⁸.

¹⁴⁷ « La misma política del Estado nos va cambiando el lenguaje y el discurso entonces ya no hablamos de pliego de reivindicaciones, ya no hablamos de movilización sino que estamos hablando de la gestión, de la incidencia y de los proyectos » (Bénites, 2010, entretien réalisé par Leila Celis).

¹⁴⁸ « pone de manifiesto en primera instancia y en concordancia con los acuerdos firmados, que es deber del Estado erradicar el paramilitarismo, para lo cual debe ejercer justicia al interior de las FF AA, y emprender acciones inmediatas contra las mencionadas bandas y sus soportes financieros (ganaderos,

Il est important d'analyser les implications de l'adoption de la défense des droits humains comme revendication. Dans un premier plan, on pourrait penser que ce n'est sûrement que la réaction logique devant les agressions que les paysans sont en train de vivre, et dans ce sens la défense des droits humains n'est que l'expression de leur instinct de survie. Néanmoins, si nous reprenons la formulation de cette revendication comme elle est formulée dans l'extrait ci-dessus, on peut affirmer qu'elle est accompagnée d'une analyse qui engage d'abord la responsabilité de l'État, particulièrement à travers les crimes commis par les Forces armées contre les paysans : « [pour éradiquer le paramilitarisme] l'État doit exercer la justice à l'intérieur des Forces armées ». Ensuite, l'analyse paysanne qui transparait dans la formulation de cette revendication fait aussi des liens entre les groupes les plus puissants au niveau économique et politique, les groupes criminels et l'État. Finalement, la revendication renvoie à la notion et à la dynamique d'exigibilité présente historiquement dans les luttes paysannes : « L'État doit éradiquer le paramilitarisme ». La revendication de la défense de la vie et des droits humains telle qu'elle est formulée ici, présente des éléments nouveaux et des éléments de continuité avec l'histoire des luttes paysannes. Conséquence de l'appel fait à l'État et à son intervention : maintenant il est montré du doigt, non pas pour signaler son absence et son irresponsabilité mais pour dénoncer sa qualité d'agresseur direct. Bien que l'État ait historiquement été identifié par les organisations paysannes comme défenseur des intérêts des classes dominantes, les revendications paysannes mettaient de l'avant les questions sociales pour lesquelles la faute de l'État était plutôt assimilée à un manque de volonté politique.

Ainsi, le Programme agraire de l'ANUC :

Puisque par manque de volonté politique de ceux qui contrôlent le pouvoir dans notre pays, il est impossible qu'il y ait une vraie réforme agraire, nous proposons au paysan pauvre et de la classe moyenne, à la classe ouvrière et aux classes populaires... 1) une vraie réforme agraire...; 2) de changer les conditions de vie indignes dans lesquels nous

sectores políticos entroncados con el latifundio, narcotraficantes, etc.)" (Mesa regional permanente de trabajo por la paz del Magdalena Medio, 1999, p. 8).

vivons...; 3) sur les formes de production...; 4) sur le marché...; 5) sur la politique de crédit...6) sur l'utilisation de la technologie...; 7) sur la culture populaire...; 8) sur l'organisation paysanne¹⁴⁹.

Si dans les luttes paysannes, dans les documents et dans les revendications, les paysans soulignent le manque de volonté politique, l'incapacité à résoudre les questions sociales, etc., cela ne veut pas dire que les paysans aient ignoré, pas plus à l'époque que maintenant, - que l'État et les groupes dominants sont les responsables des agressions qui leur sont infligées. Mais la lutte contre ces groupes dominants et contre l'État ne visait pas alors la protection de la vie mais plutôt les questions sociales et notamment l'accès à la terre parce que son monopole sert de base à tout le système d'exploitation et de subordination auquel les paysans sont soumis. Même lorsque les niveaux de répression ont été très forts, comme ce fut le cas pendant *la Violencia*, les paysans ne se sont adressés ni à l'État ni à personne d'autre qu'à eux-mêmes pour demander une protection qui, pour les paysans du Sud du pays, par exemple, a même impliqué le recours aux armes (voir à ce sujet Molano, 1987).

Toutefois la dynamique change substantiellement et progressivement à partir du milieu des années 1980. Au Congrès d'unité et de reconstruction de l'ANUC en 1987, les délégués approuvent un nouveau programme agraire. Ils reprennent fondamentalement les mêmes aspirations que celles que les paysans avaient incluses dans le programme antérieur, et que nous venons de citer. Cependant, ce programme commence en affirmant que:

Premièrement : l'ANUC lutte pour la conquête et la défense des revendications politiques, économiques et sociales du paysan pauvre ou de la classe moyenne: a) Pour les libertés politiques comme la défense du droit d'organisation, d'expression et de mobilisation des masses paysannes et contre les détentions arbitraires, les tortures, les

¹⁴⁹ Ante la imposibilidad de que por voluntad política de quienes controlan el poder en nuestro país, haya una verdadera Reforma Agraria, proponemos al campesinado pobre y medio, a la clase obrera y en general a los sectores populares...1) una verdadera reforma agraria...; 2) cambiar las condiciones de vida indignas que hemos llevado...; 3) sobre las formas de producción...; 4) sobre el mercadeo...; 5) sobre política crediticia...6) sobre uso de la tecnología...; 7) sobre cultura popular...; 8) sobre organización campesina (Programme Agraire, document annexe dans Asociación Nacional de Usuarios Campesinos, 1987, p. 49-52).

assassinats et tous les types d'agressions qui sont commises contre les paysans et les autres classes populaires. Nous luttons pour le droit à la vie (Asociación Nacional de Usuarios Campesinos, 1987, p. 62)¹⁵⁰.

Les conditions matérielles de la répression menant à ce changement majeur (réorganisation des priorités en matière de revendications qui fait que la défense de la vie devance la lutte pour la terre) a été analysé au chapitre 3. Le contexte politique-institutionnel qui a favorisé et rendu ce changement possible a été présenté au chapitre 2 (sections 1.2. Globalisation de la polyarchie, et 1.3 Implantation de la démocratie de basse intensité en Colombie). Parallèlement à la revendication du droit à la vie, les paysans déploient aussi une stratégie de résistance pour défendre leur territoire. La défense du territoire, comme nous l'avons déjà mentionné, signifie rester dans le territoire. Cette stratégie que les paysans de la FÉDÉAGROMISBOL ont adoptée à partir de 1999, implique, par exemple, que les mesures de protection pour les dirigeants soient plus proches de la clandestinité que du programme de protection de l'État. Le rythme de l'action change en conséquence. Ainsi, dans les premières années, un dirigeant de la FÉDÉAGROMISBOL devait marcher pendant une ou deux semaines pour se rendre de son site d'habitation à une réunion (Henaó, 2012, entretien réalisé par Leila Celis; Acuña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis; Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis). La décision de continuer le processus d'organisation dans le contexte de la guerre qui leur était déclarée, amène les membres de la FÉDÉAGROMISBOL à chercher des appuis pour rompre l'isolement et pour récupérer l'espace perdu devant l'avancée du narco-paramilitarisme. C'est dans ce contexte que la Fédération accepte de devenir partenaire du Programme de développement et paix du Magdalena Medio et de l'Union Européenne dans le projet *Laboratoires de paix*.

¹⁵⁰ Primero: La ANUC lucha por la conquista y defensa de las reivindicaciones políticas, económicas y sociales del campesino pobre y medio: a) Por las libertades políticas como la defensa del derecho de organización, expresión y movilización de las masas campesinas y contra las detenciones arbitrarias, torturas, asesinatos y toda clase de atropellos que se cometan contra los campesinos y demás sectores populares. Luchamos por el derecho a la vida (Asociación Nacional de Usuarios Campesinos, 1987, p. 62).

Le Programme de développement et paix du Magdalena Medio (PDPMM)¹⁵¹ fut créé en 1995 sur l'initiative de l'église catholique et du Centre de recherche et d'éducation populaire (CINEP). Le PDPMM a reçu l'appui financier principalement de la Banque mondiale à travers du programme *Learning and innovation loan* mais aussi de l'Entreprise colombienne des pétroles, de l'Union Européenne et des ONG (Barreto Henriques, 2009, p. 507; Molano, 2009, p. 82-83). En 2002, le PDPMM en partenariat avec l'Union Européenne et le gouvernement colombien, créent un sous-programme : le *Laboratoire de paix du Magdalena Medio*.

Le partenariat entre la FÉDÉAGROMISBOL et le Programme de développement et paix du Magdalena Medio a été important pour la Fédération. Le profil international et intergouvernemental du programme a contribué largement à rendre visibles les communautés et les organisations locales membres de la FÉDÉAGROMISBOL qui ont accepté des projets économiques du Programme. Le programme, très présent par ses fonctionnaires et ses projets, joua un rôle d'accompagnement auprès d'organisations sociales et leurs dirigeants. Ses effets sont nombreux. Pour la FÉDÉAGROMISBOL et pour ses organisations membres, cet accompagnement sert d'abord à compenser la faiblesse de l'organisation, alors épuisée par le harcèlement paramilitaire, comme le rappelle le dirigeant de la Fédération, Narciso Veleño :

Depuis six ans, nous souffrions d'épuisement physique, économique et politique. Parce qu'imagines toi, nous autres un peu dans le sud, un peu dans le nord, des camaradas un peu au nord, cela nous a pris un an pour nous voir et un an pour nous raconter ce qui s'était passé dans la région. Je me souviens que nous nous sommes réunis plus ou moins du 22 novembre jusqu'à décembre. C'étaient des assemblées qui duraient cinq jours pour nous raconter les activités que nous avons faites dans l'année et les sévices que nous avons subis. Et pour ça, étant dans la même région, nous devons marcher 18 jours à travers la montagne pour arriver chez les autres camarades à San Pablo. Nous

¹⁵¹ Promover y desarrollar nuevos modelos y proyectos de inversión social, económicos, educativos, culturales y por la paz del Magdalena Medio, basados en la protección de la vida y la dignidad humana de todos.

étions épuisés politiquement, physiquement et économiquement (Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis)¹⁵².

Ensuite, étant plus visibles, les organisations sociales sont moins vulnérables. Dans ce sens, l'accompagnement sert aussi à démentir les campagnes de diffamation contre les processus de résistance et leurs leaders. Devant les agresseurs, l'accompagnement fonctionne comme mécanisme de dissuasion. Dans ce sens, la présence du PDPMM offre à la FÉDÉAGROMISBOL et aux paysans de la région une forme de protection par la présence de l'église catholique, de la communauté internationale, l'Union Européenne. Il ne s'agit aucunement d'une garantie complète. Les menaces continuent mais l'accompagnement permet aux communautés de rompre l'immobilisme et dans ce sens facilite le processus d'organisation de la Fédération. De plus, les paramilitaires n'agissent pas de la même manière lorsque la communauté est seule que lorsqu'elle est accompagnée. Narciso Veleño raconte que :

Je me souviens de la première fois que nous avons eu une réunion à Santa Rosa. C'était la première ville que nous avons visité après ces six années. Une note écrite des paramilitaires nous est parvenue indiquant que le représentant légal devait sortir de la réunion, sinon ils ne pouvaient garantir qu'il resterait en vie. Et il y avait environ 30 policiers qui s'occupaient de l'assemblée et des gens du syndicat ... Je pense qu'il y avait plus de 10 représentants de l'Union européenne. Cependant la lettre a quand même réussi à parvenir à l'assemblée et il a fallu faire sortir le représentant légal de Santa Rosa, mais la réunion s'est poursuivie. Ce processus de laboratoire nous a aidé ... (Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis)¹⁵³.

¹⁵² Teníamos 6 años de desgaste físico, desgaste económico y desgaste político. Porque fijate, nosotros un poco en el sur, unos compañeros un poco al norte, demorábamos un año para vernos y un año para contarnos qué había pasado en nuestra región. Yo recuerdo nos reuníamos más o menos del 22 de noviembre hasta diciembre. Eran asambleas que duraban cinco días para contar las actividades que habíamos hecho en el año y pues los atropellos que habíamos hecho en el año. Y para ello, estando en la misma región teníamos que caminar 18 días por la montaña para llegar donde estaban los otros compañeros en san pablo. Estábamos agotados política, física y económica (Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

¹⁵³ Yo recuerdo la primera vez que tuvimos una reunión en Santa Rosa, fue el primer municipio que visitamos después de esos 6 años, llegó una nota de los paramilitares que decía que el representante legal tenía que salirse de la asamblea sino no respondían por la vida de él. Y había unos 30 policías cuidando la asamblea y con gente de la Unión...creo que había más de 10 representantes de la Unión Europea. Sin embargo la carta se infiltró y llegó a la asamblea y tuvimos que sacar el representante

La FÉDÉAGROMISBOL a défendu avec un certain succès son autonomie dans ce partenariat¹⁵⁴. Malgré cela, elle est associée à un projet qui dans les faits, est porteur d'une vision de société qui n'est pas en harmonie avec la vision que défend la Fédération. Pour ne citer qu'un exemple, les projets de *palma campesina*, palme paysanne, développés avec le financement et l'encadrement des Laboratoires de paix visent à insérer les paysans dans des circuits de production et de commercialisation qui leur sont clairement défavorables (Molano, 2009). La dépendance par rapport aux grandes entreprises, aux propriétaires des centres d'accumulation et de transformation des noix –souvent les mêmes-, réinstalle les paysans qui participent à ces projets, dans une dynamique de subjugation contre laquelle ils ont lutté.

4.2.2.1. Le processus de résistance de la communauté de Las Pavas

Comme l'affirme le vice-président de la FÉDÉAGROMISBOL, le cas de Las Pavas, est sans doute un cas « Emblématique pour le gouvernement et emblématique pour nous ». En effet, la communauté de Las Pavas est un bastion de la FÉDÉAGROMISBOL car elle a dû affronter les attaques des narcotrafiquants, des paramilitaires, des entreprises de production d'huile de palme et maintenant les accusations d'une fonctionnaire de la *Fiscalía*¹⁵⁵.

La dispute pour ces 1 083 hectares de terre situées dans la municipalité El Peñon, au Sud du département de Bolivar, remonte à la fin des années 1960, alors qu'elles étaient non-cultivées

legal de Santa Rosa pero la reunión siguió. Ese proceso con laboratorio nos ayudó... (Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

¹⁵⁴ Gabriel Henao, vice-président de la FÉDÉAGROMISBOL, le résume ainsi: "La alianza con ellos pero con una decisión de nosotros de qué era lo que íbamos a desarrollar... que no fuera palma, ni monocultivo de cacao, ni caucho ni nada de eso sino que era un proyecto de soberanía alimentaria para la región. Era un proyecto de huertas caceras, de semillas, de peces, de gallinas, de cerdos pero criollos, criollos, criollos, nosotros peleamos: criollos. Que nos posibilitaran un presupuesto para un asesor jurídico que nosotros buscáramos, que para unos talleres de capacitación pero nosotros buscábamos los capacitadores en ese momento los capacitadores eran Sembrar. Nosotros pudimos imponer eso ahí" (Henao, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

¹⁵⁵ La *Fiscalía* est l'organisme d'enquête et d'accusation du système judiciaire colombien.

et propriété de la nation¹⁵⁶. Entre 1966 et 1969, l'Institut de réforme agraire attribue les terres connues comme Las Pavas à des paysans qui ont depuis pratiqué l'élevage bovin. En 1983, lorsque l'achat de terres par les narcotrafiquants bat son plein, Jesús Escobar, membre de la famille de Pablo Escobar, achète Las Pavas et d'autres propriétés avoisinantes. En 1993, lorsque le Cartel de Medellin est fortement persécuté par les autorités colombiennes, Las Pavas est abandonné. La même année, des paysans sans terre de la région prennent possession de ces terres abandonnées. Ils y restent jusqu'en 2003 lorsqu'ils sont obligés de se déplacer suite aux menaces des groupes paramilitaires au service de Jesus Emilio Escobar. Les paysans s'installent à 20 minutes de Las Pavas et s'organisent dans l'Association des paysans de Buenos Aires (ASOCAB). Ils retournent progressivement à Las Pavas entre 2004 et 2005 mais sont à nouveau forcés d'abandonner les terres en 2006. Cette même année, l'ASOCAB entame les démarches pour que l'Institut de développement rural procède à l'expropriation de ces terres non cultivées¹⁵⁷ et les distribue parmi ses membres. Sans que le litige entamé par les paysans ait un effet quelconque, en 2007, Pablo Escobar vend les terres à une entreprise de production d'huile de palme.

Pendant ces années, les paysans de Las Pavas ont réussi à démontrer qu'ils avaient occupé et cultivé une terre qui était abandonnée et qu'ils avaient ensuite été déplacés par la force à plusieurs reprises (Verdad abierta, 2011b). En conformité avec la législation colombienne contre le déplacement forcé et la législation d'expropriation du domaine, ces preuves auraient dû donner aux paysans le droit à la propriété de la terre. En 2011, un des paysans de la communauté, maintenant employé de l'entreprise de production d'huile de palme, a affirmé devant un juge que les déplacements n'avaient pas existé et que les paysans n'avaient jamais pris possession de ces terres. Le juge a promptement conclu « qu'il n'y a pas

¹⁵⁶ La synthèse de la lutte pour la possession et la propriété de ces terres que voici, tient compte de la documentation de la Clinique juridique de la Faculté de droit de l'Université Javeriana, ainsi que des entretiens réalisés avec des dirigeants de la FÉDÉAGROMISBOL (2011; Acuña, 2012, entretien réalisé par Leila Celis; Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

¹⁵⁷ Ces démarches ont comme fondement la loi 160 de 1994 qui prévoit l'expropriation des terres agricoles en cas d'inexploitation économique pour plus de trois années consécutives.

eu de déplacement, que les paysans demandeurs devaient être poursuivis comme membres de la guérilla » (cité dans Verdad abierta, 2011b).

L'étude de la *Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento* mentionnée plus haut, identifiait trois options devant le déplacement. L'expérience des communautés du Sud de Bolivar, tout comme celle de la communauté du Chocó, ajoute la résistance à cette liste, comme alternative au déplacement. Dans l'histoire de la résistance paysanne en Colombie deux formes de résistances sautent aux yeux : l'une repose sur la clandestinité armée¹⁵⁸ ou civile, l'autre sur la visibilité et la défense des droits humains.

La lutte pour la terre que les paysans menaient dans la phase d'exigibilité et celle qu'ils mènent dans la phase de résistance ont en commun le recours à des instances administratives et judiciaires pour faire valoir leurs droits. La différence fondamentale entre les deux est que dans la première phase, les instances de l'État acceptent de reconnaître et de faire respecter les droits des paysans parce que le mouvement paysan, bien organisé et fort d'une véritable capacité de mobilisation, a un rapport de force qui lui est favorable. Dans la phase de résistance, si les autorités sont obligées de reconnaître les droits des paysans, c'est du fait de l'insistance de leurs avocats qui parviennent à rendre évidentes les irrégularités, à démontrer que l'État, ses fonctionnaires et les groupes les plus puissants de la société ont faussé les règles que l'establishment lui-même s'était engagé à respecter. En dépit de tout cela, même lorsque les paysans et leurs alliés parviennent à gagner une lutte juridique, ils en bénéficient rarement, comme les exemples de Las Pavas et des communautés du Bas Atrato l'ont montré.

¹⁵⁸ Tel a été le cas des paysans déplacés par *La Violencia* qui se sont regroupés et relocalisés sans abandonner la région. À l'époque, les paysans étaient armés pour défendre la communauté. Certaines de ces expériences de résistance sont devenues les « républiques indépendantes » du Sud du pays et sont à l'origine des FARC (Forces armées révolutionnaires de la Colombie), le groupe de guérilla le plus ancien de Colombie.

4.2.2.2. L'association des Zones humanitaires du Jiguamiandó et du Curvaradó

Depuis 1997, les communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó sont déplacées de leur territoire par les groupes paramilitaires. Les familles de ces communautés ont pris trois chemins différents. Une partie d'entre elles est partie en ville avec l'appui des amis ou de la famille. Ces familles ont subi une rupture du lien avec le reste de la communauté et leur milieu. D'autres sont parties en groupe pour aller se réfugier dans le campement de Pavarandó et postérieurement se sont organisées en Communautés de paix. En moins grand nombre, quelques familles se sont réfugiées dans la forêt devenant des *résistants* (voir supra, 4.5). En 2000, lorsque les membres de la communauté devenus Communautés de paix retournent dans la région, ils rejoignent les résistants et tous retrouvent le rythme normal de leurs activités.

Mais en 2001, les attaques menées par des paramilitaires et les Forces armées recommencent. En réponse, les communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó décident de continuer la lutte pour leur maintien dans le territoire et se déclarent en processus de *résistance civile pour la défense de la vie, du territoire et de la dignité*.

Ce processus de résistance emprunte des éléments de l'expérience des communautés de paix et celle des résistants. D'abord, les communautés du processus de résistance civile demeurent dans le territoire comme l'avaient fait les résistants en 1997 mais, cette fois, elles ne cherchent pas à se cacher, bien que parfois des membres aient été obligés de se réfugier dans la forêt (Hallé, 2007, p. 194). Lors de cette étape du processus de résistance, les communautés cherchent à être visibles. Accompagnées de l'ONG Justicia y paz¹⁵⁹, les

¹⁵⁹ « La Comisión Intereclesial de Justicia y Paz est un organisme de défense des droits humains qui s'inspire du droit international des droits humains ainsi que des droits des peuples pour défendre les victimes de violations des droits humains et du terrorisme d'État dans leur recherche de vérité, de justice et de réparation. Justicia y Paz accompagne 14 processus de résistance civile de communautés afro-colombiennes, autochtones et paysannes au niveau national » information prise du site Internet du Projet d'accompagnement et solidarité Colombie www.pasc.ca. Consulté en ligne en septembre 2012.

communautés mènent une stratégie de protection qui vise à mettre de l'avant l'existence des communautés, les violations des droits humains qu'elles subissent et les mécanismes de résistance qu'elles développent¹⁶⁰. Ensuite, elles revendiquent leur droit à exister en tant que population civile, comme l'avaient fait les communautés de paix. Néanmoins, cette fois, les communautés se déclarent en résistance civile plutôt que neutres. Elles sont conscientes de leur condition de cible militaire et de la responsabilité de l'État dans les attaques qu'elles subissent (Sierra, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

Le premier objectif des paysans est de préserver leur vie et leur intégrité physique. La résistance vise aussi à défendre le droit non seulement de propriété – qui leur a été reconnu en 2000 par le gouvernement –, mais aussi le droit de possession matérielle sur le territoire collectif. En effet, depuis 2001, les plantations de palmiers à huile prospèrent sur les territoires collectifs des communautés. Ces plantations sont réalisées contre la volonté des communautés. La résistance vise aussi à exiger le respect de leur culture et des relations de production qu'ont entretenues historiquement les communautés. Armando Mosquera (nom fictif), dirigeant du Conseil des communautés afro-descendantes et habitant de la Zone humanitaire de Pueblo Nuevo, l'exprime ainsi :

Notre lutte n'a pas pour but seulement de nous faire profiter des ressources minérales ou des ressources naturelles mais de défendre ce territoire ... par la violence, ils essayent de faire disparaître une communauté et lorsqu'une communauté perd ses us et coutumes, ses traditions, elle disparaît. Alors l'enfant qui ne va plus vouloir manger le plantain cuit ou le poisson salé mais plutôt manger du poulet ou le *Bonjour...* personne ne va plus cultiver le riz ni le fruit de la palme mais il va acheter du riz en sac.

¹⁶⁰ Cette stratégie comprend différents volets dont l'accompagnement international et la défense juridique (voir *infra*). Ce processus de résistance est accompagné par le PASC depuis 2003 (Projet Accompagnement Solidarité Colombie, 2012). Les Brigades de paix internationales accompagnent les Zones humanitaires du Jiguamiandó depuis 2003 et celles du Curvaradó depuis 2006 (Peace Brigades International, 2012).

Ce sont des choses qui changent et la violence a tout changé, tout ... (Anonyme, 2012, entretien réalisé par Leila Celis)¹⁶¹.

Les paysans sont en résistance parce que les conditions de vie ont changé. Depuis que les attaques envers les communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó ont commencées, se déplacer pour aller cultiver la terre comporte des risques permanents. Le comportement le plus sûr est de rester en groupe. Les hauts niveaux de répression ont marqué profondément les possibilités de vie et d'organisation des communautés. Les déplacements dans la région ne suffisent pas à contenir l'avancée paramilitaire ou à assurer un niveau de sécurité satisfaisant pour les communautés. Comment renforcer le processus de résistance civile dans ce contexte? C'est dans le cadre de cette réflexion pour concilier la résistance et la production, que les paysans s'organisent en Zones humanitaires à partir de 2004 et postérieurement aussi en Zones de biodiversité.

4.2.2.3. Les Zones humanitaires et les zones de biodiversité

En 2004, après un processus de consultation et d'information approfondi, les communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó ont créé trois Zones humanitaires: Pueblo Nuevo, Bella Esperanza et Villa Flor Remacho.

Les Zones humanitaires sont des lieux de vie exclusifs à la population civile, que les communautés se sont donnés pour rendre visible leur condition de population civile afin de se mettre à l'abri des attaques des groupes armés. Ces zones ont comme argument légal, le Droit international humanitaire :

¹⁶¹ La lucha de nosotros no es solo para hacer aprovechamiento de los recursos minerales o de los recursos naturales sino también para defender ese territorio... con *la Violencia* también tratan de desaparecer una comunidad y cuando una comunidad pierde sus usos, sus costumbres, sus tradiciones, desaparece. Entonces el niño ya no va a querer comer plátano cocinado o pescado entapado, salado, sino que ya va a querer es comer pollo, que comer el *Bonjour*... a uno ya no le da por cultivar el arroz y el chontaduro, sino que va a comprar el arroz de bolsa, son cosas que cambian y *la Violencia* nos ha cambiado todo, todo... (Mosquera, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

[...] les parties d'un conflit armé doivent en tout temps opérer une distinction entre les civils et les combattants, et entre les biens de caractère civil et les objectifs militaires. Le « principe de distinction », qui est le nom donné à cette règle, est la pierre angulaire du droit international humanitaire. De ce principe découlent de nombreuses règles particulières du droit humanitaire, qui visent à protéger les civils, telles que l'interdiction des attaques délibérées ou directes contre des civils et des biens de caractère civil, l'interdiction des attaques sans discrimination ou l'utilisation de « boucliers humains » (Comité international de la Croix-Rouge, 2000, consulté en ligne : <http://www.icrc.org/fre/resources/documents>).

Les Zones humanitaires ont servi aussi à faciliter le retour des communautés sur leur territoire. En 2006, les terres du Curvaradó étaient sous le contrôle effectif d'entreprises de production d'huile de palme. Aucun paysan n'osait dénoncer le vol de ses terres de manière individuelle car il était clair que les paramilitaires n'allaient pas permettre de tels actes. Néanmoins, plusieurs anciens habitants de la région du Curvaradó, dispersés dans différentes villes depuis 1997 ou depuis 2001, ont décidé d'y retourner. Les rêves de ces paysans déplacés sont alors attachés à l'image d'une Zone humanitaire, située « en plein milieu des plantations de palmiers » (Sierra, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

À partir de 2006, les communautés ont aussi créé des Zones de réserve et de biodiversité. Basées sur le Décret 1996 de 1999 qui reconnaît comme Réserve naturelle de la société civile un domaine qui sert à conserver un écosystème et qui est géré de manière durable. Dans les zones de biodiversité, les paysans produisent pour leur subsistance et s'opposent aux plantations de palmiers à huile.

Afin de protéger leur intégrité physique et leur droit à occuper le territoire, les membres des communautés ont fait appel, depuis 1997 à de nombreuses institutions nationales et internationales. Au niveau national, les institutions concernées sont la *Défensoría del pueblo*, la *Procuraduría general de la nación*, l'Institut de développement rural, plusieurs tribunaux régionaux et nationaux ainsi que la Cour constitutionnelle. De plus, quelques commissions interinstitutionnelles ont été formées pour vérifier sur le terrain les versions des communautés quant à l'avancement des plantations de palmiers à huile. Ces commissions

étaient alors formées par différents ministères et les institutions déjà mentionnées. Malgré de nombreuses inconsistances internes, dues tantôt à la négligence des fonctionnaires, tantôt au pouvoir des palmiculteurs, les droits des communautés ont été reconnus et ratifiés par les plus hauts tribunaux. Ils ont établi l'illégalité des plantations sur le territoire collectif et ont ordonné leur restitution aux communautés.

En 2010, l'unité des droits humains de la *Fiscalía* a ordonné l'arrestation de 22 membres des conseils d'administration, propriétaires et employés des entreprises de production d'huile de palme (Alfonso Sierra et Lemaitre Ripoll, 2011, p. 61).

En plus d'utiliser la coercition paramilitaire, les entrepreneurs de la palme ont tenté de diviser la communauté afin de neutraliser les procédures légales menées par les communautés. Pour ce faire, les palmiculteurs ont acheté des membres de la communauté ainsi que leurs droits sur le territoire. Ils ont réussi aussi à créer des organisations, parallèles aux Conseils majeurs des communautés afro-descendantes, qui sont en faveur des plantations. Avec l'instauration de ces mesures depuis 2009, ce ne sont plus toutes les communautés qui font partie du processus de résistance. Pour pouvoir continuer la défense du territoire dans une dynamique régionale, les partisans de la résistance ont créé l'Association des zones humanitaires et de zones de biodiversité.

Au niveau international, les communautés ont demandé à la Commission interaméricaine des droits humains des mesures préventives. Étant donné que l'État n'a pas respecté ces mesures, la Cour Interaméricaine a émis des mesures conservatoires¹⁶² en faveur des communautés en mars 2003.

¹⁶² Les mesures provisoires sont un des axes du système interaméricain de protection des droits de la personne. Il est dans le mandat de la Commission Interaméricaine des droits de l'homme de « Demande[r] aux États membres d'adopter des « mesures conservatoires », conformément aux dispositions de l'article 25 de son règlement afin d'empêcher que des dommages irréparables soient infligés aux droits de la personne dans des cas graves et urgents. De même, [...] elle peut demander à

À la question posée en entrevue sur l'efficacité de la défense des droits humains, les paysans interviewés¹⁶³ ont affirmé que la défense des droits humains a été efficace pour leur processus de résistance. Ainsi l'affirme par exemple Erasmo Sierra, dirigeant du Conseil communautaire du Jiguamiandó :

[Oui, la défense des droits humains est efficace] parce que nous avons fait une réclamation pour la terre et nous l'avons gagnée, nous avons fait une réclamation pour le débordement de la rivière et nous l'avons gagnée aussi. Nous avons fait une réclamation pour le Mont Cara de Perro et nous l'avons gagnée. Donc je crois que les choses s'améliorent, et nous en sommes heureux... De même les procédures judiciaires contre nous tombent les uns après les autres. La mienne est déjà tombée, celle de Felix... d'un jeune de Urada sont tombées aussi... L'État s'est engagé devant la Cour à payer réparation aux victimes pour les dommages causés, à nous remettre le territoire et à nous protéger. L'État s'est engagé à ça devant la Cour. Alors nous voyons que oui la Cour travaille, par l'intermédiaire de Justicia y paz et de nous réunis dans la réclamation de nos droits sur ce qui nous appartient¹⁶⁴ (Sierra, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

la Cour interaméricaine d'ordonner l'adoption de « mesures provisoires » dans les cas d'extrême gravité requérant la plus grande célérité afin d'éviter des dommages irréparables aux personnes, même s'il s'agit d'une affaire dont la Cour n'a pas encore été saisie » (Commission Interaméricaine des droits de l'homme, 2012).

¹⁶³ Nous avons fait quatre entrevues avec des membres des Conseils majeurs du Jiguamiandó et deux avec de membres du Conseil majeur du Curvaradó. Huit autres entrevues ont été réalisées avec des membres de la Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar. À la base nous avons utilisé le même questionnaire (voir annexe « Versiones de la resistencia. Questionnaire d'entrevue avec dirigeants paysans »).

¹⁶⁴ “[si] porque hemos tenido una tutela que metimos a favor de la tierra la ganamos, metimos una tutela por el destapamiento [sic destaponamiento] del río y también la ganamos. Metimos una tutela por el Cerro Cara de Perro y también la ganamos. Entonces veo que va mejorando la cosa, porque la teníamos bien pero hemos sentido contentura con eso. También hemos visto que los procesos judiciales que teníamos nosotros se están cayendo. Principalmente el mío, ya cayó, el de Felix...de un muchacho por allá de Urada también cayó. ...El Estado se comprometió delante de la Corte de pagarnos reparación de las víctimas, del daño causados, de entregarnos el territorio y el seguro de la vida de nosotros. En eso se comprometió el Estado delante de la Corte. Entonces estamos viendo de que si la Corte está trabajando por medio de justicia y paz y por medio de nosotros que nos asentamos juntos, reclamando el derecho que nos corresponde a nosotros sobre lo que nos pertenece” (Sierra, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

De la même façon, un autre dirigeant, en répondant à la question « croyez-vous que la défense des droits humains a été efficace pour votre communauté ? »¹⁶⁵ indique que :

Oui, elle a été efficace parce que nous avons eu beaucoup de succès en cette matière. Ils violent nos droits : ils viennent ici où il n'y a pas d'éducation et tuent une personne. Mais nous, par exemple, nous sommes associés à Justicia y paz et nous avons des contacts directs au moins tous les deux ou trois mois avec le gouvernement sur la question des droits humains. Ici, c'est l'armée qui commettait le plus de violations des droits humains. Nous avons établi des zones humanitaires... pas que ce soit si efficace mais en comparaison avec il y a cinq, six ans, oui ça a changé et c'est grâce à nos efforts et à ceux de Justicia y Paz et à la visibilité de notre processus, parce que ça fait que beaucoup de gens savent ce qui se passe avec cette communauté (Anonyme, 2012, entretien réalisé par Leila Celis)¹⁶⁶.

Ainsi, la stratégie de défense des droits humains a permis aux organisations : 1) d'obtenir les titres de propriété, issus de la reconnaissance des droits aux communautés noires ou afro-descendantes, 2) de rester sur leur territoire à travers la formation de zones humanitaires et 3) de sommer les autorités colombiennes de faire valoir les droits et d'assainir la situation d'occupation et de plantation illégale de leur territoire.

Néanmoins, les plantations continuent à exister, les *re pobladores*, habitants que les entreprises ont amené sur le territoire et qui travaillent dans les plantations de palmiers, sont toujours là et l'action paramilitaire ne cesse pas. Le 25 mars 2012, les paramilitaires ont

¹⁶⁵ Voir annexe « Versiones de la resistencia. Questionnaire d'entrevue avec dirigeants paysans ».

¹⁶⁶ "si es eficaz porque hemos tenido muchos logros en materia de eso. O sea. A nosotros nos violan los derechos: que aquí vienen y matan una persona, que no hay educación pero nosotros estamos, por ejemplo, asociados con Justicia y paz y por eso tenemos una interlocución por lo menos cada dos o tres meses directo con el gobierno en cuestión de los derechos humanos. No que aquí el ejército era el que más violaciones a los derechos humanos cometía. Instalamos las zonas humanitarias ...no es que sea tan eficaz pero en relación: hace cinco, seis años, si ha cambiado y es gracias a la gestión que realizamos nosotros que realiza Justicia y Paz y a la visibilización que hay de nuestro proceso, porque eso hace que mucha gente se fije qué está pasando con esta comunidad" (Mosquera, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

assassiné le leader des communautés de Curvaradó et son fils Samir (Projet d'accompagnement et solidarité Colombie, 2012).

Parmi les organisations que nous étudions dans cette thèse, les Conseils communautaires des communautés afro-descendantes sont celles qui synthétisent le mieux notre thèse¹⁶⁷. En effet, ces Conseils apparaissent directement comme des réponses des communautés à la répression. Aussi, les Conseils sont encadrés directement par les politiques de « reconnaissance des droits des minorités », développées dans le contexte de la consolidation de la polyarchie ou consolidation des institutions politiques néolibérales (voir 1.2 *Globalisation de la polyarchie, supra*).

4.3. Le caractère des organisations paysannes dans la phase de résistance

Nous avons vu, au chapitre 3, les effets de la répression sur les organisations paysannes et nous avons parcouru dans ce chapitre-ci, la dynamique de défense des droits humains adoptée par ces organisations. Nous avons vu à travers la littérature sur la répression (chapitre 1) et sur la défense des droits, que ces deux phénomènes (répression et défense des droits) peuvent entraîner des transformations importantes pour les mouvements sociaux : institutionnalisation/accommodement Vs. radicalisation.

Dans quelle mesure les organisations paysannes étudiées ici ont-elles été transformées par la répression subie et par le travail de défense des droits humains qu'elles ont réalisé? Dans le livre *Comparative perspectives on social movements : political opportunities, mobilizing*

¹⁶⁷ Le développement parallèle de la recrudescence de la répression et de la consolidation de la démocratie néolibérale crée des opportunités politiques pour les organisations sociales. Ces opportunités s'articulent autour de la défense des droits humains (voir chapitre 1).

structures, and cultural framings, Doug McAdam postule une relation de causalité entre les dimensions créant l'opportunité politique et le caractère qu'adopte un mouvement : l'ouverture institutionnelle favoriserait l'émergence de mouvements réformistes très institutionnalisés alors que les changements dans les niveaux de répression favoriserait l'émergence de mouvements non-institutionnalisés (McAdam, McCarthy, et Zald, 1996, p. 29-30)¹⁶⁸. Très logique, cette proposition ne permet pas, néanmoins, d'identifier le caractère des organisations paysannes que nous avons étudiées. La complexité de l'action des organisations paysannes en Colombie est en lien direct avec le fait que leur action se situe dans un contexte marqué par a) une ouverture institutionnelle formelle (voir chapitre 1) et *en même temps* par un contexte d'intense répression (voir chapitre 2).

L'ouverture institutionnelle s'est matérialisée par la mise en place d'une politique libérale progressiste au niveau de la reconnaissance des droits : en 1991 est adoptée une des constitutions les plus progressistes au monde qui consacre un mécanisme réel de tutelle pour la protection des droits fondamentaux (article 86 de la Constitution de 1991), et qui reconnaît un ensemble de droits aux minorités autochtones et noires, dont le droit à la propriété collective du territoire. Cette ouverture institutionnelle peut se mesurer aussi dans la promulgation de lois et de jurisprudences mettant l'accent sur le respect des droits humains pour le traitement des effets du conflit, comme par exemple, en relation aux déplacés (à partir de 1994) ou au problème de dépossession des terres (loi de victimes et restitution des terres, décembre 2011).

¹⁶⁸ "If we array movements along a continuum from the narrowest of institutionalized reform efforts on the one pole to revolutions on the other, we can, I think, discern a general relationship between type or form of movement and changes in the dimensions of political opportunity []. Changes in the legal or institutional structure that grant more formal political access to challenging groups are apt to set in motion the narrowest and most institutionalized of reform movements. ... As we move to the more radical or even revolutionary end of the movement continuum, the other two dimensions of political opportunity [the presence or absence of elite allies and the state's capacity and propensity for repression] come increasingly into play. A significant decrease in either the will or ability to repress tends to be related to the rise of noninstitutionalized protest movements..." (McAdam, McCarthy, et Zald, 1996, p. 29-30).

La propension à la répression s'est cristallisée par l'implantation du paramilitarisme sur tout le territoire. Il est responsable des crimes contre l'humanité et des multiples violations aux droits civils et politiques. Par la répression, plus de quatre millions d'hectares ont été usurpés aux paysans et mis à la disposition d'un modèle économique, que lui, a été entériné par des gouvernements successifs.

Sans perdre de vue que la dynamique actuelle du mouvement paysan a été fortement marquée par la répression et par la défense des droits humains, quelle conclusion peut-on tirer sur le caractère des organisations paysannes étudiées? Sont-elles institutionnalisées ou ont-elles plutôt un caractère révolutionnaire? Il est difficile de répondre catégoriquement à cette question pour plusieurs raisons. Par exemple, étant donné que la répression vise directement les organisations qui s'opposent le plus ouvertement à l'État et aux groupes dominants et étant donné que les membres de ces organisations sont identifiés par l'appareil répressif comme étant des collaboratrices de la guérilla, il est fort probable que l'image que les organisations cherchent à montrer soit adaptée afin de minimiser les risques de sécurité. La question ne perd pas pour autant sa pertinence. On peut avoir une réponse approximative à cette question en analysant comparativement le but des revendications et des actions mises de l'avant par les organisations.

Table 3 Caractère des organisations sociales selon leur but

CARACTÈRE	BUT	RENDICATION	RÉPERTOIRES
RÉVOLUTIONNAIRE	Ébranler les bases de la structure de dépendance	Propositionnelles	Actions directes et symboliques
RÉSISTANCE	Défendre ou élargir des droits reconnus par la structure de pouvoir en place	Défensives	Actions juridiques et symboliques
	Ébranler les bases de la structure de dépendance	Révolutionnaire	Actions directes, juridiques et symboliques

Pour identifier le caractère des organisations paysannes étudiées, le point de départ sera la classification des « phases de la lutte paysanne par son interaction avec l'État » présentée au chapitre précédent. Selon cette classification, le but de la lutte paysanne dans les phases d'autogestion et d'exigibilité est la construction d'une économie paysanne. Les transformations recherchées par ces organisations dans cette étape peuvent par conséquent être qualifiées de transformations sociétales à portée révolutionnaire. Non pas que les paysans cherchent à renverser le pouvoir politique et à installer un paysan à la tête de l'État mais le modèle de société qu'ils construisent met en question les caractéristiques fondamentales du pouvoir, de la richesse et de la production. Comme la structure de la grande propriété terrienne favorise la soumission des paysans et la reproduction du pouvoir basé sur la violence politique institutionnelle (voir chapitre 1 et 2) en s'appropriant la terre pour la production directe, les paysans minent les conditions de dépendance qui les lie aux grands propriétaires. Par le fait même, ils minent les relations sociales et de production qui s'ensuivent. Ce type de revendications implique l'existence d'une vision ou d'un projet de société qui est, au moins en partie, en contradiction avec le modèle de société existant. C'est pourquoi nous avons identifié la lutte pour une économie paysanne comme une lutte de transformation sociétale à portée révolutionnaire. Néanmoins, si l'on tient compte du fait que cette économie paysanne se base sur la demande d'une propriété privée et individuelle sur la terre, il faut reconnaître aussi qu'il s'agit là d'une revendication réformiste. Ceci est important car, comme nous l'avons vu au chapitre 3, les grands propriétaires terriens ont toujours fini par s'imposer dans la lutte pour la propriété de la terre (par des mécanismes variés comme l'endettement, la menace, entre autres). Ce faisant, ils se sont aussi approprié le travail que les paysans avaient fait pour améliorer les terres. Les revendications formulées et les répertoires utilisés dans les phases d'autogestion et d'exigibilité montrent bien le double caractère révolutionnaire et réformiste de l'organisation.

D'autre part, les organisations ont un caractère défensif si leurs revendications et leurs actions sont rythmées par l'action des groupes dominants, c'est-à-dire, si l'agenda de l'organisation cherche principalement à répondre aux initiatives de ces groupes. La devise de

prioriser l'urgent plutôt que l'important décrit bien le caractère et la dynamique de ces organisations. Le caractère défensif d'une organisation est en général accompagné par des revendications réformistes qui sont donc recevables par le statu quo, c'est-à-dire, elles ne remettent pas en question l'ordre établi mais le rendent plus stable, plus acceptable, plus légitime. Ces revendications et actions peuvent être menées par des organisations sociales en opposition au régime politique pour défendre un droit qu'elles avaient et qui est menacé ou pour élargir les droits dont elles jouissent. Les revendications pour la défense de la vie sont défensives, elles cherchent à protéger le mouvement paysan de l'offensive militaire et ne véhiculent pas une vision de société opposée.

Comment qualifier le caractère des organisations paysannes lorsqu'elles font converger la défense des droits humains et la défense de la terre-territoire? Sur le même critère qui différencie le caractère révolutionnaire du caractère défensif, il faut dire que si la défense du territoire a pour but de défier les relations sociales et de production, c'est-à-dire, que les paysans aient un accès direct à la terre pour la cultiver, la revendication est révolutionnaire. Si elle a pour but de faire reconnaître un droit de propriété monnayable, cette revendication ne remet pas en cause la structure du pouvoir, par conséquent, elle donne un caractère institutionnel aux organisations qui la prônent. Par exemple, une revendication réformiste peut consister à demander des indemnités pour les terres enlevées lors des déplacements forcés. Alors que les revendications à portée révolutionnaire exigent le droit d'accès physique à la terre. Telle est l'exigence des communautés du Jiguamiandó et du Curvaradó ainsi que de la communauté de Las Pavas et de l'ensemble des membres de la FÉDÉAGROMISBOL.

Au niveau des répertoires, les plus récurrents dans les phases d'autogestion et d'exigibilité sont « les actions directes » telles que les mobilisations, les invasions de terres, les occupations d'édifices publics, le blocage de routes, etc. Elles visent à régler directement une situation conflictuelle (occupation des terres, par exemple) ou à créer des conditions favorables pour que le gouvernement règle un conflit (en le rendant visible ou en contrebalançant le rapport de force existant). De leur côté, « les actions juridiques » sont plus

fréquentes dans l'étape défensive. Elles visent à exiger de l'État ou des instances internationales la résolution d'une situation conflictuelle en faisant appel aux instances juridiques ou politiques. Ce type de demandes nécessite le concours de professionnels, notamment d'avocats, et ne met pas en cause le statu quo. Bien au contraire, il cherche à le respecter ou à le rétablir (p. ex. à travers de la présentation des actions telles que l'habeas corpus, la tutelle, les poursuites internationales de l'État pour violation des droits humains, etc.). Si les actions légales étaient peu importantes dans l'action des organisations paysannes avant le milieu des années 1980, elles prennent depuis une importance croissante. Ceci est une des différences entre les deux premières phases de la lutte paysanne (autogestion et exigibilité) caractérisées par une *attitude propositionnelle* et de résistance, au cours desquelles les organisations sont forcées d'adopter principalement une attitude défensive. Néanmoins, quelque part entre les actions directes et les actions juridiques se retrouve l'action de résistance qui consiste à rester dans le territoire. D'abord, c'est une action directe car, en restant dans le territoire, les paysans agissent eux-mêmes, sans une intermédiation quelconque, pour défendre le territoire. Ensuite, sans être une action juridique, c'est aussi une forme de défense juridique du territoire car, comme nous l'avons vu, en Colombie l'extinction du domaine s'applique aux terres abandonnées. Encore une fois, comme nous l'avons vu, certaines des organisations parviennent à s'adapter et, dans la résistance, à continuer la lutte pour des transformations sociétales.

4.4.Conclusion

Nous avons vu quels sont les principaux enjeux de la défense des droits humains pour les organisations paysannes et pour le mouvement populaire en Colombie. Pour les organisations paysannes que nous avons étudiées, la défense des droits humains a des effets contradictoires.

Nous avons dit que l'objectif de la défense des droits humains par les organisations paysannes est d'augmenter la protection de la vie des paysans et de lutter contre le vol de leurs terres. C'est pourquoi la question de l'efficacité du travail des droits humains se pose. Pour porter un cas devant une instance judiciaire (comme un tribunal) ou politique (comme un ministère), les paysans consacrent une bonne partie de leur énergie à suivre et attendre les étapes juridiques établies. En témoignant, ils acceptent de se mettre à découvert dans l'espoir de gagner une bataille juridique. Or, le plus souvent, la bataille n'est pas juridique ni légale. Il n'y a rien de nouveau à affirmer que les décisions des tribunaux ne sont pas nécessairement « des décisions en droit ». Les intérêts que vont favoriser les instances, surtout régionales et nationales, peuvent pencher en faveur des agresseurs et cela pour des raisons diverses que nous ne pourrions analyser ici. Soulignons néanmoins que pour contrecarrer les dénonciations et les poursuites, les entreprises et les grands propriétaires, souvent avec la collaboration des fonctionnaires de l'État, se sont mis à diviser les communautés à travers la création d'organisations parallèles, acquises aux intérêts dominants, comme cela été mis en évidence dans les cas de trois cas étudiés dans ce chapitre : la communauté de Bella Cruz dans le Sud du Cesar, celle de Las Pavas dans le Sud de Bolivar et celles du Jiguamiandó et du Curvaradó.

Nous l'avons vu, les communautés de Jiguamiandó et du Curvaradó ont épuisé les recours légaux pour se défendre et pour poursuivre l'État en justice. Bien que les communautés aient connu de petits succès dans cette lutte, elles continuent à être marginalisées et attendent encore en 2012 la restitution effective de leur territoire, 12 ans après avoir obtenu les titres de propriété collective. La situation est peu différente pour la communauté de Bella Cruz ou pour celle de Las Pavas. Plus encore, ces communautés continuent d'être victimes de groupes puissants qui veulent s'accaparer de leurs terres pour changer leur destination d'une économie paysanne à une économie industrielle.

Néanmoins la défense des droits humains a servi à positionner la lutte paysanne et à disputer le discours de l'État sur le conflit. Par la défense des droits humains, les organisations paysannes ont réussi à diffuser leur réalité : en Colombie, le déplacement n'est pas dû au

conflit, le conflit est planifié pour déplacer les paysans et les déposséder de leurs terres. Ceci a été démontré au chapitre 2, particulièrement à la section 2.3 « Modèle économique de la violence politique institutionnelle : reconcentration de la propriété et reprimarisation de la production ». Le fait que des organisations nationales et internationales de défense des droits humains, des organisations intergouvernementales comme la Cour interaméricaine des droits de l'homme ou le Programme des Nations Unies pour développement (PNUD), par exemple, aient repris ces dénonciations en est la preuve. Reprenons, en raison de sa pertinence, un extrait du Rapport national de développement humain du PNUD 2001 « Colombia rural. Razones para la esperanza » (2011, p. 164) :

Les violations des droits humains et les infractions au Droit international humanitaire sont issues des activités de contrôle du territoire pour l'industrie minière, la prospection pétrolière, les plantations agro-industrielles de monocultures de palmiers à huile, la production d'agro-combustibles, l'élevage bovin extensif et les cultures de drogues. Les acteurs qui commentent le plus souvent ces violations sont les entrepreneurs, les paramilitaires, les guérillas, de secteurs des élites locales et membres de la Force publique¹⁶⁹ (PNUD, 2011, p. 164).

L'ensemble des activités qui configurent la défense des droits humains participe à la construction d'une identité paysanne de plus en plus en rupture avec l'État, car c'est lui l'agresseur. Il y a deux réalités et deux cheminements différents : l'un pour les individus et les organisations qui ont été obligés de sortir du territoire et l'autre pour ceux et celles qui ont été capables de résister dans le territoire. La capacité de résistance des paysans, de leurs leaders et de leurs organisations est moins forte quand ils se sont retirés de leur milieu. Pour les paysans, leur insécurité, l'incertitude de leur statut, la dépendance économique ou encore l'impuissance de l'action politique grandissent exponentiellement en ville. Quand la défense des droits humains se prolonge dans le temps et que l'État devient un interlocuteur privilégié

¹⁶⁹ Las violaciones a los derechos humanos e infracciones al Derecho Internacional Humanitario se originan en el control del territorio para minería, prospección petrolera, plantaciones agroindustriales de monocultivo de palma de aceite, producción de agrocombustibles, ganadería extensiva y cultivos de uso ilícito. Los agentes más representativos de estas violaciones son empresarios, paramilitares, guerrillas y narcotraficantes, sin descartarse en muchas ocasiones, la participación de sectores de las élites locales y de integrantes de la Fuerza Pública.

et les ONG un référent permanent dans ce travail de défense, les revendications paysannes ont tendance à être édulcorées. Toutefois le temps peut jouer le rôle inverse. Si les paysans déplacés, par exemple de Bella Cruz, ont accepté d'être relocalisés sur des terres moins productives et plus petites que celles qu'ils avaient, rien ne les empêche de reprendre la revendication de leur dû 20 ans après, comme ils le font présentement.

La répression a réussi à démanteler la structure nationale de l'ANUC et, face à cette réalité, les paysans se sont organisés en d'autres types d'organisations, qui sont locales ou régionales. Pour contester la répression à laquelle sont soumis les paysans, des militants politiques et sociaux ont créé des ONG qui ont dû assumer le rôle que l'organisation paysanne avait : promotion de l'organisation, gestion de ressources, etc. Aujourd'hui, l'ANUC ressemble plus à ces ONG mais elle a beaucoup moins de contacts et de ressources humains et économiques. Le défi est énorme :

Nous connaissons une situation très difficile : nous sommes en train de récupérer la mémoire de ce qui s'est passé. C'est bien beau de demander vérité, justice, réparation et non-répétition, mais nous devons penser aussi à enregistrer ce qui nous arrive maintenant et plus encore, nous devons penser à comment protéger [ce que nous avons] parce que le futur n'est pas empreint de tranquillité, au contraire...nous n'avons pas les conditions pour dire « ceci [la défense des droits humains] n'est pas une priorité », ça continue d'être la priorité. Il s'agit de l'organiser d'une telle manière qui ne nous déconnecte pas avec les axes principaux (Bénites, 2010, entretien réalisé par Leila Celis)¹⁷⁰.

La stratégie répressive contre le mouvement paysan – et contre les organisations sociales en général –, s'est déroulée durant la même période où l'État, des organisations internationales et des ONG nationales et internationales mettaient en place un échafaudage de droits dans

¹⁷⁰ “La situación que tenemos es muy difícil: estamos tratando de rescatar la memoria de lo que pasó. De resarcir, de exigir verdad, justicia, reparación y no repetición pero tenemos que estar pensando en recoger lo que está pasando y más de eso tenemos que pensar en cómo proteger porque lo que se viene no es de tranquilidad sino al contrario ...no tenemos las condiciones para decir “esto no [la defensa de los derechos humanos] es una prioridad”, sigue siendo la prioridad, pero se trata de organizarlo de tal manera que no nos desconecte con los ejes centrales” (Bénites, 2010, entretien réalisé par Leila Celis).

le but de stabiliser en relégitimant le régime politique et ainsi atténuer l'opposition¹⁷¹. L'occurrence parallèle de l'intensification de la répression et de l'explosion des droits et de ressources pour les défendre a imprimé un caractère particulier aux organisations sociales. C'est dans ce contexte que les organisations paysannes ont assuré la défense des droits humains.

Dans un premier temps, la défense des droits humains dépasse à peine la plainte. Elle ne s'accompagne pas d'une analyse politique liant l'offensive de l'État et des groupes dominants à un projet contre la paysannerie, contre la production paysanne. Pour les paysans, habitués à la répression régulière et décentralisée des grands propriétaires terriens (voir chapitre 2), l'offensive paramilitaire n'était qu'un renforcement de ces dynamiques. La revendication des droits humains se faisait dans le cadre du discours international des organisations multilatérales : respect des droits humains, du droit international humanitaire, mettant l'accent sur les conséquences humanitaires du déplacement. C'est à ce moment que les organisations paysannes qui ont entrepris la défense des droits humains se scindent. Ainsi, par exemple, le chemin qu'a pris l'ANUC dans la phase de résistance n'est pas le même que ceux qu'ont pris la FÉDÉAGROMISBOL et les Conseils des communautés afro-descendantes du Bas Atrato.

Nombre d'organisations paysannes et sociales sont restées dans ce discours et ont suivi sa logique. La neutralité était vue comme la valeur première qu'il fallait embrasser pour avoir le droit de revendiquer le respect de la vie. Dans ce sens, il fallait se distancier de toutes les formes de violence. Il fallait donc dénoncer aussi la violence des groupes de guérilla et s'abstenir de défendre tout ce qui pourrait être lié de près ou de loin avec les groupes

¹⁷¹ La stabilisation du régime colombien fait partie d'un processus mené par la politique étrangère états-unienne qui vise à consolider son hégémonie dans la période de l'après-guerre froide. Il faut dire néanmoins que la démocratie de basse intensité et la promotion de celle-ci comme une valeur importante n'est pas seulement une imposition de l'étranger. Par un processus de transnationalisation de la classe dominante, un nombre de plus en plus important d'entrepreneurs, de décideurs, de politiciens et de chercheurs font leur la promotion de la polyarchie (Avilés, 2006; Robinson, 2000).

insurgés, s'abstenir des positionnements politiques qui pouvaient ressembler à ceux de la guérilla. Cela se traduit par une position où les communautés se dépeignent elles-mêmes comme voulant simplement subsister et être exclues d'un conflit armé qui serait ici le responsable des attaques qu'elles subissent.

Pour d'autres organisations, et c'est sans doute le cas de celles qui ont opté pour la résistance dans le territoire, la défense des droits humains aide à raffiner progressivement l'analyse et à mettre en lumière les antagonismes d'intérêts et de visions de la société. Ce faisant, la défense des droits humains renforce les processus de mobilisation et de contestation. C'est la conclusion qu'on peut tirer des interventions comme celle citée ci-après, à titre d'exemple :

La table de dialogue dans le sud de Bolivar est un mécanisme que nous voulons installer pour avoir un prétexte pour nous mobiliser parce que si le gouvernement vient à la table, il ne va rien faire mais nous du sud de Bolivar nous préparons nos arguments: puisque le gouvernement s'est assis avec nous et qu'il n'en est rien résulté, nous nous mobilisons. Parce que c'est la nouvelle réforme de la sécurité publique qui empêche que nous sortions dans les rues pour manifester Il faut que nous trouvions des arguments pour que le jour où nous sortirons dans la rue, nous puissions dire que c'est parce que le gouvernement n'a rien fait (Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis)¹⁷².

Du moment où la défense des droits humains est liée au maintien dans le territoire, les organisations sociales sont doublement fortifiées par ce processus : elles reprennent l'initiative, le point le plus important redevient le projet paysan, la *via campesina*. La défense des droits humains ne se fait pas seulement pour assurer le respect des droits dans les termes des traités internationaux et des lois nationales. Elle se fait aussi pour continuer la lutte pour la terre et plus encore, pour le territoire. Certes, la priorité donnée à la lutte pour la restitution

¹⁷² La mesa de interlocución en el sur de Bolívar es un mecanismo que queremos instalar para tener una excusa de movilizarnos porque si el gobierno llega a la mesa no nos va a cumplir pero nosotros el sur de Bolívar nos estamos llenando de argumentos: decir que el gobierno se sentó con nosotros y aprobó esto pero nunca lo cumplió por eso nos movilizamos. Porque ahí está la nueva reforma de seguridad ciudadana que impide que uno salga a la calle a reclamar....hay que llenarnos de argumentos para que el día que salgamos a la calle le digamos hoy salimos a la calle porque el gobierno nos ha incumplido (Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

en relation avec la lutte pour la distribution, illustre que le mouvement paysan a perdu une partie du terrain qu'il avait gagné. Mais le retour et la restitution sont nécessaires pour reprendre le projet d'économie paysanne que les communautés avaient commencé au moment où les paramilitaires les ont évincés du territoire.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Jusqu'au milieu des années 1980, les organisations paysannes en Colombie luttent pour la redistribution de la terre et pour l'obtention de services publics. À partir du milieu des années 1980, brisées par la répression et encouragées par la reconnaissance croissante de droits, elles sont amenées progressivement à faire de la défense des droits humains la priorité de leurs luttes. Nous avons identifié les luttes du mouvement paysan au cours de cette période comme étant des luttes de résistance, caractérisées par une attitude défensive. Au cours de cette phase de résistance les organisations doivent réajuster leurs formes d'organisation, les revendications et le type d'action devant l'escalade répressive.

Les transformations du mouvement paysan dans la phase de résistance : les effets directs et indirects de la répression

La violence politique institutionnelle déployée par le contrôle paramilitaire a entraîné des changements directs et indirects pour ces organisations. Les changements directs sont tous liés au réajustement, aux mesures prises pour s'adapter à la nouvelle réalité répressive; les changements indirects sont liés aux effets que la défense des droits humains a sur le caractère des organisations paysannes.

Après 30 ans de résistance, les organisations paysannes continuent à affronter l'État et à construire des alternatives sociétales. À l'égard des effets directs, les organisations paysannes ont sans aucun doute changé. Les structures nationales comme celle que l'Association nationale des paysans de la Colombie (ANUC) avait jadis, ne sont plus de mise. Elles continuent d'exister mais ont été fortement affaiblies. Les organisations les plus fortes aujourd'hui sont les organisations locales ou régionales, comme l'Association des Zones humanitaires du Jiguamiandó et du Curvaradó ou la Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar. Elles continuent sans relâche la lutte pour l'accès direct à la terre et ont enrichi leurs revendications en prônant la défense du territoire et la défense intégrale des droits humains. Le mouvement paysan a été fragilisé par la répression : nombre de leurs leaders et militants ont été tués, ont dû se déplacer en ville ou s'exiler hors du pays. Les attaques répétées à leur encontre ont entraîné un retard dans le progrès politique et organisationnel (Veleño, 2012, entretien réalisé par Leila Celis). Sous la répression les paysans ont perdu plus de quatre millions d'hectares et ont dû changer la forme d'habiter la terre : déplacements internes, zones humanitaires. Ils ont subi la destruction de leurs cultures et de leur milieu de vie : maisons brûlées, projets économiques détruits, etc. La peur créée par les actions paramilitaires ainsi que la déloyauté de membres des communautés convertis à la solde des Forces armées et des entreprises, ont participé à l'affaiblissement du tissu social. La dynamique de la répression a imposé une nouvelle revendication, celle de la défense des droits humains.

Les tendances de l'intensification de la répression et de la réponse paysanne en termes de défense des droits humains restent depuis, *grosso modo*, constantes. Néanmoins, on ne peut pas affirmer que les organisations sociales et spécifiquement les organisations paysannes que nous étudions, aient été démobilisées. C'est pourquoi nous soutenons que l'*articulation* des dynamiques de répression et d'ouverture politique constitue une opportunité politique pour les organisations paysannes.

La défense des droits humains comme opportunité politique

La défense des droits humains a réorganisé les priorités du mouvement paysan, reléguant la lutte pour la redistribution de la terre au second plan. Néanmoins, il faut souligner l'importance du fait que cette défense des droits humains s'inscrit dans la confrontation avec l'État et les groupes dominants, confrontation dans laquelle les groupes dominants visent à éliminer la paysannerie et à la soumettre à des conditions de dépendance économique et sociale en la dépossédant de la terre. Seulement en mettant en évidence les caractéristiques structurelles de la violence politique institutionnelle, c'est-à-dire, en la situant comme faisant partie des relations sociales de domination, on peut comprendre les voies empruntées par les organisations paysannes dans la défense des droits humains. L'intensification de la violence politique institutionnelle (VIP) comme mécanisme de dépossession contre la paysannerie fait que les paysans perçoivent clairement l'antagonisme d'intérêts avec les classes dominantes. Cela apparaît clairement à travers de l'analyse faite par les organisations paysannes où l'État est vu comme l'agresseur, l'ennemi. À partir de la fin des années 1980, cette analyse est souvent diffusée dans la grille des droits humains.

Deux tendances se dessinent dans la résistance : l'une est réformiste et cherche à faire reconnaître les droits tels qu'ils sont définis dans les lois et traités nationaux et internationaux (respect de la vie et des droits humains, civils et politiques; respect de la propriété); l'autre cherche à reformuler la notion de droits humains pour lier la défense de la vie à la défense du territoire¹⁷³. La volonté de rester dans le territoire est liée à la défense de la dignité dans le sens que la dignité est incompatible avec les conditions de dépendance économique corollaires au statut de « paysans sans terre ». Pour les paysans, la dignité est étroitement liée à l'autodétermination, à la capacité de décider de leur travail et de leur

¹⁷³ Comme nous l'avons vu, le concept du territoire ne fait pas référence seulement à la défense de la propriété de la terre (individuelle ou collective). La défense du territoire est surtout une revendication de souveraineté de l'organisation paysanne sur les ressources et sur leur juridiction.

production et, ce faisant, de contribuer à améliorer les conditions de vie de la famille et de la communauté.

Dans cette recherche nous nous sommes intéressés particulièrement à la propension à la répression et à l'ouverture politique. La coexistence de la libéralisation politique et d'une pratique ouvertement répressive, crée une opportunité politique qui s'articule autour de la défense des droits humains. Or, la défense des droits humains ouvre la voie à deux dynamiques différentes pour les organisations paysannes : transformations de leurs luttes sociales en lutte pour la défense des droits humains pour les unes; restructuration pour rester sur le territoire pour les autres. La différence entre ces deux voies est marquée par la capacité ou l'incapacité de rester dans le territoire.

Alors que les paysans sont chassés de leur territoire par la répression, ils trouvent dans l'ouverture institutionnelle les outils -ou l'opportunité politique- pour faire de la résistance dans le cadre de la défense des droits humains. Les conséquences sont énormes : si la résistance est dans le répertoire traditionnel des luttes paysannes, elle prend d'autres dimensions lorsqu'elle se fait dans le cadre de la défense des droits humains. Au lieu d'être clandestine, elle doit être visible, comme cela a été le cas lors de *la Violencia*. La visibilité de la résistance entraîne des conséquences différentes pour ceux qui ont dû abandonner le territoire et pour ceux qui ont réussi à y rester. Pour ces derniers, la résistance met de l'avant l'importance du territoire plutôt que de se cantonner à la défense de la vie et de la terre. L'ouverture institutionnelle ne suffit pas à institutionnaliser ou à déradicaliser le mouvement paysan comme on aurait pu s'y attendre en suivant les propositions de la théorie des opportunités politiques. Étant attaqué par l'État et les groupes dominants qu'il représente, les organisations paysannes répondent en se restructurant.

Le concept d'opportunité politique fait référence aux changements dans plusieurs catégories de la sphère du pouvoir politique institutionnel, qui peuvent favoriser la mobilisation, la

contestation ou le conflit¹⁷⁴. Ces catégories sont principalement 1) les politiques et les institutions d'un État; 2) sa propension à la répression; 3) la composition d'un gouvernement¹⁷⁵.

La logique du fonctionnement des opportunités politiques est assez simple : si un gouvernement donne des signes d'ouverture devant certaines revendications, les intéressés –s'ils perçoivent l'opportunité qui leur est offerte–, encouragés par ces signes, vont se mobiliser pour faire avancer leurs revendications. Sur un autre plan, la répression –et plus largement toute menace– peut déclencher une mobilisation, étant donné que les personnes et les groupes ciblés par de telles politiques tiennent à se défendre et à défendre leurs acquis. En suivant les thèses de la théorie des opportunités politiques, une ouverture institutionnelle, lorsqu'elle se maintient, sert à coopter l'opposition, qui trouve place pour formuler ses demandes dans le nouveau cadre institutionnel et politique. Lorsqu'un gouvernement réprime l'opposition, et c'est le cas particulièrement lorsque la répression est intense et soutenue, les opposants finissent par s'accommoder, c'est-à-dire, par reconnaître les limites de leurs capacités par rapport à la puissance de l'État (Brockett, 2005). Ils finissent donc par se démobiliser. Cette thèse ne s'est pas avérée vraie dans l'étude que nous avons menée auprès des organisations paysannes colombiennes. Le comportement paradoxal de la classe dominante a créé une opportunité politique pour le mouvement paysan. Cette opportunité s'articule autour de la défense des droits humains.

¹⁷⁴ Ce concept fait partie de la *théorie du processus politique*, reprise par la suite comme *théorie du conflit* (McAdam, Tarrow, et Tilly, 2001; Tilly, 2010; Tilly et Tarrow, 2008; Almeida, 2003; Brockett, 2005). Nous n'adressons pas l'ensemble de cette théorie. Plusieurs aspects de son épistémologie et de son ontologie soulèvent des tensions importantes. Le concept d'opportunité politique retenu pour cette recherche a été adapté à l'analyse de la réalité colombienne, tout en respectant sa conceptualisation originale.

¹⁷⁵ La définition et le nombre des dimensions faisant partie de l'opportunité politique ont été sujet de vifs débats, comme nous l'avons vu au chapitre 1. Les dimensions les plus acceptées dans la littérature gravitent autour des trois ici présentées. Voir à ce sujet (Tilly et Tarrow, 2008, p. 106; McAdam, McCarthy, et Zald, 1996, p. 27).

La défense des droits humains au service des luttes paysannes ou vice-versa?

La défense des droits humains, nous l'avons dit, n'est pas seulement une revendication de plus dans le mouvement paysan. Depuis les années 1990, elle se trouve être l'axe de travail le plus important pour les organisations paysannes et leurs alliés. Par conséquent, les transformations qu'imprime le travail de défense des droits humains sont des effets indirects de la répression. Pourquoi la question des effets de la défense des droits humains attire notre attention? Parce qu'elle implique une rupture importante avec la lutte que menaient les organisations paysannes pour des changements sociétaux. Le premier élément de cette rupture est assez évident : si les organisations font de la défense des droits humains c'est parce qu'elles n'ont pas l'initiative : elles sont dans une phase défensive ou de résistance, qui plus est, absorbe la presque totalité des énergies des organisations et de leurs militants. Comme nous l'avons montré, les violations des droits humains deviennent, dans la deuxième moitié des années 1990, le premier motif de mobilisations paysannes (Prada, 2002: 135).

Est-ce que la défense des droits humains permet aux organisations paysannes de se protéger pour continuer la lutte pour la construction d'une économie paysanne? Ou au contraire est-ce qu'elle devient le nouvel objectif de la lutte paysanne?

La défense des droits comporte un potentiel d'institutionnalisation qui n'a pas complètement épargné les organisations paysannes en Colombie, non pas qu'elles aient été institutionnalisées ou cooptées, – quoique l'embauche des leaders sociaux par les ONG est une réalité qui les a touché –, mais dans la dynamique des mouvements sociaux de ce pays, les organisations paysannes ont perdu du terrain par rapport à des organisations dont les revendications et les pratiques sont plus institutionnelles, en l'occurrence, les ONG des droits humains.

En effet, les organisations qui, dans les années 1980, appelaient à la mobilisation pour des changements sociétaux ont survécu à la répression mais elles ont cédé l'avant-scène à une nouvelle génération d'organisations: les ONG de droits humains, dont le discours et les pratiques juridiques, issus de leur philosophie libérale, sont bien différents. Les paysans ne sont plus les acteurs centraux de la dynamique sociale et revendicative. Ce rôle est rempli plutôt par les ONG travaillant pour les déplacés et les victimes, des victimes qui, il faut insister, sont à plus de 90% des paysans. Alors que les organisations sociales sont désarticulées et affaiblies, le nombre des ONG spécialisées en défense des droits humains a augmenté de façon exponentielle : 400% entre 1989 and 1994.

Dans un autre ordre d'idées, d'autres facteurs liés à la défense des droits ont aussi contribué à user les organisations paysannes. Par exemple, la défense des droits humains se fait sur le terrain juridique, ce qui les désavantage. Les groupes dominants de la Colombie maîtrisent l'art de donner une existence légale à tous leurs actes. À titre d'exemple, rappelons que les groupes paramilitaires ont été créés par la loi pour permettre aux « producteurs agraires » de se défendre ou que la continuité des projets agroindustriels montés par le paramilitarisme est garantie par l'État sous la figure « d'associer les paysans aux entrepreneurs » (voir chapitre 2). Dans la même logique, les dénonciations du mouvement social des droits humains – formé par les victimes, les ONG et les organisations sociales –, se sont traduites, conformément à la tradition légaliste de la Colombie et à la nature des réclamations, en procès judiciaires contre les auteurs matériels des crimes ainsi que contre quelques responsables et acteurs politiques et économiques qui ont profité de la guerre¹⁷⁶. Plusieurs des responsables sont en prison et, ce fait à lui tout seul, est en soi une réussite du mouvement des droits humains. Néanmoins, le modèle économique du paramilitarisme

¹⁷⁶ Voir à ce sujet les dénonciations sur le site web Verdad Abierta de la parapolitique "<http://www.verdadabierta.com/parapolitica>" et de la para-économie "<http://www.verdadabierta.com/paraeconomia>".

reste indemne. Plus encore, il a été entériné et légalisé par une législation du développement national qui s'ajuste aux dynamiques internationales du « libre » commerce.

Finalement, la défense des droits humains présente des points de tensions importantes pour les organisations paysannes. Ainsi, par exemple, les réussites que les organisations paysannes parviennent à obtenir dans la défense des droits humains contribuent à la consolidation du régime politique en le légitimant. C'est dans ce but que les politiques de « consolidations de la démocratie » ont été implantées depuis le milieu des années 1980 (voir chapitre 1). Plus le régime politique est solide et légitime au niveau international, plus difficile il sera de construire un rapport de force favorable aux revendications de transformation sociétale, c'est-à-dire à la construction d'une vie et d'une économie paysannes.

Cependant ces éléments de rupture entre la défense des droits humains et la lutte paysanne pour la construction d'une économie paysanne ne sont vrais que dans l'absolu. L'histoire des luttes paysannes ainsi que le contexte paradoxal de répression-reconnaissance des droits (qui est la cause menant les organisations paysannes à travailler pour la défense des droits humains), ont aussi un impact sur le travail des droits humains dans les organisations paysannes. Telle est la conclusion qu'on peut tirer de l'histoire des organisations que nous avons étudiées.

En effet, nous avons vu à travers les organisations étudiées que dans le cadre de la défense des droits humains, l'analyse fait par le mouvement paysan met au clair l'antagonisme entre les paysans et l'État : si, avant l'intensification de la répression, l'État était perçu comme absent et irresponsable, avec la violence qu'il exerce contre les communautés, il est maintenant identifié comme ennemi. Ensuite, pour la FÉDÉAGROMISBOL ainsi que pour l'Association des Zones humanitaires, ce n'est pas seulement l'analyse qui apparaît clairement en rupture vis-à-vis de l'État. En combinant la défense des droits humains à la défense du territoire, la défense des droits humains se transforme qualitativement. Par cette

transformation un pont se crée qui permet la continuité entre les luttes historiques du mouvement paysan pour de transformations sociétales et la défense des droits humains.

La défense des droits humains dans la résistance

Nous avons vu les caractéristiques de la résistance entreprise par les communautés face à l'offensive coercitive des groupes dominants contre les paysans et leurs organisations, causant déplacements, assassinats, vol de terres, etc. La résistance comprend une série d'actions et de comportements plus ou moins actifs selon les circonstances. Pour les organisations paysannes, depuis le milieu des années 1980, elle est accompagnée d'un travail de défense des droits humains (voir chapitre 4).

L'appellation « résistance » comprend deux dynamiques distinctes. Dans la première, la défense des droits humains relève principalement de la dénonciation. Elle consiste à faire connaître l'agression, à dénoncer les responsables et à demander justice. Cette étape de la résistance est caractérisée par des occupations d'édifices publics et d'églises, des marches de protestation et des exodes. Les cas d'agression sont présentés devant les instances gouvernementales pour demander qu'ils soient éclaircis.

Mais par la résistance, le mouvement paysan et de défense des droits humains ont aussi réussi à démontrer que les crimes du narco-paramilitarisme servaient à renforcer la grande propriété des latifundistes; que sur les terres des paysans, des communautés afro-descendantes et des autochtones expropriés, ainsi que sur la vie de centaines de paysans, s'est construit un modèle de développement économique destiné principalement à la production de matières premières et agricoles pour l'exportation, un modèle qui ignore l'identité de ces communautés ainsi que les relations qu'elles entretiennent avec la terre, la nature, le territoire.

La deuxième dynamique de la résistance apparaît lorsque les paysans, forts de l'analyse liant les crimes du paramilitarisme et le modèle de développement économique, parviennent à lier la défense des droits humains à la défense du territoire, appuyés par une branche marginale à portée révolutionnaire du mouvement des droits humains. Le signifiant auquel il est attaché dès lors par les organisations paysannes relève de la justice sociale. L'idée de justice sociale dont il est question n'est pas nouvelle : elle a été le moteur des luttes paysannes pour la redistribution de la terre. Elle est à la base du processus de colonisation entamé à la fin des années 1940 et des occupations de terre des années 1970 et 1980. L'analyse en termes de justice sociale fait le pont entre ces luttes et les processus de résistance civile pour la défense de la vie, la dignité et le territoire, amorcés depuis le milieu des années 1990.

On peut conclure que le concept de droits humains auquel font appel les organisations paysannes a une connotation plus large que celle reconnue dans les traités internationaux. Ainsi, par exemple, en partant du droit à l'alimentation reconnu dans divers traités, le mouvement des droits humains a mis l'accent sur le devoir de l'État de fournir l'infrastructure qui leur est nécessaire pour transporter à la ville les aliments produits, de subventionner et appuyer la production et la commercialisation paysannes et de redistribuer la terre :

Le droit à la terre constitue un élément essentiel du droit à l'alimentation. La production agricole est la source de satisfaction de ce droit et donc on peut affirmer qu'il n'y aurait pas de sens à reconnaître le droit à une alimentation adéquate sans parallèlement garantir l'accès des paysans à une terre productive, complété par l'accès au crédit adéquat pour se fournir en semences, engrais et machinerie pour l'agriculture et la pêche¹⁷⁷ (Gómez Zuluaga et Instituto Latinoamericano de Servicios Legales Alternativos, 2002, p. 30-32).

¹⁷⁷ El derecho a la tierra constituye un elemento esencial del derecho a la alimentación. La producción agrícola es la fuente para la satisfacción de este derecho, de donde puede afirmarse que no tiene sentido reconocer el derecho a la alimentación adecuada si en forma pareja no se garantiza el acceso del campesino a una tierra productiva, complementado con crédito adecuado para proveerse de semillas, abonos y maquinaria de explotación agropecuaria.

Il apparaît clairement que nous sommes en face d'une interprétation des droits humains bien différente, voire opposée à celle accordée par les traités internationaux et les lois sur la matière en Colombie. L'accès à la terre, que le mouvement populaire des droits humains fait découler du droit à l'alimentation est en contradiction avec le droit à la propriété qui lui ne cherche à redistribuer ni la richesse ni la terre mais plutôt à faire respecter le statu quo.

Pour les dirigeants de la Fédération des paysans et des mineurs artisanaux du Sud de Bolivar (FÉDÉAGROMISBOL), le premier point de la négociation avec le gouvernement, lors de l'Exode de 1998, était le démantèlement des structures paramilitaires. Le deuxième était la défense intégrale des droits humains :

Le second point était d'élaborer un plan de développement qui s'appelait le Plan de développement intégral des droits humains pour le Magdalena Medio... Nous le qualifions d'intégral parce qu'il n'agissait pas seulement de respect de la vie mais du devoir de l'État, de l'obligation de l'État de fournir les droits que les gens ont: droits aux infrastructures, au logement, à la santé, à l'éducation (Hena, 2012, entretien réalisé par Leila Celis, voir aussi Mesa regional permanente de trabajo por la paz del Magdalena Medio, 1999)¹⁷⁸.

D'ailleurs, si le concept des droits humains est interprété en lien avec la justice sociale dans l'étape récente de la résistance, pour les paysans, la défense de la vie a été historiquement liée à la lutte pour l'accès à la terre. Les zones où l'ANUC s'était le plus fortement établie, la région du Sud de Bolivar où la FÉDÉAGROMISBOL est présente ou encore la région du Bas Atrato où se sont formés les Conseils communautaires du Jiguamiandó et du Curvaradó, ont été colonisées par des paysans depuis la fin des années 1940. Les paysans qui forment l'ANUC, la FÉDÉAGROMISBOL ou les Conseils communautaires du Bas Atrato sont arrivés dans ces zones en fuyant *la Violencia*, c'est-à-dire pour préserver leurs vies, et ils sont restés

¹⁷⁸ El segundo punto [de la negociación con el gobierno en el éxodo del 98] era elaborar un plan de desarrollo que se llamó el plan de desarrollo integral de derechos humanos para el MM...ese plan nosotros lo llamábamos integral porque era no solo el respeto a la vida sino el deber del Estado, la obligación del Estado de entregar esos derechos que tiene la gente: la infraestructura, la vivienda, la salud, la educación (Hena, 2012, entretien réalisé par Leila Celis).

sur ces terres pour se forger un projet de vie. Ce n'est pas une coïncidence si les paysans ciblés par le paramilitarisme sont principalement ceux situés dans des zones de colonisation récente : ce sont des paysans pauvres. Lorsque ces paysans et leurs descendants ont participé aux occupations de terre des années 1970, c'est parce qu'ils en avaient perdu à nouveau la possession. Les statistiques de Leon Zamosc à propos de ces occupations sont très claires à ce sujet. Il affirme que:

41% des invasions de terre furent réalisées par des paysans qui jusqu'à tout récemment avaient été métayers des grands propriétaires bovins et des haciendas traditionnelles. Un 36% additionnel impliquait des disputes entre colons et propriétaires terriens sur des terrains en friche. Le 23% restant se répartissait entre journaliers et autochtones qui visaient à remettre en culture la terre et à défendre leurs conditions de vie antérieures¹⁷⁹.

Si la colonisation a été organisée principalement pour fuir *la Violencia* (suite des incidents de 1948), les occupations des années 1970 se font contre le système de grande concentration qui exclut les paysans de la possession de la terre et, par le fait même, qui les soumet au pouvoir des grands propriétaires. Il apparaît que la résistance pour la défense du territoire, qui est accompagnée par la défense des droits humains depuis les années 1990, est en continuité avec cette lutte pour que les paysans puissent avoir accès à la terre.

Bref, si le mouvement paysan a modifié son discours, si ses organisations ont été affaiblies, il conserve les mêmes objectifs fondamentaux : la redistribution de la terre. Il lutte toujours pour l'obtention de services publics et maintenant pour la défense du territoire. Il faut reconnaître que la lutte paysanne pour la redistribution de la terre n'est pas une lutte

¹⁷⁹ 41% de las invasiones fueron protagonizadas por campesinos que hasta muy recientemente habían sido arrendatarios y aparceros de los latifundios ganaderos y las haciendas tradicionales. Un 36% adicional involucraba disputas sobre terrenos baldíos entre colonos y terratenientes. El 23% restante se distribuía entre jornaleros e indígenas que aspiraban a la recampesinización y a la defensa de sus condiciones previas de existencia.

intense, qui pourrait mettre en cause la stabilité des relations sociales de production et de domination en Colombie à l'échelle nationale.

Si les organisations qui luttent aujourd'hui pour la restitution matérielle de la terre aux paysans, autochtones et afro-descendants réussissent, le mouvement paysan ne sera pas au point où il était avant l'assaut des années 1980. Dans la résistance, le mouvement paysan a incorporé les enseignements des phases antérieures de la lutte : 1) l'autogestion est nécessaire pour accéder à la terre et pour créer des conditions de vie décentes mais elle n'est pas suffisante pour construire une économie paysanne; 2) l'État doit assumer sa responsabilité envers la paysannerie en fournissant des services publics. Finalement, car la classe dominante base son pouvoir sur la coercition, la lutte pour l'économie paysanne n'a pas de chance de réussir si elle est fragmentée. L'accès à la terre est la condition *sine qua non* de l'économie paysanne mais elle n'est pas suffisante. Pour s'opposer aux projets d'exploitation minière, énergétique et agricole des grands propriétaires nationaux et étrangers, le mouvement paysan doit non seulement continuer à exercer la gestion paysanne du territoire. Elle doit encore parvenir à se faire reconnaître par l'État et les groupes dominants, le pouvoir éminent qui résulte de cette gestion paysanne (voir 3.1 « La terre au centre de la lutte paysanne »). Un défi qui, comme toujours lorsque deux souverainetés s'affrontent, n'est pas simple.

Bibliographie

- ACUÑA TOBASURA Isaías, « Las luchas campesinas en Colombia en los albores del siglo XXI: de la frustración a la esperanza », *OSAL* 4 (16), Enero - abril 2005, pp. 59-70.
- ADARME MANOSALVA Monica Rocio et INCODER, « Concepto Zonas de Reserva Campesina », 15 janvier 2011.
- ALFONSO SIERRA Tatiana et LEMAITRE RIPOLL Julieta, *Derechos enterrados : comunidades étnicas y campesinas en Colombia, nueve casos de estudio*, Bogotá, D.C., Colombia, Universidad de Los Andes, 2011.
- ALMEIDA Paul, *Waves of protest : popular struggle in El Salvador, 1925-2005*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2008.
- ALMEIDA Paul, « Opportunity Organizations and Threat-Induced Contention: Protest Waves in Authoritarian Settings », *The American Journal of Sociology* 109 (2), 2003, pp. 345-400.
- ALVAREZ Sonia E., DAGNINO Evelyn et ESCOBAR Arturo (éds), *Cultures of Politics. Politics of Cultures : Re-Visioning Latin American Social Movements*, [s. l.], Westview Press, 1998.
- AMNESTY INTERNATIONAL, « Colombia: Retorno a la esperanza. Las comunidades desplazadas de Urabá y del Medio Atrato », juin 2000.
- ANDREU-GUZMAN Federico, « Les Tribunaux militaires et Juridictions d'exception en Colombie », in CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (FRANCE). UNITÉ MIXTE DE RECHERCHE DE DROIT COMPARÉ (PARIS) et LAMBERT-ABDELGAWAD Élisabeth. (éds), *Juridictions militaires et tribunaux d'exception en mutation : perspectives comparées et internationales*, Paris, Éd. des archives contemporaines : AUF, Agence universitaire de la francophonie, 2007.
- ARCHILA NEIRA Mauricio, *25 años de luchas sociales en Colombia (1975-2000)*, Bogotá, Cinep, 2002.
- ARCHILA NEIRA Mauricio, PARDO Mauricio et FALS BORDA Orlando, *Movimientos sociales, estado y democracia en Colombia*, Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, Centro de Estudios Sociales : Instituto Colombiano de Antropología e Historia, 2001.

- ARCHILA NEIRA Mauricio. *et al.*, *Conflictos, poderes e identidades en el Magdalena Medio 1990-2001.*, Bogotá, Cinep Colciencias., 2006.
- ASISTENCIA TÉCNICA INTERNACIONAL DEL TERCER LABORATORIO DE PAZ et MURILLO Pastor, « El tercer Laboratorio de paz y la población afrocolombiana », 2011.
- ASOCIACIÓN NACIONAL DE USUARIOS CAMPESINOS, *De piel!: Con ganas de echar p'álante: ponencias y conclusiones del Congreso de unidad y reconstrucción de la ANUC: Bogotá, agosto 26-28 de 1987*, [s. l.], ANUC, 1987.
- ASOCIACIÓN NACIONAL DE USUARIOS CAMPESINOS, « El cafe y el movimiento campesino », *Latin American Perspectives* 2 (3), 1972, pp. 53-83.
- ASSOCIATION DES PARENTS DES DÉTENUÉS-DISPARUS, « Site web ASFADDES », 14 septembre 2012, <<http://www.asfaddes.org/historia.php#bajo>>, consulté le 14 septembre 2012.
- ASTON Trevor H. et PHILPIN Charles H. E., *The Brenner debate : agrarian class structure and economic development in pre-industrial Europe*, Cambridge [Cambridgeshire] ; New York, Cambridge University Press, 1985 (Past and present publications).
- ATEHORTÚA CRUZ Adolfo León et ROJAS RIVERA Diana Marcela, « El narcotráfico en Colombia. Pioneros y capos », *Historia y espacio* (31), 2008.
- AVILÉS William, *Global Capitalism, Democracy, and Civil-Military Relations in Colombia*, [s. l.], State University of New York, 2006.
- AVILÉS William, « Paramilitarism and Colombia's Low-Intensity Democracy », *Journal of Latin American Studies* 38 (2), 2006, pp. 379-408.
- BARÓN VILLA Mauricio, *Apogeo y caída de las autodefensas de Puerto Boyacá. Del paramilitarismo a los señores de la guerra en el Magdalena Medio*, Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, 2011.
- BARRETO HENRIQUES Miguel, « el Laboratorio de Paz del Magdalena medio: ¿un verdadero "laboratorio de paz"? », in RESTREPO Jorge et APONTE David (éds), *Guerra y violencias en Colombia : herramientas e interpretaciones*, Bogotá, D.C., Pontificia Universidad Javeriana-Bogotá, 2009, pp. 501-544.
- BENDAÑA Alejandro, *NGOs and Social Movements : A North/South Divide?*, Geneva, United Nations Research Institute for Social Development, 2006 (Civil society and social movements paper, 1020-8178 ; no. 22).

- BLACKLOCK Cathy et MACDONALD Laura, « Human rights and citizenship in Guatemala and Mexico: from “strategic” to “new” universalism? », *Social Politics* 5 , 1998, pp. 132-157.
- BLOMLEY Nicholas, « Mobility, Empowerment and the Rights Revolution », *Political Geography* 13 (5), 1994, pp. 407-422.
- BOIS Guy, « Against the Neo-Malthusean Orthodoxy », in ASTON T. H. et C. H. E. PHILPIN (éds), *The Brenner debate : agrarian class structure and economic development in pre-industrial Europe*, Cambridge [Cambridgeshire] ; New York, Cambridge University Press, 1985 (Past and present publications).
- BRENNER Robert, « Property Relations and the Growth of Agricultural Productivity in Late Medieval and Early Modern Europe », in BHADURI A. et SKARSTEIN R. (éds), *Economic Development and Agricultural Productivity*, Londres, Elgar, 1997, pp. 9-44.
- BRENNER Robert, « The Origins of Capitalist Development: A Critique of Neo-Smithian Marxism », *New Left Review* 104 , 1977, pp. 25-92.
- BRICEÑO-DONN Marcela *et al.*, *Recordar en conflicto: iniciativas no oficiales de memoria en Colombia*, Bogota, Centro Internacional de Justicia Transicional, 2009 (Recordar y reparar).
- BROCKETT Charles D., *Political movements and violence in Central America*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 2005 (Cambridge studies in contentious politics.).
- BUITRAGO Francisco et ZAMOSC León (éds), *Al filo del caos: Crisis política en la Colombia de los años 80 (Sociología y política)*, [s. l.], Tercer Mundo Editores, 1990.
- CALLEROS Juan Carlos, « The Judiciary’s Capacity to Bring the Military into Account in Latin America », in *The unfinished transition to democracy in Latin America*, New York, Routledge, 2009, p. chapitre 6.
- CAMACHO VELÁSQUEZ Jorge, *Un país que huye : desplazamiento y violencia en una nación fragmentada*, Santafé de Bogotá, CODHES : UNICEF Colombia, 1999.
- CAMAU Michel, « Globalisation démocratique et exception autoritaire arabe », *Critique internationale* 30 (1), 2006, pp. 59-81.
- CAMPAIGN TO STOP KILLER COKE, « Coke’s crimes in Colombia », 2010, <<http://killercoke.org/>>, .
- CARDONA Yamid Galindo, « Tierra y piel en el ser indio de Quintín Lame Chantre », 2007.

- CELIS Leila, « Renaissant de leurs cendres. Organisations de victimes des crimes d'État et mouvements sociaux populaires en Colombie », *Cahiers des imaginaires* (10), 2012.
- CELIS Leila, *La Colombie 1970-2006: violence et modèle de développement*, Montréal, Université de Québec à Montréal, Science politique, 2008.
- CENTRO DE INVESTIGACIÓN Y EDUCACIÓN POPULAR CINEP, *Deuda con la humanidad. Paramilitarismo de Estado en Colombia, 1988-2003*, Bogotá, Banco de datos de violencia política, 2004.
- CENTRO DE INVESTIGACIÓN Y EDUCACIÓN POPULAR et COMISIÓN INTERECLESIAL JUSTICIA Y PAZ, *La Tramoya: derechos humanos y palma en Jiguamiandó y Curvaradó*, [s. l.], Diseño de Portada, 2005.
- CENTRO DE MEMORIA HISTÓRICA, « Centro de memoria histórica », consulté le juillet 2012, <<http://www.centrodememoriahistorica.gov.co/index.php/somos-gmh/ique-es-el-centro-de-memoria-historica>>, consulté le le 4 juillet 2012.
- CEPEDA CASTRO Iván et ROJAS Jorge, *A las puertas de El Ubérrimo*, Bogotá, D.C., Debate,, 2008.
- CEPEDA Manuel José, « Cómo se hizo la Asamblea constituyente », in RUEDA Rafael Pardo (éd.), *El siglo pasado. Colombia: economía política y sociedad*, [s. l.], Colpatría, 2001, pp. 459-490.
- CHAVES CHAMORRO Margarita, « Discursos subalternos de identidad y movimiento indígena en el Putumayo », in ARCHILA NEIRA Mauricio (éd.), *Movimientos sociales, estado y democracia en Colombia*, Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, Centro de Estudios Sociales : Instituto Colombiano de Antropología e Historia, 2001.
- CHOSSUDOVSKY Michel, « La déstabilisation de Haïti : un coup d'État orchestré et financé par les États-Unis », 11 mars 2004.
- CLÍNICA JURÍDICA DE LA FACULTAD DE DERECHO DE LA UNIVERSIDAD JAVERIANA, « Cronología del caso Las Pavas », Diciembre 2011.
- CNN WIRE STAFF, « Colombians sue Chiquita over paramilitary payments », *CNN World*, 1 juin 2011, <<http://www.cnn.com/2011/WORLD/americas/05/31/colombia.chiquita.lawsuits/index.html>>, consulté le le 20 septembre 2012.
- COLOMBIAN MISSION TO THE UNITED NATIONS, « Intervención Alvaro Uribe Vélez presidente de la república de Colombia a la 64° Período de Sesiones de la Asamblea General de las Naciones Unidas », septembre 2009.

- COLONEL (R) VELÁSQUEZ Carlos Alfonso et FUNDACIÓN IDEAS PARA LA PAZ, *Las fuerzas militares en la búsqueda de la paz con las FARC*, 2011.
- COMISIÓN ANDINA DE JURISTAS SECCIONAL COLOMBIANA, *Entre el dicho y el hecho : panorama de derechos humanos y derecho humanitario en Colombia, 1994*, [s. l.], Comisión Andina de Juristas, Seccional Colombiana, 1994.
- COMISIÓN INTERAMERICANA DE DERECHOS HUMANOS, « Informe sobre fondo Marino López y otros (Operación Génesis). Colombia. », 64/11 Caso 12.573, San José, Costa Rica, Organización de los Estados americanos, 31 mars 2011.
- COMISIÓN INTERECLÉSIAL DE JUSTICIA Y PAZ, « Comunicado a la opinión pública de familias de los consejos comunitarios menores de Curbaradó y Jiguamiandó », de diciembre de 2011, <<http://www.justiciaypazcolombia.com/Comunicado-de-la-comunidad-de->>, consulté le le 26 avril 2012.
- COMITÉ DE SOLIDARIDAD CON LOS PRESOS POLÍTICOS, « Fundación Comité de solidaridad con los presos políticos », 14 septembre 2012, <www.comitedesolidaridad.com>, .
- COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE, « Le droit international humanitaire et les défis que posent les conflits armés contemporains », 6 décembre 2000.
- COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES DROITS DE L'HOMME, « Documents de base concernant les droits de l'homme dans le système interaméricain », août 2012, <<http://www.cidh.oas.org/Basicos/French/a.Introduction.htm>>, consulté le le 24 août 2012.
- COMMISSION INTER-ECCLÉSIALE DE JUSTICIA Y PAZ, « Acompañamiento Jiguamiandó y Curvaradó », août 2012, <<http://justiciaypazcolombia.com/-Consejo-comunitario-de-Jiguamiando->>, consulté le le 27 août 2012.
- CONSULTORÍA PARA LOS DERECHOS HUMANOS Y EL DESPLAZAMIENTO, « En La Miel no todo es dulzura El caso de los campesinos de la Hacienda Bellacruz », *Boletín de la Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento*, octubre 1999.
- COORDINADORA NACIONAL DE MOVIMIENTOS CÍVICOS, *Actas de compromiso : marchas, tomas, paros cívicos.*, Bogotá, Colombia, Coordinadora Nacional de Movimientos Cívicos, 1988.
- CORPORACIÓN ARCO IRIS, « Ley de víctimas y restitución de tierras, un año de ajustes », 7 août 2012.
- COX Robert W., *Production, power, and world order : social forces in the making of history*, New York, Columbia University Press, 1987 (Power and production).

- CURLE Clinton Timothy, *New directions in human rights*, Camrose, AB, Chester Ronning Centre for the Study of Religion and Public Life, 2008 (The Augustana distinguished lectures).
- DABÈNE Olivier, « Enclaves autoritaires en démocratie : perspectives latino-américaines », in CAMAU Michel *et al.* (éds), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXI^e siècle : convergences Nord-Sud : mélanges offerts à Michel Camau*, Paris, la Découverte, 2008, pp. 89-112.
- DAHL Robert A., *Democracy and its Critics*, [s. l.], Orient Longman, 1989.
- DAHL Robert A., *Polyarchy: Participation and Opposition*, [s. l.], Yale University Press, 1972.
- DE SOUSA SANTOS Boaventura, « Toward a Multicultural Conception of Human Rights », in HERNANDEZ-TRUYOL Berta Esperanza (éd.), *Moral Imperialism: A Critical Anthology*, [s. l.], NYU Press, 2002.
- DE SOUSA SANTOS Boaventura de Sousa, « Los nuevos movimientos sociales », *Revista del Observatorio Social de América Latina/OSAL* 5, 2001, pp. 177-188.
- DELGADO HERNÁNDEZ Esperanza et POSADA Marcela Salazar, *Con la esperanza intacta: Experiencias comunitarias de resistencia civil no violenta*, [s. l.], Oxfam, 1999.
- DENARDO James, *Power in numbers : the political strategy of protest and rebellion*, Princeton, N.J., Princeton University Press, 1985.
- DEPARTAMENTO ADMINISTRATIVO NACIONAL DE ESTADÍSTICAS, « Censo 2005. Colombia una nación multicultural. Su diversidad étnica », Bogotá, 2007, p. 49.
- DIAMOND Larry Jay, HARTLYN Jonathan et LINZ Juan J. (éds), *Democracy in developing countries. Latin America*, vol. 2nd / , Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1999.
- DIAMOND Larry Jay., *Developing democracy : toward consolidation*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1999.
- DORAN Marie-Christine, « Les effets politiques des luttes contre l'impunité au Chili : de la revitalisation de l'action collective à la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée* 17 (2), 2010, p. 103.
- DORAN Marie-Christine, « Les effets politiques des luttes contre l'impunité au Chili: de la revitalisation de l'action collective à la démocratisation », *Revue internationale de politique comparée* 17 (2), 2010, pp. 103-126.
- DUFOUR Guillaume et LAPOINTE Thierry, « La sociologie historique néwébérienne: l'effritement de la distinction entre la politique comparée et l'étude des relations internationales », in O'MEARA Dan et MACLEOD Alex (éds), *Théories des relations*

internacionales : Contestations et résistances, [s. l.], Athéna éditions, 2007, pp. 305-327.

DUFOUR Guillaume et RIOUX Sébastien, « La sociologie historique de la théorie des relations sociales de propriété », *Actual Marx* 8 (1), 2008, pp. 126-139.

DUGAS John C., « Drugs, Lies, and Audiotape: The Samper Crisis in Colombia », *Latin American Research Review* 36 (2), 2001, pp. 157-174.

DUNCAN Gustavo, *Los señores de la guerra : de paramilitares, mafiosos y autodefensas en Colombia*, Bogotá, Planeta, 2006.

DUNCAN Gustavo, RANGEL SUÁREZ Alfredo et FUNDACIÓN SEGURIDAD Y DEMOCRACIA, *Narcotráfico en Colombia : economía y violencia*, Bogotá, Colombia, Fundación Seguridad y Democracia, 2005.

EL TIEMPO, « La calle del Cartucho, oficina del bajo mundo », *eltiempo.com*, 2 septembre 1991, <<http://www.eltiempo.com/archivo/documento/MAM-147626>>, consulté le 10 juillet 2012.

ERNER Guillaume, *La société des victimes*, Paris, La Découverte, 2006 (Cahiers libres).

ESCOBAR Cristina, *Trayectoria de la ANUC*, Bogotá, CINEP, 1983 (Colombia agraria).

ESTRADA ALVAREZ Jairo, *Capitalismo criminal. Ensayos críticos*, Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, Grupo interdisciplinario de estudios políticos y sociales (Theseus), 2008.

FALS BORDA Orlando, « La investigación-action participativa: política y epistemología », in GUIZADO Álvaro Camacho (éd.), *La Colombia de hoy: sociología y sociedad*, [s. l.], CIDSE, Universidad del Valle, 1986.

FALS BORDA Orlando, *Historia doble de la Costa*, Bogotá, Carlos Valencia Editores, 1980.

FEDEAGROMISBOL, « Les projets sociaux-économiques des communautés du Sud de Bolivar sont en danger. L'avancée et le harcèlement du groupe paramilitaire "Gaitanistas" continuent », avril 2012.

FENSUAGRO, *Fensuagro 1976-2006. Organización, lucha y resistencia*, Bogota, 2006.

FERNÁNDEZ Rafael González, *Las estructuras ideológicas del Código de Justiniano*, [s. l.], Universidad de Murcia, 1997.

FORERO Luis Guillermo, « Marcha en Necoclí por la restitución de tierras - eltiempo.com », *eltiempo.com*, 11 février 2012, <<http://www.eltiempo.com/politica/marcha-en>>

necocli-por-la-restitucion-de-tierras_11117365-4>, consulté le le 16 septembre 2012.

GARAY SALAMANCA Luis Jorge et COMISIÓN DE SEGUIMIENTO (éds), *El reto ante la tragedia humanitaria del desplazamiento forzado: reparar de manera integral el despojo de tierras y bienes*, vol. 5 / , 2009.

GARCÍA Carlos, « Hace 30 años el M-19 se tomó la Embajada », *Semana.com*, 27 février 2010, <<http://www.semana.com/conflicto-armado/hace-30-anos-m19-tomo-embajada/135505-3.aspx>>, consulté le le 14 septembre 2012.

GILL Stephen, « Constitutionalising Inequality and the Clash of Globalisations », *International Studies Review* 4 (2), 2002, pp. 47-65.

GILLS Barry K., ROCAMORA Joel et WILSON Richard, *Low intensity democracy : political power in the new world order*, London ; Boulder, CO, Pluto Press with the Transnational Institute, 1993.

GIRALDO Javier, *Colombia, esta democracia genocida*, Barcelona, Cristianisme I Justícia, 1994.

GÓMEZ ZULUAGA Alberto León et INSTITUTO LATINOAMERICANO DE SERVICIOS LEGALES ALTERNATIVOS, *Campesinado y derechos humanos*, Bogotá, Instituto Latinoamericano de Servicios Legales Alternativos, 2002.

GOODWIN Jeff et JASPER James M., *Rethinking social movements : structure, meaning, and emotion*, Lanham, Md., Rowman & Littlefield Publishers, 2004 (People, passions, and power.).

GRANDA Germán de-, *Estudios sobre un área dialectal hispanoamericana de población negra. Las tierras bajas occidentales de Colombia.*, Bogota, Instituto Caro y Cuervo, 1977, Bogotá. - 23x15. 366 pgs. Intonso., 1977.

GRUPO DE MEMORIA HISTÓRICA CNRR, « MEMORIA HISTÓRICA », consulté le juillet 2012, <<http://www.memoriahistorica-cnrr.org.co/s-quienes/sub-quees/>>, consulté le le 4 juillet 2012.

GRUPO DE MEMORIA HISTÓRICA Comisión nacional de reparación y reconciliación, *La tierra en disputa : memorias del despojo y resistencia campesina en la Costa Caribe (1960-2010)*, [Bogotá] :, Taurus,, 2010.

GRUPO DE MEMORIA HISTÓRICA Comisión nacional de reparación y reconciliación, *El despojo de tierras y territorios. Aproximación conceptual*, 2009.

- GRUPO DE MEMORIA HISTÓRICA Comisión nacional de reparación y reconciliación, *Trujillo: una tragedia que no cesa*, Bogotá, Comisión Nacional de Reparación y Reconciliación, 2008.
- GUILLÉN MARTÍNEZ Fernando, *El poder político en Colombia*, Bogotá, Punta de Lanza, 1979.
- GUZMAN CAMPOS German, FALS BORDA Orlando et UMAÑA LUNA Eduardo, *La Violencia en Colombia : estudio de un proceso social*, Bogotá, Taurus, 1986.
- HAGAN Frank E., *Political crime: ideology and criminality*, Boston, Allyn and Bacon, 1997.
- HALLÉ Tania, *Déplacements forcés et contre-réforme agraire en Colombie : Territoires, agro-industrie de la palme africaine et résistance civile afro-colombienne au Choco*, Montréal, Québec, Université de Montréal, 2007.
- HARTLYN Jonathan et DUGAS John, « Colombia. The politics of violence and democratic transformation », in DIAMOND Larry Jay (éd.), *Democracy in developing countries. Latin America*, vol. 2nd / , Boulder, Lynne Rienner Publishers, 1999, pp. 249-308.
- HERMAN Didi, « Are We Family: Lesbian Rights and Women's Liberation », *Osgoode Hall Law Journal* 28 , 1990, p. 789.
- HERNÁNDEZ LARA Jorge, « La resistencia civil en caliente: una contribución a la pacificación del conflicto en Colombia | Hernández Lara | Sociedad y Economía », *Sociedad y Economía* (2), septembre 2012.
- HERNÁNDEZ LARA Jorge, « Formas de acción colectiva contra la guerra en el movimiento indígena del suroccidente colombiano », *Sociedad y Economía* (5), 2003, pp. 109-124.
- HOBSON John M, *The state and international relations*, Cambridge; New York, Cambridge University Press, 2000.
- HRISTOV Jasmin, *Blood and capital : the paramilitarization of Colombia*, Athens Toronto, Ohio University Press ; *Between the Lines*, 2009 (Ohio University research in international studies. Latin America series ;).
- JELIN Élizabeth, « Les mouvements sociaux et le pouvoir judiciaire dans la lutte contre l'impunité », *Mouvements* 4-5 (47)-(48), 2006, pp. 82-91.
- KOONINGS Kees et KRUIJT Dirk, *Societies of Fear: The Legacy of Civil War, Violence and Terror in Latin America*, [s. l.], Zed Books, 1999.

- LA SILLA VACÍA, « Las promesas enredadas del Ministro de Agricultura », 15 juillet 2012, <<http://www.lasillavacia.com/historia/las-promesas-enredadas-del-ministro-de-agricultura-34676>>, consulté le le 20 septembre 2012.
- LA SILLA VACÍA, « El caso de Jiguamiandó y Curvaradó: ¿estrategia criminal vinculada a un modelo de desarrollo económico? », 19 mars 2011, <<http://www.lasillavacia.com/historia-invitado/22660/yamile-salinas-abdala/el-caso-de-jiguamiando-y-curvarado-estrategia-criminal>>, consulté le le 26 avril 2012.
- LA SILLA VACÍA, « El legado minero de Uribe », 14 octobre 2010, <<http://www.lasillavacia.com/historia/18648>>, consulté le le 17 mai 2012.
- LACLAU Ernesto et MOUFFE Chantal, *Hegemony and socialist strategy: towards a radical democratic politics*, vol. 2nd / , London ; New York, Verso, 2001.
- LEGRAND Catherine, *Colonización y protesta campesina en Colombia (1850-1950)*, Bogotá, Colombia, Centro Editorial, Universidad Nacional de Colombia, 1988.
- LEGRAND Catherine, *Frontier expansion and peasant protest in Colombia, 1850-1936*, Albuquerque, University of New Mexico Press, 1986.
- LEMAITRE RIPOLL Julieta, *El derecho como conjuro : fetichismo legal, violencia y movimientos sociales*, Bogotá, D.C., Siglo del Hombre Editores : Universidad de los Andes, 2009.
- LINZ Juan J. et STEPAN Alfred, *Problems of Democratic Transition and Consolidation: Southern Europe, South America, and Post-Communist Europe*, [s. l.], The Johns Hopkins University Press, 1996.
- LOINGSIGH Gearóid Ó, *La estrategia integral del paramilitarismo en el Magdalena Medio de Colombia*, 2002.
- MACHADO CARTAGENA Absalón, *Ensayos para la historia de la política de tierras en Colombia. De la Colonia a la creación del Frente Nacional*, Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, Facultad de Ciencias Económicas, Centro de Investigaciones para el Desarrollo, CID, 2009.
- MARGUERITE Garrido-Hory, « Méthodologie et réflexion sur le concept : VDI, 1992-1994. », *Dialogues d'histoire ancienne* , 1995, pp. 324-325.
- MARTINAT Françoise, « Peuples autochtones et consolidation démocratique en Amérique latine. Une approche comparée de la Colombie et du Venezuela », in NADAL Emmanuel, MARTY Marianne et THIRIOT Céline (éds), *Faire de la politique comparée: Les terrains du comparatisme*, [s. l.], KARTHALA Editions, 2005, pp. 377-391.
- MARX Karl, *Le capital : livre I*, Paris, Gallimard, 1969.

- MARX Karl, *La question juive*, Paris, Union générale d'éditions, 1844 (Le Monde en 10/18.).
- MCADAM Doug, MCCARTHY John D. et ZALD Mayer N., *Comparative perspectives on social movements : political opportunities, mobilizing structures, and cultural framings*, Cambridge [England] ; New York, Cambridge University Press, 1996 (Cambridge studies in comparative politics).
- MCADAM Doug, TARROW Sidney G. et TILLY Charles, *Dynamics of Contention*, Port Chester, NY, USA, Cambridge University Press, 2001.
- MCADAM Doug, TARROW Sidney et TILLY Charles, « Comparative Perspectives on Contentious Politics », in LICHBACH Mark Irving et ZUCKERMAN Alan S. (éds), *Comparative politics : rationality, culture, and structure*, vol. 2nd / , Cambridge, Cambridge University Press, 2009, pp. 260-290.
- McSHERRY J. Patrice, « Tracking the Origins of a State Terror Network Operation Condor », *Latin American Perspectives* 29 (1), janvier 2002, pp. 38-60.
- MEIER Julio Roberto, « ¿Por qué son víctimas las personas desplazadas? », 2007.
- MESA REGIONAL PERMANENTE DE TRABAJO POR LA PAZ DEL MAGDALENA MEDIO, « Plan de desarrollo y protección integral de los derechos humanos del Magdalena Medio, 1999 », février 1999.
- MISIÓN PARA EL EMPALME DE LAS SERIES DE EMPLEO, POBREZA Y DESIGUALDAD, « Pobreza monetaria en Colombia: Nueva metodología y cifras 2002-2010 », Bogota, Departamento administrativo nacional de estadísticas, 2012, p. 96.
- MOLANO Alfredo, *En medio del Magdalena Medio*, Bogotá, Colombia, Centro de Investigación y Educación Popular, Cinep, 2009.
- MOLANO Alfredo, *Selva adentro: una historia oral de la colonización del Guaviare*, Bogotá, Colombia, Ancora Editores, 1987.
- MONDRAGÓN Hector, « Expresiones del campesinado », 2002.
- MONDRAGÓN Hector, *¿Mercado de tierras o reforma agraria?*, Bogotá, 2001.
- MONDRAGÓN Héctor et ALTERNATIVOS Instituto Latinoamericano de Servicios Legales, *La organización campesina en un ambiente de terror*, Bogotá, Instituto Latinoamericano de Servicios Legales Alternativos, 2002.
- MORRIS Hollman, « Los resistentes », *El Espectador*, 30 juillet 2000.

- MOVIMIENTO NACIONAL DE VICTIMAS DE CRIMENES DE ESTADO, « Movilización nacional por una restitución integral de las tierras. En rechazo a la falsa restitución de tierras de la Ley 1448 de 2011 », 6 mars 2012.
- MOVIMIENTO NACIONAL DE VICTIMAS DE CRIMENES DE ESTADO, « Colombia: territorio despojado y encarcelado », 23 février 2012.
- O'DONNELL Guillermo A. *et al.*, *Transitions from authoritarian rule. Southern Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1986.
- OFICINA INTERNACIONAL DE DERECHOS HUMANOS. ACCIÓN COLOMBIA (éd.), « Colombia debe cumplir con las recomendaciones en materia de derechos humanos », août 2010.
- PALACIO Marco, « La solución política al conflicto armado. 1982-1997 », in RUEDA Rafael Pardo (éd.), *El siglo pasado. Colombia: economía política y sociedad*, [s. l.], Colpatría, 2001, pp. 491-536.
- PEACE BRIGADES INTERNATIONAL, « Dónde trabajamos: PBI », août 2012, <<http://www.pbi-colombia.org/field-projects/pbi-colombia/about-pbi-colombia/where-we-work/?L=0%3FL%3D1%3FL%3D0>>, consulté le 31 août 2012.
- PÉCAUT Daniel, « Violence et politique : quatre éléments de réflexion à propos de la Colombie », *Cultures & Conflits* 13-14, 1994.
- PÉCAUT Daniel, « De las violencias a la violencia », in SÁNCHEZ G Gonzalo et PEÑARANDA Ricardo (éds), *Pasado y presente de la violencia en Colombia*, vol. 2a / , Bogotá, CEREC, 1991, p. 486.
- PEÑARANDA Ricardo, « Resistencia Civil y tradiciones de resistencia en el suroccidente colombiano », in *Nuestra Guerra Sin Nombre: Transformaciones Del Conflicto En Colombia*, [s. l.], Editorial Norma, 2006, pp. 315-329.
- PÉREZ Javier, « Bolívar: industrial, agropecuario y turístico », 2005.
- PÉREZ Jesús María, *Luchas campesinas y reforma agraria. Memorias de un dirigente de la ANUC en la Costa Caribe*, Bogotá, Puntoaparte Editores, 2010.
- PNUD, « Colombia rural Razones para la esperanza », Informe Nacional de Desarrollo Humano 2011, 2011.
- PRADA Esmeralda, « La protesta en el campo colombiano. De la lucha por la tierra a la defensa de los derechos humanos (1990-2003) », *OSAL* 53 (11), mai 2003, pp. 54-64.

- PRADA Esmeralda, « Luchas campesinas e indígenas », in ARCHILA NEIRA Mauricio (éd.), *25 años de luchas sociales en Colombia (1975-2000)*, Bogotá, Cinep, 2002, pp. 121- 166.
- PROCURADURÍA GENERAL DE LA NACIÓN, « Informe de la Procuraduría general de la nación sobre el MAS. Lista de integrantes y la conexión MAS-militares », Bogota, Procuraduría General de la Nación, 20 février 1983.
- PROGRAMA PRESIDENCIAL DE DERECHOS HUMANOS, « Programa presidencial para la protección y vigilancia de los derechos humanos y el derecho internacional humanitario », 3 septembre 2012, <<http://www.derechoshumanos.gov.co/Programa/Paginas/Antecedentes.aspx>>, consulté le le 3 septembre 2012.
- PROJET ACCOMPAGNEMENT SOLIDARITÉ COLOMBIE, « Projet Accompagnement Solidarité Colombie », août 2012, <<http://www.pasc.ca/fr>>, consulté le le 31 août 2012.
- PROJET D'ACCOMPAGNEMENT ET SOLIDARITÉ AVEC LA COLOMBIE PASC, « Pouvoir et paramilitaires à l'ombre des palmiers », Avril 2012, <<http://www.pasc.ca/fr/article/pouvoir-et-paramilitaires-%C3%A0-l%E2%80%99ombre-des-palmiers>>, consulté le le 26 avril 2012.
- PROJET D'ACCOMPAGNEMENT ET SOLIDARITÉ COLOMBIE, « Assasinat de Manuel Ruiz et de son fils Samir Ruiz, leader communautaire Curvarado, Choco », Avril 2012, <<http://www.pasc.ca/fr/action/assasinat-de-manuel-ruiz-et-de-son-fils-samir-ruiz-leader-communautaire-curvarado-choco>>, consulté le le 11 septembre 2012.
- PROYECTO NUNCA MAS, « Proyecto Nunca Mas. Informe zona cinco: Análisis », 2007.
- PROYECTO NUNCA MAS, « Proyecto Nunca Mas. Informe zona cinco: Barrancabermeja », 2007.
- PROYECTO NUNCA MAS, « Proyecto Nunca Mas. Informe zona cinco: Sur de Bolivar », 2007.
- PROYECTO NUNCA MAS, « Proyecto Nunca Mas. Informe zona cinco: Magdalena Medio », 2007.
- PROYECTO NUNCA MAS, « Proyecto Nunca Mas. Informe zona XIV », 2002.
- RADIO CADENA NACIONAL, « Exclusivo: Revelan vínculos de multinacional Drummond con grupos paramilitares », *RCN La Radio*, 16 septembre 2010, <<http://www.rcnradio.com/node/46892#ixzz272D8ej00>>, .
- RED NACIONAL DE INICIATIVAS CIUDADANAS POR LA PAZ Y CONTRA LA GUERRA, *Víctimas del conflicto armado en Colombia: Perfil, escenarios, autores y hechos*, Bogota, Colombia, 2008 (Fortalecimiento y Acompañamiento al Proceso de Reparación y Reconciliación Nacional en Seis Regiones del País).

- REDACCIÓN POLÍTICA, « Chivolo y Pivijay, los otros pactos », 15 juillet 2008, <<http://www.elespectador.com/impreso/articuloimpreso-chivolo-y-pivijay-los-otros-pactos>>, consulté le le 19 avril 2012.
- RÉDACTION JUDICIAIRE El tiempo, « Procurador asegura que Fiscalía desconoce fuero militar », 5 septembre 2012, <http://www.eltiempo.com/justicia/procurador-asegura-que-fiscalia-desconoce-fuero_12198307-4>, consulté le le 14 septembre 2012.
- RÉDACTION POLITIQUE El tiempo, « Fortalecimiento del fuero militar “es esencial”, dice Mininterior », *eltiempo.com*, 11 septembre 2012, <http://www.eltiempo.com/politica/santos-acuerda-con-conservadores-impulsar-con-u_12131314-4>, consulté le le 14 septembre 2012.
- RESTREPO A Jorge, APONTE David et PONTIFICIA UNIVERSIDAD JAVERIANA (BOGOTA), *Guerra y violencias en Colombia: herramientas e interpretaciones*, Bogotá, Pontificia Universidad Javeriana, 2009.
- RESTREPO Eduardo, « Etnización y multiculturalismo en el Bajo Atrato », *Revista Colombiana de Antropología* 47 (2), juillet 2008, pp. 37-68.
- REVISTA SEMANA, « Con licencia para despojar », *Semana.com*, 8 mai 2011, <<http://www.semana.com/nacion/licencia-para-despojar/157542-3.aspx>>, consulté le le 23 avril 2012.
- REVISTA SEMANA, « Oro y plomo, Artículo OnLine », 28 juillet 2009, <<http://www.semana.com/problemas-sociales/oro-plomo/126589-3.aspx>>, consulté le le 23 avril 2012.
- REY Pierre-Philippe, « Articulation des modes de dépendance et des modes de reproduction dans deux sociétés lignagères (Punu et Kunyi du Congo-Brazzaville) », *Cahiers d'études africaines* 9 (35), 1969, pp. 415-440.
- RIVERA Silvia, *Política e ideología en el movimiento campesino colombiano: el caso de la ANUC (Asociación Nacional de Usuarios Campesinos)*, [s. l.], CINEP, 1982.
- ROBINSON William, « Promoting Capitalist Polyarchy: The case of Latin America », in Cox Michael, IKENBERRY G. John et INOGUCHI Takashi (éds), *American Democracy Promotion. Impulses, Strategies, and Impacts*, Oxford, Oxford University Press, 2000, pp. xii, 353.
- ROBINSON William I., *Latin America and global capitalism: a critical globalization perspective*, [s. l.], JHU Press, 2008.

- ROBINSON William I., *Promoting polyarchy: US intervention, globalization, and hegemony*, New York, Cambridge University Press, 1996 (Cambridge studies in international relations).
- ROJAS CASTILLO John Larry, « Derecho, desplazamiento forzado interno y construcción del Estado », *El otro derecho* (30), juin 2004.
- ROMERO Mauricio, *Paramilitares y Autodefensas, 1982-2003*, [s. l.], Instituto de Estudios Políticos y Relaciones Internacionales, 2003.
- ROMERO Mauricio et ARIAS Angélica, « Sobre paramilitares, neoparamilitares y afines. Crecen sus acciones, ¿qué dice el gobierno? », *Corporación Nuevo Arco Iris*, 2010, pp. 34-45.
- ROMERO Mauricio et ÁVILA MARTÍNEZ Ariel Fernando, *La economía de los paramilitares: Redes de corrupción, negocios y política*, [s. l.], Debate, 2011.
- ROMERO Mauricio, VALENCIA León et IRIS Corporación Nuevo Arco, *Parapolítica: la ruta de la expansión paramilitar y los acuerdos políticos*, Bogotá, D.C., Intermedio: Corporación Nuevo Arco Iris, 2007.
- ROMERO MEDINA Amanda, *Magdalena Medio: luchas sociales y violaciones a los derechos humanos, 1980-1992*, [s. l.], Corporación Avre, 1994.
- ROSENBERG Justin, *The empire of civil society: a critique of the realist theory of international relations*, London ; New York, Verso, 1994.
- ROUQUIÉ Alain, *Amérique Latine: introduction à l'Extrême-Occident*, Paris, Éditions du Seuil, 1987.
- RUDAS Guillermo, « Política Ambiental del Presidente Uribe, 2002-2010. Niveles de prioridad y retos futuros », Bogotá, Colombia, Consejo Nacional de Planeación, 29 octubre 2010, p. 64.
- RUIZ SERNA Daniel, « Nuevas formas de ser negro. Consideraciones sobre las identidades entre la gente chilapa y negra del Bajo Atrato chocono », in BOLIVAR Ingrid Johanna (éd.), *Identidades culturales y formación del estado en Colombia: colonización, naturaleza cultura*, Bogotá, Universidad de los Andes-CESO, 2006, pp. 209-248.
- SALGADO Carlos et PRADA Esmeralda, *Campesinado y protesta social en Colombia, 1980-1995*, Santafé de Bogotá, CINEP, 2000.
- SÁNCHEZ Gonzalo, *Guerre et politique en Colombie*, Paris, Editions L'Harmattan, 1998.
- SANTOS Juan Manuel, « Prosperidad para Todos. Plan de desarrollo 2010-2014 », août 2010.

- SARDI PEREA Edgar, « Cambios Sociodemográficos en Colombia: Periodo Intercensal 1993 – 2005 », *Revista de la información básica* 4 (2), 2007.
- SEGUNDA DIVISIÓN EJÉRCITO NACIONAL, « Historia - Segunda División - Ejército Nacional de Colombia », *Segunda división Ejército Nacional*, consulté le avril 2012, <<http://www.segundadivision.mil.co/?idcategoria=89831>>, consulté le le 18 avril 2012.
- SEMANA, « Habla Castaño », *Semana.com*, 14 septembre 1998, <<http://www.semana.com/nacion/habla-castano/35558-3.aspx>>, consulté le le 27 juin 2012.
- SEMANA, « Los carteles de la coca », 16 mars 1987, <<http://www.semana.com/especiales/carteles-coca/23362-3.aspx>>, consulté le le 16 juillet 2012.
- SEMANA, « Sobreseídos temporalmente los sindicatos del secuestro y asesinato de Gloria Lara », *Semana*, octobre 1985, <http://www.semana.com/wf_ImprimirArticulo.aspx?IdArt=58331>, consulté le le 8 juin 2012.
- SÉPTIMA DIVISIÓN EJÉRCITO NACIONAL, « Reseña histórica. Trayectoria de la decimocuarta brigada. Vínculos de progreso y paz para el Magdalena Medio », *Séptima División Ejército Nacional*, consulté le avril 2012, <<http://www.ejercito.mil.co/?idcategoria=91112>>, consulté le le 18 avril 2012.
- SILVA Laura, « Comunidades de resistencia civil y redes transnacionales de defensa: un caso colombiano », *Pensamiento jurídico* (19), mai 2007, pp. 49-74.
- SINTRAMINERCOL, *La Gran Minería En Colombia: Las Ganancias del Exterminio*, 2004.
- SOMOS DEFENSORES, « Mas allá de las cifras. Agresiones contra defensores y defensoras de derechos humanos », janvier-juin 2011, Bogota, juin 2012.
- SOTO Martha et HERNANDEZ Salud, *El poder para que? : las plantaciones de palma africana, los regimes del terror, el cartel de la gasolina, empresas e inversiones, cultivos de coca*, Bogotá, Intermedio, 2007.
- SZABO Denis, in BAUDOUIN Jean Louis et FORTIN Jacques (éds), *Terrorisme et justice: entre la liberté et l'ordre: le crime politique*, [s. l.], Éditions du Jour, 1970.
- TAFFET Jeffrey F., *Foreign aid as foreign policy : the Alliance for Progress in Latin America*, New York, Routledge, 2007.

- TATE Winifred, *Counting the Dead: The Culture and Politics of Human Rights Activism in Colombia*, [s. l.], University of California Press, 2007.
- TESCHKE Benno, « Theorizing the Westphalian System of States: International Relations from Absolutism to Capitalism », *European Journal of International Relations* 8 (1), mars 2002, pp. 5 -48.
- TILLY Charles, « Décrire, mesurer et expliquer le conflit », *Revue internationale de politique comparée* 17 (2), 2010, p. 187.
- TILLY Charles, *Regimes and repertoires*, Chicago, University of Chicago Press, 2006.
- TILLY Charles et TARROW Sidney G., *Politique(s) du conflit : de la grève à la révolution*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 2008 (Références.).
- TIRADO MEJÍA Alvaro, *Introducción a la historia económica de Colombia*, Bogotá, Universidad Nacional de Colombia, Dirección de Divulgación Cultural, 2001.
- TOBASURA Isaías et RINCÓN Luis Felipe, « La protesta social agraria en Colombia 1990-2005: génesis del movimiento agrario », *Revista Luna Azul*, mai 1997.
- VALENCIA AGUDELO León (éd.), « Las Bacrim retan a Santos », *Revista Arcanos* (17), enero 2012.
- VALENCIA Luis Emiro, « 50 años de Acción Comunal en Colombia: Construyendo comunidad, mirando el futuro », *Desde abajo*, 16 octubre 2008, <<http://www.desdeabajo.info/ediciones/item/3178-50-a%C3%B1os-de-acci%C3%B3n-comunal-en-colombia-construyendo-comunidad-mirando-el-futuro.html>>, consulté le le 7 juin 2012.
- VAN ISSCHOT Louis, *The Social Origins of Human Rights: Popular Responses to Political Violence in a Colombian Oil Refinery Town, 1919-1993*, Montreal, McGill, 2010.
- VERDAD ABIERTA, « El saldo rojo de la Unión Patriótica », 14 septembre 2012, <<http://www.verdadabierta.com/paraeconomia/157-captura-de-rentas-publicas>>, consulté le le 14 septembre 2012.
- VERDAD ABIERTA, « Justicia y Paz: ¿Sólo para rebajar penas? El presidente de la Sala de Justicia y Paz considera que esta Ley apunta solo a rebajar las condenas », 25 juin 2012, <http://www.verdadabierta.com/index.php?option=com_content&id=4082>, consulté le le 4 juillet 2012.
- VERDAD ABIERTA, « ¿Qué tan lejos está el fin de la parapolítica? Informe especial », 22 juin 2012.

- VERDAD ABIERTA, « Los secretos de la empresa “narcoparamilitar” », 4 mars 2012, <http://www.verdadabierta.com/index.php?option=com_content&id=3853>, consulté le le 23 avril 2012.
- VERDAD ABIERTA, « Convivir en Urabá eran de las Auc: Tribunal Superior de Antioquia », *Verdad abierta*, Abril 2012.
- VERDAD ABIERTA, « La finca La Graciela: un “cementerio” bajo agua », *Verdad abierta*, avril 2012, <http://www.verdadabierta.com/nunca-mas/38-desplazados/index.php?option=com_content&id=3971>, consulté le le 2 mai 2012.
- VERDAD ABIERTA, « Las tensiones por la Bellacruz », agosto 2012, <http://www.verdadabierta.com/index.php?option=com_content&id=4173>, consulté le le 4 septembre 2012.
- VERDAD ABIERTA, « ¿Proyecto cauchero en tierras despojadas? », 3 octubre 2011, <http://www.verdadabierta.com/index.php?option=com_content&id=3583>, consulté le le 23 avril 2012.
- VERDAD ABIERTA, « Corte Suprema ordena devolver tierras robadas por Jorge 40 », 16 mars 2011.
- VERDAD ABIERTA, « Las trampas de Bellacruz », de agosto del 2011, <http://www.verdadabierta.com/index.php?option=com_content&id=3424>, consulté le le 4 juillet 2012.
- VERDAD ABIERTA, « En Las Pavas sí hay víctimas », diciembre 2011, <<http://www.verdadabierta.com/component/content/article/158-captura-de-rentas-publicas/3733-en-las-pavas-si-hay-victimas-/>>, consulté le le 7 septembre 2012.
- VERDAD ABIERTA, « El precio que pagó la Anuc por querer la tierra que trabajaban », 2 septembre 2010.
- VERDAD ABIERTA, « “El Profe”, Vicente Castaño », de Diciembre de 2008, <http://verdadabierta.com/index.php?option=com_content&id=693>, consulté le le 3 juillet 2012.
- VILLARRAGA SARMIENTO Álvaro (éd.), *El proceso de paz en Colombia, 1982-2002*, Bogotá, Fundación Cultura Democrática, 2008.
- WHITELEY Peter, « Do “Language rights” serve indigenous interests? - Some Hopi and other queries », *American Anthropologist* 105 (4), 2003, pp. 712-722.

- WOOD Ellen Meiksens, « The Separation of the Economic and the Political Capitalism », *New Left Review* 1 (127), 1981, pp. 66-95.
- WOOD Ellen Meiksins, *Citizens to lords : a social history of western political thought from antiquity to the Middle Ages*, London ; New York, Verso, 2008.
- ZAMOSC León, *La cuestión agraria y el movimiento campesino en Colombia: Luchas de la Asociación Nacional de Usuarios Campesinos (ANUC), 1967-1981*, [s. l.], UNRISD, CINEP, 1987.
- ZAMOSC León, *Los usuarios campesinos y las luchas por la tierra en los años 70*, Bogotá, Centro de Investigación y Educación Popular, United Nations Research Institute for Social Development, 1982 (Colombia agraria).
- ZAMOSC León, CHIRIBOGA VEGA Manuel et MARTÍNEZ BORREGO Estela, *Estructuras agrarias y movimientos campesinos en América Latina [1950-1990]*, Madrid, Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación, 1997 (Serie Estudios).

Entrevues

- ACUÑA Teofilo, « Sur de Bolivar: versiones de la resistencia. Entrevue avec dirigeants paysans », entretien réalisé par CELIS Leila, mai 2012.
- ALVAREZ Angel, « Historia de las organizaciones campesinas: ANUC. Entrevue avec anciens dirigeants paysans », entretien réalisé par CELIS Leila, mars 2012.
- BÉNITES Gilma, « Historia de las organizaciones campesinas: ANUC. Entrevue avec anciens dirigeants paysans », entretien réalisé par CELIS Leila, juillet 2010.
- CARVAJAL DÍAZ Alberto, « Sur de Bolivar: versiones de la resistencia. Entrevue avec dirigeants paysans », entretien réalisé par CELIS Leila, février 2012.
- HENAO Gabriel, « Sur de Bolivar: versiones de la resistencia. Entrevue avec dirigeants paysans », entretien réalisé par CELIS Leila, février 2012.
- MARIA FLÓREZ Elías Manuel, « Sur de Bolivar: versiones de la resistencia. Entrevue avec dirigeants paysans », entretien réalisé par CELIS Leila, mai 2012.
- MARÍA PÉREZ Elías, « Historia de las organizaciones campesinas: ANUC. Entrevue avec anciens dirigeants paysans », entretien réalisé par CELIS Leila, février 2012.
- MENDOZA Edilia, « Historia de las organizaciones campesinas: ANUC. Entrevue avec anciens dirigeants paysans », entretien réalisé par CELIS Leila, février 2012.
- MOSQUERA Armando (nom fictif), « Zone humanitaire Pueblo Nuevo (Jiguamiandó, Chocó): versiones de la resistencia. Entrevue avec dirigeants paysans », entretien réalisé par CELIS Leila, janvier 2012.
- PEÑA Abilio, « Organizaciones campesinas y defensa de derechos humanos. Entrevista a miembros de ONGs », entretien réalisé par CELIS Leila, avril 2012.
- SIERRA Erasmo, « Zone humanitaire Nueva Esperanza (Jiguamiandó, Chocó): versiones de la resistencia. Entrevue avec dirigeants paysans », entretien réalisé par CELIS Leila, janvier 2012.
- TAFUR Jorge, « Sur de Bolivar: versiones de la resistencia. Entrevue avec dirigeants paysans », entretien réalisé par CELIS Leila, mai 2012.
- URIBE Alirio, « Organizaciones campesinas y defensa de derechos humanos. Entrevista a miembros de ONGs », entretien réalisé par CELIS Leila, avril 2012.
- VELEÑO Narciso, « Sur de Bolivar: versiones de la resistencia. Entrevue avec dirigeants paysans », entretien réalisé par CELIS Leila, février 2012.

Annexe 1 - Liste non-exhaustive d'organisations paysannes

Acción Campesina Colombiana (ACC)
Asociación Agropecuaria de Popayán
Asociación campesina de Antioquia (ACA)
Asociación Campesina del Catatumbo (ASCAMCAT)
Asociación Campesina del Valle del río Cimitarra (ACVC)
Asociación de Mujeres Campesinas e Indígenas de Colombia (Anmucic)
Asociación de Pequeños y Medianos Caficultores (APEMECAFE)
Asociación de Productores Agroecológicos de Risaralda ASOPROAR
Asociación de Tabacaleros de Colombia (ASOTACOL)
Asociación Interveredal Entre Ríos: Orteguzza y Caquetá (ASINTEOC)
Asociación Nacional de Campesinos desplazados (ASOCANDES)
Asociación Nacional de mujeres por la paz y los derechos humanos (ASODEMUC)
Asociación Nacional para la Salvación Agropecuaria
Comisión Nacional Agraria de la Confederación Nacional Comunal
Comité de Integración del Macizo colombiano (CIMA)
Comité de Integración social del Catatumbo (CISCA)
Comité de Interlocución Campesino y Comunal (CICC)
Consejo Nacional Campesino (CNC)
Consejo Nacional de organizaciones Agrarias e Indígenas de Colombia (CONAIC)
Convergencia Nacional Campesina Negra e Indígena (CNI)
Coordinador Nacional Agrario (CNA)
Coordinadora de Organizaciones Agrarias
Coordinadora nacional agraria y popular (Conap)
Coordinadora Nacional Campesina (CNC)
Coordinadora Nacional de Desplazados (CND)
Corporación Acción Humanitaria por la Convivencia y la Paz del Nordeste Antioqueño (CAHUCOPANA)

Federación Agraria Nacional (Fanal)
Federación de mujeres Campesinas de Nariño (FEMUCAN)
Federación Nacional de Cooperativas Agropecuarias (FEMUCAN)
Federación Sindical de Trabajadores Agrarios de Colombia (FESTRACOL)
FESTRACOL Federación Sindical de Trabajadores Agrarios de Colombia
Forjadores de Tuta
Mesa campesina del Cauca
Mesa Nacional de Comunidades Indígenas Desplazadas
Mesa nacional de unidad agraria
Proceso Campesino de La Vega
Red de Reservas Naturales (ASOCAMPO)
SINDICATO DE TABACALEROS
Sindicato de Trabajadores Agrícolas Independientes del Meta (SINTRAGRIM)
Sindicato de trabajadores Inocoder (Sintraincoder)
Sindicato Nacional de la Economía Solidaria Agropecuaria (SINTRAGROES)

Annexe 2 - Versiones de la resistencia. Questionnaire d'entrevue avec dirigeants paysans appartenant actuellement aux organisations étudiées

Identificación

- ¿Cuál es su lugar de residencia? (ciudad / pueblo / barrio, región, país)
- ¿Cuál es su ocupación habitual?
- Ha participado en otras organizaciones sociales antes?

Historia de la organización (biografía social)

- ¿Existe en su comunidad una o varias organizaciones sociales?
- ¿Cómo se organizan en la comunidad? Tienen comités o grupos de trabajo?
- ¿Cuáles son?
- ¿Usted participa en alguna de ellas? ¿Qué hace usted en su organización? ¿De qué se encarga? ¿Tiene alguna tarea específica que realizar? ¿Tiene alguna responsabilidad?
- ¿Cuales son los objetivos de su organización? Tienen un plan de trabajo?
- ¿Cuántas personas hacen parte de esta organización? Cuantos son los miembros?
- ¿Cuándo comenzaron sus actividades? (Año, mes) Cuál es la fecha de fundación?
- Cuénteme de la historia de su organización ¿Cómo comenzó la organización?
- ¿Qué se tiene que hacer para formar parte de la organización? Cuáles son los criterios de participación en la organización? ¿Tiene que inscribirse? Aceptar unos reglamentos o estatutos? ¿Cuáles son los criterios de participación? (horas de trabajo, etc.)
- ¿Hubo cambios en la organización desde su formación? Ha habido transformaciones importantes? ¿Alguien se fue? ¿Vinieron nuevas personas?
- ¿Discusiones importantes? ¿De qué índole, de qué naturaleza? (sobre los objetivos, las actividades prioridades, etc.)
- ¿Su organización es reconocida por la municipalidad o por alguna otra autoridad?
- ¿Conoce otros grupos u organizaciones que hacen lo mismo que ustedes?
- Puede mencionar algunas de las últimas acciones que su organización ha desarrollado? (objetivo, métodos de acción, temas).

Percepción de la Violencia y organización social

- ¿Cómo ve *la Violencia* en su región y en el país?
- ¿Ha sufrido algún robo, atraco o secuestro en la calle o en su casa?
- Además de los asaltos y *la Violencia* física en general, ¿conoce otro tipo de violencia? ¿Puede describirla?
- ¿Está de acuerdo con la explicación de *la Violencia* que dan los periódicos y la televisión?
- Cree que *la Violencia* acá es generalizada? Quienes son las víctimas?
- ¿Cree que hay violencia política? ¿A qué se debe? Cuál cree que es el objetivo? (intereses económicos, políticos, poder, recursos naturales, etc.)

- ¿Piensa que en su comunidad la gente sufre más de violencia política o de otra violencia (asaltos, robos, secuestros)
- Y en el resto del país, cree que la situación es la misma? Si cree que es diferente, a qué cree que puede deberse la diferencia?
- ¿Puede identificar a un responsable de esta violencia que acaba de describir? (nombres de las empresas, organizaciones o instituciones; qué vínculos con el poder político?)
- ¿Ha cambiado alguno de sus hábitos a causa de *la Violencia* que se vive acá? ¿Cómo viven ustedes la represión del gobierno?

Derechos Humanos

- Qué significa la defensa de los derechos humanos?
- Su organización tiene un eje de trabajo de derechos humanos?
- Desde cuando, desde su fundación?
- Cuales son las actividades específicas de derechos humanos que su organización desarrolla? Cambiaron con el tiempo?
- ¿Qué espacio (importancia) tiene la defensa de derechos humanos en las actividades de su organización?
- ¿Cree que los mecanismos y niveles de represión influyen la actividad de las organizaciones sociales? Sus objetivos?
- Cree que la defensa de los derechos humanos es eficaz?
- Cómo es la relación de su organización con las ONG de derechos humanos?

Percepción de la vida y de las posibilidades de futuro

- ¿Se acuerda de algún momento en el cual haya sentido que todo podía cambiar para bien o para mal en el país?
- ¿Tiene algún recuerdo de un encuentro (marcha, mitin, concentración, manifestación, huelga, ocupación, “toma”, etc.) en el cual haya sentido que las cosas podían cambiar?
- La vida en este país es difícil pero ¿cree que en realidad las cosas van mejor que antes?
- Cree que las organizaciones sociales deberían tener comunicación e interacción con el Estado?
- Qué tipo de comunicación? Con qué objetivo?
- Qué tipo de relación deberían tener las organizaciones sociales con los partidos políticos?

Preguntas de opinion

- Respecto de las frases que voy a mencionar ¿podría decirme por favor, si Ud. esta de acuerdo (A), desacuerdo (D) o sin opinión (s/o) con respecto a la frase?

FRASE	A	D	S/O
El Estado es el enemigo del pueblo			

Cree que un cambio de presidente es un cambio importante para la sociedad, para su comunidad para su organización?			
La defensa de los derechos humanos es importante			
La defensa de los derechos humanos es eficaz			

Asociación de ideas

- A continuación le voy a presentar tres palabras. ¿Podría decirme por favor, a qué asocia Ud. estas palabras?
Lucha – Derecho – Estado - Derechos humanos – Resistencia – Democracia – Autonomía

Annexe 3 - Versiones de la resistencia. Questionnaire d'entrevue avec dirigeants paysans qui participent ou non actuellement aux organisations paysannes

Identificación

- Lugar de residencia? (ciudad, país)
- Institución u organización social a la que pertenece actualmente
- Cuál es su ocupación habitual y/o su campo de interés (movimiento feminista, de ddhh), etc.
- Ha participado en otras organizaciones sociales antes?

Organizaciones sociales

- Qué piensa de la situación o del estado actual del movimiento social en Colombia?
- Sus principales fortalezas? Y sus debilidades más importantes? Alguna tendencia (radicalización, desarticulación, perfil, ddhh)?
- En su conocimiento, cuáles fueron las organizaciones sociales más importantes en la década de los 80?
- Cuál cree que sigue siendo la importancia de estas organizaciones? (son capaces de convocar a la movilización?Cuál es, si existe, su influencia política?)
- Cómo podría describir esas organizaciones?
- Sobre sus reivindicaciones principales?
- La interacción de las organizaciones sociales con el gobierno es estable? Ha cambiado durante los últimos 30 años (desde 1980)?
- Y con los partidos políticos?
- ¿Cree que las organizaciones sociales han redefinido sus principales demandas a causa de la represión? En qué sentido?

Como dirigente o ex-dirigente social

- Usted ha participado en una o varias organizaciones sociales, ¿Cuáles son?
- ¿Por qué decidió implicarse en esta o estas organizaciones?
- ¿Hace cuanto tiempo se vinculó a ella y porqué lo hizo?
- ¿Por qué cree que las comunidades decidieron organizarse en esa organización?
- Cuáles son los criterios para ser miembro? ¿Tiene que inscribirse? Aceptar unos reglamentos o estatutos?
- Esta organización existe hoy? Sino porqué?
- Cuál es la organización social en la que más tiempo se implicó?
- Las siguientes preguntas están relacionadas con la organización en la cual ud militó
- Qué hacía usted en la organización (cargo o responsabilidad que tenía)
- Cuénteme de la historia de su organización. Cómo comenzó?

- ¿Cuáles fueron los objetivos de esa organización en sus inicios?
- ¿Puede mencionar algún momento que le ha marcado particularmente?
- Puede hablar un poco de la ANUC [en la región de Barranca y del Magdalena Medio]?
- Cuáles son los objetivos actuales? Y cuáles los principales cambios en los objetivos?
- ¿Hubo discusiones importantes que hayan marcado la organización?
- ¿Cuándo comenzaron sus actividades?
- ¿Hubo cambios en la organización desde su formación?
- ¿Discusiones importantes?
- Con cuántas personas o miembros cuenta la organización actualmente?
- Puede mencionar algunas de las últimas acciones que su organización ha desarrollado? (objetivo, métodos de acción, temas).

Defensa de derechos humanos

- ¿Cree que los mecanismos y niveles de represión influyen la actividad de las organizaciones sociales? Sus objetivos?
- ¿Qué significa la defensa de los derechos humanos?
- Su organización tiene un eje de trabajo de derechos humanos?
- Desde cuándo?
- Cuáles son las actividades específicas de derechos humanos que su organización desarrolla? Cambiaron con el tiempo?
- ¿Qué espacio (importancia, energía) tiene la defensa de derechos humanos en las actividades de su organización?
- ¿Cree que la defensa de los derechos humanos es eficaz? ¿Cómo es la relación de su organización con las ONG de derechos humanos?
- Si dijo que hay una diferencia entre las org de derechos humanos y las organizaciones sociales: ¿cree que es importante?

Percepción de la vida y de las posibilidades de futuro

- ¿Se acuerda de algún momento en el cual haya sentido que todo podía cambiar para bien o para mal en el país?
- ¿Tiene algún recuerdo de un encuentro (marcha, mitin, concentración, manifestación, huelga, ocupación, “toma”, etc.) en el cual haya sentido que las cosas podían cambiar? ¿Vida en este país es difícil pero ¿cree que en realidad las cosas van mejor que antes?
- ¿Cree que en el ámbito político nacional (en la escena pública), las ONG están más presentes que las organizaciones sociales o viceversa?
- ¿Es la misma situación en las regiones?
- La presencia de las ONG se remonta a qué años aproximadamente, hable un poco del contexto en que nacieron y en el que trabajan.
- ¿Qué tipo de ONG son más numerosas en el país? (de derechos humanos, de desarrollo, de salud, etc.)
- ¿Cuál cree que es el resultado de la interacción entre las ONG y las organizaciones sociales? ¿Se influyen mutuamente (en sus métodos, capacidades, etc.)?

Asociación de ideas

- Respecto de las frases que voy a mencionar ¿podría decirme por favor, si Ud. esta de acuerdo (A), desacuerdo (D) o sin opinión (s/o) con respecto a la frase? ☐

FRASE	A	D	S/O
El Estado es el enemigo del pueblo			
Cree que un cambio de presidente es un cambio importante para la sociedad, para su comunidad para su organización?			
La defensa de los derechos humanos es importante			
La defensa de los derechos humanos es eficaz			

- A continuación le voy a presentar tres palabras. ¿Podría decirme por favor, a qué asocia Ud. estas palabras?
Lucha – Derecho – Estado - Derechos humanos – Resistencia – Democracia – Autonomía

Violencia, economía y vida social

- Cuáles cree que son los ejes centrales del conflicto? (tierra, poder militar, poder político, riquezas, narcotráfico). Cree que hay otros intereses económicos que atizan el conflicto?
- Cree que *la Violencia* del Estado que es defensiva (guerra contra las drogas, contra la guerrilla, defensa del orden público, etc.)? Sino cuál sería el objetivo de la represión?
- ¿Por qué cree que la represión contra los movimientos sociales es particularmente violenta en este país? ¿Cómo interpreta la represión contra los movimientos sociales?
- Cuáles cree que son las principales características del problema agrario en Colombia? (tenencia de la tierra, inversión en vías e infraestructuras para los campesinos? Intermediación de la comercialización? TLC?)
- En los últimos 30 años, ¿cree que ha habido transformaciones sociales o económicas importantes para el país? Cuáles son, puede hablarme de ellas? (la aplicación de las políticas neoliberales? Desindustrialización? Relación del narcotráfico con estos fenómenos?)
- ¿Cuáles cree que han sido las principales causas de la transformación económica que este país ha vivido en los últimos 30 años?

* Sugerencias bibliográficas

Annexe 4 - Entrevue aux membres d'ONGs

Identificación

- Lugar de residencia? (ciudad, país)
- Institución
- Cuál es su ocupación habitual y/o su campo de interés?
- Ha participado en otras organizaciones sociales antes?

organizaciones sociales

- Cómo podría definir la situación o el estado actual del movimiento social en Cbia?
- Sus principales fortalezas? Y sus debilidades mas importantes? Alguna tendencia (radicalización, desarticulación, perfil, ddhh)?
- En su conocimiento, cuáles fueron las organizaciones sociales más importantes en la década de los 80?
- Cuál cree que sigue siendo la importancia de estas organizaciones? (son capaces de convocar a la movilización?Cuál es, si existe, su influencia política?)
- Cómo podría describir esas organizaciones?
- Las organizaciones sociales contemporáneas son herederas de las luchas y organizaciones de los los 80 o nacen de procesos nuevos? Cuáles eran sus reivindicaciones principales y cuáles son hoy en día?
- Ha observado transformaciones en los objetivos, tamaño, métodos de las org. soc. durante los últimos 30 años? Son mas o menos combativas que en los años 1980?
- A qué cree que se deben estás transformaciones?
- La interacción de las organizaciones sociales con el gobierno es estable? Ha cambiado durante los últimos 30 años (desde 1980)?
- Y con los partidos políticos?
- ¿Cree que las organizaciones sociales han redefinido sus principales demandas a causa de la represión?
- ¿Cree que las organizaciones sociales han redefinido sus principales demandas después de haber asumido la defensa de la vida y la integridad física?
- Cree que el hecho de que las organizaciones sociales sean defensoras de derechos humanos afecta su dinámica? Cómo?
- Cuál es el espacio hoy para las reivindicaciones como nacionalización de los recursos naturales, tierra para el que la trabaja, etc.

ONG y defensa de derechos humanos

- Las ONG y las organizaciones sociales son diferentes?
- Si es el caso, cuáles son las diferencias mas importantes?
- En la defensa de los derechos humanos ¿Cree que la diferencia entre las organizaciones sociales y las ONG es importante?
- Cree que en el ámbito político nacional (en la escena pública), las ONG están mas presentes que las organizaciones sociales o viceversa?
- Es la misma situación en la regiones?
- Qué tipo de ONG son mas numerosas en el país? (de derechos humanos, de desarrollo, de salud, etc.)

- Cuál cree que es el resultado de la interacción entre las ONG y las organizaciones sociales? Se influyen mutuamente (en sus métodos, capacidades, etc.)?

Violencia

- Cuáles cree que son los ejes centrales del conflicto? (tierra, poder militar, poder político, riquezas, narcotráfico). Cree que hay intereses económicos que atizan el conflicto? O culturales, sociales (pobreza, machismo, etc.)?
- Hay un hecho que marca una ruptura o el comienzo de una nueva etapa de violencia? Cuál cree que fue el momento o el hecho que desencadenó el actual modelo de violencia?
- Cree que *la Violencia* del Estado es defensiva (guerra contra las drogas, contra la guerrilla, defensa del orden público, etc.)? Sino cuál sería el objetivo de la represión?
- ¿Por qué cree que la represión contra los movimientos sociales es particularmente violenta en este país? ¿Cómo interpreta la represión contra los movimientos sociales?
- Cómo interpreta el hecho de que el Estado reconozca los derechos de asociación, movilización, disidencia, protesta, etc. y que al mismo tiempo sea responsable de violación a los derechos humanos? Hay una contradicción en esto?
- Cree que hay un vínculo entre *la Violencia* política y el narcotráfico?
- La guerra contra las drogas refuerza *la Violencia* en este país? En qué medida? Contra todos los sectores sociales o contra algunos en particular?
- Cómo caracterizaría la relación entre la clase política y el narcotráfico?

Economía política y vida social

- Cuáles cree que son las principales características del problema agrario? (tenencia de la tierra, inversión en vías e infraestructuras para los campesinos? Intermediación de la comercialización? TLC?)
- En los últimos 30 años, ¿cree que ha habido transformaciones sociales o económicas importantes para el país? Cuáles son, puede hablarme de ellas? (la aplicación de las políticas neoliberales? Desindustrialización? Relación del narcotráfico con estos fenómenos?)
- ¿Cuáles cree que han sido las principales causas de la transformación económica que este país ha vivido en los últimos 30 años?
- En su opinión, el neoliberalismo ha incrementado la pobreza? Y *la Violencia*?
- Cree que queda algún vestigio de la hacienda, el caciquismo etc.?
- Piensa que puede haber una relación entre esos fenómenos y *la Violencia* actual?
- Si la persona entrevistada tiene tiempo y acepta discutir sobre algunos temas de análisis:

En general se puede afirmar que la burguesía colombiana es un bloque sólido, unido. Sin embargo hay que admitir que a su interior existen grupos de intereses, o cree que los intereses de los grandes latifundistas y los intereses de los industriales se han fusionado para terminar siendo una sola clase. Si si, a partir de que fenómeno se puede retrasar esta alianza. Del Frente Nacional ?

En su opinión, el modo de producción capitalista es el modo de producción dominante en la economía nacional ? qué otros modos de producción coexisten ? Se oponen o se han articulado de forma estable.

A qué cree que se deben los problemas de violencia actual en el campo. Estamos todavía en la lucha por la tierra ? Es un problema de los terratenientes contra los campesinos que tratan de subsistir ?

Cual es el modelo económico al que le apuesta usted como persona y el organismo al que pertenece ?

* Sugerencias bibliográficas

Annexe 5 - Questionnaire mouvements des victimes de crimes d'État

(Banco de preguntas para escoger según si la persona entrevistada ha sido una víctima o si es un miembro o funcionario de una organización de víctimas)

- Qué significado tienen las categorías de víctima y de victimización?
- Qué significa para ud. ser una víctima del Estado?
- Cual crees que es la particularidad del MOVICE frente a los otros movimientos de víctimas?
- Cuáles fueron los impactos de la represión paramilitar para el movimiento social?
- Desarticulado? Movilizado? Transformado?
- Qué los inspira para continuar a luchar dentro de un contexto tan difícil? (impunidad, represión, revictimización, amenazas, etc.)
- Según ud. cómo percibe la población colombiana, en general, los movimientos de víctimas?
- Desde qué momento las víctimas empiezan a tener un impacto en el espacio público nacional? Porqué cree que este liderazgo por parte de las víctimas no se dio antes?
- Cuál es el lugar del MOVICE dentro del movimiento social? Su interacción, etc.

Legislación

- Cuál fue la experiencia de participar en la proposición de una ley de víctimas?
- [Qué lectura hacen de la ley de víctimas?]
- Hablemos de justicia transicional: en qué ha consistido, qué piensa de ella y cuáles son los principales puntos de polémica.

Preguntas varias muy importantes si la persona acepta o puede darme algunas pistas

- Cree que hay continuidad o ruptura entre las reivindicaciones que tenía el movimiento social en los años 1980 y el movimiento de víctimas actualmente?
- Hablemos de verdad histórica, verdad compromiso y fragmentación de la verdad,
- Cree que la guerra declarada del Estado contra la guerrilla y contra el narcotráfico ha servido como pretexto para incrementar la persecución al movimiento social?